6
13-D
3

Bibliotheca
Coll. Rom.
Soc. Jesu

80.5.50.
80 C 60
80-C-49
5-11-2

BIBLIOTECA NAZ.
ROMA
VITTORIO EMANUELE

ILLVSTRISSIMI
ISTOIR
E LA VIE
DE MESS.
ORNEILLE
ET
AN DE WITT

HISTOIRE
DE LA VIE ET DE LA MORT
des deux illuſtres fréres
CORNEILLE
ET
JEAN DE WITT.
Enrichie de pluſieurs Memoires,

qui n'avoient point paru juſques ici, & qui ſervent très propres pour éclaircir & confirmer la verité des faits hiſtoriques.

Avec des figur.

TOM. I.

A UTRECHT,
Chès GUILLAUME BROEDELET. 1709.

Avis au Lecteur.

COmme on n'avoit point en François d'Hiſtoire qui nous répréſentât naïvement la Vie & la Mort de Meſſieurs *Corneille* & *Jean de Witt*, on a cru qu'on rendroit ſervice au public & qu'on feroit plaiſir aux Sçavans de leur en donner une bien circonſtanciée en cette Langue, qui étant fort à la mode dans le temps où nous vivons & fort familiere à preſque toutes les nations

de l'Europe, feroit auſſi connoître le merite de ces deux grands perſonnages. On peut dire ſans flatterie & ſans déguiſement qu'entre les grands hommes qui ont paru dans le XVII. ſiecle il s'en trouve peu qui puiſſent égaler ces deux illuſtres fréres, dont on a ici l'Hiſtoire, ſoit par rapport aux belles & excellentes qualitez, dont leur eſprit étoit orné, que eu égard aux bons & fidelles ſervices, qu'ils ont rendu à leur patrie juſqu'au dernier ſoupir de leur vie. L'un ayant été élevé & deſtiné dès ſes jeunes ans à remplir des emplois de la robe prend ſur ſoi le commandement des flottes de l'Etat ſi puiſſantes, qu'il

qu'il ne s'en eſt preſque jamais vû de ſemblables dans les mers du Nord, & avec leſquelles il a le bonheur de remporter ſous la benediction du Ciel de glorieuſes victoires, qui ont fait trembler nos ennemis dans leur propre pays, & qui après Dieu ont été le ſalut de nôtre patrie. L'autre exerçant avec un grand zele & un ſoin infatigable la plus plenible & la plus difficile charge de nôtre Etat, n'avoit pas moins d'envie ni moins de capacité pour penetrer juſques au fond toutes les parties des Mathematiques, ſcience qui demande une ſi grande application d'eſprit; & nonobſtant ſes occupations preſque

infinies il étoit toûjours fort guai & fort agréable dans ſes converſations ordinaires. Choſe triſte & lamentable, que de tels hommes ayent été expoſez à la fureur d'une populace forcenée, & qu'ils ayent eu une fin ſi tragique pour récompenſe de leur fidelité ; mais cela leur a été commun avec bien d'autres, dont il n'eſt pas neceſſaire de parler ici. L'unique choſe qui nous reſte à dire, c'eſt qu'un veritable Hollandois peut & doit ſe ſouvenir avec veneration & avec reconnoiſſance des fidelles ſervices, que ces deux grands hommes ont rendu à la patrie, & avoir de l'eſtime & de la veneration pour les

mê-

mêmes qualitez en ceux qui ſuivent leurs traces. Dieu veuille que nôtre pays ne ſe voye jamais plus expoſé à de ſemblables deſaſtres, & qu'il veuille auſſi le benir dans ces temps fâcheux & difficiles.

Le deſſein d'un certain Auteur de nos jours, qui a écrit en Flamand la Vie de ces deux fréres, avoit bien été de rapporter ſans déguiſement la verité des faits, qui devoient compoſer ſon Hiſtoire; mais comme il y a des occaſions & des temps, où on ne peut pas ſans crainte de perſonne dire ni encore moins écrire la verité des faits hiſtoriques dans toute leur étenduë, il ſemble auſſi que cet Auteur

n'a pas osé se déclarer assès ouvertement sur tout, & en particulier sur ce qui regardoit personnellement Messieurs *Corneille* & *Jean de Witt*. C'est pourquoi on a tâché dans cette Histoire Françoise de remedier à cela en rapportant les faits tels qu'ils étoient ; ce qu'on a pû faire d'autant plus facilement que les temps sont changez & qu'on est à présent dans une entiere liberté d'expliquer ses sentimens & d'écrire la verité sans aucun déguisement.

D'ailleurs ce même Auteur avoit rempli son Histoire de plusieurs piéces, (telles que sont des Résolutions des Etats, des Memoires,

res, & des Lettres) que l'on n'a pas jugé à propos de mettre dans cette Hiſtoire, que l'on donne en François ; parce que toutes ces choſes n'auroient fait qu'ennuyer les Lecteurs, & parce que les Curieux pourront les voir, ſi l'envie leur en prend, dans un Recueuil qui en a été fait, & que l'on peut trouver facilement chès les Libraires.

On a de plus inſeré dans le corps de nôtre Hiſtoire pluſieurs pieces authentiques, propres à éclaircir & à confirmer la verité des faits, leſquelles n'avoient point encore vû le jour, & qui nous ont été communiquées par des gens dignes

de

de foi. C'eſt de quoi les Lecteurs pourront encore mieux s'aſſûrer, s'ils veulent ſe donner la peine de confronter enſemble les deux Ouvrages.

Celui qui a pris ſoin de réduire nôtre Hiſtoire en la forme où elle eſt préſentement, n'a pas trouvé bon de mettre ſon nom à la tête de l'Ouvrage, afin de laiſſer aux Lecteurs une entiere liberté de juger de tout l'Ouvrage. Cependant nous ne ſçaurions finir ſans déclarer que nous lui ſommes fort obligez de ſes ſoins & de ſes peines. Adieu, ami Lecteur, & recevez favorablement ce qu'on vous offre ici.

HISTOI-

HISTOIRE

DE LA VIE ET DE LA MORT

DE MESSIEURS

CORNEILLE

ET

JEAN DE WITT.

LIVRE I.

CHAPITRE I.

SOMMAIRE.

§. 1. *Pourquoi les Républiques de Grece étoient ſi jalouſes du trop grand pouvoir de leurs Généraux d'armée? On peut obſerver la même choſe dans les autres Républiques.* 2. Jacob de Witt. *Ses qualitez perſonnelles, & ſes emplois. Il eſt mal récompenſé de ſes ſervices. Les Etats de Hollande & de Weſt-Friſe prennent la réſolution de congedier une partie de leurs troupes.*

De quelle maniere & pour quelle cauſe ſont arrêtez & empriſonnez ſix Meſſieurs d'entre eux ? Entretien de ſon Alteſſe avec Monſieur Cats. *Etonnement de Monſieur* Cats. 3. *Supplication de Monſieur* Bronkhorſt *à ſon Alteſſe.* 4. *Les troupes ſe ſaiſiſſent de toutes les avenues de la Haye.* 5. *Reflexions de quelques Politiques. Autres reflexions contraires.* 6. *Notification faite par Monſieur* Bronkhorſt *à leurs Hautes Puiſſances.* 7. *De quelle maniere les ſix Meſſieurs priſonniers ſont conduits à Louveſtein ? On intercede pour leur élargiſſement. Plaintes faites contre eux.* 8. *Déclaration des Etats de la province de Hollande.* 9. *Acte de juſtification de la ville de Dordrecht en faveur de* Jacob de Witt. 10. *Rapport de Monſieur* de Reinswoude. 11. *Elargiſſement de* Jacob de Witt. *Son mariage. Ses enfans.* 12. Corneille de Witt. *Ses qualitez perſonnelles. Son mariage. Quelle étoit ſon épouſe ? Ses enfans. Ses charges.* 13. Jean de Witt. *Ses qualitez perſonnelles.*

ſonnelles. Ses ouvrages. Ses emplois. Son mariage. Ses enfans.

§. 1. SI l'on conſidere bien le penchant naturel que tous les hommes ont, & encore plus ceux qui ont le pouvoir en main & qui ſont à la tête d'une armée toute dévouée à leur ſervice, de s'élever au-deſſus de leurs égaux & d'uſurper ſur eux une puiſſance abſoluë; on n'aura pas lieu d'être ſurpris que les villes de Gréce, qui étoient comme autant de petites Républiques, ayent été de tout temps ſi jalouſes du trop grand pouvoir, où leurs Généraux d'armée parvenoient, ſoit par les belles actions qu'ils faiſoient, ou bien par une paſſion violente & inveterée qu'on avoit pour leurs familles & pour leur élevation; parce qu'il étoit à craindre que ces Généraux étant une fois parvenus à ce haut degré de puiſſance par la voye des armes & ſe voyant ſoutenus par des troupes entierement dévouées à eux, ne fuſſent en état de cauſer quelque notable changement dans le gouvernement

Pourquoi les Républiques de Grece étoient ſi jalouſes du trop grand pouvoir de leurs Généraux d'armée?

de ces Républiques & de faire bréche à leurs loix & à leurs privileges.

On peut obſerver la même choſe dans les autres Républiques.

Ce que nous venons de dire des Républiques de Grece ſe peut auſſi remarquer avec la même facilité dans les Hiſtoires des Romains & ſe peut ſuffiſamment prouver par ces frequentes révolutions, qui ſont arrivées dans la ſuite des temps en d'autres Etats & Républiques; mais ſans nous arrêter plus long temps à ces anciennes Républiques, peut-être que les Memoires, que nous donnons ici au public, fourniront ſuffiſamment dequoi conclurre, qu'une République ne ſçauroit uſer d'une trop grande prudence pour empêcher de tout ſon pouvoir que la ſupreme autorité ne tombe entre les mains des perſonnes qu'elle tient à ſon ſervice, & ſur-tout de ſes Généraux d'armée, ou pour la limiter tellement qu'on n'en ait point à craindre les ſuites.

La brieveté, que nous nous ſommes propoſez d'obſerver en écrivant l'Hiſtoire de ces deux illuſtres fréres Meſſieurs *Corneille* & *Jean de Witt*, nous oblige d'entrer d'abord en matiere & de commencer par l'empriſonne-

ſonnement de Monſieur *Jacob de Witt* leur pére & de cinq autres Meſſieurs, après avoir dit pourtant quelque choſe des qualitez perſonnelles & des emplois de Monſieur *Jacob de Witt*, & comme il fut mal récompenſé des bons & fidelles ſervices, qu'il avoit rendu à ſa patrie.

2. Monſieur *Jacob de Witt* leur pére étoit d'une bonne famille bourgeoiſe, égal & conſtant dans la bonne & dans la mauvaiſe fortune, inſtruit dès ſa jeuneſſe dans pluſieurs arts & ſciences, & dans peu de temps avancé pour ſa grande capacité à la charge de Bourguemaître de la ville de Dordrecht, qu'il exerça pendant pluſieurs années avec beaucoup de gloire & de réputation, comme il ſe fit ſouvent diſtinguer dans les diverſes ſéances, qu'il eut à l'Aſſemblée des Etats, & dans un grand nombre d'ambaſſades, dont il s'acquita dignement. Mais ce grand homme eut en partage la priſon de Louveſtein pour récompenſe de ſes ſervices, de ſon zele infatigable, & de ſon grand amour pour ſa patrie.

Jacob de Witt.

Ses qualitez perſonnelles, & ſes emplois.

Il eſt mal récompenſé.

Dans l'année 1650. Meſſieurs les Etats voulant décharger leurs Sujets des

Les Etats prennent

la réſolution de congedier de leurs troupes.

taxes & des impôts prirent la réſolution de congedier une partie de leurs troupes, dont ils jugeoient n'avoir pas beſoin dans un temps de paix. Cette réſolution n'ayant point plû à *Guillaume* II. Prince d'*Orange*, il fit arrêter le 30.me Juillet de cette même année quelques uns des Seigneurs de l'Aſſemblée des Etats de Hollande & de Weſt-Friſe.

De quelle maniere & pour quelle cauſe ſont arrêtez & empriſonnez ſix Meſſieurs d'entre eux?

Voici comment ces Meſſieurs furent arrêtez à la Haye pour de là être conduits au château de Louveſtein. Son Alteſſe le Prince *Guillaume* II. manda le matin auprès de ſa perſonne quelques uns des Seigneurs, comme cela lui arrivoit ſouvent, & entre autres *Jacob de Witt* de la ville de Dordrecht, *de Waal* & *Reuyl* de celle de Harlem, *Jean Duyſt van Voorhout* de celle de Delft, *Keizer* de celle de Hoorn, & *Stellingwerf* de celle de Medenblic. Ces Meſſieurs furent d'abord introduits l'un après l'autre par l'antichambre dans la ſalle où ſon Alteſſe avoit accoûtumé de donner audience, & où ils trouverent le Lieutenant des Gardes nommé *Meeteren*, qui leur annonça l'un après l'autre, que ſon Alteſſe lui avoit donné

né ordre de ſe ſaiſir d'eux & de les renfermer; ce qu'il executa ſur le champ en les mettant entre les mains de quelques ſoldats pour être enfermez chacun dans une chambre à part & pour être gardez à vûë chacun par trois ſoldats.

Tout cela étant fait environ les huit ou neuf heures, ſon Alteſſe envoya querir le Conſeiller Penſionnaire *Cats*, qui étant venu & étant entré dans la ſalle, y trouva le Prince ayant l'épée au côté, & qui lui dit avec quelque émotion: *Monſieur* Cats, *vous ſerez ſurpris de ce que je viens de faire, & moi je vous dirai, que je n'ai pû ſouffrir plus long temps, que des gens mal-intentionnez pour le bien & l'avantage du pays ayent fomenté les querelles & la diviſion entre la province de Hollande & les autres. J'ai là haut priſonniers ſix des principaux, & j'ai envoyé le Comte* Guillaume *avec de la Cavalerie & de l'Infanterie pour ſe rendre maître d'Amſterdam. Allez, informez en là bas l'Aſſemblée des Etats de Hollande, & dites leur que je marche en perſonne vers Amſterdam.* Monſieur *Cats* fut fort étonné, & demandant les noms de

Entretien de ſon Alteſſe avec Mr. Cats.

Etonnement de

Monſieur Cats. de ces priſonniers il déclara qu'ayant la memoire foible il ne ſçavoit pas s'il les pourroit retenir. Là-deſſus le Prince lui dit, *écrivez les*, allant lui-même dans la galerie querir une plume & de l'encre. Cependant Monſieur *Cats* ſe regarda dans le miroir pour voir ſi ſa couleur lui étoit revenuë, & ayant écrit les noms des priſonniers, il demanda ſur quel fondement, par quel ordre, & pour quelle cauſe ſon Alteſſe avoit fait cela. A quoi le Prince ne repondit autre choſe ſi ce n'eſt qu'il s'en tenoit à la Réſolution du 5.me Juin & aux Articles de l'Union. Monſieur *Cats* va incontinent donner avis de ce qui ſe paſſoit à l'Aſſemblée des Etats de Hollande; & ſur cet avis ces Meſſieurs ſe ſeparerent avec beaucoup de précipitation & de conſternation, & ſe retirerent chacun dans leur ville, pour revenir le Lundi ſuivant.

Supplication de Monſieur Bronkhorſt à ſon Alteſſe. 3. Bientôt après Monſieur *Bronkhorſt*, Préſident à l'Aſſemblée de leurs Hautes Puiſſances, vint trouver ſuivant la coûtume ſon Alteſſe, & la ſupplia de vouloir faire une déclaration à l'Aſſemblée de cette maniere: Que ſon Alteſſe

ſe, en vertu de la Réſolution de leurs Hautes Puiſſances paſſée le 5.me de Juin dernier, & pour pluſieurs raiſons importantes, avoit fait arrêter quelques uns des Etats de Hollande, & que ſon Alteſſe avoit envoyé le *Stadhouder* de Friſe avec un bon nombre de Cavalerie & d'Infanterie aux environs de la ville d'Amſterdam; ſur quoi ſa dite Alteſſe s'en ouvriroit plus particulierement à leurs Hautes Puiſſances, & leur déclareroit plus amplement les raiſons de ſa conduite; enſuite dequoi leurs Hautes Puiſſances furent priées de vouloir s'aſſembler le jour ſuivant après le ſermon vers les onze heures.

Les troupes ſe ſaiſiſſent de toutes les avenuës de la Haye.

4. Cependant toute la compagnie des Gardes, ſous prétexte de vouloir tirer au blanc dans les Dunes, ſe mit en armes & ſe ſaiſit de toutes les avenuës de la Cour. Quatre compagnies colonelles des troupes Françoiſes, Angloiſes, & Ecoſſoiſes vinrent auſſi à la Haye environ midi de Delft, de Schiedam, & d'ailleurs, de même que deux compagnies de Cavalerie. Toutes ces troupes, qui avoient eu le temps de s'ennuyer & de ſe chagriner de ce qu'il n'y

avoit rien à faire pour elles, firent leurs exercices avec un plaiſir & une joye extraordinaires. Au contraire cela ne fit que donner beaucoup d'ombrage & de chagrin à tous les Politiques & autres perſonnes du Gouvernement, ſi vous en exceptez ceux qui n'avoient pas à cœur les interêts de la Hollande.

Reflexions de quelques Politiques.

5. L'on voyoit bien à préſent, diſoient ces Politiques, comment certains flateurs avoient peu-à-peu rendu plus puiſſans les *Stadhouders*, dont le credit s'augmentoit, pendant que celui des Etats diminuoit. Comment ces mêmes flateurs avoient inſpiré à ce Prince ce ſentiment tyrannique, *Tibi Roma ſubegerit orbem*, & qu'ainſi on n'avoit point fait la guerre pour ſe mettre en liberté, mais ſeulement pour voir quel ſeroit leur maître, le Roi d'Eſpagne, ou le Prince, qui cependant n'avoit pas la moindre prétenſion ſur l'Etat ou ſur ſa ſouveraineté, ni qui n'y en avoit jamais formé aucune. Ces Politiques ajoûtoient, que les Etats n'avoient jamais été traitez d'une telle maniere, non pas même ſous le gouvernement des Comtes de Hollande,

lande, & que toutes les Assemblées des Etats ne pouvoient qu'être inutiles & infructueuses, puisqu'ils n'en tenoient aucune, où ils fussent libres, & où ils pûssent donner leurs suffrages sans contrainte.

Autres reflexions contraires.

D'autres gens soutenoient le contraire & disoient qu'il y avoit une alliance perpetuelle entre ces mêmes provinces; que c'étoit une chose directement contraire à toutes les anciennes coûtumes & manieres du Gouvernement, qu'une province particuliere congediât ses troupes; que ce n'étoit pas toute la Hollande, mais seulement quelques Chefs de cabale, qui avoient concerté cet ouvrage; que ces Chefs de cabale étant une fois éloignez, la province rentreroit dans son devoir; qu'aux maux extremes il falloit appliquer d'extremes remedes; que l'Etat, depuis que l'on s'étoit servi en l'année 1618. de ces voyes extraordinaires, ne s'en étoit pas mal trouvé, mais qu'il avoit augmenté en credit, en richesses, & en toute sorte de bonheurs; & qu'à présent les affaires en iroient beaucoup mieux.

6. Le lendemain Monsieur *Bronkhorst*,

qui préſidoit à l'Aſſemblée, notifia pour ſa décharge à leurs Hautes Puiſſances, qu'il n'avoit point reçû l'écrit de ſon Alteſſe concernant les ouvertures plus particulieres, dont il avoit été parlé ci-deſſus; à quoi ledit Monſieur *Bronkhorſt* ajoûta, que ſon Alteſſe avoit eu deſſein ce jour-là de venir joindre les troupes campées aux environs d'Amſterdam pour empêcher qu'il n'y arrivât aucun deſordre. Sur quoi ayant été déliberé, leurs Hautes Puiſſances réſolurent de prendre cela pour notifié, & d'attendre encore *les raiſons & les motifs, qui avoient porté ſon Alteſſe à faire arrêter les ſusdits Seigneurs*, & à envoyer quelques troupes tant de Cavalerie que d'Infanterie ſous la conduite du *Stadhouder* de Friſe aux environs de ladite ville d'Amſterdam, ainſi que Monſieur le Préſident à la réquiſition de ſon Alteſſe l'avoit déclaré le jour d'auparavant dans l'Aſſemblée.

Notification faite par Monſieur Bronkhorſt à leurs Hautes Puiſſances.

7. Le Dimanche au ſoir 31.me du mois on fit ſortir de la Cour les ſix Seigneurs priſonniers dans deux carroſſes, trois à trois dans un carroſſe, chacun avec trois fantaſſins & vingt-cinq cavaliers

De quelle maniere les ſix Meſſieurs priſonniers ſont

valiers devant, autant dans le milieu, & un pareil nombre derriere avec cinquante fuſeliers, & les ayant fait paſſer à travers des * *Veenes*, de Voerden, d'Iſſelſtein, & d'autres petits lieux, afin d'éviter les grandes villes, on les conduiſit vers le ſoir dans le château de Louveſtein. Ils voulurent d'abord temoigner de la fermeté & du courage, dans la penſée où ils étoient, que les Etats & les villes de Hollande ſoutiendroient leur parti; mais voyans qu'ils ſe conformoient tous à la Réſolution du 15.me Juillet, & qu'ils abandonnoient leurs interêts, ils s'apperçûrent facilement qu'on ne ſe mettroit pas en devoir de les défendre, & qu'on les traiteroit de la même maniere que Meſſieurs *Bikker* avoient été traitez. Cependant on fit ſi bien, que les villes reſpectives, d'où ces priſonniers étoient, conjointement avec leurs femmes & leurs parens & amis demanderent à ſon Alteſſe leur élargiſſement, avec offre de ſe déporter du Gouvernement.

conduits à Louveſtein?

A 6 Mon-

* Ce ſont des étenduës de pays, d'où l'on tire une certaine terre propre pour faire des tourbes.

On intercede pour leur élargiſſement.

Monſieur *Duyſt van Voorhout* âgé de ſoixante-neuf ans, qui ſuivant la coûtume de la ville de Delft devoit ſortir de charge dans un an, d'ailleurs étant indiſpoſé, poſſedant de grands biens, & n'ayant qu'un enfant, fut le prémier d'entre eux qui fit une telle demande & une telle offre. Les fils du Bourguemaître *de Witt* furent exhortez à faire la même demande en faveur de leur pére; ce qu'ils réfuſerent de faire, diſans *qu'ils ne vouloient pas rendre coupable leur pére.* Néanmoins on ſe ſervit de cette Réſolution contre lui & contre les autres Meſſieurs, ainſi que nous le verrons dans la ſuite; quoique Meſſieurs de Dordrecht témoignaſſent beaucoup de reſſentiment ſur ce qui s'étoit paſſé, comme cela paroît par le rapport de leurs Députez à l'Aſſemblée, que l'on peut voir dans *Aitzema.*

Plaintes faites contre eux.

Il a été dit ci-devant, que ſon Alteſſe avoit promis de faire donner les chefs d'accuſation contre ces ſix Meſſieurs, & les raiſons pourquoi ils avoient été mis en priſon. Pour cette fin ſon Alteſſe fit délivrer à l'Aſſemblée des Etats de Hollande un écrit de ſa main

&

& ſous ſon ſceau, dont la teneur étoit conçûë en termes généraux, ſçavoir, *Que ces Meſſieurs avoient agi directement contre l'Union: ce qui ſuivant la teneur de l'Article XXIII. de cette Union devoit être puni. Que ſon Alteſſe avoit jugé à propos d'ôter du Gouvernement ce peu de perſonnes pour conſerver toutes les villes ou tout l'Etat.* Enfin ſon Alteſſe diſoit, qu'il avoit encore contre chacun de ces Meſſieurs en particulier des chefs d'accuſation, qu'il gardoit par-devers ſoi juſqu'à une autre occaſion.

Ceux qui ſçavoient la teneur de ces accuſations ſi foibles & ſi générales firent ſi bien, qu'on fut d'avis de ne faire la lecture d'aucune dans l'Aſſemblée, ni encore moins d'en donner une copie; mais il fut trouvé bon d'y appliquer le ſceau & de les ſerrer, quoique dans la ſuite elles fuſſent miſes au jour.

S. A la fin les Etats de Hollande comparurent le 13.me d'Août à l'Aſſemblée de leurs Hautes Puiſſances en préſence de ſon Alteſſe, de ſon Excellence le *Stadhouder* de Friſe, & du Conſeil d'Etat, déclarans que leurs Seigneurs Déclaration des Etats de la province de Hollande.

& Maîtres n'avoient ci-devant parlé de la diminution des troupes & de la propoſition qui en avoit été faite dans cette Aſſemblée, qu'à l'occaſion de l'épuiſement de leurs finances, cauſé par les dépenſes exceſſives d'une longue & cruelle guerre; mais que depuis ayans rémarqué que les autres provinces ſe montroient inquiettes ſur cet article, vû qu'elles jugeoient que leur pays ne ſeroit pas ſuffiſamment à couvert de toute inſulte & ſurpriſe, ſi leurs dits Seigneurs & Maîtres venoient à propoſer la diminution des troupes; qu'à préſent ils avoient trouvé bon de ſuivre là-deſſus l'avis de leurs Alliez, & pour leur ôter tout ſujet de crainte & d'inquietude ils avoient donné leur conſentement à la propoſition qui avoit été faite le 15.me de Juillet dernier par le Conſeil d'Etat, telle qu'elle étoit couchée par écrit, pleinement perſuadez qu'ils étoient des bons deſſeins des Etats des autres provinces, & leur recommandans fortement comme à leurs amis & alliez, de vouloir de leur part travailler avec toute la diligence & prudence poſſibles, à ce que les finances de l'Etat

ſuſ-

fussent bien & dûement employées, pour en quelque maniere dédommager leurs Nobles & Grandes Puissances de ce qu'elles vouloient bien se charger encore d'une affaire si préjudiciable à leurs finances, & cela à l'occasion des autres provinces & pour le bien de l'Etat.

9. En vertu de la Résolution du Magistrat de Dordrecht on accorda à Monsieur *Jacob de Witt* & à ses enfans l'Acte de justification & d'indemnité que voici:

Acte de justification de la ville de Dordrecht en faveur de Jacob de Witt.

Nous les Bourguemaîtres, Echevins, Conseillers, anciens Conseillers, & le College des Huit de la ville de Dordrecht, sçavoir faisons à tous ceux qui ces Lettres Patentes verront, que le Sieur Jacob de Witt, *ancien Bourguemaître de cette ville, à présent Conseiller dans les Députez, & Député de la part de cette ville à l'Assemblée des Etats de Hollande, n'a rien dit ni avancé au sujet du nouvel état de guerre, du licenciement & de la réforme des troupes, que ce dont nos Députez à l'Assemblée avoient été expressément chargez par nous; ce qui ayant été de nouveau examiné par nous en pleine Assemblée le* 10.me *de Juin dernier, de même*

que

que tous les documens & toutes les réſolutions y appartenant, a été véritablement trouvé tel par nous, & en a été remercié par nous & en eſt encore remercié par ces préſentes; où ſe trouvoit auſſi inſeré le rapport ſur une lettre de leurs Hautes Puiſſances à Meſſieurs les Conſeillers Députez en datte du 16.me *Avril dernier, par lequel il paroit que Monſieur l'ancien Bourguemaître* de Witt, *& les autres Meſſieurs ont été du même avis ſur ce qui a été dernierement répréſenté ici par ſon Alteſſe comme* Stadhouder, *& au contentement de ſon Alteſſe & de nôtre approbation a été verbalement accordé, promis, & exhibé par écrit de nôtre part à ladite Aſſemblée des Etats de Hollande; qu'auſſi ledit Sieur* de Witt *avec les autres Députez n'a rien négligé pour que le rapport unanime du* 16.me *Juillet dernier fut confirmé par leurs Nobles & Grandes Puiſſances, prémierement entre les Membres députez de leurs Nobles & Grandes Puiſſances, & enſuite ici dans nôtre Aſſemblée; de quoi & autres négociations ont été ce jourd'hui remerciez par nous & ſont encore remerciez par ces préſentes le Sieur* de Witt *& ſes Condéputez; & comme toutes leſdites négociations & informations*

mations faites & exposées par le Sieur de Witt *sont parfaitement de nôtre connoissance, ordre, & autorisation, si déclarons par ces présentes estimer, approuver, & tenir pour valables lesdites négociations & informations, promettans au Sieur* de Witt, *de même qu'à ses enfans, de prendre comme fait en la personne de nous tous en général & de chacun de nous en particulier tout ce qui pourroit lui survenir à cette occasion & ce qui lui est déja survenu, en outre d'aider de tout nôtre pouvoir à remettre le tout en son entier, & à indemniser le Sieur* de Witt, *engageans pour cet effet nôtre ville & tous nos biens, & les soumettans à tous Seigneurs, Cours, Tribunaux, & Juges. Fait le 2. d'Août de l'année 1650. Et comme la lecture du présent Acte fut faite dans nôtre Assemblée le 5.me d'Août ensuivant, il fut trouvé bon d'en marquer la circonstance, & d'y faire apposer le sceau, à la réquisition de ladite ville, par les Bourguemaîtres, Echevins, Conseillers, anciens Conseillers, & College des Huit de la même ville. Au bas, en l'absence du Secretaire, signé* H. Roosboom, *au dessous étoit appliqué un sceau en cire verte avec un morceau de papier blanc dessus.*

Rapport de Monſieur de Reinswoude.

15. Le 15.me d'Août Monſieur *de Reinſwoude* propoſa & notifia à leurs Hautes Puiſſances, que ſon Alteſſe avoit mis entre les mains de lui Préſident *les Raiſons & les Motifs, qui avoient porté ſon Alteſſe à faire arrêter, en vertu de l'Acte de leurs Hautes Puiſſances datté du* 5.me *Juin dernier*, les Sieurs *de Witt* de la ville de Dordrecht, *de Waal* & *Reuyl* de celle de Harlem, *Jean Duyſt van Voorhout* de celle de Delft, *Keizer* de celle de Hoorn, & *Stellingwerf* de celle de Medenblic, cachetez & ſcellez de ſon petit ſceau; ſur quoi ayant été déliberé, il fut arrêté que pour le préſent on ſerreroit dans la caiſſe du Greffe leſdites Raiſons cachetées & ſcellées; & là-deſſus Meſſieurs les Députez de Hollande firent enregitrer qu'ils notifieroient les ſusdites affaires à leurs Seigneurs & Maîtres.

Monſieur le même Préſident fit auſſi ſçavoir par ordre de ſon Alteſſe à leurs Hautes Puiſſances, que les Régens de la ville de Delft, de même que les parens & amis de Monſieur *Jean Duyſt van Voorhout*, avoient ſupplié ſadite Alteſſe, à ce qu'il fut tiré de ſa priſon

de

de Louveſtein, avec cette offre, que lesdits Régens, à la réquiſition du Sieur *Duyſt van Voorhout*, le déchargeroient de ſes charges, de ſes commiſſions, & de ſon ſerment, par-où il s'étoit obligé à ladite ville, ſans jamais y recevoir à l'avenir le Sieur *Jean Duyſt van Voorhout*, ſans que pourtant il fut flêtri en ſon honneur, bonne fame & réputation, & que ceci ſeroit tenu pour une entiere ſatisfaction; que là-deſſus ſon Alteſſe en vertu de l'Acte de leurs Hautes Puiſſances datté du 5.me Juin dernier avoit fait ſortir de priſon ledit *Jean Duyſt van Voorhout*: ſur quoi ayant été déliberé, Meſſieurs les Députez de Hollande firent mettre dans leurs regitres, qu'ils donneroient avis des affaires ci-deſſus à leurs Seigneurs & Maîtres.

Elargiſſement de Jacob de Witt.

11. Sur une ſemblable notification faite à la réquiſition de Monſieur *Jacob de Witt*, ſon élargiſſement s'enſuivit, de même que celui des autres Meſſieurs.

Son mariage.

Monſieur *Jacob de Witt* épouſa le 9.me Octobre de l'année 1616. Mademoiſelle *Anne vande Corput*, ſortie d'une fa-

famille illuſtre de Brabant, née le 24.me Avril de l'année 1599. & morte le 23.me Janvier de l'année 1645. (elle étoit fille de Monſieur *Jean vande Corput*, fils d'*Antoine vande Corput* ci-devant Echevin de la ville de Breda & Intendant de la haute & baſſe Swaluwe, & de Mademoiſelle *Marie Buyzen*, qui épouſa le 20.me Avril de l'année 1621. en ſecondes nôces Monſieur *Jean Berk*, Chevalier, Conſeiller Penſionnaire de la ville de Dordrecht, & Envoyé extraordinaire auprès des Etats libres d'Angleterre & de Veniſe) Ils ont eu enſemble ſept enfans, dont trois ſont morts jeunes, & les quatre autres étoient.

Ses enfans.

I. JEANNE DE WITT, qui ſe maria le 9.me Juin de l'année 1637. avec Monſieur *Jacob van Beeveren*, fils de Monſieur *Corneille van Beeveren*, Seigneur de Swijndregt, Intendant des digues du pays d'Alblas & des eaux du Nederwaard, & Député à l'Aſſemblée de leurs Nobles & Grandes Puiſſances Meſſieurs les Etats de Hollande & de Weſtfriſe.

II. MARIE DE WITT, qui épouſa

CORNEILLE DE WITT
Ruard de Putten
&c. &c. &c.

BIBLIOTECA NAZ.
ROMA
VITTORIO EMANUELE

ſa en l'année 1641. Monſieur *Thierri Hœuft*, fils de Monſieur *Thierri Hœuft*, Seigneur de Fontaine Peureuſe, Chanoine de l'Egliſe Cathedrale d'Utrecht, Député à l'Aſſemblée de leurs Nobles & Grandes Puiſſances Meſſieurs les Etats de Hollande & de Weſtfriſe, au College de l'Amirauté de Rotterdam, & à la Chambre des Comptes de la Généralité, Directeur de la Compagnie des Indes Occidentales, &c.

III. CORNEILLE DE WITT, né le 25.me Juin de l'année 1623.

IV. JEAN DE WITT, né le 25.me Septembre de l'année 1625.

Ces deux derniers ſont les illuſtres perſonnages, dont nous avons entrepris de décrire ici les belles actions, qu'ils ont fait pendant leur vie, & la maniere horrible dont ils furent maſſacrez & mis à mort. Nous commencerons donc par l'aîné des deux.

12. Monſieur CORNEILLE DE WITT donna dès ſes jeunes ans de grandes eſperances de lui, & fut inſtruit dans pluſieurs arts & ſciences, mais principalement dans les exercices Academiques; Corneille de Witt.

BIBLIOTECA ROMA VITTORIO EMANUELE

ques; il eut toûjours beaucoup d'inclination pour la ſcience du Droit & pour l'art militaire, & il avoit naturellement du courage & de l'intrepidité, dont il donna pluſieurs preuves dans ſa jeuneſſe. Après avoir achevé ſes exercices il employa quelques années à voyager dans les pays étrangers, d'où étant revenu il ſe maria le 21.me Septembre de l'année 1650. avec Mademoiſelle *Marie van Berkel*, née le 31.me Mai de l'année 1632. fille de Monſieur *Jean van Berkel*, Receveur Général de la province de Hollande, & de Madame *Elizabeth Prince*, fille de Monſieur *Pierre Prince*, Bourguemaître de la ville de Rotterdam & Député à l'Aſſemblée de Meſſieurs les Etats de Hollande & de Weſtfriſe. C'étoit une femme douée de rares & d'excellentes qualitez, telles qu'étoient un eſprit net, un jugement ſolide, une beauté exquiſe, un ſçavoir profond, & une éloquence admirable, qui ſçavoit ſe conſoler dans toutes ſortes de disgraces par la lecture des Hiſtoires ſaintes, & qui auroit pû faire honte à pluſieurs des plus habiles & des plus ſçavans hommes de ſon temps.

Ses qualitez perſonnelles.

Son mariage.

Quelle étoit ſa femme?

temps. Ces deux illuſtres perſonnes eurent enſemble cinq enfans, ſçavoir

I. JACOB DE WITT, né le 29.me Novembre de l'année 1653. qui ayant voyagé en France & en Italie, & s'en retournant chès lui par l'Allemagne mourut le 22.me Juin de l'année 1675. de la petite verole à Vienne en Aûtriche. Ses enfans.

II. JEAN DE WITT, né le 27.me Decembre de l'année 1660.

III. ANNE DE WITT, née le 1. Novembre de l'année 1667.

IV. MARIE DE WITT, née le 19.me Octobre de l'année 1669.

V. GUILLEMETTE DE WITT, née le 3.me Juillet de l'année 1671.

Monſieur *Corneille de Witt* fut quelques années après la mort du Prince *Guillaume* II. avancé à la charge de Bourguemaître de la ville de Dordrecht, & fut fait Député à l'Aſſemblée de Meſſieurs les Etats de Hollande & de Weſtfriſe, *Ruard* ou Gouverneur & Intendant des digues du pays de Putten, Baillif de Beyerland, Intendant des digues du pays de Moerkerken, & Curateur Ses charges.

rateur de l'Academie de Leide. Nous ferons voir en temps & lieu dans le cours de cette Hiſtoire quelles autres charges honorables il poſſeda, & nous parlerons préſentement de Monſieur ſon frére.

Jean de Witt.

13. Monſieur JEAN DE WITT avoit un eſprit ſi delicat & ſi penetrant, que ſouvent dans tout un ſiecle on ne ſçauroit trouver ſon ſemblable : il étoit laborieux, il aimoit paſſionnément l'étude, & il apprit tous les exercices qui conviennent à un Gentilhomme, où il fit de ſi grands progrès, qu'il comprenoit tout presque auſſi vîte que ſes Maîtres le lui dictoient ; par-où il fut ſouvent propoſé pour exemple aux autres Ecoliers ; ſa plus forte paſſion étoit la Juriſprudence, la Politique, & les Mathematiques, poſſedant au ſouverain dégré les ſept arts liberaux ; il étoit agréable & enjoué dans la converſation, quoique d'ailleurs il fût grave & ſerieux ; il mit au jour divers beaux & bons ouvrages, dont celui (qui a pour titre *Elementa curvarum linearum*, & qui a été imprimé par les ſoins de *François a Schooten* Profeſſeur en Mathe-

Ses qualitez perſonnelles.

Ses ouvrages.

JEAN DE WITT
Conseiller Pensionnaire
de Hollande. &c. &c. &c.

thematique dans l'Academie de Leide, à Amſterdam chès *Louis* & *Daniel Elzevir* en l'année 1650.) n'eſt pas des moindres, mais la plûpart ont été imprimez ſous des noms empruntez, paroù il fut mis, de même que ſon pére, au nombre des ſçavans hommes de la ville de Dordrecht. Ayant achevé ſes études dans les Academies, il fut fait Docteur en Droit, & enſuite il voyagea pendant quelques années dans les pays étrangers, d'où étant de retour il fut fait l'année 1650. Conſeiller Penſionnaire de la ville de Dordrecht, & après la mort de Monſieur *Adrien Paauw* Seigneur d'Heemſtede il fut élû Conſeiller Penſionnaire de Hollande & de Weſtfriſe, Intendant & Greffier des fiefs, & Garde du grand ſceau desdites provinces. Il ſe maria le 16.me Février de l'année 1655. avec Mademoiſelle *Wendele Bikker*, (fille de Monſieur *Jean Bikker*, fils de Monſieur *Gerard Bikker*, Bourguemaître de la ville d'Amſterdam & Conſeiller à l'Amirauté de cette ville, & d'*Agnès de Graaf*, fille de Monſieur *Jacob de Graaf*, Seigneur de Zuyd-Polsbroek, & Bourguemaî-

Ses emplois.

Son mariage.

tre de la ville d'Amſterdam) morte le 1. Juillet de l'année 1661. Etant Seigneur de Zuyd-&-Noord-Linſchooten, de Snellewaard, de Hekkendorp, & d'Yſſelveere, il eut de ſa femme cinq enfans, qui étoient:

Ses enfans.

I. ANNE DE WITT, qui nâquit le 27.me Decembre de l'année 1655. & qui ſe maria le 30.me Juillet de l'année 1675. avec Monſieur *Herman van den Honart*, (fils de Monſieur *Jean van den Honart*, fils de Monſieur *Rochus van den Honart*, Conſeiller ordinaire de la Cour de Hollande, de Zelande, & de Friſe, & de Madame *Cornelie Halling*, fille de Monſieur *Herman Halling*) Député à l'Aſſemblée de leurs Nobles & Grandes Puiſſances Meſſieurs les Etats de Hollande & de Weſtfriſe.

II. AGNES DE WITT, née le 16.me Juin de l'année 1658.

III. MARIE DE WITT, née le 22.me Septembre de l'année 1660.

IV. JEAN DE WITT, né le 27.me Mai de l'année 1662. Seigneur de Zuyd-&-Noord-Linſchooten, de Snellevaard, de Hekkendorp, & d'Yſſel-

ſelveere, & Secretaire de la ville de Dordrecht.

V. JACOB DE WITT, né le 10.me Novembre de l'année 1667.

CHAPITRE II.

SOMMAIRE.

§. 1. Jean de Witt *trouve les affaires fort embrouillées & fort délabrées. Il ſe fait pluſieurs ennemis.* 2. *Commiſſion de la charge du Conſeiller Penſionnaire de Hollande.* Jean de Witt *exerce cette charge avec beaucoup d'application & d'honneur.* 3. *Mutineries & inſolences de la populace.* 4. *L'extreme foibleſſe de la Hollande. Pourquoi les impôts n'y diminuent point?* 5. *Ses dettes exceſſives.* 6. *Ses grandes pertes.* 7. *Ses guerres avec l'Angleterre.* 8. *Elle ſe mêle dans les guerres du Nord.* 9. *Cauſes des grands impôts, dont elle a été chargée. Eſclavage, dont elle eſt menacée.* 10. *Quel étoit ſon gouvernement ſous les* Stadhouders? *Quel il eſt ſous les Régens d'à préſent? Il déplait à pluſieurs. A-*

vis ſalutaire aux Hollandois. Pluſieurs ſeroient bien aiſes du rétabliſſement des Stadhouders. 11. *Pirateries des François & des Anglois très préjudiciables à la Hollande. On vend divers vaiſſeaux des Hollandois. Qu'eſt-ce qu'on a à craindre du Capitaine Général? Qu'eſt-ce qu'on lui inſpire? Pourquoi la Hollande ne doit jamais élire de Chef perpetuel?* 12. *Origine de ſes guerres avec l'Angleterre. Les Anglois recherchent ſon amitié. Sur quoi ils inſiſtent? On rejette leurs offres, & on empêche la concluſion du traité avec eux. On maltraite fort leurs Ambaſſadeurs. Ces Ambaſſadeurs s'en retournent très mal ſatisfaits. Qu'eſt-ce qu'un d'entre eux répréſente aux Commiſſaires de leurs Hautes Puiſſances? La Hollande n'a eu que trop de ſujet de ſe repentir d'avoir mépriſé leurs offres. Combien de peines & de ſoins elle a eu pour rentrer en paix avec eux?* 13. *Les guerres du Nord lui ſont préjudiciables. L'Electeur de Brandebourg s'oppoſe aux deſſeins du Roi de Suede. Il tâche à ſe faire des amis. Il ſe jette dans le parti du Roi de Suede. Il ſe rend odieux*

odieux aux Hollandois. Traité d'Elbing conclu entre la Suede & la Hollande. Principaux articles de ce traité. On auroit prévenu plusieurs maux, s'il eût eu sa derniere perfection. Pourquoi il ne peut être ratifié par la Hollande? L'Electeur de Brandebourg rompt avec le Roi de Suede, & il rentre en alliance avec le Roi de Pologne. La Hollande procure de grands avantages à cet Electeur. Elle ne peut abandonner ses interêts. Elle se void exposée à entrer en guerre avec la France, l'Angleterre, & la Suede. 14. Jean de Witt *ne néglige rien pour affranchir sa patrie du joug de l'esclavage. Rapport qu'il fait là-dessus. Il propose la necessité qu'il y avoit de faire la paix. On en écrit à* Cromwel. *On s'oppose à cette négociation. On envoye une lettre là-dessus aux Régens d'Angleterre.* 15. *La Zelande propose d'élire un Capitaine & Amiral Général. Les Etats de Hollande s'y opposent fortement. Les partisans du Prince s'y employent de tout leur pouvoir. On expose ce jeune Prince à la vûë du peuple de Dordrecht. Ce qui cause une grande émeute*

dans cette ville. 16. *Impoſition du vingtieme denier, dans la Hollande. Seditions à cette occaſion. Libelles diffamatoires contre les Etats de Hollande & de Weſtfriſe.*

§. 1. LOrſque Monſieur *Jean de Witt* parvint dans ſi peu de temps à cette haute dignité, & cela au commencement des cruelles guerres avec les Anglois, dont les prémieres hoſtilitez avoient été commiſes le 29.me Mai de l'année précedente, il trouva les affaires ſi embrouillées & ſi délabrées, que ſans ſon ſecours la République auroit ſans doute été expoſée à de grands dangers; car les diſſenſions entre les partiſans du Prince & les défenſeurs de la précieuſe liberté étoient ſi grandes, que les prémiers prétendans ſe conſerver la ſouveraine autorité, telle qu'ils l'avoient euë durant le gouvernement du *Stadhouder*, ne cherchoient qu'à opprimer entierement les autres.

Jean de Witt trouve les affaires fort embrouillées & fort délabrées.

Comme Monſieur *de Witt* tâchoit par les voyes de la douceur à prévenir ces diſſenſions & ces violences, il ſe fit ennemies, dès qu'il fut entré dans

Il ſe fait pluſieurs ennemis.

la

la charge de Conſeiller Penſionnaire, pluſieurs perſonnes envieuſes & mercenaires; ce qui ne contribua pas peu à augmenter ſon zele pour la République, puiſque dans les dix-neuf ans qu'il exerça cette charge il mit fin à quatre guerres ſur terre & à autant ſur mer, outre toutes les alliances, qu'il fit avec diverſes Puiſſances tant en Europe que dans les autres parties du monde, comme cela paroîtra dans la ſuite. Mais avant que de paſſer plus loin, je juge qu'il eſt neceſſaire de mettre ici devant les yeux du Lecteur la commiſſion de cette belle mais penible charge, & de lui faire voir qu'il n'y a point de roſes ſans épines.

Commiſſion de la charge du Conſeiller Penſionnaire de Hollande.

I.

Commiſſion de la charge du Conſeiller Penſionnaire de Hollande.

2. Afin que le Conſeiller Penſionnaire puiſſe toûjours être en état de ſervir la République, il ne pourra en aucune maniere ni ſous quelque prétexte que ce ſoit exercer d'autre charge

ge que celle de Penſionnaire tant dans le pays que hors du pays.

II.

Afin qu'on puiſſe faire fonds ſur ſon ſervice & ſur ſes avis, il ſera neutre & ſans partialité dans toutes les affaires tant des quartiers, villes, bourgs, & colleges de Hollande & de Weſtfriſe, que des autres provinces & pays, autant que cela concernera la Hollande & la Weſtfriſe, il n'embraſſera les interêts de perſonne, ni ne donnera aucun avis ou conſeil, ni ne prendra aucune penſion ou gages de quelque autre Etat ou Prince.

III.

Il ſera tenu de prendre ſoin de toute ſa force, que les privileges, droits, coûtumes, & uſages des pays de Hollande & de Weſtfriſe, de même que l'autorité legitime de l'Etat, ſoient conſervez en leur entier.

IV.

Il s'employera avec application & fidellement à faire vuider les procès, que la Hollande & la Weſtfriſe ont ou pourront avoir à l'avenir durant l'exercice de ſa charge.

V. Afin

V.

Afin que les Etats puiſſent en tout temps être informez des procès qu'ils ont, lui en étant réquis fera rapport en quel état ſeront les procès publics.

VI.

Il donnera par écrit, du moins huit jours avant la comparition de l'Aſſemblée autant que le temps le pourra permettre, à ceux des Nobles qui ont ſéance dans le College des Conſeillers Députez, les articles & les pieces, pour leſquelles l'Aſſemblée doit être convoquée avec la communication des Conſeillers Députez, afin que les Nobles puiſſent déliberer là-deſſus avec les autres Députez un ou pluſieurs jours avant l'Aſſemblée.

VII.

Il ſera ponctuel à ſe trouver dans toutes les Aſſemblées des Etats au jour qu'elles auront été convoquées, & commençant à traiter des affaires avec les Membres qui ſeront préſens, il expediera toutes celles qui ſe préſenteront, juſqu'à diſpoſer des charges & offices incluſivement, ſans attendre l'arrivée des Membres abſens.

VIII.

L'Aſſemblée commencera ſes ſéances à neuf heures avant midi & à trois heures après midi, & elle les finira à midi & à ſix heures du ſoir.

IX.

Il ſe conduira d'une telle maniere ſur ce qu'il aura à propoſer, qu'à chaque ſéance tant avant qu'après midi on puiſſe mettre ſur le tapis quelque affaire, dont on délibere à la concluſion.

X.

En cas que quelques Membres ne ſe trouvaſſent pas à l'Aſſemblée aux heures marquées, il commencera la lecture de quelques Requêtes ou d'autres pieces, qui ne regardent point les articles de la convocation, afin que par-là on puiſſe recueuillir les voix des aſſiſtans.

XI.

L'Aſſemblée étant complette, il propoſera les articles de la convocation, ſur-tout ceux qui concernent la levée des deniers, ſans oublier de rapporter ſuccintement tous les autres articles, afin que par ce moyen on puiſſe ſçavoir, auſſi vîte qu'il ſe pourra, le ſentiment

timent des Membres ſur lesdits articles.

XII.

En faiſant la recapitulation des articles il ſe contentera d'exhorter les Membres, qui s'y ſont oppoſez, ſans qu'il ſoit beſoin de prendre là-deſſus les ſuffrages de tous les aſſiſtans, à moins que le Conſeiller Penſionnaire n'eût des raiſons particulieres pour agir autrement.

XIII.

Il fera une liſte à part des Membres, qui ſeront Députez par leurs Nobles & Grandes Puiſſances pour des affaires particulieres, & il ſollicitera une fois toutes les ſemaines le Préſident de chaque députation à ce que lesdites affaires puiſſent être vuidées, lui donnant en même temps un extrait de ladite commiſſion.

XIV.

Au commencement de chaque Aſſemblée il fera rapport à leurs Nobles & Grandes Puiſſances des affaires conſiderables, qui ſeront ſurvenuës depuis la ſéparation de la derniere Aſſemblée de la Généralité & des Conſeillers Députez.

XV.

Il délivrera toutes les Requêtes des Fermiers concernant les finances, avant que de les lire dans l'Aſſemblée, aux Commiſſaires établis pour cela par leurs Nobles & Grandes Puiſſances, afin qu'enſuite il préſente à l'Aſſemblée celles qui lui auront été miſes entre les mains en vertu de ladite commiſſion & après perquiſition faite.

XVI.

Après la lecture faite tout haut de chaque article, il laiſſera dire aux Nobles & aux villes leur avis là-deſſus, ſans qu'aucun d'eux ſoit interrompu en donnant leur avis & en déclarant leur ſentiment, ou que lui-même ne diſe ſon avis, à moins que les Nobles & les villes n'exigeaſſent cela de lui.

XVII.

Il couchera par écrit les avis & les ſuffrages de chacun d'eux en particulier, & les ſuffrages étant donnez il déclarera ſur quoi il y a le plus de voix, afin qu'enſuite on puiſſe proceder à la concluſion, prendre une réſolution là-deſſus, & la mettre par écrit.

XVIII.

XVIII

Il aura ſoin que tous les Lundis après midi on reſume dans l'Aſſemblée toutes les réſolutions d'importance priſes dans la ſemaine d'auparavant ; & comme le Secretaire ſera chargé d'amplifier les apoſtilles & les appointemens ſur les requêtes ordinaires, ſi elles ſont de quelque importance, elles ſeront auſſi recapitulées par le Conſeiller Penſionnaire & par le Secretaire, avant qu'elles ſoient rendues publiques.

XIX.

On fera & on tiendra un regître exact de toutes les réſolutions des Etats, comme il ſera tenu par le Secretaire un regître des appointemens ſur les requêtes préſentées aux Etats, avec un rapport ſommaire de ce qui aura été demandé par ces requêtes ; lequel regître ſera mis en garde chès le Secretaire, afin qu'on le puiſſe voir en tout temps à la réquiſition des Membres de l'Aſſemblée.

XX.

Il ſera obligé d'amplifier toutes ordonnances, actes, placards, actes pour la levée des deniers, réſolutions, & autres

autres dépêches importantes, de les faire enregîtrer, & de mettre un ſommaire à la tête de chaque dépêche.

XXI.

Il prendra ſoin que dans huit ou quinze jours pour le plus tard après chaque Aſſemblée les réſolutions amplifiées ſoient miſes en ordre, afin qu'on en puiſſe donner copie, de même que de tous les actes pour la levée des deniers, à chacun des Etats, comme les Nobles & les villes, & cela aux dépens de la République.

XXII.

Il donnera en même temps, s'il en eſt réquis, aux Etats un inventaire de tous les livres, pieces, chartres, & papiers, qui concernent la République & qu'il a en garde, afin que les Etats puiſſent en faire prendre ſelon leur bon-plaiſir celles qu'ils jugeront dignes d'être miſes & gardées dans les Archives de la République.

XXIII.

Il tiendra ſecrettes les opinions, qui auront été données par chacun des Membres, & ne les revelera en aucune maniere, ni les raiſons alleguées pour

pour ſoutenir ces opinions, ni en un mot aucune affaire qui ſe ſera traitée dans l'Aſſemblée, qui devra ou qui ſera autrement ordonnée d'être tenuë ſecrette.

XXIV.

Il ſera tenu d'executer ponctuellement & fidellement les commiſſions, dont il ſera chargé par les Etats dans les Provinces Unies, & devant aller en commiſſion il prendra un écrit de ſa commiſſion ſigné par un des Nobles & par deux des Députez des villes regulierement tour à tour, ſur le pied & dans l'ordre qu'il ſera trouvé bon par l'Aſſemblée en corps.

XXV.

Il ſera obligé de comparoître à l'ordinaire dans le College des Conſeillers Députez & dans l'Aſſemblée de leurs Hautes Puiſſances Meſſieurs les Etats Généraux, où il n'aura que voix déliberative, & trouvant qu'il y eſt ſurvenu certaines affaires, ſur leſquelles il eſt neceſſaire de convoquer Meſſieurs les Etats de Hollande & de Weſtfriſe, comme cela ſera jugé avantageux pour le pays, il executera ponctuellement ce dont

dont il ſera chargé, ſoit pour convoquer les Etats, ou pour faire d'autres dépêches, & il fera ſa reſidence ordinaire à la Haye.

XXVI.

Il s'engagera par ſerment de ne ſe mêler en aucune maniere de l'élection d'aucun Officier, Conſeiller, ou autres Magiſtrats des villes ou du plat pays, ni de recommander ouvertement ni ſecrettement qui que ſe pût être, dans l'Aſſemblée des Etats, auprès des Conſeillers Députez à la Généralité, auprès de ſon Alteſſe, & ailleurs, pour lui faire obtenir quelque office de Judicature, dans les finances, dans les troupes, ou dans la police.

XXVII.

Il ſera tenu d'avoir l'oeuil ſur tout ce qui regarde les finances, pour enſuite en prendre connoiſſance autant qu'il lui ſera poſſible, & pour en donner, s'il en eſt réquis, ſes avis à Meſſieurs les Etats; mais ſans ſe mêler de regler ou de diſpenſer les finances, il laiſſera faire à Meſſieurs les Conſeillers Députez, à qui il ſera obligé de communiquer ſes avis là-deſſus.

XXVIII.

XXVIII.

Pareillement il continuera à entretenir correſpondance avec les Ambaſſadeurs de l'Etat dans les pays étrangers, ainſi qu'il a été accordé au ſuſdit Conſeiller Penſionnaire, ſuivant la réſolution de leurs Nobles & Grandes Puiſſances du 25.me Juillet de l'année 1626.

XXIX.

Mais il ne pourra avoir de correſpondance de bouche ou par écrit avec aucun Roi, Prince, Souverain, République, Ville, Communauté, Ambaſſadeur, Agent, ni autres hors du pays ou dans le pays, ſur des affaires ſecrettes & concernant l'état du pays, à moins que cela ne lui fût ordonné par une expreſſe réſolution des Etats de Hollande & de Weſtfriſe & par les Lettres qui lui en ſeront expediées & envoyées; de même il ſera obligé de préſenter les articles les plus eſſentiels de tout ce qui aura été dit là-deſſus à l'Aſſemblée des Etats, ou en leur abſence aux Conſeillers Députez, en préſence des Députez de Hollande & de Weſtfriſe à l'Aſſemblée de leurs Hautes

tes Puiſſances Meſſieurs les Etats Généraux ſe trouvans ſur les lieux, ou de leur en faire la lecture & le rapport, afin de prendre là-deſſus une bonne réſolution au grand avantage du pays.

XXX.

Il ne pourra ouvrir aucune lettre adreſſante aux Etats ou aux Conſeillers Députez, que dans leur Aſſemblée & en préſence de ceux d'entre eux qui ſeront préſens, auxquels elles ſeront renduës d'abord qu'on les aura reçûës; comme auſſi il ne pourra retenir par devers ſoi ni faire décacheter, ſelon qu'il lui plaira, aucune lettre concernant les Etats du pays, mais elles ſeront exhibées dès le moment de leur reception, à celle fin qu'elles ſoient lûës & qu'on en ſçache le contenu.

XXXI.

Pour lequel office ledit Conſeiller Penſionnaire jouïra d'une penſion annuelle priſe des impoſitions de la province, montant à la ſomme de trois mille livres, dont chaque quartier lui ſera payé tous les trois mois.

XXXII.

Lorſqu'il ſera en voyage pour quelque

que affaire extraordinaire, ayant ordre & commiſſion des Etats ou des Conſeillers Députez, il aura les mêmes ſalaires & vacations que les autres Députez, à moins que les Etats ne trouvaſſent bon que le Conſeiller Penſionnaire prit avec ſoi un Clerc pour lui ſervir d'aide, car en ce cas il aura de plus pour le même par jour la ſomme de..... eu égard à ſes frais, & outre cela les bâteaux & les chariots, qui lui ſeront fournis.

XXXIII.

Le ſuſnommé Conſeiller Penſionnaire fera ſerment de ſe conformer à tous ces articles & de faire pour le bien du pays de Hollande & de Weſtfriſe tout ce qu'un bon & fidelle Conſeiller Penſionnaire eſt obligé de faire, ſe gardant bien de recevoir aucun don ou préſent, qu'il eſt défendu par les loix de recevoir, ſous peine d'être noté d'infamie & d'être privé de ſa charge.

XXXIV.

La charge de ce Conſeiller Penſionnaire durera l'eſpace de cinq ans, leſquels étans expirez on déliberera de nouveau ſur l'élection d'un autre, à moins

moins que par la pluralité des voix il fut trouvé bon de confirmer celui-ci dans ſa charge ſuivant l'inſtruction, qui lui en a été donnée & qui ſera tout de nouveau lûë, examinée, & confirmée; & dont il prêtera ſerment; & pendant qu'il ſera en charge, il prendra ſon rang & ſa place au deſſous des Etats & des Conſeillers Députez, ſelon qu'il ſe trouvera dans l'une ou l'autre Aſſemblée.

XXXV.

Et en cas qu'il ne ſoit pas continué dans ſa charge, il ne pourra être au ſervice d'aucun autre Etat hors de la province de Hollande, que par le conſentement & du ſçû de Meſſieurs les Etats de Hollande & de Weſtfriſe.

Ainſi fait & arrêté en pleine Aſſemblée de leurs Nobles & Grandes Puiſſances Meſſieurs les Etats, à la Haye le 20.me Mars de l'année 1641.

Jean de Witt exerce cette charge

Monſieur *de Witt* exerça cette charge avec tant d'application & d'honneur, qu'il a par-là éterniſé ſon nom à la poſterité.

3. Ce-

3. Cependant la populace s'aigriſſoit de jour en jour & ſe mutinoit dans la plûpart des villes, diſant que l'on vouloit exterminer la maiſon d'Orange, qui avoit élevé l'Etat & qui avoit fait la fortune de quantité de gens, & que l'on prétendoit ôter la charge de *Stadhouder* au jeune Prince, qui n'avoit alors que trois ans. Cette populace, ſans examiner le dur eſclavage d'une domination monarchique, ni les fruits du doux & libre gouvernement de la République, dont les Magiſtrats bien intentionnez ne ſe donnent aucun repos ni jour ni nuit dans toutes les villes pour faire goûter à leurs habitans la douceur de leur gouvernement, s'attroupe & ſe ſouleve dans les villes de Dordrecht, d'Enkhuiſe, de Hoorn, & de la Haye, dans la derniere deſquelles on avoit donné de nouveaux drapeaux aux bourgeois, ſous leſquels ils réfuſerent de ſe ranger & de monter la garde, courans & crians comme des enragez, & caſſerent les vitres de pluſieurs maiſons des principaux, voulans ravoir les vieux drapeaux, parce que les armes du Prince d'Orange y étoient peinbeaucoup avec d'application & d'honneur.

Mutineries & inſolences de la populace.

peintes, ce qui fut accordé par connivence; outre cela on ſema par-tout des ſatyres en vers de part & d'autre, dont on en trouva deux affichées aux carrefours d'une des principales villes.

4. Je ne ſçaurois me diſpenſer de répréſenter ici au Lecteur l'extreme foibleſſe où ſe trouvoit alors le pays, afin de lui faire voir dans quelle confuſion & dans quel deſordre Monſieur *de Witt* prit le gouvernail de l'Etat; c'eſt pourquoi je m'arrêterai à *certaines conſiderations, qui furent faites là-deſſus & qui quelques années après furent miſes au jour, non ſans la connoiſſance de Monſieur* DE WITT; elles commençoient ainſi:

L'extreme foibleſſe de la Hollande.

„ Il eſt vrai qu'après la mort du „ Prince *Guillaume* II. on ne recueuil„ lit pas de fruits auſſi ſalutaires, que „ vraiſemblablement on avoit déja eu „ ſujet d'en attendre, particuliere„ ment puiſque juſqu'à préſent il n'y „ a point eu de diminution dans les „ grands impôts & dans les taxes exceſ„ ſives de l'Etat; mais ſi l'on examine „ & conſidere bien la raiſon de ceci „ & le paſſé, on trouvera que la cauſe „ n'en

Pourquoi les impôts n'y diminuent point?

„ n'en doit pas être imputée aux Ma-
„ giſtrats libres d'à préſent, mais au
„ précedent gouvernement tyranni-
„ gue, aux *Stadhouders*, Gouverneurs
„ & Capitaines Généraux, de même
„ qu'à ces autres foibleſſes, qui ſont
„ venuës de là ; & ce qui eſt digne
„ d'admiration, c'eſt que la choſe ait
„ été déja portée ſi loin à l'avantage
„ de la République dans la conjon-
„ cture préſente ; car ſi l'on examine
„ à fonds & que l'on peſe bien les rai-
„ ſons claires & évidentes de ce qui
„ vient d'être dit, quiconque y fera
„ reflexion s'appercevra d'abord de ces
„ quatre choſes qui ſuivent.

„ 5. I. Que dans le temps de la Ses dettes
„ mort du dernier *Stadhouder* & Capi- exceſſi-
„ taine Général la province de Hol- ves.
„ lande, étant d'une ſi petite enceinte, & ſon terroir étant ſi mauvais,
„ ſe trouva chargée d'un ſi effroyable
„ capital pris à interêt & de dettes ſi ex-
„ ceſſives qui couroient, qu'il paroî-
„ tra incroyable dans les autres pays &
„ peut-être auſſi à l'avenir dans la Hol-
„ lande, qu'une ſi petite province ait
„ pû encore ſe ſoutenir, malgré ces

„ grands

„ grands impôts & ces taxes exceſſi-
„ ves : & que ſes habitans ayent pû
„ ſupporter non ſeulement les interêts
„ annuels d'un capital ſi immenſe,
„ mais auſſi tant de gros impôts pour
„ leur propre défenſe & pour celle de
„ leurs Alliez qui leur ſont à charge;
„ Meſſieurs les Etats de la même pro-
„ vince ayans remontré au Prince *Guil-*
„ *laume* II. *Stadhouder* & Capitaine Gé-
„ néral, pére du Prince d'Orange *Guil-*
„ *laume* III. d'à préſent, peu de temps
„ avant qu'il mourut, & ayant dans
„ la ſuite été déclaré en public pour
„ la défenſe de leurs procedures faites
„ & paſſées en l'année 1650. que la
„ province de Hollande ſe trouvoit a-
„ lors chargée des deniers pris à inte-
„ rêt pour la ſomme de cent quarante
„ millions de livres, & outre cela des
„ dettes qui couroient pour la ſomme
„ d'environ treize millions de livres.

„ 6. II. Que les habitans de ladi-
„ te province, qui étoient les mieux
Ses gran- „ accommodez & qui négocioient en
des per- „ Levant, avoient ſouffert environ le
tes. „ même temps & ſur-tout dans les
„ années 1650. & 1651. de très gran-
„ des

„ des pertes causées par les pirates Fran-
„ çois dans la Mediterranée, de sorte
„ qu'une partie seulement de ces per-
„ tes, telle que les Marchands d'Am-
„ sterdam la déclarerent par ordre du
„ Magistrat & qu'ils veulent bien con-
„ fesser, monta à la somme de plus de
„ cent *tonnes* d'or ou de dix millions
„ de livres.

„ 7. III. Qu'en l'année 1651. l'E-
„ tat fut en guerre ouverte avec les
„ Anglois & y demeura jusqu'en l'an- Ses guer-
„ née 1654. par-où le commerce fut res avec
„ fort interrompu, & plusieurs négo- l'Angle-
„ cians de ladite province firent des terre.
„ pertes considerables.

„ 8. IV. Que peu de temps après
„ survinrent les guerres du Nord, qui
„ furent principalement entre les Rois
„ de Suede & de Dannemarc, & dans Elle se
„ lesquelles cet Etat se mêla en vûë mêle
„ de secourir le plus foible & de tenir dans les
„ la balance entre ces deux Princes. guerres du Nord.

„ Quoique tout le monde reconnois-
„ se toutes ces affaires generales pour
„ d'assés bonnes raisons de ce que nous
„ venons d'avancer ; cependant com-
„ me peu de gens en ont recherché

„ ſoigneuſement les véritables fonde-
„ mens & les principales cauſes, &
„ qu'ainſi pluſieurs les regardent com-
„ me des effets du gouvernement pré-
„ ſent, nous avons cru qu'il étoit neceſ-
„ ſaire de montrer, auſſi certainement
„ qu'il ſe pourra, d'où ces choſes, hu-
„ mainement parlant, ont proprement
„ tiré leur origine.

Cauſes des grands impôts, dont elle a été chargée.

„ 9. Prémierement donc, pour ce
„ qui eſt des *cent quarante millions de*
„ *livres pris à interêt & des dettes cou-*
„ *rantes*, dont nous avons déja parlé,
„ il eſt bien certain de même qu'aiſé
„ à comprendre, que c'étoit le Capi-
„ taine Général avec ſes flateurs qui
„ avoient obligé les bons Régens de
„ Hollande à cela, puiſque ces deniers
„ furent diſſipez pour ſatisfaire l'ambi-
„ tion & la gloire du Capitaine Général
„ à mettre de grandes armées en cam-
„ pagne & à prendre par des ſieges é-
„ tonnans des villes, qui ſont encore à
„ préſent fort à charge à la Hollande;
„ & ce qu'il y avoit de plus déplora-
„ ble, c'étoit que ces villes frontieres,
„ étant à l'entiere diſpoſition du Capi-
„ taine Général, tant à l'égard des

„ Gou-

„ Gouverneurs ou Commandeurs qu'il „ y établissoit, que des garnisons qu'il „ y mettoit, n'étoient proprement „ qu'autant de citadelles pour tenir „ comme dans les fers la pauvre Hol- „ lande; & ce que l'on a été souvent „ obligé de voir avec douleur, c'est que „ pendant que l'on sacrifioit sur terre „ tant de millions à l'ambition du Capi- „ taine Général, la défense necessaire par „ mer pour la conservation du com- „ merce & de la navigation, qui étoit „ l'ame de la Hollande, devoit dépen- „ dre des deniers, que l'on payoit pour „ les convois & pour les droits d'en- „ trée, & que l'on ne tiroit que des „ Marchands; bien plus, il arrivoit „ souvent qu'une partie de ces deniers „ étoit employée pour faire la guerre „ par terre.

„ Je sçai bien que plusieurs person- „ nes ne condamnoient pas cette ma- „ niere de gouvernement, par les rai- „ sons, que les bons habitans du pays, „ qui avoient le bonheur de n'être pas „ endommagez par les pirateries & les „ abus qui se commettoient dans la „ Compagnie des Indes Occidentales, „ fai-

Quel étoit son gouvernement sous les Stadhouders?

„ faiſoient alors auſſi bien & même
„ mieux leurs affaires que préſente-
„ ment, qu'alors on pouvoit gagner
„ quelque choſe, & de plus que les
„ diverſes cruelles guerres, qui ſe ſont
„ faites dans la plûpart de nos pays cir-
„ convoiſins & même dans les pays é-
„ loignez, ont obligé quantité de ri-
„ ches Réfugiez à venir s'établir dans
„ la Hollande. Mais je ſouhaiterois
„ que ces pauvres gens viſſent un peu
„ plus loin que le bout de leur nez, &
„ alors ils appercevroient qu'il en alloit
„ en ce temps-là dans la République
„ tout ainſi qu'il me ſouvient que les
„ choſes alloient dans une certaine fa-
„ mille, à qui Dieu avoit accordé en
„ abondance des biens temporels, &
„ dont le pére & la mére étans morts,
„ les enfans furent mis ſous la condui-
„ te d'un tuteur prodigue & dépenſier,
„ qui ne dreſſant aucun compte faiſoit
„ du fonds le revenu, & lorſqu'il n'y
„ avoit point d'argent dans la caiſſe,
„ il prenoit d'abord une bonne ſom-
„ me à interêt ſur le compte des pau-
„ vres orphelins; dans ce temps-là les
„ enfans de cette famille étans fort jeu-
„ nes

„ nes & ſimples, les enfans du voiſi-
„ nage & les domeſtiques s'en réjouïſ-
„ ſoient extremement, comme ayans
„ & faiſans tout ce qu'ils vouloient;
„ mais ce mauvais tuteur étant venu à
„ mourir, lesdits enfans tomberent en-
„ tre les mains d'une Chambre d'or-
„ phelins très bien réglée, qui ayant
„ elle-même continuellement les yeux
„ ſur eux, & qui les ayant outre cela
„ commis aux ſoins d'un honnête hom-
„ me vigilant & ſobre, ladite famille
„ fut réglée d'une toute autre manie-
„ re par le moyen d'un menage bien
„ ordonné & ſans faire la moindre dé-
„ penſe inutile, tellement qu'au-lieu
„ que du temps du prémier tuteur on
„ dépenſoit tous les ans beaucoup au-
„ delà des revenus & que l'on prenoit
„ à tous momens de l'argent à inte-
„ rêt, ſous la direction du ſecond tu-
„ teur les revenus des biens s'augmen-
„ toient chaque année conſiderable-
„ ment, & ce que l'on en tiroit au-
„ delà de la dépenſe ordinaire é-
„ toit employé à acquiter une par-
„ tie des deniers pris à interêt, dont
„ le prémier tuteur avoit chargé

Quel il eſt ſous les Régens d'à préſent?

„ les biens des pauvres orphelins.
„ Cependant les ſusdits enfans mur-
Il déplait à pluſieurs. „ muroient dans le même temps &
„ diſoient, qu'à préſent leur condition
„ étoit beaucoup plus fâcheuſe, & que
„ ſous leur prémier tuteur ils avoient
„ joui des plaiſirs de la vie; de même les
„ enfans du voiſinage & les domeſtiques
„ ſe plaignoient, diſans, que pendant que
„ le prémier tuteur avoit gouverné cet-
„ te maiſon on pouvoit quelquefois s'en
„ donner au cœur joye, & qu'à pré-
„ ſent on n'y avoit point de lippées
„ franches; mais ces pauvres orphe-
„ lins ne faiſoient gueres réflexion,
„ que ſi le prémier menage eût duré
„ plus long temps, ç'auroit été une
Avis ſalutaire „ triſte conjoncture pour eux lorſqu'ils
aux Hol- „ ſeroient majeurs. Et nous pauvres
landois. „ innocens de Hollandois, que l'on
„ pourroit à juſte titre nommer ſtu-
„ pides Hollandois, juſques à quand
„ demeurerons-nous dans nôtre bêtiſe
„ & ſtupidité, ſans nous appercevoir
„ que ces plaiſirs, que nous reſſentions
„ alors, ne procedoient que de la me-
„ chante conduite de ce tuteur pro-
„ digue & dépenſier, qui avoit fait
„ nego-

„ négocier ſur nôtre compte ce capi-
„ tal de cent quarante millions ? Du
„ moins devrions-nous comprendre,
„ que nous ſommes contraints d'être
„ encore taxez & tondus pour payer
„ les interêts de ce capital ; deſquel-
„ les ſeules taxes nos Gouverneurs d'à
„ préſent pourroient entretenir toute
„ la famille : de ſorte qu'on peut dire
„ véritablement que tout ce que nous
„ ſommes obligez de fournir & de
„ payer préſentement, & ce qui nous
„ coûte bien cher, ſont les fruits a-
„ mers de cet arbre d'abondance, que
„ ce beau tuteur nous avoit planté &
„ autour duquel nous avons danſé &
„ ſauté de joye comme de pauvres pe-
„ tits poulets. Que les enfans de nôtre
„ voiſinage, de la province de Guel- Pluſieurs
„ dre, de celle d'Utrecht, de celle ſeroient
„ d'Overiſſel, & autres petits maîtres bien aiſes
„ ne s'ennuyaſſent pas de ces plaiſirs, du réta-
„ & que même nos ſerviteurs à gages, bliſſe-
„ ſuivis de regimens entiers de Fran- ment des
„ çois, d'Anglois, d'Ecoſſois, & de Stadhou-
„ Wallons, ſe plûſſent à faire une telle ders.
„ vie dans nos maiſons, & qu'ils ayent
„ encore une grande démangeaiſon de

„ faire revenir ce temps-là, je le leur
„ pardonne ; *il fait bon faire du cuir*
„ *d'autrui large courroye.* Mais que nous
„ Hollandois fuſſions ſi ſtupides, &
„ que nous ne pûſſions voir, que nô-
„ tre conſervation dépend de cette pré-
„ ſente œconomie ou adminiſtration, &
„ que la précedente auroit infaillible-
„ ment trainé après elle nôtre ruine to-
„ tale, certes cela eſt incomprehenſible.

Pirateries des François & des Andois très préjudiciables à la Hollande.

„ 11. Pour ce qui regarde la ſe-
„ conde cauſe de nos maux, ſçavoir
„ *les pirateries commiſes dans la Medi-*
„ *terranée & aux environs*, il eſt évi-
„ dent en prémier lieu, que tous les
„ revenus, auſſi bien que les ſuſdits
„ deniers pris à interêt & ce que l'on
„ avoit arraché aux bons habitans de
„ ladite province, qui avoient ſué ſang
„ & eau pour le gagner, ayant été
„ ſacrifié à l'ambition du Capitaine
„ Général, on fut hors d'état de ſe dé-
„ fendre vigoureuſement par mer, &
„ on donna moyen à toutes les nations
„ après à la proye d'aller pirater & de
„ courir ſus aux vaiſſeaux Hollandois
„ richement chargez ; car qui ignore,
„ *que l'eſperance de l'impunité eſt un grand*

„ *attrait*

„ *attrait pour le crime*, & que *celui qui*
„ *se fait brebis, le loup le mange.*

„ A quoi il faut ajoûter, que sous
„ prétexte de la paix conclue avec
„ l'Espagne, comme s'il n'y eût plus
„ eu de mechantes gens au monde, &
„ que le desir ardent d'avoir le bien
„ de son prochain eût entierement
„ cessé, on a si bien fait par le mo-
„ yen des créatures & des flateurs du
„ Capitaine Général, que divers vais-
„ seaux de l'Etat ont été vendus, &
„ par-là le pays s'est vû dans l'im-
„ puissance de se défendre par mer; à
„ quoi les Régens prévoyans & sages
„ furent moins en état de s'opposer
„ alors, parce qu'il leur pendoit sur
„ la tête un autre mal de la part du
„ Capitaine Général, (qui passoit alors
„ la plus grande partie de son temps à
„ chasser aux bêtes fauves & à l'oiseau,
„ à jouër à la paume, à danser, à assi-
„ ster aux comedies, & à faire d'au-
„ tres débauches plus infames) sçavoir
„ que dès qu'il commenceroit à s'ap-
„ pliquer aux affaires d'Etat, il em-
„ ployeroit le reste des forces mariti-
„ mes du pays contre le Gouverne-

On vend divers vaisseaux des Hollandois.

Qu'est ce qu'on a a craindre du Capitaine Général?

„ ment d'Angleterre, pour ſoutenir
„ les interêts de ſa famille, mais cela
„ au grand préjudice de tous les habi-
„ tans de la Hollande, & principa-
„ lement des Marchands.

„ Enſuite dequoi on a eu le cha-
„ grin de voir, que quelques uns de ces
„ vaiſſeaux de l'Etat, qui avoient été
„ vendus, ſont devenus les principaux
„ vaiſſeaux des ſuſdits pirates; ce qui
„ me fait reſſouvenir de ce qui fut ré-
„ préſenté l'an 1651. en public & avec
Qu'eſt-ce „ beaucoup de vrai-ſemblance, que
qu'on lui „ leſdites pirateries & pluſieurs autres
inſpire? „ exercées du côté des Sorlingues &
„ ailleurs avoient été concertées & or-
„ données par nôtre Capitaine Géné-
„ ral même, & que quelques flateurs
„ de ce jeune Prince lui avoient per-
„ ſuadé que les pirateries étoient le
„ plus ſûr & mêmes l'unique moyen
„ de dompter & de mettre à la rai-
„ ſon ceux d'Amſterdam, avec qui
„ il avoit eu de grands démêlez quel-
„ que temps avant ſa mort; la maxi-
„ me conſtante & générale des Chefs
„ de République étant, de tâcher par
„ toutes ſortes de voyes directes ou
„ indi-

„ indirectes à abbaiſſer & à ruiner tou-
„ tes les grandes & fortes villes, qui
„ peuvent s'oppoſer à leurs deſſeins;
„ comme cela paroit clairement par
„ toutes les hiſtoires & les exemples
„ de tous les temps; & cette ſeule pen-
„ ſée devroit ſuffire à nous Hollandois, Pourquoi
„ dont le bonheur & la proſperité ſont la Hol-
„ uniquement fondées ſur l'état floriſ- lande ne
„ ſant des villes marchandes & bien doit ja-
„ peuplées, pour nous faire prendre mais élire
„ une ferme réſolution de ne jamais de Chef
„ proceder à l'élection d'aucun Chef perpe-
„ perpetuel, ſous quelque prétexte que tuel?
„ ſe puiſſe être, & de perſiſter cou-
„ rageuſement dans cette réſolution.

„ 12. Quant à la troiſieme cauſe de
„ nos malheurs, qui eſt *la guerre contre*
„ *les Anglois*, je crois pouvoir dire a-
„ vec vérité & montrer clairement,
„ que nous avons ſouffert ces maux
„ pour l'amour de la maiſon d'*Orange*; Origine
„ la choſe étant telle, que ceux qui de ſes
„ compoſoient alors le Parlement guerres
„ d'Angleterre (ayans fait trancher la avec
„ tête à leur bon Roi, & par-là s'é- l'Angle-
„ tans rendus très odieux à tous les terre.
„ Monarques du monde, & ſelon tou-

„ tes les apparences humaines devans
„ être pourſuivis & en être punis par
„ les Rois voiſins, autant qu'il ſeroit
„ en leur pouvoir, de peur qu'un tel
„ crime n'étant point vengé, leurs
„ propres Sujets ne ſe portaſſent à une
„ telle action contre eux) ſe virent
„ obligez à rechercher l'amitié de cet
Les Anglois recherchent ſon amitié. „ Etat, comme ils firent bientôt a-
„ près la mort du Prince d'*Orange*,
„ ayans envoyé ici une ambaſſade très
„ celebre, pendant qu'ils négligeoient
„ de faire le même honneur à aucun
„ autre Potentat ou Etat dans le mon-
„ de.

„ Je ne m'étendrai pas maintenant
„ à rapporter ici en détail toutes les
Sur quoi ils inſiſtent? „ offres qu'ils firent pour la confirma-
„ tion de l'amitié entre les deux na-
„ tions; il me ſuffira, qu'on ſçache
„ & qu'on remarque, qu'ils inſiſterent
„ fortement ſur le renouvellement du
„ celebre traité de commerce fait l'an
„ 1495. entre les deux nations; puiſ-
„ que je ſuis de cette opinion & que
„ l'on pourroit montrer, qu'il n'eſt du
„ tout point expedient que cet Etat
„ faſſe de nouvelles alliances avec l'An-

„ gle-

„ gleterre, quoique par le renouvel-
„ lement dudit traité nous euſſions
„ non ſeulement étreint les nœuds de
„ nôtre amitié, mais nous euſſions en-
„ core rendu plus ſûrs nôtre commer-
„ ce & nôtre pêche, puiſque les arti-
„ cles dudit traité, ſur-tout par rap-
„ port à la pêche, y étoient couchez
„ en termes très avantageux; cepen-
„ dant ceux qui étoient attachez com-
„ me autant d'eſclaves à la maiſon d'*O-*
„ *range*, empêcherent non ſeulement
„ la concluſion de ce traité avanta-
„ geux, mais ils firent encore eſſuyer
„ aux Ambaſſadeurs qui avoient été
„ envoyez ici toutes ſortes d'affronts
„ & d'outrages; prémierement en s'op-
„ poſant par tous les moyens imagina-
„ bles dans les déliberations publiques
„ de l'Etat à l'avancement de ce traité,
„ & en demandant des délais pour voir
„ (diſoient-ils) avant toutes choſes
„ quelle ſeroit l'iſſuë des deſſeins du
„ préſent Roi de la grande Bretagne,
„ dans ce temps-là Roi d'Ecoſſe; &
„ d'un autre côté animans la populace
„ groſſiere & ignorante contre leſdits
„ Ambaſſadeurs juſqu'à tel point, que

On rejette leurs offres, & on empêche la concluſion du traité avec eux.

„ Meſſieurs les Etats de Hollande,
On mal-traite fort leurs Ambaſſa-deurs. „ voyans les mauvais traitemens & les
„ menaces continuelles que l'on faiſoit
„ à ces Ambaſſadeurs, ont été obli-
„ gez, pour éviter de plus grands mal-
„ heurs, de faire mettre un corps de
„ garde devant leur logement, & de
„ cette maniere les garentir par une
„ garde continuelle du même acci-
„ dent funeſte arrivé peu de temps
„ auparavant à la Haye dans le logis
„ du cygne en la perſonne de Mon-
„ ſieur *Doreſlaar* Envoyé dudit Parle-
„ ment auprès de Meſſieurs les Etats.

„ Il eſt aiſé de comprendre que de
„ ſemblables traitemens ne pûrent d'a-
„ bord produire qu'une grande aver-
„ ſion dans ces Ambaſſadeurs & en-
„ ſuite dans leurs Maîtres contre les
Ces Am-baſſa-deurs s'en re-tournent très mal ſatisfaits. „ Etats & les peuples de la Hollande;
„ ainſi que cela parut lorſque ces Am-
„ baſſadeurs après un aſſés long ſejour
„ dans ce pays s'étans apperçûs que le
„ zele des bons & integres Régens,
„ qui dans ce temps-là ſe faiſoient voir
„ principalement dans les provinces
„ de Hollande & de Zelande, ne
„ pouvoit point ſurmonter les oppo-
„ ſitions

„ ſitions de la faction d'*Orange*, s'en
„ retournerent en Angleterre très mal
„ ſatisfaits, & un d'entre eux, ſça-
„ voir Monſieur *Saint Jean*, en pre-
„ nant congé dit aux Commiſſaires de
„ leurs Hautes Puiſſances, *Meſſieurs*,
„ *vous avez l'œil ſur l'évenement des af-*
„ *faires d'Ecoſſe*, *& c'eſt pour cela que*
„ *vous avez mépriſé l'amitié que nous a-*
„ *vons voulu renouveller avec vous*; *mais*
„ *je puis vous aſſûrer que pluſieurs Mem-*
„ *bres du Parlement ont été d'avis, qu'il*
„ *ne falloit point que nous vinſſions ici*,
„ *ni qu'on ne devoit point y envoyer d'am-*
„ *baſſade*; *mais qu'il falloit prémierement*
„ *mettre fin aux affaires que nous avons*
„ *avec le Roi d'Ecoſſe*, *& après cela at-*
„ *tendre vos Ambaſſadeurs chès nous. Je*
„ *reconnois préſentement ma faute*, *& je*
„ *vois bien que ces Membres du Parle-*
„ *ment*, *qui avoient été de cette opinion*,
„ *avoient eu raiſon*; *dans peu de temps*
„ *vous verrez nos affaires terminées avec*
„ *le Roi d'Ecoſſe*, *& alors vous viendrez*
„ *rechercher pas vos Envoyez ce que nous*
„ *ſommes venus vour offrir ſi cordialement*;
„ *mais croyez moi*, *vous vous repentirez*
„ *alors d'avoir rejetté nos offres*. Et plût à
„ Dieu

Qu'eſt-ce qu'un d'entre eux préſente aux Commiſſaires de leurs Hautes Puiſſances?

La Hollande n'a eu que trop de ſujet de ſe repentir d'avoir mépriſé leurs offres.

„ Dieu que l'experience n'eût pas fait
„ voir la vérité de ce diſcours à nô-
„ tre grand préjudice! mais les affai-
„ res du Roi d'Ecoſſe ayant été déci-
„ dées par une bataille, & la guerre
„ avec cet Etat s'en étant enſuivie,
„ les rudes coups & les grands mal-
„ heurs de cette guerre ont bien fait
„ avoir ce repentir à pluſieurs; mais
„ *l'Occaſion eſt chauve*, c'eſt-à-dire, que
„ quand on l'a laiſſé échapper, on ne
„ la recouvre plus, & il eſt trop tard
„ de ſe précautionner, quand la fau-
„ te eſt commiſe.

„ C'eſt là la véritable cauſe de cette
„ funeſte guerre; à quoi ſi l'on joint
„ l'humeur inſupportable de cette na-
„ tion, ſa jalouſie ou envie continuel-
„ le contre nôtre état floriſſant, & la
Combien de peines & de ſoins elle a eu pour rentrer en paix avec eux.
„ haine mortelle de *Cromwel* contre
„ le Prince d'*Orange* fils de la ſœur
„ de ce Roi, qu'il avoit le plus à crain-
„ dre, il ſera facile à un chacun de ju-
„ ger, quelles peines & quels ſoins il
„ en a coûté aux bons Régens de ce
„ pays pour pouvoir être derechef en
„ paix avec cette nation.

„ 13. Enfin pour ce qui concerne

„ le

„ le quatrieme article, ſçavoir *les guer-*
„ *res du Nord*, il eſt certain que ſi cet
„ Etat avoit eu le bonheur de pouvoir
„ regler ſes déliberations uniquement
„ ſelon les regles de ſon véritable &
„ grand interêt, & qu'on n'eût pas
„ eu dans ſon propre ſein le même
„ mal que la guerre avec l'Angleterre
„ nous avoit cauſé, le feu, qui étoit
„ allumé, humainement parlant, au-
„ roit été très facilement éteint dans
„ ſon commencement, du moins au-
„ roit-on ſans doute prévenu la guer-
„ re entre la Suede & le Dannemarc;
„ mais par une étrange fatalité toutes
„ les déliberations & réſolutions, que
„ nos Magiſtrats avoient fait & pris
„ là-deſſus, ont été traverſées & ont
„ été accommodées à l'humeur inquie-
„ te & changeante de l'Electeur de
„ Brandebourg & à ſon interêt parti-
„ culier, parce que juſtement ce Prin-
„ ce eſt attaché à la maiſon d'*Orange*
„ par ſon mariage, & qu'il a joué
„ dans cette tragedie un rôle conſide-
„ rable, mais fort étrange; car dans
„ le temps que le Roi de Suede ſe pré-
„ paroit à faire une expedition en Po-
„ logne,

Les guerres du Nord lui ſont préjudiciables.

L'Electeur de Brandebourg s'oppoſe aux deſſeins du Roi de Suede.

„ logne, ſon Alteſſe Electorale s'y op-
„ poſa avec beaucoup d'animoſité, &
„ dans une telle conjoncture cherchant
„ à ſe rendre plus puiſſant par des a-
„ mis & des alliances, ceux qui é-
„ toient dans les interêts de la maiſon
„ d'*Orange* ont ſçû ſi bien faire, que
„ dans la ſuite leurs Hautes Puiſſan-
„ ces ſont entrées dans une alliance é-
„ troite par le traité du 27.me Juillet
„ 1655. pour défendre ſon Alteſſe E-
„ lectorale de Brandebourg contre le
„ Roi de Suede, ayans pris ſur eux,
„ après une courte déliberation, la ga-

Il tâche à ſe faire des amis.

„ rentie de la Pruſſe Ducale, une af-
„ faire, qui autrefois, quand il étoit
„ encore incertain ſi ce pays avoit à
„ craindre d'être attaqué de long
„ temps, fut regardée comme une
„ choſe ſi difficile, que ſur cette ſeule
„ raiſon on n'avoit jamais voulu con-
„ clurre l'alliance, que ſon Alteſſe E-
„ lectorale avoit offerte depuis plu-
„ ſieurs années au Roi de Suede, en
„ y inſerant une ſemblable garentie,
„ & par-là cet Etat s'étant mis mani-
„ feſtement hors des termes de la neu-
„ tralité, leurs Hautes Puiſſances n'ont

„ pû

„ pû être Mediateurs pour faire ceſ-
„ ſer la guerre entre la Pologne & la
„ Suede, qui avoit toûjours été ci-
„ devant aſſoupie par leur entremiſe
„ & par leurs ſoins.

„ Peu de temps après il parut qu'on
„ s'étoit trompé aſſés lourdement en
„ ceci; car ſon Alteſſe Electorale ayant
„ commencé à jouïr des fruits dudit
„ traité d'alliance, & en particulier
„ ayant touché une bonne ſomme des
„ ſubſides qu'on lui avoit promis, il
„ ſe jetta tout d'un coup & ſans en
„ donner avis à cet Etat dans le parti
„ de la Suede, ſe ſouſtrayant au ſer-
„ ment de vaſſelage qu'il avoit prêté
„ au Roi de Pologne, renonçant for-
„ mellement à l'alliance faite avec cet
„ Etat, & même bientôt après joignant
„ ſes troupes avec celles de la Suede,
„ & livrant enſemble bataille à l'armée
„ Polonoiſe près de Warſovie.

Il ſe jette dans le parti du Roi de Suede.

„ Cette action étant en elle-même
„ très vilaine & fort contraire au na-
„ turel de cette nation donna genera-
„ lement ici une grande averſion con-
„ tre cet Electeur, de ſorte que ceux
„ même qui étoient les plus attachez à
„ la

Il ſe rend odieux aux Hollandois.

„ la maiſon d'*Orange* eurent honte pen-
„ dant un aſſès long temps de ſoutenir
„ ouvertement les interêts de ſon Al-
„ teſſe Electorale; & dans cette con-
„ jonćture nos bons & integres Ma-
„ giſtrats prenans à cœur le véritable
„ interêt de cet Etat, toutes autres
„ conſiderations miſes à part, ne né-
„ gligerent rien pour faire que leurs
„ avis ſalutaires fuſſent ſuivis, & ils
„ ſe conduiſirent dans cette affaire a-
„ vec tant de prudence, que ſuivant
„ les véritables & ſolides fondemens
„ d'un pays de commerce on entra en
Traité d'Elbing conclu entre la Suede & la Hollande. „ négociation avec la Suede, & de-
„ puis il fut conclu le 11.me Septem-
„ bre de l'année 1656. à Elbing ville
„ de Pruſſe entre les Ambaſſadeurs de
„ Hollande & les Commiſſaires du
„ Roi de Suede un traité très avanta-
„ geux, communément appellé le trai-
„ té d'Elbing.

„ Prémierement il avoit été arrêté
„ par ce traité, que les Suedois ayans
„ pendant quelques années avant la
„ concluſion de ce traité exceſſive-
„ ment hauſſé les droits dans tous les
„ pays de leur dépendance, & ſur-

„ tout

„ tout ayans beaucoup plus chargé les habitans des Provinces Unies que leurs propres Sujets, on corrigeroit cela en mettant les droits & autres impôts, que l'on levoit dans les terres du Roi de Suede, tant dehors que dedans le Royaume, ſur le même pied qu'ils avoient été en l'année 1640. Principaux articles de ce traité.

„ En ſecond lieu, que par rapport à toutes les augmentations des droits & des nouvelles impoſitions les habitans des Provinces Unies ne pourroient être chargez plus que les Suedois, tellement qu'à cet égard on obſerveroit en tout une entiere égalité entre les deux nations.

„ En troiſieme lieu, que les habitans des Provinces Unies ſeroient taxez dans toutes les terres du Roi de Suede, tant par rapport aux droits qu'à tous les autres avantages ſans en excepter aucun, comme ces nations, qui étoient taxées le plus favorablement ou qui pourroient à l'avenir être taxées par les Suedois.

„ Et en quatrieme lieu, que tous ceux, dont la conſervation & le repos

„ pos étoient particulierement neceſ-
„ ſaires à cet Etat & au commerce
„ de ſes habitans, comme entre au-
„ tres le Roi de Dannemarc & ſes
„ Royaumes, l'Electeur de Brande-
„ bourg & ſes pays, de même que
„ la ville de Dantzic avec toutes les
„ places de ſa dépendance, ſeroient
„ compris dans ledit traité, ſous une
„ ſtipulation expreſſe, que le Roi de
„ Suede ne pourroit les incommoder,
„ ni leurs ſujets & habitans, en au-
„ cune maniere, directement ni indi-
„ rectement, ni les troubler dans leur
„ commerce, encore moins leur faire
„ la guerre.

„ O! que ſi cette grande affaire,
„ qui avoit eu de ſi heureux commen-
„ cemens, eût pû être continuée &
„ avoir ſa derniere perfection, le Roi
„ de Dannemarc ſeroit encore à pré-
„ ſent maître de la province de Schoo-
„ nen & de pluſieurs autres pays, qui
„ lui ont été enlevez durant la dernie-
„ re guerre, & les bons habitans de
„ Hollande poſſederoient encore plu-
„ ſieurs millions, qui ont été diſſipez
„ dans cette préſente guerre pour la
„ cauſe

On auroit prévenu pluſieurs maux, s'il eût eu ſa derniere perfection.

„ cauſe commune, & que les particu-
„ liers ont perdu ſur mer.

„ Mais quoiqu'un traité conclu, lorſ-
„ que ceux, qui ont été employez
„ pour le conclurre, ont une procura-
„ tion & un plein pouvoir en bonne
„ forme, doive néceſſairement être ra-
„ tifié par ceux qui ont donné un tel
„ plein pouvoir ſous leur ſeing & ſous
„ leur ſceau; cependant, après la con-
„ cluſion dudit traité, on a rencontré
„ ici de ſi grands changemens dans les
„ eſprits, qu'il n'a pas été en nôtre
„ pouvoir de faire ratifier ledit traité
„ d'Elbing; je ne ſçaurois dire avec
„ vérité, que la province de Hollan-
„ de n'y a point eu de part; mais la
„ ſuite des affaires a clairement fait voir
„ quels reſſorts ſecrets on avoit fait
„ jouer là-dedans; car le bon Roi de
„ Dannemarc ayant été excité ſous
„ main à prendre les armes, & ayant
„ attiré le Roi de Suede de ce côté-
„ là, l'Electeur de Brandebourg ne
„ manqua point de faire voir qu'il pou-
„ voit ſe prévaloir de cette occaſion;
„ puiſque, dès que le Roi de Suede
„ fut revenu de Pologne & de Pruſ-

Pourquoi il ne peut être ratifié par la Hollande?

„ ſe,

L'Electeur de Brandebourg rompt avec le Roi de Suede, & il rentre en alliance avec le Roi de Pologne.

„ ſe, ſon Alteſſe Electorale ne ſe fit
„ plus une religion de rompre ledit
„ traité ſolemnel de vaſſelage fait a-
„ vec la Suede, comme auparavant il
„ n'avoit pas fait conſcience de rénon-
„ cer ſolemnellement à l'alliance ci-
„ deſſus concluë avec cet Etat, & en-
„ ſuite de cela s'étant ſervi de cette oc-
„ caſion pour entrer de nouveau en né-
„ gociation avec le Roi de Pologne,
„ il en obtint la ſouveraineté de la
„ Pruſſe Ducale, qu'il n'avoit tenu a-
„ vant ce temps-là qu'en fief de ce
„ Roi, & pluſieurs autres avantages,
„ que je ne crois pas neceſſaire de rap-
„ porter en ce lieu.

La Hollande procure de grands avantages à cet Electeur.

„ Mais après que nous, en négli-
„ geant de ratifier ledit traité d'Elbing,
„ & par-là donnant très mal à propos
„ occaſion au Roi de Dannemarc de
„ prendre les armes, avons procuré ces
„ grands avantages à ſon Alteſſe Ele-
„ ctorale de Brandebourg; helas! il
„ nous en a encore coûté bon d'avoir
„ ſoutenu le Royaume de Dannemarc;
„ & ce qu'il y a eu de plus chagrinant
„ en ceci, c'eſt que l'Electeur de Bran-
„ debourg ayant repris les armes con-

„ tre

„ tre la Suede, & que cet Etat s'é-
„ tant trouvé engagé de la maniere
„ que nous avons dit dans la guerre en-
„ tre la Suede & le Dannemarc, on
„ entra ici ſi avant dans les interêts de
„ Brandebourg, qu'il fût impoſſible
„ dans la ſuite de les abandonner, ou
„ de mettre fin à cette guerre, que
„ prémierement non ſeulement l'Ele-
„ cteur de Brandebourg, mais auſſi la
„ Pologne & toute la Maiſon d'Aû-
„ triche, avec leſquelles cet Electeur
„ s'étoit engagé de ne faire point de
„ paix ſans elles, n'euſſent conclu leur
„ traité, & n'euſſent ainſi trouvé leur
„ compte dans les efforts des armes de
„ cet Etat; de ſorte qu'en ayant voulu
„ ſoutenir les interêts de Brandebourg
„ nous avons été réduits à cette gran-
„ de extremité, que de nous voir ex-
„ poſez à entrer en guerre avec la Fran-
„ ce, l'Angleterre, & la Suede tout
„ à la fois, & par conſequent dans ces
„ diviſions de l'Europe, qui ne pou-
„ voient tourner qu'à nôtre entiere rui-
„ ne, à demeurer attachez au parti de
„ la Maiſon d'Aûtriche & d'Eſpagne,
„ dont nous avons à rendre de gran-

Elle ne peut abandonner ſes interêts.

Elle ſe void expoſée à entrer en guerre avec la France, l'Angleterre, & la Suede

„ des graces à Dieu d'en avoir enfin
„ été délivrez par les ſoins genereux
„ des bons Régens de Hollande, non
„ ſans un grand danger de leurs pro-
„ pres perſonnes en particulier.

Jean de Witt ne néglige rien pour affranchir ſa patrie du joug de l'eſclavage.

14. De tout ce que nous venons de rapporter un chacun peut juger & voir ce qu'il y eut ici à faire pour un homme, qui aimoit ſi tendrement ſa patrie & ſes habitans, & qui ne négligeoit rien pour affranchir toute la Hollande du joug de l'eſclavage & pour la mettre dans une pleine liberté. A quoi Monſieur *de Witt* donna commencement par le rapport ci joint, qu'il fit le 2. d'Août.

Du Samedi 2. d'Août 1653.

Rapport qu'il fait là-deſſus.

„ Le Conſeiller Penſionnaire a fait
„ à l'Aſſemblée rapport des conſidera-
„ tions & avis de Meſſieurs les Dépu-
„ tez de leurs Nobles & Grandes
„ Puiſſances, qui voulans executer la
„ commiſſion à eux donnée le 30.me
„ du mois dernier à l'occaſion de la
„ propoſition faite le 28.me du paſſé
„ à la Généralité par Meſſieurs les
„ Dé-

„ Députez de la province de Zelande
„ touchant l'élection ou la désignation
„ d'un Capitaine & Amiral Général,
„ de même que la substitution d'un
„ Lieutenant à ces deux charges, après
„ la recapitulation faite des déliberations précedentes, qui y ont du
„ rapport, ont mûrement pesé & examiné ce que leurs Nobles & Grandes Puissances pourroient & devroient contribuer pour la conservation de la bonne concorde & union entre les provinces respectives
„ & pour la manutention des droits,
„ libertez, & privileges de la province de Hollande & de Westfrise en
„ particulier ; comme aussi par quels
„ moyens on pourroit prévenir & éviter les malheurs & les inconveniens,
„ qui ne sçauroient manquer d'arriver,
„ si ces Messieurs les Députez de Zelande faisoient de nouvelles instances à ce que leur proposition fut acceptée, au moins si les autres provinces se portoient aussi à la recevoir; sur
„ quoi ayant été déliberé, on a trouvé bon & on est convenu, conformément au susdit avis, qu'il seroit

„ fait ſur ce ſujet & ſur les propoſi-
„ tions ſus mentionnées de Meſſieurs
„ les Députez de Zelande, au nom
„ de leurs Nobles & Grandes Puiſ-
„ ſances, une déduction bien raiſon-
„ née, qui exprimât en termes éner-
„ giques & formels leur ſentiment ſur
„ les ſuſdites choſes, ſans toucher à l'eſ-
„ ſentiel, pris d'une ſemblable dédu-
„ ction conçûë par leurs Nobles &
„ Grandes Puiſſances ſur la même ma-
„ tiere le 4.me Decembre de l'année
„ paſſée, & arrêtée le 14.me jour ſuivant,
„ pour, après avoir été approuvée de
„ leurs Nobles & Grandes Puiſſances,
„ être envoyée aux Etats des autres
„ provinces, avec une très affectueuſe
„ priere, qu'ils veuillent (en cas que
„ leurs Nobles & Grandes Puiſſances
„ euſſent d'autres penſées ſur ladite dé-
„ duction ou ſur quelques uns de ſes
„ points, ou qu'eux auſſi vinſſent à
„ être là-deſſus d'un ſentiment en quel-
„ que ſorte different de celui de leurs
„ Nobles & Grandes Puiſſances) don-
„ ner là-deſſus une déclaration & une
„ ſatisfaction plus préciſe, offrans &
„ demandans à cette même fin d'avoir

„ des

„ des conferences & d'entrer en déli-
„ beration ſur cette matiere avec leurs
„ Nobles & Grandes Puiſſances ou
„ avec leurs Députez, au temps & au
„ lieu qu'il plaira à leurs Nobles &
„ Grandes Puiſſances & qu'ils trouve-
„ ront propres, & qu'en tout cas ils
„ ne veuillent prendre d'autres réſolu-
„ tions ſur cet important ſujet, que
„ prémierement ils n'en ayent déliberé
„ plus particulierement avec leurs No-
„ bles & Grandes Puiſſances ou avec
„ leurs Députez, & qu'ils n'ayent pe-
„ ſé avec une entiere liberté les rai-
„ ſons, qui peuvent venir en conſide-
„ ration ſur cette affaire-là.

„ Et afin qu'à l'avenir on ne puiſſe
„ plus tenter ce qui a été ci-devant
„ tenté contre les droits & privileges
„ de la province de Hollande & de
„ Weſtfriſe, il ne ſera fait aucune dé-
„ putation de la part de Meſſieurs les
„ Etats Généraux, ni de la part des
„ Etats d'aucune province en particu-
„ lier, aux Membres de cette Aſſem-
„ blée en particulier ſur des affaires
„ qui concernent la province entiere,
„ ou qui y ont quelque rapport; ce

„ qui a été toûjours trouvé par leurs
„ Nobles & Grandes Puiſſances ex-
„ tremement contraire au bon ordre
„ & à la forme établie du Gouverne-
„ ment & très préjudiciable à la li-
„ berté des déliberations de ces Aſ-
„ ſemblées & de leurs Membres re-
„ ſpectifs, ne tendant qu'à cauſer de
„ la diviſion & de la diſcorde; & c'eſt
„ pour cela qu'il ſera arrêté, ainſi
„ qu'il eſt arrêté par Meſſieurs les No-
„ bles & par les Députez des villes,
„ que de ſemblables députations ne
„ ſeront en aucune maniere permiſes
„ ni reçûës; pour cette fin on fera
„ ſçavoir ce que deſſus par lettres miſ-
„ ſives aux Nobles & aux Bourgue-
„ maîtres & Régens des villes, ayans
„ ſéance dans cette Aſſemblée, &
„ pour leurs inſtructions on leur envo-
„ yera l'extrait d'une certaine dédu-
„ ction miſe par écrit l'an 1651. par
„ ordre de leurs Nobles & Grandes
„ Puiſſances à l'occaſion d'un certain
„ écrit intitulé, *Raiſons & Motifs, qui*
„ *ont porté ſon Alteſſe Monſieur le Prin-*
„ *ce d'Orange à faire ce qu'il a fait tant*
„ *par rapport aux Meſſieurs qui ont été*
„ *arrêtez*,

„ *arrêtez, qu'à ce qui a été entrepris dans*
„ *la ville d'Amſterdam & aux environs.*
„ Ce qui fut alors lû dans l'Aſſemblée,
„ d'autant plus que le ſuſdit article en-
„ tre autres y eſt confirmé par plu-
„ ſieurs raiſons; en y ajoûtant, qu'au
„ cas que quelques Députez leur fuſ-
„ ſent envoyez en un temps ou autre
„ de la part de la Généralité, ou mê-
„ me de la part de quelqu'une des pro-
„ vinces en particulier, ſur des affai-
„ res concernant l'Etat & le Gouver-
„ nement, ou y ayant quelque rap-
„ port, dans cette rencontre ils ſe-
„ ront obligez, dès qu'ils auront été
„ avertis & qu'ils auront appris qu'on
„ leur a envoyé de tels Députez ſur
„ des affaires concernant l'Etat & le
„ Gouvernement, ou y ayant quelque
„ rapport, de les renvoyer ſur le
„ champ & ſans aucun délai, & de
„ les adreſſer à cette Aſſemblée, ſans
„ qu'ils puiſſent, après en avoir été
„ informez comme deſſus, admettre
„ à aucune audience ou déliberation
„ de ſemblables Députez.

Après cela Monſieur *de Witt* propoſa à leurs Nobles & Grandes Puiſſances la neceſſité

Il propoſe la neceſſité

qu'il y avoit à faire la paix.

neceſſité qu'il y avoit à faire une bonne & ſolide paix, & ayant déliberé conjointement avec Meſſieurs les Etats de Hollande & de Weſtfriſe ſur les moyens les plus courts & les plus propres pour y parvenir, ils en écrivirent à *Cromwel*; mais dès que les autres provinces s'apperçûrent de ce deſſein, elles en temoignerent leur mécontentement, diſans que cela étoit directement contraire à l'Union d'Utrecht concluë l'an 1579. ſçavoir que nous étions en négociation de paix avec l'Angleterre à leur inſçû; outre cela les Danois craignoient de n'être point compris dans le traité; les Suedois ſoutenoient que cette négociation alloit contre l'équité & la probité; enfin le Roi *Charles*, qui étoit fugitif, & les parens du jeune Prince *Guillaume* III. alleguoient, qu'on ne pouvoit point commencer la négociation ſans eux, & qu'avant toutes choſes il falloit abolir & caſſer le Parlement d'Angleterre; néanmoins on réſolut du conſentement des Etats Généraux d'envoyer une lettre aux Régens d'Angleterre, dont le contenu étoit, que Meſſieurs les Etats des Provinces

On en écrit à Cromwel.

On s'oppoſe à cette négociation.

On envoye une lettre là-deſſus aux Régens d'Angleterre.

Unies

Unies ne ſouhaitoient que d'avoir la paix, & qu'ils prieroient *Cromwel*, qui venoit d'être déclaré Protecteur de l'Angleterre, de vouloir y employer tous les moyens propres & legitimes.

15. La Zelande cependant ſe remua beaucoup, & elle propoſa d'élire un Capitaine & Amiral Général pour être Chef tant par mer que par terre, ce qu'ils avoient déja projetté un an auparavant; quelques provinces demanderent une copie de ce projet, d'autres en remercierent la Zelande, & d'autres répondirent qu'elles en informeroient leurs Seigneurs & Maîtres.

La Zelande propoſe d'élire un Capitaine & Amiral Général.

Leurs Nobles & Grandes Puiſſances, Meſſieurs les Etats de Hollande furent très mécontens de cette nouveauté, diſans qu'elle étoit contraire à la réſolution priſe dans la grande Aſſemblée de l'année 1651. que dans la circonſtance du temps elle ne pouvoit être que très nuiſible, puiſqu'on traitoit de paix avec l'Angleterre, & qu'au cas que la Zelande voulût faire là-deſſus une députation aux villes, on ne donneroit point audience à leurs Députez.

Les Etats de Hollande s'y oppoſent fortement.

Et afin que cette élection fit quel-

Les partiſans du Prince s'y employent de tout leur pouvoir.

que impreſſion ſur l'eſprit du public, les partiſans du Prince y employerent tous les moyens imaginables; de quoi on pourroit apporter divers exemples; cependant je ne ſçaurois paſſer ſous ſilence une action fort violente, ainſi qu'on le va voir.

On expoſe ce jeune Prince à la vûë du peuple de Dordrecht.

Vers la mi-Juin le jeune Prince partit avec quelque ſuite pour ſe rendre à Breda, afin d'y recevoir la foi & l'hommage de ſes Vaſſaux. Paſſant dans un *jacht* devant la ville de Dordrecht, & les gens de ſa ſuite voyans quelques perſonnes, qui étoient ſur le quai, firent monter la nourrice avec le jeune Prince ſur le tillac pour le montrer au peuple, & la nourrice le tenoit auſſi haut qu'elle pouvoit; ſur quoi bien du monde ſe mit à courir hors de la ville, criant, *Vive le jeune Prince*; ce qui cauſa vers le ſoir une grande émeute dans la ville.

Ce qui cauſe une grande émeute dans cette ville.

Impoſition du vingtieme denier dans la Hollande.

16. Dans ce temps-là on impoſa en Hollande le vingtieme denier ſur tous les biens meubles & immeubles au regard des ſucceſſions collaterales, pour payer une partie des arrerages, dont j'ai parlé ci-deſſus; ce qui excita encore

re une grande ſedition dans la Weſt-friſe ou Nordhollande, comme à Hoorn, Enkhuiſen, Medenblik, &c. qui murmuroient furieuſement contre ces nouveaux impôts. On eut même l'audace de faire tenir au Conſeil un mechant petit livre intitulé, *Découverte* ou *Eclairciſſement ſur l'état préſent du Gouvernement des Provinces Unies.* Dans lequel on faiſoit voir que *le préſent Gouvernement de Hollande étoit non ſeulement pernicieux, mais auſſi déloyal & traître, contraire aux anciennes coûtumes, & ennemi de la maiſon d'Orange & du public.* Il contenoit encore des choſes inſipides & controuvées, étant rempli de calomnies & d'injures atroces contre Meſſieurs les Etats de Hollande & de Weſtfriſe, qui étoient bien intentionnez.

Seditions à cette occaſion.

Libelles diffamatoires contre les Etats de Hollande & de Weſtfriſe.

CHAPITRE III.

SOMMAIRE.

§. 1. *Concluſion de la paix entre l'Angleterre & la Hollande.* 2. Cromwel *s'obſtine ſur l'article de l'excluſion du Prince d'*Orange. *Ce qu'il ſtipule là-deſſus*

avec les Envoyez de Hollande. Article ſecret qui en fut fait. 3. *Acte de cette excluſion.* 4. *On accuſe certains Membres des Etats de Hollande de l'avoir inſpirée à* Cromwel. 5. *Pourquoi* Cromwel *avoit interêt de diminuer le pouvoir du Prince d'*Orange? *Il fait publier un Acte contre tous les deſcendans de la maiſon de* Stuart. *Il écrit aux Etats de Zelande ſur le ſujet de l'excluſion.* 6. *Articles principaux de cette excluſion. Qu'eſt-ce que les Etats de Hollande repréſentent là-deſſus? Grandes obligations qu'on leur a.* 7. *La grand-mére & la mére du jeune Prince écrivent ſur cela aux Etats Généraux. Quelques uns des Etats de Hollande & de Weſtfriſe répondent de bouche à leurs Alteſſes.* 8. *Les Envoyez de l'Etat reviennent d'Angleterre avec de nouvelles difficultez là-deſſus. On donne commiſſion à quelques uns des Etats pour examiner leſdits articles.* 9. *Monſieur* de Beverning *eſt renvoyé en Angleterre, & pourquoi.* 10. *Quelques provinces en ſont d'abord fort mécontentes. Monſieur* de Witt *les reunit.* 11. *On dépêche*

pêche encore une fois les Envoyez de l'Etat en Angleterre. 12. *Concluſion du traité de paix entre l'Angleterre & la Hollande. On en apporte la nouvelle aux Etats Généraux. Il eſt ratifié & échangé. On en temoigne une extreme joye en Angleterre.* 13. *Les parens du jeune Prince s'oppoſent à l'Acte d'excluſion.* 14. *De quoi eſt accuſé Monſieur* de Witt, *avec quelques autres Meſſieurs?* 15. *Déclaration de Monſieur* de Beverning *au ſujet de l'Acte d'excluſion.* 16. *Quelques provinces récommandent le jeune Prince auprès des Etats Généraux.* 17. *Monſieur* de Witt *s'occupe à augmenter les revenus du pays. Les Etats de Hollande & de Weſtfriſe prennent une réſolution là-deſſus.* 18. *Démêlé entre les provinces de Hollande & de Zelande au ſujet de l'élection d'un Préſident du Grand Conſeil. Il eſt fini à l'amiable.* 19. *Monſieur* de Witt *trouve un moyen pour diminuer les gros interêts, dont le pays étoit chargé.* 20. *Réſolution des Etats de Hollande & de Weſtfriſe là-deſſus. Ils tâchent de faire prendre la même réſolution dans*

la Généralité. 21. *Monſieur* de Witt *propoſe les moyens de terminer l'affaire de l'excluſion. Articles principaux d'un memoire préſenté là-deſſus aux Etats Généraux.* 22. *Monſieur* de Witt *preſſe fort le licenciement des troupes.* 23. *Il a de mauvais ſoupçons contre ſon Maître-Clerc. Perfidie de ce Maître-Clerc découverte. Il eſt mis en priſon avec le Thréſorier du Prince* Guillaume. *Son examen & ſa confeſſion.* 24. *Confeſſion de* Theodore de Ruiven. *Ces deux priſonniers ſont déclarez infames & ſont bannis.* 25. *Monſieur d'*Opdam *eſt dépêché vers Dantzic, & pourquoi. Le Roi de Dannemarc entre en traité avec les Etats Généraux. On détache de nouvelles troupes pour renforcer Monſieur d'*Opdam. 26. *Abus qui ſe gliſſe au ſujet des titres d'honneur du Princé d'*Orange. 27. *La Princeſſe Douairiere demande de nouveaux tuteurs pour le Prince ſon fils. Les Etats de Hollande s'en tiennent là-deſſus à leur réſolution du* 14.me *Janvier. Monſieur* Trigland *eſt établi Précepteur du jeune Prince.* 28. *Alliance entre le Dannemarc & la Hollande.*

lande. Traité d'Elbing avec le Roi de Suede. L'Amiral Opdam *& le Contre-Amiral* Tromp *reviennent en Hollande.* 29. *Les Eccleſiaſtiques préſentent aux Etats de Hollande une remontrance au ſujet des Prêtres. Qu'eſt-ce qui leur fut répondu & promis ?* 30. *Défenſes très rigoureuſes contre les duels.* 31. *Abus qui ſe commet au ſujet de la diſtinction des perſonnes du Gouvernement. Réſolution des Etats de Hollande & de Weſtfriſe priſe là-deſſus.*

§. 1. APrès pluſieurs difficultez & debats la paix fut enfin concluë avec l'Angleterre le 27.me Mai de l'année 1654. Concluſion de la paix entre l'Angleterre & la Hollande.

2. Cependant *Cromwel* étoit fort obſtiné ſur l'article de l'excluſion du Prince d'*Orange* de la charge de *Stadhouder*, &c. jugeant que le véritable interêt de la Hollande étoit cela même, ſur quoi il avoit le plus de confiance, ce que les Envoyez lui devoient promettre par un Acte authentique ; ſtipulant outre cela avec ces Envoyez, qu'ils devoient ſe faire fort de ſignifier dans trois mois ledit Acte, & qu'alors il confirmeroit Cromwel s'obſtine ſur l'article de l'excluſion du Prince d'Orange. Ce qu'il ſtipule là-deſſus

&

avec les Envoyez de Hollande.

& ratifieroit ſur le champ le traité de paix. Et bien-que les Envoyez s'y oppoſaſſent, les Anglois l'obtinrent, pourvû qu'on en fit un article ſecret, qui ne ſeroit point inſeré dans le traité; ce qui fut mis en écrit par le Conſeil d'Angleterre, en ces termes: *Quant à la clauſe, qui exclud le Prince d'*Orange *de la charge de* Stadhouder, &c. *nous trouvons qu'il eſt neceſſaire de s'en tenir à la ſubſtance, conſiderans la relation que ce Prince a avec l'ennemi déclaré de cet Etat, & les prétenſions qu'il y pourroit former à l'avenir; mais nous le recevrons en cas que Meſſieurs les Etats l'ôtent du* XII. *article & en faſſent un article ſecret.* Ce que les Envoyez firent tenir inceſſamment à leurs Maîtres. Pour ce qui regarde l'*excluſion*, dont on a tant parlé depuis, en voici l'article avec l'Acte.

Article ſecret qui en fut fait.

Acte de cette excluſion.

3. „ Que ni les Etats Généraux des „ Provinces Unies ni les Etats particu- „ liers de quelqu'une des Provinces ne „ pourront jamais faire ni établir *Guil-* „ *laume* Prince d'*Orange* petit-fils du „ dernier Roi d'Angleterre, ni aucun „ de ſes deſcendans, Capitaine Géné-

„ ral,

„ ral, *Stadhouder* ou Commandant de
„ leurs armées ou de leurs troupes de
„ terre, ni Gouverneur d'aucune de
„ leurs villes, châteaux, ou fortereſ-
„ ſes, ni Amiral ou Commandant d'au-
„ cune de leurs flottes, vaiſſeaux, ou
„ troupes maritimes; mais qu'ils s'y
„ oppoſeront réellement & de fait, &
„ empêcheront d'executer ce qu'on en-
„ treprendra là-deſſus dans la ſuite; &
„ après cela, au cas que quelqu'un,
„ quel qu'il puiſſe être, tâchât ou en-
„ treprît de faire ledit *Guillaume*, ou
„ quelqu'un de ſes deſcendans, Capi-
„ taine Général, *Stadhouder* ou Com-
„ mandant deſdites armées ou troupes
„ de terre, ou Gouverneur de quel-
„ qu'une de leurs villes, châteaux, ou
„ fortereſſes, ou Amiral ou Comman-
„ dant de quelqu'une de leurs flottes,
„ vaiſſeaux, ou troupes maritimes, la
„ République d'Angleterre s'engage
„ d'y prêter main forte par le moyen
„ de ſes troupes de terre & de mer,
„ toutes les fois qu'il ſera requis, & à
„ telles conditions qu'on trouvera alors
„ bon pour prévenir & empêcher cela.
„ Les Etats de Hollande & de Weſt-

„ friſe,

„ friſe, ayans fait une particuliere at-
„ tention à l'heureux ſuccès, dont il
„ a plû à nôtre Dieu tout-puiſſant d'ac-
„ compagner en ſa miſericorde les trai-
„ tez de paix, d'union, & de confe-
„ deration entre la République d'An-
„ gleterre, d'Ecoſſe, & d'Irlande d'u-
„ ne part & l'Etat des Provinces U-
„ nies de l'autre, auxquels on avoit
„ travaillé en ces quartiers-là pendant
„ quelque temps, de telle ſorte que
„ ces traitez ont été enfin conclus le
„ 15.me du mois paſſé à Weſtminſter
„ en Angleterre par les Commiſſaires
„ de ſon Alteſſe Monſieur le Pro-
„ tecteur de ladite République & par
„ Meſſieurs les Ambaſſadeurs extraor-
„ dinaires de cet Etat, & qu'ils ont été
„ ratifiez de part & d'autre par les ſi-
„ gnatures & les ſceaux appoſez dans
„ les formes ; de plus ayans eu égard
„ aux inſtantes prieres, qui nous ont
„ été ſouvent faites par ſadite Al-
„ teſſe pour l'affermiſſement deſdits
„ traitez & pour rendre ladite paix
„ ferme & ſtable, de même qu'à l'ap-
„ prehenſion, où ſon Alteſſe a dé-
„ claré pluſieurs fois être ſur ce que ſi
„ l'on

» l'on donnoit dans un temps ou autre
» les charges les plus honorables de l'E-
» tat à Monſieur le Prince d'*Orange*
» ou à ſes deſcendans, comme étant
» ſortis de la maiſon de *Stuart*, pour
» pluſieurs raiſons il pourroit facile-
» ment ſurvenir de grandes défiances
» & jalouſies entre les deux nations,
» & enſuite ledit traité perdant par-là
» de ſa force, ces nations pourroient
» ſans beaucoup de peine retomber
» dans une guerre onereuſe & funeſte;
» ce que Meſſieurs les Etats deſirans
» d'empêcher en toutes manieres, a-
» près avoir fait une convocation par-
» ticuliere de l'Aſſemblée & avoir mû-
» rement déliberé ſur ce qui leur a été
» recommandé, pour détourner leſdits
» malheurs & pour éviter une plus gran-
» de effuſion du ſang Chrêtien, prin-
» cipalement auſſi pour ôter, autant
» qu'il ſera en leur pouvoir, à ſadite
» Alteſſe tous les ſujets d'inquietu-
» de & de crainte, & pour joüir
» réellement de l'effet dudit traité, de
» même que pour le rendre ferme &
» ſtable au bien & à l'avantage des
» deux nations, ont bien voulu décla-

» rer,

„ rer, comme ils le déclarent par le pré-
„ ſent Acte, que leurs Nobles & Gran-
„ des Puiſſances n'éliront jamais pour
„ *Stadhouder* ou Amiral de leur pro-
„ vince Monſieur le Prince d'*Orange*
„ ni aucun de ſes deſcendans, ni ne
„ conſentiront, autant que l'avis de
„ leur province prévaudra, qu'il ſoit
„ jamais avancé à la charge de Capi-
„ taine Général des troupes de la Gé-
„ néralité, s'y obligeans par le préſent
„ Acte en bonne & dûë forme. Donné
„ à la Haye ſous le grand ſceau du pays
„ le 4.me Mai 1654.

Leurs Nobles & Grandes Puiſſances firent le 25.me Juillet 1654. là-deſſus une ample déduction bien raiſonnée, pour être préſentée à la Généralité & pour être envoyée aux provinces.

On accuſe certains Membres des Etats de Hollande de l'avoir inſpirée à Cromwel.

4. *Cromwel* demeura ſi fort attaché à cette excluſion, qu'il promit à ceux de ſon Conſeil de ne jamais conclurre la paix qu'à ces conditions; bien-que l'on divulguât ici dans quelques provinces, que c'étoit certains Membres des Etats de Hollande qui avoient inſpiré cela au Protecteur, entre leſquels on nommoit

moit principalement Monſieur le Conſeiller Penſionnaire *de Witt.*

5. Mais ceux qui faiſoient courir ces bruits ne comprenoient gueres, combien il étoit de l'interêt dudit Protecteur de diminuer le pouvoir du Prince d'*Orange*, dont la mére étoit fille de l'infortuné *Charles Stuart*, & qui ſe trouvant puiſſant auroit infailliblement vengé la mort de ſon grand-pére. Ils étoient auſſi peu inſtruits de l'Acte, que *Cromwel* avoit fait publier, par lequel il déclaroit tous les deſcendans de la maiſon de *Stuart* ennemis du Royaume, comme criminels de haute trahiſon. D'où il paroit ſuffiſamment, qu'il fit tous ſes efforts pour ôter à ce jeune Prince (dont le pére lui étoit aſſés connu par ſes entrepriſes hardies) l'autorité qu'il pouvoit encore avoir, afin d'être en repos de ce côté-là; il étoit même ſi animé, que dès qu'il apprit que l'on parloit mal de cette excluſion dans quelques provinces, il écrivit à leurs Nobles Puiſſances Meſſieurs les Etats de Zelande une lettre très forte & très touchante, à laquelle leurs Nobles Puiſſances répondirent en des termes très honnêtes.

Pourquoi Cromwel avoit interêt de diminuer le pouvoir du Prince d'Orange?

Il fait publier un Acte contre tous les deſcendans de la maiſon de Stuart.

Il écrit aux Etats de Zelande ſur le ſujet de l'excluſion.

Pour

Pour éviter d'être long je me diſpenſerai de rapporter en ce lieu de quelle maniere ſe ſont paſſées toutes les choſes concernant cette excluſion, & j'en mettrai ſeulement ici les points les plus principaux, que leurs Nobles & Grandes Puiſſances Meſſieurs les Etats de Hollande & de Weſtfriſe rendirent publics, pour faire voir les procedures faites là-deſſus tant de la part de leurs Nobles & Grandes Puiſſances, que de la part des autres Provinces Unies, en ces termes.

Articles principaux de cette excluſion.

6. 1. Que la province de Hollande en vertu de ſa ſouveraineté a pû paſſer l'Acte d'excluſion en queſtion.

2. Que dans la grande Aſſemblée tenuë à la Haye l'an 1651. il n'a été fait aucune déclaration expreſſe, qui pût être contraire à ladite excluſion.

3. Que par-là l'union & la concorde particuliere entre les deux provinces de Hollande & de Zelande n'a point été rompuë.

4. Beaucoup moins encore l'union ou l'alliance générale entre les Provinces Unies.

5. Que mêmes la province de Hollande

lande n'a point été obligée de notifier aux autres provinces ces pourparlers particuliers.

6. Comme étant permis aux Etats de chaque province particuliere, dans les choſes qui regardent leur province à part, de faire executer quelque choſe par les Miniſtres mêmes de la Généralité.

7. Qu'il eſt permis aux provinces reſpectives, chacune en particulier, de contribuer quelque choſe de leur part pour procurer la paix avec d'autres pays, mêmes à l'inſçû des Confederez ; & que cela, en accordant ledit Acte d'excluſion au Protecteur, ne contrevient point à l'article IX. de l'Union.

8. Et que ladite excluſion n'eſt point contraire à aucune Réſolution précedente, & ſur-tout aux Réſolutions ſecrettes de leurs Hautes Puiſſances du 19.me Fevrier 1654.

Qu'eſt-ce que les Etats de Hollande repréſentent là-deſſus ?

Leurs Nobles & Grandes Puiſſances montrent encore ici fort amplement & fort clairement.

1. Que dans une République libre perſonne n'a aucun droit par ſa naiſſance aux ſupremes dignitez, &c. & que

que l'excluſion de Monſieur le Prince d'*Orange* n'eſt point contraire à la liberté.

2. Qu'elle ne renferme aucune ſujettion ni lâcheté, & que d'autres pays ont fait en diverſes occaſions la même choſe.

3. Que les Chefs ont mis le plus ſouvent la diviſion & la diſcorde parmi les Hollandois, & on alleguoit par un pur abus qu'en paſſant ledit Acte d'excluſion on avoit cauſé de la desunion.

4. Que ſi on n'avoit pas accordé ledit Acte d'excluſion, il auroit fallu continuer la guerre avec la République d'Angleterre.

5. Que ledit Acte d'excluſion n'enleve à perſonne aucune prérogative, & que dans un Gouvernement libre, où les charges doivent être données aux plus dignes & aux plus capables de les exercer, perſonne n'a nullement droit par ſa naiſſance à aucune dignité.

6. Quelle réconnoiſſance la maiſon d'*Orange* doit avoir à l'Etat, & l'Etat à la maiſon d'*Orange*. De plus, quelle réconnoiſſance toutes les provinces doivent

vent avoir à celles de Hollande & de Zelande & principalement à celle de Hollande; & qu'en paſſant ledit Acte on ne s'eſt point rendu coupable d'ingratitude envers ladite maiſon.

D'où l'on peut juger, quelles obligations les habitans de ce pays ont à des Magiſtrats ſi bien intentionnez, qui ſont l'unique ſoutien, après Dieu, de nôtre chere liberté, & qui l'ont défenduë durant tant d'années. Grandes obligations qu'on leur a.

7. La grand-mére & la mére du jeune Prince ayant appris, que leurs Nobles & Grandes Puiſſances ſur les inſtantes ſollicitations de *Cromwel* avoient fait un tel Acte, par lequel ſon Alteſſe étoit excluë de toutes les charges, que ſes prédeceſſeurs avoient poſſedées, mirent ſur le champ la main à la plume & écrivirent à leurs Hautes Puiſſances Meſſieurs les Etats Généraux, les ſuppliant de vouloir employer leurs bons offices & leur interceſſion auprès de leurs Nobles & Grandes Puiſſances pour empêcher qu'on ne mit à execution une affaire ſi importante. La grand-mére & la mére du jeune Prince écrivent ſur cela aux Etats Généraux.

Quelques uns de Meſſieurs les Etats de Hollande & de Weſtfriſe (ſçavoir, Quelques uns des Etats de

Hollande & de Weſtfriſe répondent de bouche à leurs Alteſſes.

ſon Excellence *Jean Wolphart* Seigneur de *Brederode*, *Jacob de Waſſenaar* Seigneur d'*Opdam* & Amiral, Monſieur *Jean de Witt* Conſeiller Penſionnaire des Etats de Hollande, *François Baningkock* Seigneur de *Purmerland* & Bourguemaître de la ville d'Amſterdam, Monſieur *de Beverwaart* Gouverneur de Bergopſom, & *Frederic Stellingwerf* Conſeiller Penſionnaire de la ville de Medenblik) ayans été avertis de cela réſolurent de venir tous enſemble le 21.me de Juin à la cour de la Princeſſe Douairiere d'*Orange* & de répondre de bouche à leurs Alteſſes ſur l'écrit qui leur avoit été mis entre les mains touchant l'excluſion du jeune Prince d'*Orange Guillaume* III. ce qui ayant été fait avec beaucoup de moderation, leurs Nobles & Grandes Puiſſances furent reçûës très honnêtement, & on leur répondit de même.

Les Envoyez de l'état reviennent d'Angleterre avec de nouvel-

8. Dans le même temps les Envoyez de l'Etat revinrent d'Angleterre avec quelques nouvelles difficultez; après avoir fait leur rapport, on donna commiſſion à Meſſieurs *de Swieten*, *de Witt*, *Marignault*, *de Renſwoude*, *André Mulert*,

lert, & *Schuilenbourg* pour examiner conjointement avec les Députez les articles qu'on avoit proposez, de sorte qu'on dépêcha des lettres aux provinces pour sçavoir leur sentiment là-dessus & le communiquer au plûtot à la Généralité.

les difficultez là-dessus. On donne commission à quelques uns des Etats pour examiner les dits articles.

9. Sur quoi Monsieur *de Beverning* fut renvoyé incessamment en Angleterre par ordre de leurs Nobles & Grandes Puissances Messieurs les Etats de Hollande pour faire hâter la ratification du traité, voyant bien qu'en perdant du temps les affaires, si necessaires & si importantes à la Hollande, pourroient aller à reculons, & selon toutes les apparences cela seroit aussi arrivé.

Monsieur de Beverning est renvoyé en Angleterre, & pourquoi.

10. Quelques-unes des autres provinces apprenant que Monsieur *de Beverning* étoit parti secrettement par ordre de leurs Nobles & Grandes Puissances, furent fort mécontentes de ce qu'on ne le leur avoit point fait sçavoir; mais la province de Zelande fut aussitôt d'accord avec celle de Hollande, & bientôt après les autres provinces, par un discours des plus pathetiques &

Quelques provinces en sont d'abord fort mécontentes.

des plus éloquens, que fit Monſieur *Jean de Witt* à leurs Hautes Puiſſances, montrant d'abord le grand interêt de chaque province en particulier, & enſuite celui de toutes les provinces en général. De quoi étant tout étonnez ils l'en remercierent, & furent d'un même avis avec leurs Nobles & Grandes Puiſſances Meſſieurs les Etats de Hollande.

Monſieur de Witt les reunit.

On dépêche encore une fois les Envoyez de l'Etat en Angleterre.

11. Là-deſſus leurs Hautes Puiſſances Meſſieurs les Etats Généraux, après avoir ſçû le ſentiment de chaque province, réſolurent de dépêcher encore une fois leurs Envoyez vers l'Angleterre; pour cet effet on pria derechef Meſſieurs *Nieupoort* & *Jongſtal*, & comme Monſieur *Paul vander Perre* Envoyé de Zelande étoit mort à Londres le 14.me Decembre de l'année précedente, ayant été un homme très capable & très habile pour la négociation, & qui dans cette charge avoit rendu de grands ſervices à l'Etat, on ne pût trouver perſonne qui voulût remplir ſa place; cependant les deux Meſſieurs ſus nommez partirent & ſe rendirent en Angleterre.

12. Peu

12. Peu de temps après leur arrivée le traité de paix fut signé de part & d'autre le 15.me d'Avril ; il consistoit en XXXIII. articles, & les Ambassadeurs l'envoyerent sur le champ à leurs Nobles & Grandes Puissances à la Haye, ayans dépêché pour cela Messieurs *Ursinus* & *Ruychaver* deux Gentilshommes de leur suite, lesquels étans arrivez & ayans été introduits à l'audience de leurs Hautes Puissances, & leur ayans annoncé cette bonne nouvelle, ils furent renvoyez en Angleterre, après avoir reçû chacun un présent d'une chaine d'or valant 500. francs ; & la ratification s'en fit le 2. de Mai dans la ville de Londres vers le soir bien tard, laquelle ayant été échangée, Messieurs les Ambassadeurs dépêcherent le lendemain de bon matin un Gentilhomme pour porter cette ratification à leurs Nobles & Grandes Puissances & pour leur notifier en même temps le jour de la publication de la paix, qui étoit fixée au 2. de Juin ensuivant. Les Anglois en témoignerent d'abord leur extreme joye, car au départ dudit Gentilhomme on tira tout

Conclusion du traité de paix entre l'Angleterre & la Hollande.

On en apporte la nouvelle aux Etats Généraux.

Il est ratifié & échangé.

On en témoigne une extreme joye en Angleterre.

le canon, qui étoit planté le long de la Tamiſe & ſur les châteaux.

Les parens du jeune Prince s'oppoſent à l'Acte d'excluſion.

13. Toutes ces difficultez ayant été ſurmontées, les parens du jeune Prince, qui étoient très mécontens au ſujet de l'Acte d'excluſion, commencerent à s'y oppoſer & à murmurer. La prémiere qui parut ſur les rangs fut la Princeſſe Royale & Douairiere du Prince *Guillaume* III. & enſuite l'Electeur de Brandebourg. Quelques provinces & villes particulieres firent beaucoup de bruit & de grandes conteſtations là-deſſus, long temps même après la concluſion de la paix.

De quoi eſt accuſé Monſieur de Witt, avec quelques autres Meſſieurs?

14. Comme il y avoit certaines gens qui prétendoient que Monſieur le Conſeiller Penſionnaire *de Witt* & autres Membres de leurs Nobles & Grandes Puiſſances avoient diſpoſé Monſieur *de Beverning* pour tâcher de porter *Cromwel* à inſiſter ſur cet Acte d'excluſion, nous mettrons ici la déclaration de Monſieur *de Beverning* ſur ce ſujet, afin de mettre à couvert des mechantes langues & de juſtifier Monſieur le Conſeiller Penſionnaire & autres perſonnes du Gouvernement, qui ont fait tout ce qu'ils

qu'ils ont pû pour le bien & l'avantage des habitans de ce pays.

15. „ Le Sieur *de Beverning*, Ambaſſadeur extraordinaire de la part „ de cet Etat auprès de ſon Alteſſe Monſieur le Protecteur de la „ République d'Angleterre, d'Ecoſſe, & d'Irlande, ayant comparu à „ l'Aſſemblée de leurs Nobles & Grandes Puiſſances, leur a remontré, „ comment il avoit plû à Meſſieurs les „ Députez de la province de Friſe de „ préſenter le 7.me du courant à l'Aſſemblée de leurs Hautes Puiſſances, „ lui étant abſent, une certaine propoſition par écrit, dans laquelle il „ s'étoit apperçû qu'on donnoit atteinte implicitement à ſa réputation & „ qu'on mettoit en doute la fidelité „ de ſon devoir & de ſa charge ſur ce „ qui s'eſt paſſé en Angleterre par „ rapport audit Acte d'excluſion concernant les charges de Monſieur le „ Prince d'*Orange*, particulierement „ par une certaine clauſe inſerée entre „ autres dans ladite propoſition, par„ où l'on met en queſtion, ſi ledit „ Acte d'excluſion eſt venu du pro-

Déclaration de Monſieur de Beverning au ſujet de l'Acte d'excluſion.

„ pre mouvement de Monſieur ledit
„ Protecteur, & ledit Sieur *de Beverning* a répréſenté là-deſſus à leurs
„ Nobles & Grandes Puiſſances, que
„ quoiqu'il ne fût pas trop de la bien-
„ ſeance de faire là-deſſus quelque rap-
„ port particulier à leurs Nobles &
„ Grandes Puiſſances en l'abſence de
„ Monſieur *Nieupoort*, qui a été auſſi
„ employé avec lui dans ladite Ambaſ-
„ ſade extraordinaire ſur ledit ſujet,
„ au moins ſans avoir tant de deference
„ pour ledit Monſieur *Nieupoort*, que
„ d'attendre ſon arrivée avant que de
„ rien faire là-deſſus; cependant, vû
„ l'importance & la malignité de ladi-
„ te propoſition, qui ſemble auſſi ren-
„ fermer une accuſation tacite contre
„ les autres Membres ou Miniſtres de
„ cette Aſſemblée, il n'avoit pû ſe
„ diſpenſer d'expoſer amplement & fi-
„ dellement à leurs Nobles & Gran-
„ des Puiſſances tous les incidens de la-
„ dite affaire, faiſant enſuite rapport
„ deſdits incidens, & le confirmant par
„ une déclaration ſolemnelle, que ni
„ lui en ſon particulier, ni perſonne
„ autre, qu'il ſçache, ſoit dedans ou

„ de-

„ dehors le gouvernement ou les char-
„ ges de cette province, n'avoit don-
„ né directement ni indirectement au-
„ cune ouverture, communication, oc-
„ casion, ou conseil, par-où Monsieur
„ ledit Protecteur auroit été animé ou
„ on lui auroit suggeré de faire une
„ telle ou semblable proposition d'ex-
„ clusion de Monsieur ledit Prince
„ d'*Orange*, ou que leurs Hautes Puis-
„ sances en général, ou leurs Nobles
„ & Grandes Puissances en particulier,
„ y auroient ajoûté quelque chose d'ap-
„ prochant; mais qu'au contraire tou-
„ te ladite affaire, autant qu'il le pou-
„ voit sçavoir, étoit inopinément pro-
„ cedée purement & simplement du
„ propre mouvement de Monsieur le-
„ dit Protecteur ou de ceux de son
„ Conseil, & qu'elle avoit été pous-
„ sée avec tant d'ardeur pendant les
„ derniers jours de ladite négociation
„ en Angleterre, que malgré tous les
„ soins qu'on a pris & tous les moyens
„ qu'on a employez à l'encontre, &
„ & qu'on a redoublez en diverses
„ conferences, sadite Alteſſe n'avoit
„ point pû être detournée de sadite

„ demande & prétenſion ; offrant ledit
„ Sieur *de Beverning* de confirmer la-
„ dite déclaration en pleine Aſſem-
„ blée de leurs Nobles & Grandes Puiſ-
„ ſances non ſeulement par le ſerment,
„ qu'il y fit à ſon arrivée, mais encore
„ par de nouvelles affirmations ſolem-
„ nelles faites par ſerment touchant cet-
„ te affaire en particulier, & ſuppliant
„ très humblement d'y pouvoir être re-
„ çû pour une plus grande juſtification
„ de ſa propre perſonne, comme auſſi
„ de tous les Membres ou Miniſtres de
„ cette Aſſemblée, de même que pour
„ pouvoir apprendre l'intention & les
„ ordres de leurs Nobles & Grandes
„ Puiſſances, ſelon quoi il devra ſe re-
„ gler en cette affaire à l'égard des au-
„ tres provinces & ailleurs, à la ſatis-
„ faction de cette Aſſemblée ; ſur quoi
„ étant déliberé, leurs Nobles & Gran-
„ des Puiſſances ont encore une fois par
„ ſurabondance remercié leſdits Sieurs
„ *de Beverning* & *Nieupoort* conjoin-
„ tement & chacun d'eux en particu-
„ lier, comme ils ſont remerciez en
„ général & en particulier de la gran-
„ de fidelité & de la bonne conduite,
„ qu'ils

„ qu'ils ont fait paroître avec beaucoup
„ de zele & de vigueur dans tout ce
„ qui s'eſt paſſé au ſujet de l'affaire du-
„ dit Acte d'excluſion ; & quoiqu'à
„ cet égard leurs Nobles & Grandes
„ Puiſſances ſe tiennent pour pleine-
„ ment & parfaitement contentes de
„ la fidelité & de la droiture deſdits
„ Sieurs *de Beverning* & *Nieupoort*, &
„ qu'à cauſe de cela elles jugent inutile
„ d'exiger, pour ce qui les regarde,
„ de ſerment dudit Sieur *de Beverning*,
„ que cependant le Sieur *de Beverning*,
„ ſur les inſtances qu'il a faites pour
„ ſe juſtifier plus particulierement lui-
„ même, comme auſſi tous les Mem-
„ bres ou Miniſtres de cette Aſſem-
„ blée, & ſur-tout pour convaincre
„ pleinement Meſſieurs les ſuſdits Dé-
„ putez de Friſe & tous autres qui
„ pourroient encore avoir quelque ſcru-
„ pule là-deſſus, ſera reçû à faire ce
„ ſerment particulier ; & quant à ce
„ que ledit Sieur *de Beverning* a enco-
„ re demandé, on eſt convenu & il
„ a été réſolu par ces préſentes de prier
„ Meſſieurs les Députez de leurs No-
„ bles & Grandes Puiſſances, ayans

„ eu commiſſion par la réſolution du „ 19.me du mois paſſé de déliberer ſur „ un ſemblable ſujet ou ſur une matie„ re qui en dépend, de travailler à „ l'examiner au plus vîte & à en faire „ rapport ſans aucun delai, afin que „ le rapport ouï on puiſſe prendre là„ deſſus des réſolutions plus particu„ lieres, tel qu'il ſera trouvé expedient „ ſelon l'exigence des affaires; & le„ dit Sieur *de Beverning*, après avoir re„ ſumé les réſolutions ci-deſſus, a dé„ claré par des ſermens ſolemnels & „ particuliers, que le contenu de ces „ réſolutions eſt véritable en toutes ſes „ parties, auſſi véritablement que Dieu „ lui ſoit en aide.

Quelques provinces recommandent le jeune Prince aux Etats Généraux.

16. Cependant les eſprits n'étoient point encore tranquilles dans quelques provinces au ſujet de l'excluſion du Prince d'*Orange*; c'eſt pourquoi on employa tous les moyens imaginables pour récommander de la part de leurs provinces le jeune Prince auprès des Etats Généraux & pour le faire recevoir à toutes les charges, que ſon illuſtre pére avoit poſſedées; ce qu'on fit enregîtrer dans l'Aſſemblée de leurs Hautes Puiſſances.

17. Mon-

17. Monsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt*, employant ses heures de loisir à chercher des moyens pour procurer à l'Etat quelque bien & quelque avantage, présenta vers le commencement de l'année 1654. à leurs Nobles & Grandes Puissances Messieurs les Etats de Hollande & de Westfrise divers projets, qu'il avoit fait pour tâcher d'augmenter les revenus du pays, dont celui qui concernoit les taxes & les impôts étoit le prémier; sur quoi leurs Nobles & Grandes Puissances prirent une résolution pour lever à l'avenir les impôts & les taxes dans tous les lieux de Hollande sans aucune exception, & pour empêcher que personne ne fut exempt de la taxe du huitième denier sans des raisons valables.

Monsieur de Witt s'occupe à augmenter les revenus du pays.

Les Etats de Hollande & de Westfrise prennent une résolution là-dessus.

18. Il y eut aussi pendant quelque temps un petit démêlé entre les provinces de Hollande & de Zelande au sujet de l'élection d'un Président du Grand Conseil, dont Monsieur *de Witt* informa Messieurs les Etats de Hollande & de Westfrise; ensuite dequoi il fut résolu à la satisfaction des deux parties, que Messieurs les Etats de ces

Démêlé entre les provinces de Hollande & de Zelande au sujet de l'élection d'un Président du

Grand Conſeil.

deux provinces étans aſſemblez ſolemnellement, on procederoit à la nomination des perſonnes pour remplir cette charge & enſuite à l'élection en mettant enſemble des billets clos & roulez, leſquels étant mêlez par les Miniſtres reſpectifs & étant lûs à meſure qu'on les tireroit, ladite nomination & élection en ſeroit faite; le tout ſeulement pour cette fois, & ſans que cela pût être tiré à conſequence ou qu'il pût porter aucun préjudice à Meſſieurs les Etats: dont on donna à leurs Nobles Puiſſances un Acte, que cela ſeroit ſans préjudice de leur droit, & enſuite Monſieur *Regnier Pauw* fut élû pour exercer cette charge.

On le finit à l'amiable.

Monſieur de Witt trouve un moyen pour diminuer les gros interêts, dont le pays étoit chargé.

19. Bientôt après Monſieur le Conſeiller Penſionnaire *de Wit* trouva un moyen des plus ſalutaires pour la République, qui étoit de diminuer de cinq à quatre pour cent les interêts des ſuſdites groſſes ſommes, que l'Etat avoit empruntées du temps de ſon Alteſſe *Guillaume* II. de glorieuſe memoire; par-où Monſieur le Penſionnaire fit voir, qu'avant la fin de ce ſiecle l'Etat pouvoit être déchargé de

ſes

ſes dettes ſur le même pied. Par-là il n'augmenta pas peu ſon credit & ſon autorité, puiſque c'eſt une affaire, que la poſterité ne ſçauroit s'empêcher de louer extremement. Leurs Nobles & Grandes Puiſſances en ayant remercié Monſieur le Penſionnaire, prirent là-deſſus la réſolution ſuivante.

Réſolution des Etats de Hollande & de Weſtfriſe là-deſſus.

20. „ Les Etats de Hollande & de „ Weſtfriſe, conſiderans avec une ſin- „ guliere attention qu'il a plû au grand „ Dieu Tout-puiſſant en ſa benignité „ & miſericorde de faire augmenter „ conſiderablement l'eſtime & le credit „ de cet Etat par la paix concluë l'an- „ née paſſée avec la République d'An- „ gleterre & depuis le temps qu'elle a „ été concluë, ils ont, après une mû- „ re déliberation & après avoir pris l'a- „ vis de Meſſieurs les Conſeillers Dé- „ putez des deux quartiers ſur le projet „ préſenté par écrit dans leur Aſſem- „ blée le 11.me de Mars de l'année cou- „ rante par les Membres Députez de „ l'Aſſemblée de leurs Nobles & Gran- „ des Puiſſances conjointement avec „ les Députez des deux Colleges de „ Meſſieurs leſdits Conſeillers Dépu-

„ tez,

„ tez, arrêté & conclu, qu'afin de
„ mettre en bon état leſdites finances
„ & de les faire monter plus haut &
„ de les augmenter de temps en temps
„ on reduira de cinq à quatre pour cent
„ les rentes rachetables & les interêts
„ courans, ſans aucune exception, à
„ la charge des pays de Hollande &
„ de Weſtfriſe, tant ſur les comptoirs
„ des domaines de leurs Nobles &
„ Grandes Puiſſances, que ſur ceux
„ des autres revenus du public; à con-
„ dition que les ſommes, que l'on gag-
„ nera au profit de la province de Hol-
„ lande & de Weſtfriſe par ladite re-
„ duction qui doit être faite, ſeront
„ employées purement & ſimplement
„ à l'amortiſſement des capitaux qu'on
„ a emprunté, & ne ſeront diverties
„ à aucun autre uſage directement ni
„ indirectement. Et afin que les Mem-
„ bres de ladite Aſſemblée de leurs No-
„ bles & Grandes Puiſſances puiſſent
„ être mis pleinement en repos & en
„ ſûrté de ce côté-là, outre l'execu-
„ tion des autres points de la réſolu-
„ tion préſente, les Intendans & les
„ Receveurs ſeront chargez par écrit

„ de

„ de prendre un ſoin exact & de faire
„ en ſorte, qu'à la concurrence de la
„ ſomme, qu'ils auront en caiſſe ſur
„ leurs comptoirs reſpectifs par le mo-
„ yen de ladite reduction, qui en ſe-
„ ra faite, l'amortiſſement des capi-
„ taux empruntez en ſoit fait, & que
„ cet amortiſſement s'augmente d'an
„ en an ſelon la concurrence des inte-
„ rêts du capital, qui aura été amorti
„ un an auparavant en la maniere ſuſ-
„ dite, y ajoûtant expreſſément que
„ leurs comptes devront être chargez
„ d'an en an à proportion d'autant
„ moins de rentes & d'interêts; &
„ qu'ils n'auront à ſuivre aucun ordre
„ contraire à la réſolution de leurs No-
„ bles & Grandes Puiſſances, ou qui s'en
„ écarte, de qui que ce ſoit qu'il puiſ-
„ ſe leur être donné, ſans un nouvel
„ ordre & ſans une nouvelle & expreſ-
„ ſe réſolution de leurs Nobles & Gran-
„ des Puiſſances; & qu'on écrira en
„ même temps à Meſſieurs les Audi-
„ teurs des comptes de la République
„ de s'y conformer exactement en pre-
„ nant leſdits comptes; ce qui a été
„ accordé pour une entiere ſûrté par

„ les

„ les Membres reſpectifs de ladite Aſ-
„ ſemblée de leurs Nobles & Grandes
„ Puiſſances, & il a été ordonné, par
„ rapport aux Députez des villes au
„ nom de Meſſieurs leurs Seigneurs &
„ Maîtres reſpectifs, qu'on ne pourra
„ faire aucun changement dans la ma-
„ niere ſuſdite de décharger les finan-
„ ces & d'amortir les capitaux, qu'a-
„ près avoir fait une convocation ex-
„ preſſe & avoir recueuilli les ſuffrages
„ de tous les Membres de ladite Aſſem-
„ blée de leurs Nobles & Grandes Puiſ-
„ ſances, ſans qu'on puiſſe ſurprendre
„ ou contraindre aucun Membre à y
„ donner ſon ſuffrage.

Ils tâchent de faire prendre la même réſolution dans la Généralité.

Leurs Nobles & Grandes Puiſſances réſolurent encore de diriger de telle maniere les affaires auprès des Etats Généraux, qu'on y pût prendre une ſemblable réſolution : le tout ſous cette clauſe, que s'il y avoit quelqu'un qui ne voulût point laiſſer courir les interêts de ſon argent ſuivant la ſuſdite reduction, qu'il eût à le déclarer le 1. d'Octobre prochain au comptoir du Receveur ; faute de quoi ſes rentes ſeroient tenuës pour reduites ou diminuées. 21.

21. L'affaire de la réduction ou diminution des capitaux & de leurs interêts ayant été miſe à execution, Monſieur le Conſeiller Penſionnaire *de Witt* propoſa à leurs Nobles & Grandes Puiſſances les moyens de terminer l'affaire de l'excluſion & d'arrêter les differens qui en naiſſoient continuellement. Meſſieurs les Etats de Hollande & de Weſtfriſe approuverent ce qui venoit de leur être propoſé, & Monſieur *de Guent* conjointement avec les autres Députez de leurs Hautes Puiſſances, entre leſquels étoit Monſieur *Jean de Witt*, y travaillerent avec beaucoup d'application, juſques à ce qu'ils préſenterent à Meſſieurs les Etats Généraux un memoire là-deſſus, contenant en ſubſtance:

Monſieur de Witt propoſe les moyens de terminer l'affaire de l'excluſion.

1. Qu'on annulleroit & qu'on ôteroit des regîtres la réſolution du 18. me Août de l'année 1650. par laquelle il étoit dit, qu'aucune province particuliere ne pourroit caſſer ou congedier des troupes.

2. Qu'on revoqueroit & qu'on rayeroit des regîtres ſecrets de la Généralité tous les écrits & papiers, qui avoient été donnez au ſujet de l'excluſion.

Articles principaux d'un memoire préſenté là-deſſus aux Etats Généraux.

3. Que

3. Que le Prince d'*Orange* auſſi bien que le Prince *Guillaume* ſe deſiſteroient de l'élection de *Stadhouder* d'Overiſſel.

4. Qu'aucun *Veldmarêchal* ou autre Chef d'armée ne pourroit être en même temps *Stadhouder*; & qu'à cauſe de cela le Prince *Guillaume* devenant *Veldmarêchal* ne pourroit plus accepter la charge de *Stadhouder*.

5. Que le *Veldmarêchal* confirmeroit par ſerment tous les traitez conclus par la République avec d'autres Puiſſances, & particulierement celui de l'année paſſée fait avec l'Angleterre.

Monſieur de Witt preſſe fort le licenciement des troupes.

22. Il faut encore ajoûter, que Monſieur *de Witt* preſſoit fort le licenciement d'un grand nombre de troupes étrangeres, qu'on avoit achetées à beaux deniers comptans, & qui en temps de paix ne pouvoient qu'être à charge aux habitans des Provinces Unies, afin que le profit, que l'on tireroit de ce licenciement, fût employé à l'amortiſſement des ſuſdits capitaux effroyables.

Il a de mauvais ſoupçons contre

23. Monſieur *de Witt* eut pendant quelque temps de mauvais ſoupçons contre ſon Maître-Clerc *Jean van Meſſen*,

ſen, quoiqu'il eût déja été au ſervice de trois Conſeillers Penſionnaires de Hollande l'un après l'autre ; le fondement de ſes ſoupçons étoit, que ledit *Jean van Meſſen* aux jours, qu'on envoyoit les lettres en Angleterre, ne venoit point ſuivant la coûtume auprès de ſa perſonne, mais qu'alors il tenoit dans ſa maiſon des conferences ſecrettes avec le Threſorier du Prince *Guillaume* nommé *Theodore van Ruiven* ; ce qui ayant été enfin découvert, ledit Maître-Clerc avec le Threſorier & ſa femme furent conduits le 18.me de Septembre, à la requête de Monſieur *de Witt*, dans les priſons de la Haye, où ils furent gardez à vûë par des Soldats juſques à ce que quelques Meſſieurs de la Cour Provinciale les euſſent examinez.

Son Maître-Clerc.

Perfidie de ce Maître-Clerc découverte.

Il eſt mis en priſon avec le Threſorier du Prince Guillaume.

La confeſſion du Maître-Clerc *Jean van Meſſen* conſiſtoit principalement en ceci. Qu'après avoir fait le ſerment de garder le ſecret & avoir été admis à la connoiſſance de tous les papiers ſecrets, il les avoit fait connoître depuis plus de deux ans à *Theodore van Ruiven*. Qu'après la ſéparation de l'Aſſemblée de leurs Nobles & Grandes Puiſſances

Son examen & ſa confeſſion.

il

il avoit découvert au même *van Ruiven* tout ce qui s'y étoit paſſé au ſujet de l'excluſion. Qu'il avoit tâché de devenir maître d'un certain coffre, qui étoit dans la maiſon de Monſieur *de Witt*, & dans lequel entre autres choſes il y avoit une certaine lettre ſecrette, que Meſſieurs *de Beverning* & *Nieupoort* avoient écrit le 15.me Avril de l'année 1654. à leurs Nobles & Grandes Puiſſances. Qu'il a divulgué qu'il paroiſſoit de cette lettre y avoir encore quelques articles, ſous leſquels il y avoit quelque choſe de caché; bien-que cette lettre étant exhibée à lui priſonnier, il a paru qu'elle ne contenoit rien de ſemblable. Et quelques autres crimes de cette nature.

Confeſſion de Theodore van Ruiven.

24. La confeſſion de *Theodore van Ruiven* étoit à-peu-près de la même teneur, ſi ce n'eſt qu'il s'étoit ſervi de ces papiers & les avoit tous revelez à diverſes perſonnes conſiderables dans l'Etat, avec pluſieurs autres crimes, qui ne peuvent avoir dans ces temps fâcheux & difficiles que d'étranges & pernicieuſes ſuites.

Mon-

Monſieur *Jean de Witt* par ſa bonté ordinaire fit tout ce qu'il pût pour procurer aux priſonniers une douce ſentence, quoiqu'il fût le plus offenſé dans cette affaire; cependant le prémier fut déclaré parjure & infame, & il fut banni pour toute ſa vie des provinces de Hollande, de Zelande, de Friſe, & d'Utrecht; l'autre fut condamné à la même peine, hormis qu'il ne fut banni de ces mêmes provinces que pour dix ans.

Ces deux priſonniers ſont déclarez infames & ſont bannis.

25. Sur cela il ſurvint encore de nouvelles occupations pour Monſieur *de Witt* au ſujet de la guerre entre la Suede & la Pologne; ſur quoi l'Etat, voulant maintenir & conſerver le commerce libre ſur la mer du Nord contre la Suede, dépêcha inceſſamment Monſieur d'*Opdam* vers Dantzic, parce que les habitans des Provinces Unies étoient fort intereſſez dans le négoce du Nord.

Monſieur d'Opdam eſt dépêché vers Dantzic, & pourquoi.

Le Roi de Dannemarc, voyant que l'Etat prenoit l'affaire à cœur & tout de bon, ſuivit ſon exemple, afin de conſulter là-deſſus avec leurs Hautes Puiſſances & de traiter avec eux; enſuite

Le Roi de Dannemarc entre en traité avec les

Etats Généraux.

ſuite de quoi il fut propoſé, qu'outre les treize cens hommes, qu'on avoit envoyé vers Dantzic ſous la conduite du Lieutenant Amiral Monſieur d'*Opdam*, on détacheroit encore pour le renforcer quinze Compagnies chacune de cent hommes, & qu'on lui feroit tenir un ſecours de douze mille écus par mois.

On détache de nouvelles troupes pour renforcer Monſieur d'Opdam.

26. L'abus, qui s'étoit gliſſé depuis quelque temps au ſujet des titres d'honneur de ſon Alteſſe Monſieur le Prince d'*Orange*, qu'on mettoit ſans rime ni raiſon dans toutes les requêtes & ailleurs, comme ſi ſa dite Alteſſe eût déja été dans le gouvernement de l'Etat, fit prendre à leurs Nobles & Grandes Puiſſances, après avoir examiné les mauvaiſes ſuites, que cela pourroit avoir dans des temps ſi dangereux, la réſolution ſuivante.

Abus qui ſe gliſſe au ſujet des titres d'honneur du Prince d'Orange.

Du Vendredi & du Samedi 3.me *&* 4.me *de Mars* 1656.

Réſolution des Etats de Hollande.

„ A l'occaſion de la lecture d'un
„ certain memoire, qui a été préſen-
„ té de la part de Monſieur le Prin-
„ ce

„ ce d'*Orange* à Meſſieurs les Con- priſe là-
„ ſeillers Députez, & dans lequel on deſſus.
„ n'exprime le nom de Monſieur le
„ Prince que par celui de *Son Alteſ-*
„ *ſe* ſans y ajoûter d'autre titre, il a
„ été accordé & réſolu, après avoir
„ déliberé là-deſſus, qu'avant que de
„ toucher à ce memoire, il devra
„ être redreſſé, & que dans tous les
„ Actes, où l'on employera le nom de
„ Monſieur le Prince, on mettra u-
„ ne fois au haut & une fois dans la
„ ſouſcription, ſi cela vient à propos,
„ *Monſieur le Prince d'Orange*, & qu'ain-
„ ſi dans la ſuite on pourra mettre
„ *Son Alteſſe*, comme ayant rapport
„ au précedent, ou *Monſeigneur le*
„ *Prince*, ou quelque autre titre, tel
„ qu'on le trouvera bon; & ladite ré-
„ ſolution de leurs Nobles & Grandes
„ Puiſſances ſera envoyée à Meſſieurs
„ les Conſeillers de Monſeigneur le
„ Prince, afin qu'ils ayent à s'y con-
„ former. Pour cette cauſe il a auſſi
„ été trouvé bon & arrêté, que lorſ-
„ qu'on employeroit dans des Actes
„ le nom de Monſieur le Prince *Guil-*
„ *laume de Naſſau*, on n'y ajoûteroit

„ pas ſimplement *Stadhouder* ſans au-
„ cun autre terme, mais qu'on met-
„ troit *Stadhouder de Friſe.*

La Princeſſe Douairiere demande de nouveaux tuteurs pour le Prince ſon fils.

28. Après cela la Princeſſe Douairiere demanda de nouveau par écrit à leurs Nobles & Grandes Puiſſances, que, veu l'abſence & les embarras des Tuteurs établis ſur ſon Alteſſe, elle ſouhaitoit que leurs Nobles & Grandes Puiſſances vouluſſent donner plein pouvoir à quelqu'un des Membres de leur Aſſemblée & de la Cour de Juſtice, ou de l'accorder à ſon Alteſſe, pour choiſir du conſentement de leurs Nobles & Grandes Puiſſances quelqu'un d'entre eux, qui voulut lui aider à l'avenir de ſon conſeil & de ſes ſoins, afin que le pupille fût bien élevé & qu'il ſuivît les traces de ſes illuſtres ancêtres.

Les Etats de Hollande s'en tiennent là-deſſus à leur réſolution du 14.me Janvier.

Sur cette requête leurs Nobles & Grandes Puiſſances firent examiner le 4.me d'Août leur réſolution du 14.me Janvier 1651. qui portoit, *qu'aucune perſonne du Gouvernement ne ſeroit employée dans la tutelle du Prince d'*Orange; *& ayant auſſi conſideré la teneur de l'inſtruction des Cours reſpectives de Juſtice,*

de

de même que l'ampliation d'icelle faite en l'année 1644. *ils ont perſiſté dans cette réſolution & inſtruction, & enſuite de cela ils ſont convenus qu'on ne pouvoit accorder ladite requête.* Enſuite Monſieur *Trigland* fut établi Précepteur du jeune Prince, qui étoit entré dans ſa ſixieme année, pour l'inſtruire dans la pieté.

Monſieur Trigland eſt établi Précepteur du jeune Prince.

29. La guerre entre le Roi de Pologne & l'Electeur de Brandebourg ne ceſſant point, les Envoyez de leurs Hautes Puiſſances firent à Coppenhague le 26.me d'Août une nouvelle alliance pour la garentie des traitez avec ſa Majeſté le Roi de Dannemarc, qui fut ſuivie d'un traité avec le Roi de Suede conclu à Elbing le 11.me de Septembre.

Alliance entre le Dannemarc & la Hollande.

Traité d'Elbing avec le Roi de Suede.

L'Amiral *Opdam* partit de Dantzic le 8.me d'Octobre avec trente navires, & le 4.me de Novembre il entra heureuſement dans le Vlie & dans la Meuſe. Le Contre-Amiral *Tromp* s'en revint auſſi, après avoir mis à terre onze cens hommes proche de ladite ville, parce que les Marchands de Hollande avoient beaucoup d'interêt à ſa conſervation.

L'Amiral Opdam & le Contre-Amiral Tromp reviennent en Hollande.

Les Eccleſiaſtiques préſentent aux Etats de Hollande une remontrance au ſujet des Prêtres.

30. Le 16.me Decembre de l'année 1654. les Eccleſiaſtiques préſenterent une remontrance à leurs Nobles & Grandes Puiſſances au ſujet des Prêtres. Pluſieurs d'entre ces Eccleſiaſtiques étoient encore ſi bouffis d'orgueuil par la liberté qu'on leur avoit donnée pendant la vie du Prince *Guillaume* II. que même quelques uns d'entre eux des plus emportez oſerent bien ſe mêler des affaires d'Etat & les faire venir ſur la chaire; ils furent alors en quelque maniere reprimez par le rapport, que Monſieur *Jean de Witt* en fit à leurs Nobles & Grandes Puiſſances; & quant à la remontrance, Meſſieurs les Etats de Hollande, après une meure déliberation, conclurent unanimement, qu'elle ſeroit miſe à côté avec les raiſons qu'on y a ajoûtées. Et les Membres préſens à l'Aſſemblée de leurs Nobles & Grandes Puiſſances ſe ſont chargez d'avertir chacun dans ſon reſſort les Miniſtres, & de prendre ſoin qu'à l'avenir ils ne fiſſent point de ſemblables requêtes à leurs Nobles & Grandes Puiſſances, & qu'ils n'inſiſtaſſent plus ſur ladite remontrance; & que

Qu'eſt-ce qui leur fut répondu & promis?

leſ-

leſdits Miniſtres devoient être aſſûrez, que leurs Nobles & Grandes Puiſſances s'appliqueront comme il faut à reprimer par de juſtes moyens les inſolences des Prêtres & des Papiſtes dans ces Provinces.

Défenſes très rigoureuſes contre les duels.

31. Comme on faiſoit diverſes plaintes à Monſieur *Jean de Witt*, combien legerement on s'appelloit en duel par toute la Hollande, par-où les plus braves hommes périſſoient, il réſolut de le repréſenter à leurs Nobles & Grandes Puiſſances Meſſieurs les Etats de Hollande & de Weſtfriſe. Ce qui ayant été bien conſideré, on publia dans l'année 1656. des défenſes très rigoureuſes contre les duels.

Abus qui ſe commet au ſujet de la diſtinction des perſonnes du gouvernement.

32. De même pour corriger les abus, qui ſe commettoient au ſujet de la diſtinction entre Meſſieurs les Députez à l'Aſſemblée de leurs Nobles & Grandes Puiſſances & entre les villes, Meſſieurs les Etats de Hollande & de Weſtfriſe prirent la réſolution ſuivante ſur ce qui avoit été propoſé par Monſieur le Conſeiller Penſionnaire *de Witt*.

Du Samedi 16.me *Septembre* 1656.

Réſolution des Etats de Hollande & de Weſtfriſe priſe là-deſſus.

„ Ayant été déliberé là-deſſus, les „ Membres de l'Aſſemblée ont convenu & ont déclaré tous unanimement, „ que lorſque l'on employeroit dans „ des Actes, Réſolutions, ou autrement les mots de *Corps de Nobleſſe*, „ de *Nobles*, & de *Villes*, on n'entendra point par le mot de *Villes* les Députez qui aſſiſtent dans cette Aſſemblée, mais les Bourguemaîtres & les „ autres Membres de la Magiſtrature, „ que leſdits Députez à cette Aſſemblée ne font que repréſenter.

CHAPITRE IV.

SOMMAIRE.

§. 1. *Les démêlez au ſujet de l'élection d'un Capitaine Général recommencent. Les Etats de Hollande & de Weſtfriſe prennent une réſolution là-deſſus. Ils déclarent de bouche la même choſe à la Généralité.* 2. *Grandes diſſenſions dans la province d'Overiſſel. Le* Stadhouder

houder *de Friſe ſe mêle dans ces diſſenſions. Elles ſont appaiſées par l'entremiſe de Monſieur* de Witt. 3. *Les Etats de Hollande & de Weſtfriſe font publier & afficher une ordonnance pour arrêter tous les vaiſſeaux & effets de la France. Les Etats Généraux défendent l'entrée de tous les fruits, denrées, & ouvrages de France. Plaintes & requêtes faites là-deſſus au Roi de France. Liſte des marchandiſes, que l'on tranſporte de France en Hollande. Elles augmentent tous les jours.* 4. *Diſcours hardi de Monſieur* Boreel *au Roi de France.* 5. *Etonnement du Roi de France, & ſa réponſe à cet Envoyé. Surpriſe du Cardinal* Mazarin *ſur le même ſujet.* 6. *Plaintes de l'Ambaſſadeur de France aux Etats. Offres qu'il leur fait de la part du Roi ſon Maître. Accommodement entre le Roi de France & les Etats.* 6. *Grandes diviſions dans quelques provinces & villes. Origine de la querelle dans l'Overiſſel. Quelques gens de Campen & de Zwol viennent à Amſterdam pour acheter des armes. Réponſe hardie qu'on leur fait. On canonne Haſ-*

selt. Le different est mis entre les mains de Messieurs de Witt *&* de Graaf. *Il est terminé par ces deux Messieurs.* 7. *Monsieur* de Witt *trouve de nouvelles occupations. Dispute entre l'Ambassadeur de France & celui d'Espagne. Les habitans de la Haye se disposent à défendre les Espagnols contre les François. Messieurs* de Witt *&* de Beverwaart *mettent d'accord ces Ambassadeurs.* 8. *Priere faite à Monsieur* de Witt *par les Marchands de Hollande & de Zelande au sujet de leurs pertes. Résolution qui fut prise là dessus.* 9. *On dépêche en Portugal Messieurs* d'Opdam, Nicolas ten Hoven, *&* Gisbert de Witt. *Ils arrivent heureusement sur les côtes de ce Royaume, & ils font sçavoir leur arrivée.* 10. *Le Resident de Hollande vient les saluer. Avis qu'ils lui donnent.* 11. *Ils sont menez à l'audience de la Reine.* 12. *On arrête tous les vaisseaux Hollandois.* 13. *Les négociations entre les Hollandois & les Portugais demeurent inutiles.* 14. *Les Envoyez de Hollande déclarent*

la

la guerre au Portugal. Ils reviennent en Hollande & font rapport de leurs négociations. 15. *Les Etats de Hollande font publier la guerre contre le Roi de Portugal.* 16. *Monsieur* de Ruiter *est renvoyé en Portugal. Il écrit au Consul* vander Hoeven, *& pourquoi.* 17. *Qu'est-ce que ce Consul lui répond & lui envoye ?* 18. *Echange de l'alliance entre la Hollande & le Prince de Salé.*

§. 1. DAns l'année 1657. recommencerent les démêlez, qu'il y avoit eu depuis quelque temps au sujet de l'élection d'un Capitaine Général ou *Veld-Maréchal* des troupes de l'Etat, en quoi la province de Frise surtout se montra fort passionnée, de sorte que leurs Nobles & Grandes Puissances sur l'exposé de Monsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt* prirent là-dessus une résolution le 23.me Janvier 1657. contenant en substance:

Les Démêlez au sujet de l'election d'un Capitaine Général recommencent.

Que leurs Nobles & Grandes Puissances, pour reüssir dans les bons desseins qu'ils ont de mettre un Général à la tête de leurs troupes, & particulie-

Les Etats de Hollande & de West-Frise

prennent une réſolution là-deſſus.

rement pour empêcher que les autres provinces n'y puiſſent proceder & l'emporter à la pluralité des voix, ont décidé, qu'aucun Officier, ſoit haut, ſoit bas, ne pourra être avancé au commandement des troupes qui ſont à leur ſolde, qu'avec leur conſentement exprès. Qu'on a encore jugé, qu'il étoit abſolument inutile d'établir un *Veld-Maréchal* pour le préſent, & qu'à cauſe de cela il falloit éteindre ladite charge. Que leurs Nobles & Grandes Puiſſances tiennent pour une maxime conſtante, que non ſeulement il n'eſt pas neceſſaire, mais qu'il eſt auſſi entierement inutile d'avoir un Chef perpetuel ſur les troupes de cet Etat, & que ſi dans quelque occaſion on devoit établir un Chef, il falloit ne lui donner commiſſion que pour une expedition telle qu'elle pourroit ſe préſenter. Qu'en outre on priera les autres provinces de ne vouloir point continuer les procedures, qu'elles ont commencé ſur cette affaire, mais au contraire d'en conferer plus particulierement avec leurs Nobles & Grandes Puiſſances. Et en cas que les autres provinces contre toute attente

vou-

vouluſſent prendre quelque réſolution à ce contraire, qu'alors, après avoir repréſenté que cela n'eſt point au pouvoir de leurs Hautes Puiſſances, il ſera poſitivement déclaré, que leurs Nobles & Grandes Puiſſances ne ſouffriront point qu'on faſſe une telle infraction à leur droit, mais qu'ils s'y oppoſeront & l'empêcheront. Et en cas qu'au mepris de cette déclaration les autres provinces en vinſſent à l'élection d'un ſemblable Capitaine Général, alors leurs Nobles & Grandes Puiſſances procederont inceſſamment à l'élection d'un Général particulier pour commander les troupes qui ſont à leur ſolde; & pour cet effet on travaillera dès à préſent pour voir ſur quel pied on pourroit faire un tel établiſſement particulier. Qu'en outre il ſera dès cette heure réſolu unanimement, que leurs Nobles & Grandes Puiſſances ne confereront ni pour le préſent ni à l'avenir aucune dignité à celui qui ſe laiſſera inſtaller d'une telle maniere dans ladite charge, quand d'ailleurs ils ne lui auroient pas été contraires; & que dans la ſuite on ne pourra être diſpenſé de ſe conformer à cette ré-

ſolution commune que par le concours unanime des ſuffrages. Que de plus le contenu ci-deſſus ſera expreſſément notifié par des lettres ſerieuſes aux Etats des provinces reſpectives, & qu'on priera leurs Nobles Puiſſances de vouloir concerter là-deſſus avec leurs Nobles & Grandes Puiſſances, & d'écrire cependant à leurs Députez ordinaires à la Généralité, qu'ils laiſſent ces réſolutions encore en ſuſpens ou indeciſes, &c.

Ils déclarent de bouche la même choſe à la Généralité.

Leurs Nobles & Grandes Puiſſances ayant comparu le 25.me du même mois en corps à la Généralité ont déclaré de bouche la même choſe.

2. Cela étant fait, on mit tout en œuvre pour aſſoupir les grands differens, qui étoient ſurvenus dans la province d'Overiſſel, & dont un certain Auteur rapporte ce qui ſuit :

Grandes diſſenſions dans la province d'Overiſſel.

„ Comme au commencement de „ l'année 1654. il ſurvint dans la pro„ vince d'Overiſſel une des plus nota„ bles & des plus furieuſes diſſenſions, „ qu'on ait vû de memoire d'homme „ dans ces Provinces Unies ; & qui „ étoit fomentée par deux factions „ conſiderables, cela fut cauſe que ces

„ deux

„ deux partis ſe conduiſirent tout de
„ même que s'ils euſſent été les Etats
„ & les Magiſtrats legitimes de cette
„ province, & qu'ils ſe firent la guer-
„ re les uns aux autres d'une ſi cruel-
„ le maniere, que la ville de Haſſelt
„ après un ſiege dans les formes fut
„ priſe par un des partis.

„ Monſieur le *Stadhouder* de Friſe, Le Stadhouder de Friſe ſe mêle dans ces diſſenſions.
„ ſuivant la maxime des Grands, n'a-
„ voit point manqué de ſe mêler dans
„ ces diſſenſions, & il fut pris & élû
„ par un des partis pour *Stadhouder*,
„ Gouverneur, & Capitaine Général
„ de la province d'Overiſſel; par-où
„ ladite diſſenſion monta à cet excès,
„ que nous venons de marquer, & du-
„ ra pendant l'eſpace de trois ou qua-
„ tre ans.

„ Mais à la fin ces Meſſieurs con- Elles ſont appaiſées par l'entremiſe de Monſieur de Witt.
„ ſiderans que par-là leurs differens
„ s'étoient multipliez à l'infini, & que
„ le mal étoit devenu comme incura-
„ ble, ils ſe laiſſerent perſuader, par
„ l'entremiſe de Monſieur le Conſeil-
„ ler Penſionnaire *de Witt*, de remet-
„ tre tous leurs differens au jugement
„ & à la déciſion de deux Meſſieurs,

„ qui ſeroient établis pour cela par les
„ Etats de cette province ; enſuite de-
„ quoi Meſſieurs *de Polsbroek* Bour-
„ guemaître de la ville d'Amſterdam
„ & Monſieur le Conſeiller Penſion-
„ naire *de Witt* ayans reçû un plein
„ pouvoir là-deſſus de leurs Nobles &
„ Grandes Puiſſances ils ont accordé
„ à l'amiable les deux partis de ladite
„ province d'Overiſſel ſur preſque tous
„ les ſujets de leurs diſſenſions ; &
„ puis ayans dreſſé toutes les inſtru-
„ ctions, ordonnances, & ſermens
„ neceſſaires pour le Gouvernement
„ de la même province, & les ayans
„ mis par écrit le 20.me d'Août 1657.
„ on a prononcé un jugement ſolem-
„ nel & déciſif ſur toutes leſdites diſ-
„ ſenſions au nom de Meſſieurs les E-
„ tats de Hollande & de Weſtfriſe, &
„ on l'a publié ſous le grand ſceau de
„ leurs Nobles & Grandes Puiſſances,
„ en y inſerant leſdites inſtructions,
„ ordonnances, & ſermens, pour pré-
„ venir de ſemblables malheurs à l'a-
„ venir, & cela avec tant de pruden-
„ ce & d'équité, que leſdits deux par-
„ tis ont eu ſujet d'en être contens &

ſatis-

„ ſatisfaits, de telle ſorte que ſur cela „ ledit Gouvernement, qui avoit été „ diviſé, a été incontinent reüni, & que „ la tranquillité & la paix neceſſaire „ a été rétablie dans ladite province, „ & a continué juſqu'à préſent.

3. Le 26.me d'Avril leurs Nobles & Grandes Puiſſances Meſſiéurs les Etats de Hollande & de Weſtfriſe, ſur ce qui leur fut propoſé par Monſieur *de Witt*, travaillerent à procurer à leurs habitans un avantage très conſiderable par l'ordonnance qu'ils firent publier & afficher pour arrêter tous les vaiſſeaux, marchandiſes, deniers, & effets appartenant à la France, pour reparer les pertes, que ces habitans avoient ſouffertes & qu'ils pourroient encore ſouffrir par les injuſtes detentions que l'on fait en France de tous les effets & de toutes les marchandiſes appartenant aux ſujets de cet Etat, avec ordre de déclarer dans vingt-quatre heures après cette publication tous les effets & toutes les marchandiſes, que quelqu'un pourroit avoir appartenant aux ſujets de France, ſous peine, en cas qu'on trouva la choſe autrement, de confiſca-

Les Etats de Hollande & de Weſtfriſe font publier & afficher une ordonnance pour arrêter tous les vaiſſeaux & effets de la France.

fiſcation deſdits effets, & de payer de plus le quart de la valeur deſdites marchandiſes.

Les Etats Généraux défendent l'entrée de tous les fruits denrées, & ouvrages de France.

Peu de temps après leurs Hautes Puiſſances Meſſieurs les Etats Généraux défendirent pareillement l'entrée de tous les fruits, denrées, & ouvrages de France; par-où ce Royaume fut fort alarmé, parce que tous les vins, papiers, étoffes, & gentilleſſes de Paris demeuroient ſans être vendus, & par conſequent on n'en tiroit aucun argent. On murmura beaucoup à Paris & dans d'autres villes ſur cette détention des vaiſſeaux Hollandois, & il vint de toutes les provinces des plaintes & des requêtes au Roi pour faire relâcher les vaiſſeaux Hollandois, ou qu'autrement ils ſeroient tous réduits dans une extreme miſere. Comme c'eſt une affaire de grande importance & peu connuë, j'indiquerai ici au Lecteur, combien la France y étoit intereſſée, par une liſte des ouvrages & des marchandiſes, que l'on tranſporte de France dans les pays étrangers & principalement en Hollande, ſuivant la déclaration faite au Roi de France par les Mar-

Plaintes & requêtes faites là-deſſus au Roi de France.

Marchands de Paris avec beaucoup d'exactitude, de même que ſuivant le rapport, que Monſieur *Boreel* Envoyé de Hollande à la Cour de France a fait à leurs Hautes Puiſſances Meſſieurs les Etats Généraux.

Liſte des marchandiſes, que l'on tranſporte de France en Hollande.

1. Une grande quantité de velours, de panne, de ſatin, d'étoffes d'or & d'argent, de tafetas, & autres marchandiſes de ſoye, qui ſe font à Lyon & à Tours, & qui montent à plus de ſix millions ou de ſoixante *tonnes* d'or.

2. En rubans de ſoye, dentelles, paſſemens, boutons, & boutonnieres, que l'on fait à Paris, à Rouën ou aux environs, pour le prix de deux millions ou de vingt *tonnes* d'or.

3. En chapeaux de caſtor, de vigogne, de laine, & de poil de lapin, qui ſe font à Paris & à Rouën, pour un million & demi ou quinze *tonnes* d'or.

4. En plumets, baudriers ou ceinturons, éventails, coeffes, maſques, miroirs dorez & enchaſſez, montres, & autre ſemblable mercerie, pour plus de deux millions ou de vingt *tonnes* d'or.

5. En

5. En gands, que l'on fait à Paris, Rouën, Vendome, & à Clermont, pour plus d'un million & demi ou de quinze *tonnes* d'or.

6. En écheveaux ou pelotons de laine, que l'on file dans toute la Picardie, au delà de la ſomme d'un million & demi ou de quinze *tonnes* d'or.

7. En toutes ſortes de papier, qui ſe fait en Auvergne, Poitou, Limouſin, Champagne, & en Normandie, pour plus de deux millions ou de vingt *tonnes* d'or.

8. En épingles & éguilles, que l'on fait à Paris & en Normandie, & en peignes de corne, d'yvoire, & de bouïs, pour la valeur de cinq cens mille francs.

9. En gentilleſſes ou petits ouvrages delicats & curieux, qui ſe font en Auvergne, au delà de ſix cens mille francs.

10. En toiles de ménage & pour des voiles, que l'on fabrique en Bretagne & en Normandie, pour plus de cinq millions ou de cinquante *tonnes* d'or.

11. En meubles, tels que ſont des lits

lits de plume, matelas, tentures de tapiſſerie, couvertures, crepes, franges, & molets de ſoye, pour plus de cinq millions ou de cinquante *tonnes* d'or.

12. En vins, tant de Gaſcogne, Xaintonge, & pays de Nantes, que d'autres lieux, pour la valeur de plus de cinq millions ou de cinquante *tonnes* d'or.

13. En eau de vie, vinaigre, cidre, & autres liqueurs, pour un million & demi ou quinze *tonnes* d'or.

14. En ſafran, paſtel, ſavon, miel, amandes, olives, capres, prunes, & brignolles, au delà de deux millions ou de vingt *tonnes* d'or.

15. En ſel, tous les ans plus de cinq ou ſix cens tonneaux, que l'on va querir à la Rochelle, Marenne, Brouage, îles d'Oleron & de Rhé, & ailleurs.

Pour moi, je ſuis fort aſſûré que depuis le compte fait en l'année 1657. la plûpart de ces marchandiſes ont monté à une fois autant, parce qu'on s'eſt attaché de plus en plus aux modes de France, ſans y comprendre encore

Elles augmentent tous les jours.

toute

toute cette grande quantité de fils & de galons d'or & d'argent, de bas de ſoye & de laine, de ciſeaux, de couteaux, de perruques, & ſur-tout d'étoffes à la mode pour des habits d'homme & de femme &c. ce qui étant tout compté & ramaſſé feroit une ſomme très conſiderable.

Diſcours hardi de Monſieur Boreel au Roi de France.

4. Comme nous avions ſouffert pendant quelque temps des pertes incroyables par les pirateries des François, Monſieur l'Envoyé *Boreel* le donna à connoître l'année derniere fort clairement & fort hardiment au Roi de France, en faiſant reflexion ſur ledit embargo ou arrêt, que la France avoit fait tout d'un coup des vaiſſeaux Hollandois. Il montra auſſi, quelles inſultes les pirates François ſous le nom de vaiſſeaux du Roi avoient fait aux Hollandois; qu'il auroit été honteux pour ſes Maîtres de ſouffrir que des pirates priſſent les vaiſſeaux de guerre Hollandois, puiſqu'ils étoient plus forts; qu'il leur auroit été fâcheux de n'avoir pû ſe défendre que dans Paris, où ils avoient demandé inutilement ſatisfaction ſur les cent ſoixante vaiſſeaux, qu'on

qu'on leur avoit pris depuis la paix de Munſter juſques au temps de ſon ambaſſade, & ſur cent ſoixante autres, qui leur avoient été enlevez pendant ſon ſejour en France ; que par les artifices ou par la négligence des bas Officiers on s'étoit moqué de l'execution des cinquante-huit arrêts, qui avoient été dreſſez dans le Conſeil d'Etat ou dans celui de l'Amirauté ; que les pirates mêmes ſoutenus ſous main par les Officiers avoient eu l'inſolence de chaſſer de Toulon les Commiſſaires, qu'on y avoit envoyé pour demander de prendre en arrêt ces pirates-là, & d'attaquer dans la ruë en plein midi le Conſul Hollandois, qui étoit mort de ſes bleſſures ; qu'au-lieu d'obtenir la punition de ces inſolences & le payement de ce que la France leur devoit, on augmentoit ces inſolences, & on réfuſoit ce payement, &c.

Etonnement du Roi de France, & ſa réponſe.

5. Le Roi de France ne fut pas peu ſurpris d'entendre un diſcours ſi hardi, & après avoir regardé Monſieur *Boreel* pendant quelque temps avec étonnement, il lui répondit en ces termes ; *J'ai envoyé mon Ambaſſadeur à la Haye pour*

pour demander réparation du paſſé, & je ſçaurai bien ce que j'aurai à faire dans la ſuite. Le Cardinal *Mazarin* étant encore plus étonné que le Roi dit, *Jamais Ambaſſadeur n'a oſé parler ſi hardiment à la Cour de France, mais qu'on pourroit bien s'en repentir un jour.*

Surpriſe du Cardinal Mazarin.

Plaintes de l'Ambaſſadeur de France aux Etats.

6. L'Ambaſſadeur de France fit, ſuivant les ordres du Cardinal, ſes plaintes aux Etats ſur le diſcours de Monſieur *Boreel* & ſur la priſe des deux vaiſſeaux Corſaires de Meſſieurs *Daiſlac* & *de la Lande* faite par *Ruiter* devant Livourne, au ſujet dequoi le Roi ſon Maître avoit ordonné d'arrêter les vaiſſeaux Hollandois ; mais leurs Hautes Puiſſances approuverent l'un & l'autre, & déclarerent hautement qu'ils prenoient ſous leur protection ces deux Meſſieurs.

Offres qu'il leur fait de la part du Roi ſon Maître.

Mais, après bien des écritures & des conſultations faites de part & d'autre ſur la levée de l'arrêt des vaiſſeaux & des effets, Monſieur l'Ambaſſadeur de France *Jaques Auguſte de Thou*, Comte de Melai, revint de France le 16.me de Juin avec offre du Roi, qu'il relâcheroit tous les vaiſſeaux & effets des Hollandois, pourvû qu'on rendit les deux

deux vaiſſeaux, que *Ruiter* avoit pris à ſon Maître.

Le Cardinal *Mazarin* n'étant pas content de cela arrêta pour quelque temps le ſuccès de cette négociation; cependant tous les differens furent terminez par le moyen d'une lettre civile & obligeante, que le Roi écrivit le 9.me d'Août à leurs Hautes Puiſſances, & qui leur fut renduë le 16.me du même mois des mains de l'Ambaſſadeur de France. Accommodement entre le Roi de France & les Etats.

7. Les diviſions ne furent jamais plus grandes dans l'Etat que cette année & la ſuivante; on n'entendoit que mutineries & ſeditions dans les provinces & dans les villes, ſur-tout les habitans de Tergoes s'étoient ſoulevez contre leurs Magiſtrats, ceux de Groningue contre le *Stadhouder* de Friſe, & dans l'Overiſſel une ville étoit oppoſée à l'autre; ce qui donna commencement à une guerre civile. Grandes diviſions dans quelques provinces & villes.

La querelle dans l'Overiſſel commença entre les bourgeois de Deventer & de Zwol. Ceux de Zwol ſouhaitoient avoir un *Stadhouder*, & ceux de Deventer s'y oppoſoient; la querelle Origine de la querelle dans l'Overiſſel.

relle s'augmentant par la difficulté qu'on trouvoit à remplir d'autres charges conſiderables, Campen prit les interêts de Zwol, & Haſſelt ſe déclara pour Deventer. Les habitans de Campen & de Zwol étoient irritez contre ceux de Deventer, parce que ceux-ci ne vouloient pas admettre les deux villes de Steenwijk & de Haſſelt entre les villes qui ont voix déliberative dans la province d'Overiſſel ; il ſurvint encore de grands démêlez au ſujet de la charge de Receveur des revenus de la ville de Haſſelt, &c. Les habitans de Deventer & de Haſſelt, pour cauſer du dommage aux autres, firent arrêter les bâteaux, qui paſſoient devant leurs murailles pour ſe rendre à Zwol, dont les habitans conſulterent enſemble avec ceux de Campen pour trouver moyen de les châtier.

Quelques gens de Campen & de Zwol viennent à Amſterdam pour

Quelques gens de Campen & de Zwol vinrent à Amſterdam pour y acheter des armes dans le deſſein où ils étoient de ſurprendre le jour de la Pentecôte la ville de Haſſelt & de s'en ſaiſir. Un certain Marchand d'Amſterdam, qui faiſoit trafic d'armes, &

qui

qui avoit quelque connoiſſance de cette affaire, répondit à Meſſieurs les acheteurs, *Que quand l'Etat avoit beſoin d'argent pour le bien & l'avantage du public, on n'en pouvoit point trouver chès eux; mais falloit-il attaquer opiniâtrément leurs villes, habitans, alliez, & voiſins, ils en avoient aſſès pour acheter des coffres tout pleins d'armes* &c. Cependant ils vinrent avec quelques troupes devant la ville de Haſſelt, & ayans tiré du gros canon ſur les remparts & contre les portes, il y eut beaucoup de perſonnes qui furent bleſſées, juſques à ce que les Médiateurs parurent le 29.me de Mai ſur la digue devant Haſſelt; mais les deux partis ne pouvant s'accorder entre eux, ils ſe rendirent à la Haye pour s'en remettre ſur leur different à l'ancien pacificateur Monſieur *Jean de Witt* & à Monſieur *de Graaf* Bourguemaître d'Amſterdam, qui le terminerent vers la fin du mois d'Août au contentement des deux partis, par-où ces deux grands genies s'acquirent beaucoup de gloire & de réputation. Ces deux Meſſieurs furent très humblement

acheter des armès.

Réponſe hardie qu'on leur fait.

On canonne Haſſelt.

On s'en remet ſur le different à Meſſieurs de Witt & de Graaf.

Il eſt terminé par ces Meſſieurs.

ment remerciez de part & d'autre, & ils firent préparer ce même ſoir un grand repas dans le * *Doelen* de la Haye, & après s'être regalez, ils ſe ſéparerent & ils s'en retournerent chès eux fort contens & fort joyeux.

Monſieur de Witt trouve de nouvelles occupations.

8. Le 11.me d'Août Monſieur *Jean de Witt* allant ſe promener dans le † *Voorhout* pour ſe délaſſer de ſes grandes occupations & pour donner quelque repos à ſon eſprit, qu'il ſembloit ne pouvoir jamais avoir, à peine fut-il à moitié chemin qu'il trouva encore de quoi s'occuper pour terminer une affaire de grande conſequence, comme on le va voir.

Diſpute entre l'Ambaſſadeur de France & celui d'Eſpagne.

Monſieur *de Thou* Ambaſſadeur de France & Monſieur *Gamarra* Ambaſſadeur d'Eſpagne s'étant rencontrez dans ce même lieu, le prémier dans un carroſſe à deux chevaux, & le ſecond

* C'eſt un lieu, où les bourgeois de la Haye s'exercent à tirer au blanc, & où il y a ordinairement une grande auberge, où les Meſſieurs ont accoûtumé de ſe regaler.

† C'eſt un autre lieu charmant, planté de grands & beaux arbres, à-peu près dans le milieu de la Haye, où l'on prend le plaiſir de la promenade.

cond dans un carroſſe à ſix chevaux, ſe diſputerent le pas, & aucun des deux ne voulant point reculer, il s'attroupa bien du monde, qui ayant fendu la preſſe s'approcha d'eux; & comme l'Ambaſſadeur de France & les gens de ſa ſuite étoient munis de piſtolets & d'épées, & qu'ils étoient pour le moins le double plus forts que les gens de la ſuite de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, qui n'avoient pour toutes armes que des épées, ils ſe mirent en état de les combattre, en cas qu'ils ne vouluſſent pas leur faire place; ſur quoi les habitans de la Haye, qui voyoient tout cela, commencerent à murmurer, vû que le different avec la France n'étoit point encore fini, & ainſi ſi les François fuſſent venus pour attaquer les Eſpagnols, ils auroient eu ces bourgeois pour ennemis, qui crioient déja, *Si les François tirent leurs piſtolets, leurs machoires ne manqueront point de briques & de pierres.* Ce que Monſieur le Conſeiller Penſionnaire regarda comme une affaire qui pourroit avoir de très mechantes ſuites, puiſque les bourgeois en étoient déja venus aux mains;

Les habitans de la Haye ſe diſpoſent à défendre les Eſpagnols contre les François.

ainſi il fendit la preſſe, ſuivi de Meſſieurs *Merode*, *Riperda*, & autres, & il trouva auprès des deux Ambaſſadeurs, qui étoient en diſpute, Monſieur *de Beverwaart*, qui conjointement avec lui s'étant entremis amiablement pour les accorder fit en ſorte que la garde de la Cour fut incontinent autour deſdits carroſſes, & nonobſtant le diſcours agréable, que fit Monſieur *de Witt*, le different continua juſqu'à neuf heures du ſoir, demeurant fermes l'un contre l'autre ſans avancer ni reculer d'un pas, juſques à ce que Meſſieurs *de Witt* & *de Beverwaart* propoſerent, de l'aveu de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, de faire ouvrir en deux endroits la barriere du *Voorhout*, par-où l'Ambaſſadeur d'Eſpagne paſſa, tenant la main droite, & le different fut ainſi appaiſé.

Meſſieurs de Witt & de Beverwaart mettent d'accord ces Ambaſſadeurs.

9. Les Marchands de Hollande & de Zelande avoient prié depuis long temps Monſieur *Jean de Witt* de repréſenter à leurs Nobles & Grandes Puiſſances les pertes, que leurs compatriotes ſouffroient de la part du Portugal en permettant d'emmener dans ſes ports

Priere faite à Monſieur de Witt par les Marchands de Hollande &

ports pluſieurs de leurs vaiſſeaux richement chargez & pris par les Anglois ſur les côtes de ce Royaume; entre autres celui du Capitaine *Nicolas den Engel* de la ville de Hoorn, venant de l'île Hiſpaniola, eſtimé trois cens mille écus, en ayant enlevé tout ce qu'il y avoit, ſans que ledit Capitaine pût venir à terre pour faire ſes plaintes ou pour pourſuivre ſon droit, & l'ayant même laiſſé perir dans cet endroit; comme auſſi le vaiſſeau *la Renommée* de la ville d'Amſterdam richement chargé, appartenant à *Jeremie van Keulen*, venant des îles Canaries, & ayant ſur ſon bord trois cens paſſagers; ce que le Portugal regardoit de bon œil, bien loin de l'empêcher, dans le temps d'une tréve de dix ans & que nous prêtions main forte de tous côtez à ſa Majeſté contre le Roi d'Eſpagne. de Zelande.

Monſieur le Conſeiller Penſionnaire fit ſi bien, qu'après qu'il eût repréſenté cela & que leurs Nobles & Grandes Puiſſances eurent examiné, comment les Hollandois dans le Breſil avoient été maſſacrez, trahis, & trom- Réſolution qui fut priſe là-deſſus.

pez par les Portugais, il fut réſolu par ordre de leurs Hautes Puiſſances de demander à la Couronne de Portugal le dédommagement & la reſtitution de tous les pays & de toutes les places, dont les Portugais s'étoient ſaiſis, & en cas de refus de chercher à ſe dédommager par la voye des armes.

On dépêche en Portugal Meſſieurs d'Opdam, Nicolas ten Hooven, & Giſbert de Witt.

10. Pour cette fin leurs Hautes Puiſſances envoyerent vers les côtes de Portugal Monſieur l'Amiral *Opdam* avec vingt-huit vaiſſeaux de guerre & deux Commiſſaires, ſçavoir Meſſieurs *Nicolas ten Hooren*, Directeur de la Compagnie des Indes Occidentales, & *Gisbert de Witt*, qui avoit été prémier Conſeiller de Juſtice dans le Breſil.

Ils arrivent heureſement ſur les côtes de ce Royaume, & ils font ſçavoir leur arrivée.

Le 5.me de Septembre ces trois Meſſieurs partirent de la Meuſe, ſe mirent en mer, & arriverent devant Lisbonne le 25.me du même mois; Monſieur d'*Opdam* demeura avec ſa flotte pour croiſer ſur les côtes; & Meſſieurs *Nicolas ten Hooren* & *Gisbert de Witt* ayant mis pied à terre le 26.me près de la tour de Belem, firent ſçavoir leur arrivée, avec les raiſons pourquoi ils avoient été dépêchez, au Se-

cre-

cretaire de la Reine par une lettre écrite en Latin ; on leur envoya trois carroſſes vuides, & il fallut qu'ils ſe pourvûſſent eux-mêmes d'un logement & de proviſions de bouche.

Le Reſident de Hollande vient les ſaluer.

11. Le 28.me Monſieur *Wouter van der Hoeven* en qualité de Reſident de leurs Hautes Puiſſances vint les ſaluer ſur leur heureuſe arrivée & leur offrir ſa maiſon, dont ils le remercierent fort honnêtement, & ils le prierent en même temps d'avertir inceſſamment & ſans bruit tous les Capitaines des vaiſſeaux Hollandois de ſe tenir ſur leurs gardes, parce qu'on ne pouvoit ſçavoir comment la négociation tourneroit.

Avis qu'ils lui donnent.

Ils ſont menez à l'audience de la Reine.

12. Le 29.me ces deux Meſſieurs furent introduits à l'audience de ſa Majeſté par Meſſieurs *Sala* & *Don Lucas de Portugal* dans cinq carroſſes attelez chacun de ſix chevaux, & après avoir montré leurs lettres de créance, Monſieur *de Witt* fit une harangue en Latin, qui avoit été donnée par écrit, & dont on pourra voir la teneur ci-deſſous.

On arrête tous les vaiſſeaux Hollandois.

13. Cependant les Portugais firent arrêter tous les vaiſſeaux Hollandois, qui ſe trouverent dans leurs ports, contraignant les Capitaines de ces vaiſſeaux de porter leurs gouvernails à terre, faute dequoi ils les firent priſonniers. La Reine fit auſſi équiper ſeize vaiſſeaux de guerre, & fit venir dans Liſbonne quantité de troupes.

Les négociations demeurent inutiles entre les Hollandois & les Portugais.

14. Le 4.me d'Octobre s'aſſemblerent les Commiſſaires de part & d'autre. Les Hollandois demandoient, qu'on leur reſtituât la Capitainie, qu'ils avoient eu dans le Nord du Breſil; mais les Portugais après bien des négociations (dont l'Ambaſſadeur de France ſe mêla auſſi, mais inutilement) n'offrant qu'une certaine ſomme d'argent pour dédommager la Compagnie des Indes Occidentales, les Commiſſaires de Hollande prirent leur congé fort honnêtement des Commiſſaires de Portugal, comme auſſi de l'Ambaſſadeur de France, qui leur promit de prendre ſous ſa protection tous les Hollandois & leurs effets dans le Portugal.

Les Envoyez de Hollan-

15. Le 22.me du même mois Meſſieurs les Envoyez de Hollande déclarerent

rerent la guerre au Portugal, comme ils étoient ſur le point de leur depart ; Monſieur *Wouter vander Hoeven* les accompagna, & étant venus avant la nuit à la flotte de Monſieur d'*Opdam* dans le temps que Monſieur *de Ruiter* ne faiſoit que d'y arriver avec pluſieurs vaiſſeaux, ils partirent avec le vaiſſeau nommé *le Château de Medenblic*, & après une heureuſe navigation ils aborderent ſur les côtes de Hollande, & s'étant rendus à la Haye ils firent le 12.me Novembre rapport de leurs négociations à leurs Hautes Puiſſances.

de déclarent la guerre au Portugal.

Ils reviennent en Hollande & font rapport de leurs négociations.

16. Les Ambaſſadeurs de France & d'Angleterre offrirent pluſieurs fois à Meſſieurs les Etats leur médiation pour terminer la querelle avec le Portugal ; mais leurs Hautes Puiſſances voyant que ce n'étoient que des remiſes, firent publier le 20.me de Janvier une guerre ouverte contre le Roi de Portugal ; après quoi le Vice-Amiral *de Ruiter* entra dans le Texel le 6.me Decembre de l'année paſſée, & l'Amiral d'*Opdam* dans l'île de Goerée le jour ſuivant avec dix prises.

Les Etats de Hollande font publier la guerre contre le Roi de Portugal.

Monſieur de Ruiter eſt renvoyé en Portugal.

17. Bientôt après la publication de la guerre Monſieur *de Ruiter* fut renvoyé en Portugal avec une flotte de vingt-deux vaiſſeaux de guerre & deux *iachts*, mais après avoir eſſuyé bien des maux ſur ſa route il ne vint jetter l'ancre devant Caſcais que le 4.me de Juillet. Il écrivit inceſſamment à Lisbonne au Conſul *vander Hoeven*, pour ſçavoir ſi l'Envoyé de Portugal, autant qu'il lui étoit connu, avoit ordre d'offrir à Meſſieurs les Etats des expediens raiſonnables pour parvenir à une bonne paix, &c. ainſi qu'il en avoit été informé par un des quatre Pêcheurs, qu'il avoit pris avec leurs bateaux à la vûë du Portugal.

Il écrit au Conſul vander Hoeven, & pourquoi.

Qu'eſt-ce que ce Conſul lui répond & lui envoye?

18. Monſieur *vander Hoeven* répondit à Monſieur *de Ruiter*, qu'il avoit appris de la bouche de quelques Grands de ce Royaume, que ledit Envoyé avoit reçû de tels ordres, & qu'ils tenoient la paix comme concluë; avec cette réponſe il envoya à Monſieur *de Ruiter*, ainſi qu'il l'en avoit prié, un rafraichiſſement de citrons, d'oranges, & d'autres choſes; cependant Monſieur *de Ruiter* tenoit la riviere de Lisbonne fort bouchée.

19. Le

19. Le 12.me d'Août Monsieur le Consul *de Vries* vint à bord du vaisseau de Monsieur *de Ruiter*, portant avec lui l'échange de l'alliance entre *Sitabdala* Prince de Salé & leurs Hautes Puissances, laquelle avoit été concluë le 22.me Mars de cette année, & que Monsieur *de Ruiter* lui donna de la part de l'Etat, continuant à croiser sur cette mer jusques à la mi-Octobre, qu'il fit route du côté du Texel, où il arriva heureusement le 12.me de Novembre.

Echange de l'alliance entre le Prince de Salé & leurs Hautes Puissances.

CHAPITRE V.

SOMMAIRE.

§. 1. *Les Etats Généraux tâchent de moyenner la paix entre les Rois de Suede & de Dannemarc.* 2. *Paix desavantageuse au Roi de Dannemarc. Elle est rompuë par les Suedois.* 3. *Les Alliez secourent le Roi de Dannemarc.* 4. *Défaite de la flotte des Suedois.* 5. *Le Roi de Dannemarc reprend courage. Il bat le Roi de Suede. Monsieur* de Witt *a soin des interêts des Marchands Hollandois.* 6.

6. *Le Roi de Portugal dépêche un nouvel Ambaſſadeur vers les Etats Généraux. Qu'eſt-ce que cet Ambaſſadeur leur offre ? On établit des Commiſſaires pour traiter avec lui. Leur négociation eſt infructueuſe.* 7. *Monſieur* de Witt *eſt continué dans la charge de Conſeiller Penſionnaire.* 8. *Le Roi de Suede attaque inutilement la ville de Coppenhague. On travaille à conclurre un traité de paix. Le Roi de Suede échoüe encore devant Coppenhague. Il y perd bien du monde & tout ſon bagage.* 9. *On envoye* de Ruiter *avec une flotte &* Killegreuw *avec des troupes au ſecours d'*Opdam. *Ils ſe joignent à la flotte d'*Opdam *&* de Bilkenſtern. 10. *Le projet de médiation déplait aux Rois de Dannemarc & de Suede. Le Roi de Dannemarc ſigne ce projet.* 11. *Un Ambaſſadeur de Suede vient à la Haye & demande des Commiſſaires pour traiter avec lui.* 12. *On embarque des troupes à Kiel. On fait deſcente à Cartemunde, & l'on chaſſe les Suedois. Grande défaite des Suedois*

dois près de Nybourg. Grand étonnement du Roi de Suede, qui eſt cauſe de ſa mort. Les Hollandois ſe ſignalent dans la bataille de Nybourg. 13. *La canaille remuë encore dans les Provinces Unies.* 14. *Les Etats de Hollande & de Weſtfriſe augmentent leurs Gardes de corps.* 15. *De quoi ſont chargez Meſſieurs* de Witt, de Guent, & Vryberguen? 16. *Trois Envoyez du Roi de Maroc & de Fez arrivent en Hollande, & pourquoi. Ils ſont fort bien traitez. Ils ſont menez à l'audience de leurs Hautes Puiſſances. Quel écrit ils remettent entre leurs mains? Les Etats Généraux ſongent à avancer le traité d'alliance avec le Roi de Maroc & de Fez. Ce traité eſt conclu. Les Envoyez s'en retournent.* 17. Jean de Witt *s'occupe à négocier la paix avec le Roi de Portugal. Un Envoyé de ce Prince arrive à la Haye pour cette même fin.* 18. *On négocie la paix entre la Suede & le Dannemarc, mais inutilement.* 19. *Mort du Roi de Suede.* 20. *L'Ambaſſadeur de Suede la*

notifie aux Etats Généraux. Il les ſollicite pour procurer une bonne paix à la Suede. 21. *Paix faite entre la Suede & la Pologne.* 22. *Le Roi de Dannemarc tâche à faire la paix avec la Suede. La paix eſt concluë à Coppenhague. Elle eſt deſavantageuſe au Dannemarc. La ſignature en eſt faite.* 23. *Traité de paix fait à Landſcron entre la Suede & la Hollande.* 24. *Charles II. eſt rappellé en Angleterre. Il eſt traité magnifiquement en Hollande. Il fait une entrée pompeuſe à la Haye. Il y eſt très bien regalé. Il eſt complimenté par diverſes perſonnes de diſtinction. Il eſt ſalué par les Etats de Hollande en corps, & il eſt invité à venir à Amſterdam. Il eſt encore regalé d'un repas magnifique, & on lui fait un très beau préſent. Les Etats Généraux doivent aller en corps lui dire adieu. Il eſt conduit dans la chambre des Etats Généraux. Il leur fait un diſcours. Il le fait donner par écrit à Monſieur le Conſeiller Penſionnaire. Qui y fait une belle réponſe. Sa Majeſté*

prend

prend ſon congé. Les Etats de Hollande & de Weſtfriſe viennent lui dire adieu. Diſcours de Monſieur de Witt à ſa Majeſté. Depart du Roi d'Angleterre. La reception, qu'on lui fait, coûte bien de l'argent. 25. Les Etats de Zelande veulent avoir un Stadhouder. Réſolution qu'ils prennent là-deſſus. 26. Ils en ſont remerciez par le Roi d'Angleterre & par le Duc d'Iork. 27. Etonnement des Etats de Hollande ſur cette affaire. 28. Lettre de la Princeſſe Douairiere d'Orange ſur le même ſujet aux Etats de Hollande. 29. Propoſition que les Etats de Zelande font là-deſſus. 30. Déclaration des Etats de Friſe ſur le même ſujet. 31. Réſolution des Etats de Hollande là-deſſus. 32. Réponſe de ſon Alteſſe Royale là-deſſus. 33. L'Amiral Montaigu entre dans la Meuſe avec ſa flotte pour prendre la Princeſſe Royale. 34. Cette Princeſſe part pour l'Angleterre. Priere qu'elle fait à leurs Nobles & Grandes Puiſſances avant que de s'embarquer. 35. Autre priere de la Princeſſe Douairiere Emilie à ces

mêmes

mêmes Puiſſances. 36. *Prétenſions de Meſſieurs les Etats de Zelande.* 37. *Lettre de la Princeſſe Royale à ces mêmes Etats.* 38. *Les Etats de Hollande s'oppoſent aux deſſeins des Etats de Zelande. Ils congedient quelques troupes.*

§. 1. AU commencement de l'année 1658. Meſſieurs les Etats de Hollande conjointement avec le Conſeiller Penſionnaire *de Witt* réſolurent de venir à l'Aſſemblée des Etats Généraux pour prier leurs Hautes Puiſſances de pouſſer avec vigueur leur médiation entre les Rois de Suede & de Dannemarc, afin que les démêlez d'entre ces deux Princes pûſſent être terminez ſuivant le traité de paix conclu à Bromſebro ex l'année 1645. & s'il ſurvenoit quelque difficulté, de la faire ceſſer par l'entremiſe de certains Princes alliez, amis, & Miniſtres d'Etat, à condition qu'on ſe dédommageroit de part & d'autre & qu'on reſtitueroit toutes les places, qui avoient été priſes.

Les Etats Généraux tâchent de moyenner la paix entre les Rois de Suede & de Dannemarc.

2. Les

2. Les Suedois ſe voyant favoriſez de la fortune avoient par la médiation des Ambaſſadeurs de France & d'Angleterre contraint le Roi de Dannemarc à une paix deſavantageuſe, qui fut concluë à Rotſchild le 27.me Fevrier de cette année, & qui fut de nouveau rompuë par les Suedois ſous prétexte de quelques nouvelles prétenſions; ſur quoi ils forcerent le château de Cronenbourg ſitué ſur le detroit du Sond à ſe rendre à eux le 16.me de Septembre.

Paix deſavantageuſe au Roi de Dannemarc.

Elle eſt rompuë par les Suedois.

3. Cependant ces heureux ſuccès, qui enfloient le cœur aux Suedois, ceſſerent bientôt après; car les Alliez voyant que le Roi de Suede agiſſoit d'une maniere ſi mal fondée, l'Electeur de Brandebourg s'avança par terre de ce côté-là avec une armée de trente-ſept mille hommes & beaucoup de gros canon, & leurs Hautes Puiſſances Meſſieurs les Etats Généraux envoyerent au ſecours du Dannemarc une flotte de quarante-ſix vaiſſeaux ſous la conduite de Monſieur l'Amiral d'*Opdam* & de Monſieur le Vice-Amiral *de Witte* fils de *Corneille de Witte*.

Les Alliez ſecourent le Roi de Dannemarc.

4. La

Défaite de la flotte des Suedois.

4. La flotte des Suedois ſous l'Amiral *Wrangel* étoit compoſée d'onze gros vaiſſeaux, de ſeize de moyenne grandeur, & de quatorze petits. Elle fut attaquée ſi à propos & avec tant de vigueur par *d'Opdam* & *de Witte*, qu'après un rude combat ils perdirent treize de leurs plus gros vaiſſeaux, ils eurent deux cens morts, & on leur fit priſonniers quatre cens cinquante hommes.

Le Roi de Dannemarc reprend courage.

5. Dès que le Roi de Dannemarc apprit que l'Electeur de Brandebourg venoit à ſon ſecours, il reprit courage, monta à cheval, & ſuivi de quatre cens Gentilshommes à cheval il vint chercher le Roi de Suede, qui, ſuivant l'avis qu'on lui avoit donné, étoit dans l'île d'Amak, où ſa Majeſté Danoiſe l'ayant trouvé il l'attaqua, renverſa ſes troupes, en prit la plûpart priſonnieres, & ſi le Roi de Suede ne ſe fût trouvé ſur un bon cheval, ſans doute qu'il auroit été pour le coup fait priſonnier. Cet échec obligea le Roi de Suede à ſe retirer.

Il bat le Roi de Suede.

Monſieur de Witt a ſoin des

Comme dans cette occaſion Monſieur le Conſeiller Penſionnaire *de Witt* avoit

avoit agi si efficacement sur les instantes prieres des Marchands Hollandois de vouloir en qualité de leur défenseur avoir soin de leurs interêts, & qu'il s'en acquitta fidellement & courageusement, j'ai jugé qu'il étoit nécessaire & à propos de mettre devant les yeux du Lecteur ce qui vient d'être dit, de même que ses autres grandes actions. Pour donc continuer à rapporter ce que ce grand homme si affectionné au bien & à l'avantage de son pays a executé, je reviens aux differens, que nous avons avec le Portugal, & qui nous regardent en particulier, & à la réparation des dommages, que les Portugais ont réfusé avec tant d'injustice de faire.

interêts des Marchands Hollandois.

6. Se jeune Roi de Portugal, persuadé qu'il étoit des forces de ce petit coin de terre, & sollicité puissamment par la France & l'Angleterre, dépêcha de nouveau vers leurs Hautes Puissances un Ambassadeur nommé *Don Ferdinand Tellesfaro de Menege*. Son Excellence étant arrivée à la Haye le 18.me de Juillet, fut menée à l'audience de Messieurs les Etats

Le Roi de Portugal dépêche un nouvel Ambassadeur vers les Etats Généraux.

Etats Généraux, & elle leur propoſa tout de nouveau les mêmes offres, que le Roi ſon Maître avoit fait l'année précedente à Meſſieurs les Commiſſaires de l'Etat, outre que *cet Ambaſſadeur leur offrit d'abord la paix, & cela dans un temps que leurs Hautes Puiſſances avoient déclaré la guerre à ſa Majeſté & avoient envoyé un flotte ennemie devant Lisbonne*; reconnoiſſant de plus, *que les brouilleries n'avoient été causées & fomentées que par les excès & les irregularitez du gouvernement précedent, pendant lequel les Miniſtres d'Etat s'étoient très mal conduits, & d'où on avoit reçû de ſi grands dommages, leſquels le Roi ſon Maître ſe chargeoit de reparer, demandant la médiation de la France & de l'Angleterre, & qu'on députât des Commiſſaires de l'Etat, avec leſquels il pût traiter en pleine liberté pour parvenir à une bonne & durable paix.*

Qu'eſt-ce que cet Ambaſſadeur leur offre?

Pour cet effet leurs Hautes Puiſſances établirent huit Commiſſaires pour entrer en négociation avec cet Ambaſſadeur, entre leſquels ſe trouva Monſieur le Conſeiller Penſionnaire *de Witt*, & qui s'étant mis dans deux carroſſes

On établit des Commiſſaires pour traiter avec lui.

ſe

ſe rendirent le 28.me de Juillet au logis de ſon Excellence; mais cette aſſemblée fut inutile, l'Ambaſſadeur ayant demandé de terminer les affaires, les Médiateurs François & Anglois y étant préſens; au-lieu que leurs Hautes Puiſſances demandoient une ſatisfaction raiſonnable; ſur quoi on ne vid qu'un certain écrit, que l'Ambaſſadeur délivra le 28.me d'Août à Meſſieurs les Commiſſaires, contenant l'offre de payer cinq millions en ſeize termes, le libre négoce des Hollandois dans le Breſil, & quelques autres choſes de peu d'importance en faveur de la Compagnie des Indes Occidentales; de quoi leurs Hautes Puiſſances furent très mal ſatisfaites, cela n'étant point la reſtitution des pays, telle qu'il l'avoit offerte dans ſes propoſitions; de ſorte que cette députation & cette aſſemblée furent ſans effet, & on ne travailla plus dans cette année à ces affaires.

Leur négociation eſt infructueuſe.

7. Avant que de finir cette année, il eſt neceſſaire de ſçavoir, que les cinq ans, que Monſieur *de Witt* devoit être en charge, étant écoulez, il

Monſieur de Witt eſt continué dans la

charge de Conſeiller Penſionnaire.

il fut prié le 6.me d'Août par leurs Nobles & Grandes Puiſſances de continuer ſuivant la coûtume encore cinq ans dans la charge de Conſeiller Penſionnaire ; ce qu'il accepta ſur la nouvelle inſtruction qui en fut faite, après avoir remercié Meſſieurs les Etats de Hollande & de Weſtfriſe de leur bonne affection.

Le Roi de Suede attaque inutilement la ville de Coppenhague.

8. Au commencement de l'année 1659. la querelle entre la Suede & le Dannemarc s'augmentoit chaque jour. Le Roi de Suede ayant eu le malheur d'être défait dans l'île d'Amak, fit tenir bloquée la ville de Coppenhague par quelques troupes, & malgré le grand froid & la grande gelée il entreprit le jour du nouvel an, pendant qu'il faiſoit un brouillard fort épais, de donner une attaque vigoureuſe à Coppenhague, mais il fut obligé de ſe retirer par la bravoure des bourgeois de cette ville.

On travaille à conclurre un traité de paix.

Cependant les Médiateurs travailloient à conclurre un traité de paix, à quoi le Roi de Suede faiſoit d'ordinaire paroître avoir le plus d'inclination, dans le temps qu'il meditoit d'employer

ployer un ſtratageme, comme il ſembloit être fort porté à la paix dans ce temps qu'il fit marcher un bon nombre de troupes ſur la glace du côté de cette ville, & qu'il réſolut de la ſurprendre; de quoi le Roi de Dannemarc étant informé, tâcha de pourvoir à ſa ſurté & à ſa défenſe. Vers le vingtieme & le vingt-unieme de Fevrier les Suedois, ayant pris des bonnets blancs ſur leurs têtes & des chemiſes blanches par-deſſus leurs habits, afin de n'être point reconnus ſur la neige, vinrent attaquer la ville en trois endroits à la fois. Monſieur l'Amiral *d'Opdam*, qui étoit poſté avec un bon nombre de gens de marine Hollandois vers la porte orientale de la ville, repouſſa les Suedois ſi vigoureuſement avec ſes troupes Hollandoiſes, qu'ils eurent dans cette attaque bien trois mille morts & deux mille bleſſez, parmi leſquels ſe trouverent tous les principaux Officiers, laiſſant tout leur bagage pour butin aux Danois, où l'on trouva beaucoup de joyaux, d'or, & d'argent.

Le Roi de Suede échouë encore devant Coppenhague.

Il y perd bien du monde & tout ſon bagage.

9. Sur ces entrefaites les Etats Généraux dépêcherent le Vice-Amiral *de Ruiter*

ter avec une nombreuſe flotte pour ſe joindre avec Monſieur *d'Opdam*, & en même temps ils envoyerent le Colonel *Killegreuw* avec quatre mille hommes de troupes à leurs gages, comme auſſi quatre Meſſieurs pour être Médiateurs de l'Etat entre les deux Couronnes, qui étoient en different, leſquels n'avoient pû attendre le projet de médiation, dreſſé le 2. de Mai par les Ambaſſadeurs de France & d'Angleterre & par les Commiſſaires de leurs Hautes Puiſſances, & que Meſſieurs *d'Opdam* & *de Ruiter* leur firent tenir. Ladite flotte ſe mit en mer le 20.me de Mai, & ſe joignit le 8.me de Juin ſuivant à celle de Meſſieurs *d'Opdam* & de *Bilkenſtern*, forte en tout de quatre vingts trois navires de guerre & de quatre brulots.

On envoye de Ruiter avec une flotte & Killegreuw avec des troupes au ſecours d'Opdam.

Ils ſe joignent à la flotte d'Opdam & de Bilkenſtern.

10. Les Envoyez de l'Etat ayant été menez le 11.me de Juin à l'audience du Roi de Dannemarc, montrerent à ſa Majeſté le projet de médiation conclu à la Haye le 21.me de Mai, qui ne plût point à ſa Majeſté, parce qu'elle ſe défioit des François & des Anglois, & même des Hollandois ; le Roi de Suede en fut

Le projet de médiation déplait aux Rois de Dannemarc & de Suede.

fut auſſi très mécontent; néanmoins la ſuſpenſion d'armes pour trois ſemaines faite à la Haye fut encore prolongée trois ſemaines, & elle alla juſqu'à onze ſemaines.

Ces Envoyez firent ſi bien, que le Roi de Dannemarc ſigna le 7.me de Septembre le projet de médiation dreſſé à la Haye, ſous condition qu'en cas que le Roi de Suede ne l'obſervât point, il ne ſeroit point obligé de s'y tenir; ce que le Roi de Suede rejetta fort incivilement. Ainſi la ſuſpenſion d'armes étant finie le 2. de Septembre, on donna ordre aux Amiraux Danois & Hollandois d'attaquer l'ennemi à la prémiere occaſion.

Le Roi de Dannemarc ſigne ce projet.

11. Sur ces entrefaites il arriva à la Haye vers la mi-Novembre un Ambaſſadeur du Roi de Suede, & il eut audience le 25.me du même mois auprès de leurs Hautes Puiſſances, lequel ayant fait une harangue en Latin demanda à Meſſieurs les Etats Généraux des Commiſſaires pour pouvoir traiter avec lui ſuivant ſes inſtructions. Sur cette demande leurs Hautes Puiſſances élûrent de nouveau Monſieur *Jean de Witt*

Un Ambaſſadeur de Suede vient à la Haye & demande des Commiſſaires pour traiter avec lui.

Conſeiller Penſionnaire, *G. de Beuninguen*, le Baron *de Guent*, Meſſieurs *de Meroode* & *Veth*.

On embarque des troupes à Kiel.

12. Le 7.me de Novembre on embarqua à Kiel ville du Holſtein deux mille cinq cens cavaliers Danois, quatre mille ſix cens fantaſſins de la même nation, & trois cens hommes Hollandois, pendant que les Imperiaux, les Polonois, & les Brandebourgeois nettoyoient le pays de l'autre côté. Le même jour nôtre Amiral ſe mit en mer, & le 8.me *de Ruiter* vint devant Nybourg ville forte dans l'île de Funen, & le matin il fit voile vers Cartemunde, où il trouva tout le rivage bordé de Cavalerie & d'Infanterie. Nôtre monde ne pouvoit point venir à terre à cauſe du peu de profondeur de la mer en cet endroit, ce qui donna bien de la peine aux Officiers; mais un Gentilhomme François nommé *Henri Fleuri Culan*, Seigneur de Buat, homme déterminé, ſauta le prémier dans l'eau, vint à terre l'épée à la main, & fut incontinent ſuivi de tous les autres, chaſſant l'ennemi hors de ſes ouvrages, qui en s'enfuyant mit le feu à Cartemunde.

On fait deſcente à Cartemunde, & on chaſſe les Suedois.

Les

Les Danois de leur côté s'avancerent ſans beaucoup de peine vers Odenzee, & s'étant approchez le 24.me du même mois vers les onze heures ils trouverent les Suedois en ordre de bataille proche de Nybourg, ayant devant eux un bois, où les Polonois taillerent en pieces deux mille hommes des meilleures troupes Suedoiſes; ſur quoi le Général Danois, voulant empêcher que les Suedois ne ſe ſauvaſſent par mer, donna ordre aux deux Amiraux *Bielke* & *de Ruiter* de s'avancer avec leurs vaiſſeaux; & ils vinrent le 24.me ſous le canon de Nybourg, que *de Ruiter* fit d'abord canonner. Les aſſiegez demanderent de ſe rendre à compoſition, ce que l'Amiral leur réfuſa, & continua à canonner la ville vigoureuſement, de ſorte que les aſſiegez furent contraints de ſe ſoumettre à tout ce que Monſieur *de Ruiter* voulut & de ſe rendre à diſcretion. Dans ce meme moment on prit encore priſonniers trois mille Cavaliers Suedois, qui s'étoient ſauvez dans Nybourg.

Grande défaite des Suedois près de Nybourg.

Cette victoire par mer & par terre fut ſi grande & le butin ſi riche, qu'on

Grand étonnement du

Roi de Suede, qui eſt cauſe de ſa mort.

qu'on a de la peine à le croire, & qu'on n'en trouve point dans les hiſtoires de ſemblables, qui ſoient arrivées dans ce pays-là. A cette nouvelle le Roi de Suede ſe leva ſubitement de table, quitta les Envoyez de Hollande, & fut ſi ſaiſi de frayeur, qu'il n'en récouvra jamais ſa ſanté, mais en mourut quelques jours après, comme nous le dirons dans la ſuite.

Les Hollandois ſe ſignalent dans la bataille de Nybourg.

Ceux qui ſe ſignalerent le plus dans cette bataille, furent les Hollandois, qui par leur valeur s'acquirent beaucoup de gloire, & qui par leur ſecours conjointement avec les forces des Alliez remirent entre les mains du Roi de Dannemarc toute l'île de Funen. Monſieur *Jean de Witt* n'acquit pas moins d'honneur en agiſſant continuellement pour procurer au Roi de Dannemarc une bonne & durable paix.

La canaille remuë encore dans les Provinces Unies.

13. La populace ſotte & emportée remuoit encore dans les Provinces Unies, vomiſſant des injures & murmurant contre Monſieur *Jean de Witt* & les ſix Meſſieurs, qui ſans être coupables avoient été empriſonnez l'an 1650. ne les appellant que partiſans de

Barne-

Barneveld & complices de la conjuration de Louveſtein.

14. Leurs Nobles & Grandes Puiſſances Meſſieurs les Etats de Hollande & de Weſtfriſe ayant été avertis de ces inſolences par Monſieur le Conſeiller Penſionnaire *de Witt* renforcerent leurs Gardes de corps juſqu'à mille hommes pour les défendre dans la Haye en cas de malheur; dont Monſieur *Starrenberg* fut établi Colonel. Les Etats de Hollande & de Weſtfriſe augmentent leurs Gardes de corps.

15. Dans le mois de Juillet Monſieur le Conſeiller Penſionnaire *de Witt* avec Meſſieurs *de Guent* & *Vryberguen* furent chargez de faire des plaintes à l'Ambaſſadeur de France Monſieur *de Thou* ſur un certain ordre du Roi ſon Maître, qui portoit qu'aucun vaiſſeau étranger ne pourroit prendre ſa charge qu'après que ceux des François ſeroient remplis; de quoi ſon Excellence ſe chargea d'écrire en Cour. De quoi ſont chargez Meſſieurs de Witt, de Guent, & de Vryberguen?

16. Dans ce même mois arriverent à Amſterdam trois Envoyez du Roi de Maroc & de Fez pour renouveller le dernier traité conclu entre leur Maître & la Hollande, & pour demander à leurs Hautes Puiſſances un habile Oculiſte Trois Envoyez du Roi de Maroc & de Fez arrivent en Hollande, & pourquoi.

pour leur Roi, qui avoit un mal dangereux ſur un de ſes yeux. D'Amſterdam ils ſe rendirent à la Haye, où Monſieur *de Witt*, qui fut toûjours curieux de connoître à fonds tous les Etats du monde, s'attacha à rendre à ces Meſſieurs toutes ſortes de bons offices, autant que le temps le lui pouvoit permettre, & mangea pluſieurs fois avec eux dans la maiſon de *Maas*, où leurs Excellences furent défrayées & traitées aux dépens de leurs Hautes Puiſſances, pendant qu'il ſe divertiſſoit à voir quelques animaux de Barbarie, qui étoient très beaux & qui faiſoient de jolis exercices.

Ils ſont fort bien traitez.

Monſieur *Golius* Profeſſeur des Langues Orientales dans l'Academie de Leide ayant été mandé à la Haye, Monſieur le Conſeiller Penſionnaire *de Witt* & ledit Monſieur *Golius* allerent recevoir leurs Excellences, qui furent menées le 28.me du même mois à l'audience de leurs Hautes Puiſſances. Après avoir fait quelques ceremonies ſingulieres & rares, ils remirent entre les mains de leurs Hautes Puiſſances un écrit de la part de leur Maître, qui fut

Ils ſont menez à l'audience de leurs Hautes Puiſſances.

fut traduit par Monſieur le Profeſſeur *Golius*, & dont le contenu étoit, que leur Prince demandoit la continuation d'amitié avec leurs Hautes Puiſſances en conſequence du traité d'alliance conclu le 22.me Mars de l'année 1657. ſe plaignant d'ailleurs de ce que nos vaiſſeaux de guerre avoient pris devant Tetuan un vaiſſeau de leurs compatriotes; mais comme ils étoient bien aſſûrez que cela s'étoit fait à l'inſçû de leurs Hautes Puiſſances, ils ſe contenterent de les prier, qu'à l'avenir elles vouluſſent mettre un meilleur ordre là-deſſus, ainſi que leur Maître en prendroit un fort grand ſoin, ils redemanderent le vaiſſeau, qui leur avoit été pris, ou la valeur d'icelui, & finirent leur diſcours en des termes très honnêtes & très polis.

Quel écrit ils remettent entre leurs mains?

Leurs Hautes Puiſſances faiſant attention à la bonne amitié, que le Roi de Maroc & de Fez cherchoit a entretenir avec eux, ſongerent aux moyens de profiter de cette occaſion pour avancer le traité d'alliance avec ce Prince, & pour faire, autant qu'il ſe pourroit, qu'il tournât à l'avantage de leurs

Les Etats Généraux ſongent à avancer le traité d'alliance avec le Roi de Maroc & de Fez.

leurs habitans. Pour cet effet ils mirent l'affaire entre les mains de Monſieur *Jean de Witt*, & le choſirent avec ſix autres Commiſſaires de leur Corps pour y travailler.

Ce traité eſt conclu.

Après pluſieurs aſſemblées & conferences ce traité fut conclu au grand contentement de Meſſieurs les Etats Généraux & de leurs Sujets; de ſorte que ces Envoyez partirent bientôt après, amenant avec eux un Oculiſte d'Utrecht, que leurs Hautes Puiſſances leur avoient procuré.

Les Envoyez s'en retournent.

17. Quoique nous n'ayons pas eu occaſion de reprendre ici les differens avec le Portugal, cependant Monſieur *Jean de Witt* ne laiſſoit pas de faire continuellement tous ſes efforts à la Haye, tant par des aſſemblées & des conferences que par des lettres, pour négocier avec le Roi de Portugal une paix ferme & avantageuſe à nôtre pays. Pour cette fin on vid arriver à la Haye le 10.me Decembre de l'année 1659. *Henri de Suza* Envoyé de Portugal, lequel fut reçû avec un grand cortege. Et bien-que ſon Excellence eût promis de nouvelles offres de paix, il en arriva

Jean de Witt s'occupe à négocier la paix avec le Roi de Portugal.

Un Envoyé de ce Prince arrive à la Haye

riva tout autement, puiſqu'elles furent de mot à mot les mêmes que les précedentes. pour cette même fin.

18. Le 7.me Janvier de l'année 1660. les Ambaſſadeurs de Dannemarc revinrent à la Haye pour travailler à la concluſion d'un traité de paix avec la Suede, & eurent là-deſſus pluſieurs conferences & aſſemblées, mais inutilement, avec leurs Hautes Puiſſances, Monſieur *Jean de Witt* & les autres Commiſſaires. On négocie la paix entre la Suede & le Dannemarc, mais inutilement.

19. Sur ces entrefaites leurs Excellences reçûrent la nouvelle de la mort du brave *Charles Guſtave* Roi de Suede, qui fut attaqué le 25.me Janvier de la même année d'un grand rhûme, accompagné d'une violente fievre pourprée & d'une fluxion ſur la poitrine, de ſorte que ſa Majeſté rendit l'eſprit le 23.me Fevrier vers les deux heures du matin. Si jamais mort cauſa du changement & de la conſternation dans un Etat, ce fut celle-là. Mort du Roi de Suede.

20. Monſieur *Cojet* Ambaſſadeur de Suede ne notifia que le 14.me d'Avril la mort du Roi ſon Maître à leurs Hautes Puiſſances, & en même temps L'Ambaſſadeur de Suede la notifie aux Etats

Généraux. le couronnement du Prince Royal, & ayant montré ſes nouveaux pouvoirs de la part de la Reine Régente & des Conſeillers du Royaume, il demanda très inſtamment à leurs Hautes Puiſſances, qu'elles vouluſſent bien travailler de tout leur pouvoir pour procurer une bonne paix à la Suede.

Il les ſollicite pour procurer une bonne paix à la Suede.

21. La Reine Douairiere, ſe voyant dans un tel embarras & ayant pour ennemis deux puiſſans Rois, ſe hâta de faire la paix avec l'un & l'autre, commençant par celui de Pologne, en la perſonne duquel elle avoit un puiſſant adverſaire par le moyen de ſes Alliez; mais après avoir fait bien des ceremonies la paix fut concluë à Oliva le 3.me de Mai vieux ſtile, ſans y comprendre les intêrets des Alliez, de quoi on ſe plaignit aſsès.

Paix faite entre la Suede & la Pologne.

22. Le Roi de Dannemarc voyant & conſiderant, que la Pologne avoit fait la paix ſéparément avec la Suede, & par conſequent qu'il n'avoit plus à attendre aucun ſecours de cette Couronne, comme auſſi que les Suedois au nombre de quatre mille hommes avoient repouſſé ſept mille hommes de

Le Roi de Dannemarc tâche à faire la paix avec la Suede.

ſes

ſes troupes, qui étant partis du pays de Halland marchoient vers la province de Bahus, avec quelque perte des ſiens, en fut fort affligé, & ſe hâta pareillement pour parvenir à la paix, ce que les Commiſſaires de leurs Hautes Puiſſances pouſſerent avec beaucoup de vigueur.

La paix eſt concluë à Coppenhague.

Enſuite dequoi la paix entre les deux Couronnes, conſiſtant en trente-quatre articles, fut concluë à Coppenhague le 27.me du même mois, ſuivant le projet qui en avoit été fait à la Haye & la teneur de l'alliance faite à Rotſchild. Véritablement elle fut très deſavantageuſe au Dannemarc; ce qui ſe fit par la partialité déteſtable des François, car ils avoient ouvertement fait entendre, qu'étant ſoutenus par les Anglois & les Suedois ils gagneroient ſans beaucoup de peine les Hollandois, quoique les Envoyez de leurs Hautes Puiſſances, qui étoient ſuffiſamment informez de cela, n'euſſent ceſſé de ſe plaindre là-deſſus; juſques à ce qu'enfin le Roi de Dannemarc en étant lui-même content, leurs Excellences conjointement avec les autres

La ſignature en eſt faite.

tres Commiſſaires en firent la ſignature.

23. Cette paix étant ſur-tout l'ouvrage de leurs Hautes Puiſſances, & étant achevée dans un mois, elles crurent que dans cette occaſion ils devoient auſſi ſonger à leur propre ſûreté ; pour cet effet ils avoient conclu le même jour à Landſcron un nouveau traité avec la Suede, parce qu'en cas que le Roi de Dannemarc devint trop puiſſant, cela pourroit tourner au grand deſavantage des habitans de leur Etat. Ces deux cruelles guerres ayant été terminées, & étant parvenus à une agréable & précieuſe paix, nous continuerons dans nôtre deſſein & nous nous arrêterons pour un temps à en temoigner nôtre joye.

Traité à Landſcron entre la Suede & la Hollande.

24. Le 25.me du mois de Mai on donna avis à leurs Hautes Puiſſances, que le Parlement d'Angleterre devoit proclamer *Charles* II. pour leur legitime Roi. Sur cet avis leurs Hautes Puiſſances firent complimenter par leurs Députez ſa Majeſté, qui ſe tenoit à Breda. Leurs Nobles & Grandes Puiſſances Meſſieurs les Etats de Hol-

Charles II. eſt rappellé en Angleterre.

Hollande & de Weſtfriſe prierent pareillement de la part de leur province ſa Majeſté de vouloir paſſer par leur province & de venir ſe délaſſer pendant quelque temps à la Haye; ce qui ſe fit avec tant d'honnêteté & de magnificence, que la Hollande n'avoit jamais rien fait de ſemblable dans une telle occaſion.

Il eſt traité magnifiquement en Hollande.

Le 25.me du même mois ſa Majeſté, ſuivie de cinq cens Anglois la plûpart Gentilshommes, arriva à la Haye & y fit ſon entrée avec beaucoup de pompe. Les Etats de Hollande, comme étant dans leur propre jurisdiction, avoient un cortege de cent cinquante carroſſes pour aller au devant de ſa Majeſté & pour la complimenter ſur ſon arrivée, & ils la regalerent le même jour d'un repas très magnifique.

Il fait une entrée pompeuſe à la Haye.

Il y eſt très bien regalé.

Le lendemain matin la Reine de *Boheme*, la Princeſſe Douairiere d'*Orange*, & tous les Ambaſſadeurs qui ſe trouvoient à la Haye, vinrent ſaluer ſa Majeſté. L'après midi firent la même choſe leurs Hautes Puiſſances Meſſieurs les Etats Généraux, d'en-

Il eſt complimenté par diverſes perſonnes de diſtinction.

tre leſquels Monſieur le Baron *de Guent* porta la parole ; enſuite le Conſeil d'Etat, au nom de qui parla le Prince *Guillaume Stadhouder* de Friſe ; & enfin Meſſieurs de la Chambre des Comptes de la Généralité, la parole étant portée pour eux par Monſieur *Jacob de Reiguersberguen.*

Il eſt ſalué par les Etats de Hollande en corps, & il eſt invité à venir à Amſterdam.

Le 26.me les Etats de Hollande & de Weſtfriſe vinrent tous en corps rendre leurs reſpects à ſa Majeſté, & elle fut entretenuë quelque temps au nom de leurs Nobles & Grandes Puiſſances par Monſieur le Conſeiller Penſionnaire *de Witt*, qui lui fit un beau diſcours. Meſſieurs d'Amſterdam inviterent ſa Majeſté à venir dans leur ville, mais elle les remercia fort honnêtement.

Il eſt encore regalé d'un repas magnifique, & on lui fait un très beau préſent.

Le 29.me du même mois ſa Majeſté fut encore regalée d'un repas ſomptueux par leurs Nobles & Grandes Puiſſances Meſſieurs les Etats de Hollande & de Weſtfriſe, & Meſſieurs les Etats Généraux lui firent un préſent conſiſtant en un des plus beaux & des plus ſomptueux lits qui fut en Europe, en une grande quantité

tité de toiles de Harlem, & en une bonne ſomme d'argent.

Le 31.me leurs Nobles & Grandes Puiſſances Meſſieurs les Etats de Hollande & de Weſtfriſe réſolurent de diriger de telle maniere les affaires auprès des Etats Généraux, qu'ils iroient en corps dire adieu à ſa Majeſté, mais qu'ils ne ſe mêleroient point de le vouloir accompagner à ſon départ ni en corps ni pas des Députez. Les Etats Généraux doivent aller en corps lui dire adieu.

Le 1. du mois de Juin ſa Majeſté fut conduite par les Députez de chaque province de la maiſon du Prince *Maurice de Naſſau* dans la chambre des Etats Généraux, où tous les Membres de leurs Hautes Puiſſances étoient aſſemblez. Sa Majeſté s'étant approchée de la table, où on avoit préparé un beau ſiege pour elle, s'aſſit la prémiere, & enſuite tous les Meſſieurs de l'Aſſemblée. Après bien des civilitez faites de part & d'autre, ſa Majeſté ſe leva, & s'étant découverte elle fit un diſcours, qui contenoit, en prémier lieu *un remercîment très honnête pour le bon accueuil, que ſa Majeſté déclaroit lui avoir été fait*; en ſecond Il eſt conduit dans la chambre des Etats Généraux. Il leur fait un diſcours.

cond lieu *une offre de ſon amitié cordiale & ſincere & de ſon alliance*; & en troiſieme lieu *une priere à leurs Hautes-Puiſſances de vouloir prendre à cœur les interêts de la Princeſſe Royale ſa ſœur & de Monſieur le Prince d'Orange ſon fils, & de leur faire reſſentir dans l'occaſion les bons effets de leur bienveuillance, lorſqu'ils en ſeront priez par ſadite très excellente Princeſſe Royale.* A quoi Monſieur *Veth*, qui préſidoit alors, répondit.

Il le fait donner par écrit à Monſieur le Conſeiller Penſionnaire.

Sa Majeſté fit enſuite remettre entre les mains de Monſieur le Conſeiller Penſionnaire *de Witt* ce diſcours par écrit, en ces termes :

MESSIEURS.

Comme je laiſſe ici ſous vôtre protection la Princeſſe Royale ma ſœur & le Prince d'Orange mon neveu, deux perſonnes qui me ſont extremement cheres, je vous prie, Meſſieurs, de vouloir prendre à cœur leurs interêts & de leur faire reſſentir les effets de vôtre bienveuillance dans les occaſions où la Princeſſe ma ſœur vous en priera, ou pour elle même, ou pour le Prince ſon fils; vous aſſûrant que je reconnoîtrai tous les effets de vôtre bonne affection

pour

pour eux, comme ſi je les avois reçûs en ma propre perſonne.

Etoit ſigné

CHARLES.

C'étoit ce que ſa Majeſté avoit recommandé de bouche dans l'Aſſemblée de leurs Nobles & Grandes Puiſſances Meſſieurs les Etats de Hollande & de Weſtfriſe; ſur quoi Monſieur le Conſeiller Penſionnaire *de Witt* fit alors une belle réponſe à ſa Majeſté. Qui y fait une belle réponſe.

Sa Majeſté ayant pris congé de leurs Hautes Puiſſances, fut reconduite juſqu'au bas de l'eſcalier, où elle fit la même choſe à l'Aſſembleé des Etats de Hollande & de Weſtfriſe. Sa Majeſté prend ſon congé.

Le Mecredi 2. de Juin leurs Nobles & Grandes Puiſſances vinrent dire adieu à ſa Majeſté dans ſon logement, où Monſieur *de Witt* fit le diſcours ſuivant. Les Etats de Hollande viennent lui dire adieu.

SIRE.

„ Si nous devons juger du chagrin, „ que nous avons de voir partir vôtre „ Majeſté de nos Provinces, par la „ ſatisfaction & le plaiſir, que nous a- Diſcours de Monſieur de Witt à ſa Majeſté.

„ vons

„ vons eu de la poſſeder pendant quel-
„ ques jours, ne ſerons-nous pas bien
„ affligez de le lui témoigner. Vôtre
„ Majeſté a pû remarquer ſur le viſa-
„ ge de tous nos peuples la joye
„ qu'ils reſſentoient, voyant chès eux
„ un Prince qui eſt cheri du Ciel, un
„ Prince qui eſt la merveille de nos
„ jours, & un Prince qui viſiblement
„ fera une partie de leur repos & de leur
„ bonheur. Vôtre Majeſté verra bien-
„ tôt toutes les rues, tous les chemins,
„ & toutes les dunes remplies & cou-
„ vertes de monde, qui la ſuivront juſ-
„ qu'au lieu de ſon embarquement, &
„ & qui ne la quitteroient point, s'ils
„ avoient le moyen de pouvoir aller
„ juſque dans ſes Royaumes. Nôtre
„ joye eſt commune avec celle de nos
„ Sujets; mais comme nous connoiſ-
„ ſons mieux qu'eux le prix ineſtima-
„ mable du thréſor, que nous poſſe-
„ dons, auſſi ſommes-nous plus ſen-
„ ſibles à cette rude ſéparation. Il
„ nous ſeroit inſupportable, Sire, ſi
„ nous ne rentrions en nous-mêmes &
„ ſi nous ne conſiderions, que c'eſt une
„ choſe que nous avons le plus ſou-

haité,

„ haité, & le plus grand avantage
„ que nous puiſſions encore à préſent
„ ſouhaiter à vôtre Majeſté. Nous
„ nous y réſolvons, parce que nous
„ ſçavons que cette ſéparation ne nous
„ eſt pas moins néceſſaire, qu'elle eſt
„ glorieuſe à vôtre Majeſté, & que
„ c'eſt dans vos Royaumes que nous
„ devons trouver l'accompliſſement des
„ vœux, que nous avons fait & que
„ nous faiſons encore pour elle & pour
„ nous; nous ne manquerons pas auſſi
„ de nous en ſervir, de même que des
„ aſsûrances qu'il vous a plû nous don-
„ ner de vôtre affection inviolable pour
„ le bien & la proſperité de cette Ré-
„ publique. Nous en remercions hum-
„ blement vôtre Majeſté, & princi-
„ palement de la preuve éclattante,
„ que vous avez bien voulu nous en
„ donner par la viſite glorieuſe, dont
„ vous avez honoré nôtre Aſſemblée.
„ Nous en conſerverons précieuſement
„ le ſouvenir, & nous tranſmettrons à
„ nôtre derniere poſterité les marques
„ de cette bonté, afin qu'ils les re-
„ connoiſſent avec autant de reſpect
„ que nous les avons reçûës. La diſ-

poſi-

„ poſition, dans laquelle nous voyons
„ vôtre Majeſté prête à monter à che-
„ val pour continuer ſon voyage, nous
„ empêche de nous étendre ſur une
„ matiere, qui ne nous ennuyeroit ja-
„ mais, ſi nous pouvions trouver des
„ termes, qui répondiſſent aux ſenti-
„ mens de reſpect que nous avons pour
„ vôtre perſonne; mais à Dieu ne plaiſe
„ qu'ils augmentaſſent la juſte impa-
„ tience, que vôtre Majeſté doit avoir
„ de ſe voir de retour dans ſes Royau-
„ mes. Nous prions ce Grand Dieu, Si-
„ re, que cela puiſſe arriver prompte-
„ ment & heureuſement, & que, com-
„ me il a diſpoſé les cœurs & les affe-
„ ctions de vos Sujets à vous reconnoître
„ pour leur Prince ſouverain & legiti-
„ me, il veuille auſſi commander à la
„ mer & aux vents de favoriſer vôtre na-
„ vigation, afin qu'après que vôtre Ma-
„ jeſté aura reçû ſur les côtes de ſon
„ Royaume les mêmes acclamations,
„ que vous entendrez bientôt vous ê-
„ tre faites de nôtre part, vous puiſ-
„ ſiez à jamais jouïr en vôtre royale
„ perſonne & en vôtre poſterité de
„ toute ſorte de bonheurs & de proſ-

„ pe-

„ peritez, ainſi que ſouhaitent à vôtre
„ Majeſté ſes très humbles ſerviteurs.

Après quoi ſa Majeſté ſe hâta de partir; ce qui ſe fit encore le même jour avec une pompe toute extraordinaire; étant arrivée au bord de la mer proche de Scheveling elle prit encore une fois congé de tous les Membres de l'Etat, qui l'avoient accompagnée en corps, & en particulier de Monſieur le Conſeiller Penſionnaire *de Witt*, à qui elle témoigna bien de l'amitié, & de là étant allée à bord du vaiſſeau, elle fit voile bientôt après. Il eſt aiſé de juger que le chemin & le rivage étoient tous remplis & couverts de Princes, de Princeſſes, de Nobles, & de menu peuple. Depart du Roi d'Angleterre.

La reception, que leurs Nobles & Grandes Puiſſances Meſſieurs les Etats de Hollande & de Weſtfriſe (ſans compter les autres provinces) firent au Roi d'Angleterre, leur coûta bien de l'argent, que ſa Majeſté recompenſa très mal dans la ſuite, malgré l'étroite alliance, qu'elle avoit fait dans ce temps-là avec leurs Nobles & Grandes Puiſſances. La reception, qu'on lui fait, coûte bien de l'argent.

25. Meſ-

Les Etats de Zelande veulent avoir un Stadhouder.

25. Meſſieurs les Etats de Zelande n'étant point contens de leur ſouveraineté vouloient qu'on fit un *Stadhouder*, Capitaine, & Amiral Général, comme Chef ou Commandant Général ſur toutes les provinces, où l'on remarquoit que dans ce temps on terminoit chaque jour des differens, qui avoient été ci-devant cauſez ſous le gouvernement du *Stadhouder* au grand préjudice des habitans de ce pays; ne faiſant pas attention (ainſi que dit un certain Ecrivain.) *que l'Eternel en ſa grace n'établit d'abord qu'une forme de République, dont il ſe déclara le Roi, & que dans la ſuite il élût en ſa colere un Roi ou un Monarque ſur ſon peuple*; ce qu'il prouve par le paſſage du 1. livre de *Samuel chap.* VIII. *verſ.* 11. 12. & ſuivans. Néanmoins leſdits Meſſieurs les Etats de Zelande étant aſſemblez dans toutes les formes trouverent bon de prendre le 7.me d'Août de l'année 1660. une réſolution ſur le ſujet de l'avancement du Prince d'*Orange*, laquelle contenoit en ſubſtance ce qui ſuit.

Réſolution

„Que leurs Nobles Puiſſances ſont „d'avis & jugent, que la conduite en „chef

„ chef des affaires publiques devoit être
„ donnée à certains Chefs & à certains
„ Messieurs de haute naissance. Que quoi-
„ que cela n'ait pas bien pû se faire de-
„ puis quelques années en-çà à cause de
„ divers incidens fâcheux, ils estiment
„ pourtant que ces incidens étant venus
„ à cesser on pourroit y proceder. Qu'ils
„ ne connoissoient de personne plus con-
„ siderable ni plus propre à cela, que son
„ Alteſſe le Prince d'*Orange* d'à présent,
„ tant à cause des obligations que l'on a à
„ ses ancêtres, qu'à cause de ses alliances
„ considerables avec les plus grands Prin-
„ ces de la Chrêtienté, de son merite & de
„ ses qualitez personnelles, & enfin des
„ grands biens qu'il possede dans ces pro-
„ vinces & particulierement dans celle de
„ Zelande. Que leurs Nobles Puissances à
„ ces causes avoient résolu d'un commun
„ accord, prémierement que l'on dési-
„ gnera de la part de leur province &
„ des autres alliées dans l'assemblée de
„ leurs Hautes Puissances Monsieur le
„ Prince d'*Orange* pour Capitaine & Ami-
„ ral Général des Provinces Unies avec
„ une commission dans les formes & une
„ pension annuelle de cent mille livres;
„ &

qu'ils prennent là-dessus.

„ & à cette fin il ſera fait une députa-
„ tion conſiderable à leurs Hautes Puiſ-
„ ſances. De plus, qu'on donnera, par
„ déſignation faite conjointement avec
„ la province de Hollande, audit Prince
„ les charges de *Stadhouder*, Gouverneur,
„ Capitaine Général, & d'Amiral des
„ deux provinces ſous une commiſſion
„ commune; à quoi on invitera de la
„ maniere la plus honnête Meſſieurs les
„ Etats de Hollande en vertu des an-
„ ciennes alliances. Qu'en cas qu'on ne
„ pût pas reüſſir à y porter les Etats Gé-
„ néraux & les Etats de la province de
„ Hollande, on paſſera outre à la diſpo-
„ ſition de ces charges au plus grand
„ avantage du pays. Outre cela, que
„ Monſieur ledit Prince n'entreroit
„ point dans l'exercice de cette charge
„ avant l'âge de dix-huit ans, ni qu'en at-
„ tendant elle ne ſeroit point remplie
„ par un Lieutenant, mais qu'elle de-
„ meureroit comme elle eſt à préſent.
„ En outre qu'on donnera dès à préſent
„ par les ſuffrages communs & unani-
„ mes de tous les Membres audit Prin-
„ ce la qualité de prémier Noble, ſans
„ préjudice des droits & privileges de la

„ pro-

„ province, & ſous une déclaration par-
„ ticuliere que l'on n'entend point que
„ cette qualité ſoit affectée à quelque
„ maiſon, bien, condition, ou famille;
„ que mêmes Monſieur le Prince ne
„ pourra prendre cette qualité avant l'â-
„ ge de dix-huit ans, & qu'alors ſon
„ Alteſſe employera pour ſes Députez
„ des perſonnes dûement qualifiées
„ & agréables aux Etats de Zelande.
„ Qu'enſuite on donnera les ordres ne-
„ ceſſaires tant pour l'éducation de ſon
„ Alteſſe, que pour l'exercice desdites
„ charges reſpectives. Que ſon Alteſſe
„ étant en âge aura entrée dans le
„ Conſeil d'Etat, &c.

26. Le Roi de la Grande Bretagne & le Duc d'*Iork* remercierent par des lettres fort obligeantes les Etats de Zelande de la bonne affection, qu'ils témoignoient avoir pour leur neveu le Prince d'*Orange*, & du zele, qu'ils faiſoient paroître pour le rétablir dans les charges, que ſes illuſtres ancêtres avoient poſſedées. Ils en ſont remerciez par le Roi d'Angleterre.

27. Les Etats de Hollande furent fort étonnez de n'apprendre cette réſolution des Etats de Zelande qu'après Etonnement des Etats de Hollande là-deſſus.

que le Roi de la Grande Bretagne en avoit été informé, & que la Princeſſe Royale Douairiere d'*Orange* leur avoit fait rendre le 30.me de Juillet par Monſieur *Jean de Witt* la lettre ci-jointe ſur ce ſujet.

Lettre de la Princeſſe Douairiere d'Orange ſur le même ſujet aux Etats de Hollande.

„ 28. Son Alteſſe Royale, la Princeſſe de la Grande Bretagne & Douairiere d'*Orange*, a cru qu'il étoit de ſon devoir de notifier à vos Nobles & Grandes Puiſſances le deſſein qu'elle a de partir d'ici au plûtôt pour ſe rendre en Angleterre auprès de ſa Majeſté, & pour cela elle offre par la préſente ſes ſervices à vos Nobles & Grandes Puiſſances, en cas qu'elle y en pût rendre quelqu'un à vos Nobles & Grandes Puiſſances. Et comme ſon Alteſſe Royale ſera pendant quelque temps hors de ce pays, elle ſe ſent obligée par l'affection maternelle & par le devoir indiſpenſable envers ſon fils de prier vos Nobles & Grandes Puiſſances de prendre à cœur ſes interêts; & quoique ſon Alteſſe Royale ne doute nullement que l'intention de vos Nobles & Gran-

„ Grandes Puiſſances ne ſoit d'avan-
„ cer ledit Prince ſon fils (étant par-
„ venu à un âge competant, & en con-
„ ſideration des excellentes qualitez
„ de ſes glorieux ancêtres & des grands
„ ſervices qu'ils ont rendu à cet Etat en
„ général & à cette province de Hol-
„ lande en particulier) aux charges
„ & aux dignitez, dont ſes illuſtres
„ prédeceſſeurs ont été revêtus; qu'il
„ ſeroit pourtant très agréable à ſon Al-
„ teſſe Royale, ſi leurs Nobles & Gran-
„ des Puiſſances vouloient dès à pré-
„ ſent lui faire bien eſperer là-deſſus
„ & lui en donner des aſſûrances, &
„ pour cet effet avoir l'œil ſur ſon é-
„ ducation & aider à prendre ſoin,
„ qu'en qualité d'enfant de cet Etat il
„ ſoit élevé & inſtruit comme il faut
„ dans la véritable Religion Chrêtien-
„ ne, dans toutes ſortes de vertus ro-
„ yales, & dans la connoiſſance du
„ naturel & de l'humeur des habitans
„ de ce pays & de leurs droits, pri-
„ vileges, & coûtumes, afin que par-
„ là il puiſſe un jour être utile à l'E-
„ tat & ſe rendre capable d'exercer
„ leſdites charges & emplois, que ſes

„ ancêtres ont glorieuſement remplies,
„ & de faire enfin tout ce que vos No-
„ bles & Grandes Puiſſances dans leur
„ prudence conſommée jugeront être
„ neceſſaire; ne doutant point que le
„ Prince ſon fils ne ſuive les traces
„ & n'imite les vertus de ſes glorieux
„ ancêtres pour le ſervice de ce pays,
„ & que vos Nobles & Grandes Puiſ-
„ ſances n'en tirent des fruits avanta-
„ geux à leur Etat. Ce que ſon Alteſſe
„ Royale prendra comme une faveur
„ particuliere faite en ſa propre per-
„ ſonne, qu'elle tâchera de reconnoî-
„ tre dans toutes les occaſions, où elle
„ pourra être utile à l'Etat & en par-
„ ticulier à la province de Hollande,
„ & elle s'employera de toutes ſes for-
„ ces à procurer le bien & l'avanta-
„ ge de cette République.

Signé

MARIE.

Propoſition que les Etats de Zelande font la deſſus.

29. Là-deſſus Meſſieurs les Etats de Zelande vinrent en très grand nombre à la Haye, où Monſieur *Adrien Veth* Penſionnaire de cette province propoſa le 10.me de Septembre dans l'Aſſem-

l'Assemblée des Etats de Hollande,

Les changemens qui arrivent dans les Etats du monde, les belles actions & les vertus héroïques des Princes de la maison d'*Orange*, & ensuite un recit bien circonstancié de tout ce qui étoit arrivé dans les années précedentes par rapport aux affaires & aux temps, & au sujet des charges dudit Prince; le tout tendant à recommander qu'on mette le gouvernement de ces pays entre les mains d'un illustre Chef, faisant voir avec cela diverses grandes difficultez, & glissant dans son discours ces raisons entre autres: Que les anciens privileges demandoient, qu'on appellât aux charges de la Magistrature les bourgeois les plus accommodez & les plus riches, comme y ayant le plus d'interêt. Qu'à cause de cela suivant les anciens privileges de la nation un Prince, qui possede de si grands biens dans cet Etat, dont les ancêtres ont tant contribué à son établissement, & allié à tant de puissans Princes, devoit être avancé plûtôt qu'aucun autre à cette haute dignité, &c.

Cette proposition dans toutes ses

circonſtances fut délivrée par écrit le 18.me du même mois aux Etats de Hollande.

Déclaration des Etats de Friſe ſur le même ſujet.

30. Meſſieurs les Etats de Friſe déclarerent auſſi par leur réſolution du 18.me Septembre, qu'ils conſentoient que le Prince d'*Orange* à l'âge de dix-huit ans fût revêtu des charges de Capitaine & Amiral Général de ces pays; que dès l'âge de ſeize ans, ou même plûtôt, ſi les autres provinces le vouloient, il auroit entrée dans le Conſeil d'Etat; qu'ils jugeoient que leurs Hautes Puiſſances devoient prendre un ſoin particulier de ſon éducation, & qu'ils conſentoient qu'on lui donnât une penſion annuelle de cent mille livres.

31. Meſſieurs les Etats de Hollande prirent ſur cela la réſolution ſuivante.

Réſolution des Etats de Hollande là-deſſus.

„ Les Etats de Hollande & de „ Weſtfriſe ayant examiné ſerieuſe„ ment & attentivement le memoire „ préſenté le 30.me de Juillet dernier „ à leurs Nobles & Grandes Puiſſan„ ces par Madame la Princeſſe de la „ Grande Bretagne Douairiere d'*Oran-*

„ *ge*,

„ *ge*, (dans lequel ſon Alteſſe Royale
„ pouſſée par ſon affection maternelle
„ envers Monſieur le Prince d'*Orange*
„ ſon fils a trouvé bon de prier leurs
„ Nobles & Grandes Puiſſances, qu'el-
„ les vouluſſent avoir en ſinguliere re-
„ commandation les interêts dudit
„ Prince ſon fils, en ajoûtant que
„ quoique ſon Alteſſe Royale ne dou-
„ tât nullement, que l'intention de
„ leurs Nobles & Grandes Puiſſances
„ ne ſoit d'avancer ledit Prince ſon
„ fils, étant parvenu à un âge com-
„ petant, & en conſideration des excel-
„ lentes qualitez de ſes glorieux ancê-
„ tres & des grands ſervices qu'ils ont
„ rendu à cet Etat en général & à
„ cette province de Hollande en par-
„ ticulier, aux charges & aux digni-
„ tez, dont ſes illuſtres prédeceſſeurs
„ ont été revêtus, il ſeroit pourtant
„ très agréable à ſon Alteſſe Royale,
„ s'il plaiſoit à leurs Nobles & Gran-
„ des Puiſſances de lui donner quel-
„ que eſperance & quelque aſſûrance
„ là-deſſus, & pour cet effet d'avoir
„ l'œil ſur ſon éducation) ils ont, a-
„ près une meure déliberation & com-

„ munication au Corps des Nobles & „ aux Aſſemblées des Magiſtrats re- „ ſpectifs des villes tenuës là-deſſus, „ arrêté & réſolu par les ſuffrages una- „ nimes de tous les Membres, com- „ me ils arrêtent & réſolvent par la „ préſente de tenir la main à l'édu- „ cation dudit Prince, d'avoir à cœur „ & d'aider à prendre ſoin, que com- „ me un gage précieux & un inſtru- „ ment de grande eſperance pour cet „ Etat il ſoit élevé & inſtruit comme „ il faut, pour le bien & l'avantage „ de ces pays, dans la véritable Re- „ ligion Chrêtienne Réformée, dans „ toutes ſortes de vertus royales, & „ dans la connoiſſance des droits, pri- „ vileges, & coûtumes de ce pays & „ du naturel & humeur de ſes habi- „ tans, afin que par-là il devienne ca- „ pable d'exercer les grandes charges „ & les beaux emplois, dont ſes an- „ cêtres & ſes proches parens ont été „ revêtus en vertu de la commiſſion „ desdits Meſſieurs les Etats de Hol- „ lande & de Weſtfriſe.

„ Qu'en outre leurs Nobles & „ Grandes Puiſſances y tiendront la „ main ;

„ main ; afin que ledit Prince puiſſe
„ être maintenu dans tous ſes domai-
„ nes, biens, droits, & privileges
„ par le moyen de l'autorité, du cre-
„ dit, & de la direction de l'Etat en
„ général, & de leurs Nobles & Gran-
„ des Puiſſances en particulier.

„ Qu'enfin pour proceder avec ſuc-
„ cès à la ſuſdite éducation & d'une
„ maniere qui réponde à la dignité &
„ au merite d'un perſonnage auſſi illu-
„ ſtre, & pour épargner & menager
„ ſes finances, il lui ſera accordé par
„ leurs Nobles & Grandes Puiſſances,
„ comme il lui eſt accordé par la
„ préſente, la ſomme de.... livres
„ par an.

Ainſi fait & arrêté à la Haye le 25.me Septembre de l'année 1660. Au bas étoit ſigné, par ordonnance des Etats,

HERBERT VAN BEAUMONT.

32. A quoi la Princeſſe Royale répondit de la maniere ſuivante.

„ Son Alteſſe Royale ayant reçû la Réponſe
„ réſolution, que vos Nobles & Gran- de ſon
des Alteſſe

Royale là-deſſus.

„ des Puiſſances ont priſe en faveur du
„ Prince d'*Orange* ſon fils, & ayant
„ examiné mûrement & attentivement
„ ce qu'elle contenoit, ſe trouve obli-
„ gée de déclarer ici:

„ Que quoique ſon Alteſſe Royale
„ eût eſperé & en même temps ſou-
„ haité, qu'en conſideration des rai-
„ ſons & des motifs contenus dans le
„ memoire, que ſon Alteſſe Royale
„ avoit ci-devant préſenté, vos No-
„ bles & Grandes Puiſſances ſe ſeroient
„ déclarées entierement; néanmoins
„ ſon Alteſſe Royale ne ſçauroit ſe
„ diſpenſer de remercier ici très hum-
„ blement vos Nobles & Grandes
„ Puiſſances des marques authentiques
„ de la bonne affection que vos No-
„ bles & Grandes Puiſſances ont trou-
„ vé bon de donner dans leur ſuſdite
„ réſolution priſe pour le bien dudit
„ Prince ſon fils, & de prendre cela
„ pour un bon augure d'une future in-
„ troduction aux charges, & d'une au-
„ tre réſolution plus ample, que ſon Al-
„ teſſe Royale attendra avec impatience,
„ afin que par-là elle puiſſe être mieux
„ encouragée à ſoutenir de tout ſon pou-

voir

„ voir les interêts de cet Etat & de la
„ province de vos Nobles & Grandes
„ Puiſſances & de ſes bons habitans,
„ pendant qu'elle ſera en Angleterre, &
„ dans la ſuite par-tout ailleurs. A la
„ Haye ce 29.me Septembre 1660.

33. Le 23.me de Septembre l'Amiral Anglois *Montaigu* entra dans la Meuſe avec treize vaiſſeaux, & vint le même jour faire rapport à ſon Alteſſe Royale de ce dont il avoit été chargé par ſon frére le Roi de la Grande Bretagne, & qui étoit de la mener ſur ſon vaiſſeau & de s'en retourner à Londres. Le vent étant bon, l'Amiral *Montaigu* ne fit que faire un tour à Amſterdam, & bientôt après il ſe rendit ſur ſa flotte.

L'Amiral Montaigu entre dans la Meuſe avec ſa flotte pour prendre la Princeſſe Royale.

La Princeſſe Royale partit de la Haye le 29.me du même mois, portant avec elle la ſusdite réſolution des Etats de Hollande & de Weſtfriſe, étant conduite par les deputez de l'Etat, & ayant paſſé par Delphes elle vint s'embarquer à Hellevoetſluis, fit voile vers la Tamiſe avec un vent frais & favorable, & depuis ne revint plus en Hollande. Avant que de partir de Hellevoetſluis elle

Cette Princeſſe part pour l'Angleterre.

Priere qu'elle fait à leurs Nobles & Grandes Puiſſances avant que de s'embarquer.

écrivit une lettre à Meſſieurs les Etats de Hollande & de Weſtfriſe, dans laquelle elle prioit leurs Nobles & Grandes Puiſſances de vouloir établir pour Tuteurs de ſon fils Meſſieurs *de Beverwaart* & *de Noordwijk* du Corps de la Nobleſſe, Monſieur *de Barendregt* de la ville de Dordrecht, Monſieur *de Zuid-Polsbroek* de la ville d'Amſterdam, & Monſieur le Maître des Comptes *de Foreeſt* de la ville d'Alkmaar, & de leur donner pour adjoint Monſieur le Conſeiller Penſionnaire *de Witt*, ainſi qu'il paroit de l'article ſuivant de la lettre de ſon Alteſſe par rapport à lui : *Puiſque vos Nobles & Grandes Puiſſances veulent bien entre autres choſes ſe ſervir de leur prudence pour prendre ſoin que le Prince nôtre fils ſoit parfaitement inſtruit dès le bas âge dans la connoiſſance des droits, privileges, & coûtumes de ce pays, & de l'humeur de ſes habitans, ſur quoi nous avons trouvé par experience que Monſieur le Conſeiller Penſionnaire* de Witt *a une parfaite connoiſſance, & qu'il eſt accoûtumé de donner librement & ſans déguiſement de bonnes inſtructions, il nous ſera auſſi très agréable,*

que

que vos Nobles & Grandes Puiſſances veuillent le comprendre dans ladite commiſſion.

35. La Princeſſe Douairiere *Emilie* apprenant qu'on vouloit établir de nouveaux Tuteurs ſur le jeune Prince d'*Orange*, & qu'on le faiſoit à l'inſçû des autres Tuteurs dudit Prince, écrivit là-deſſus à leurs Nobles & Grandes Puiſſances, tant en ſon nom que de la part de l'Electeur de Brandebourg, & pria leurs Nobles & Grandes Puiſſances de vouloir établir pour Tuteurs du jeune Prince Meſſieurs *de Wimmenum* & *de Merode* du Corps des Nobles, Monſieur *van Tilt* de la ville de Haarlem, Monſieur *vander Aa* de celle de Leide, Monſieur *Haak* de celle d'Enkhuiſe, & un des Préſidens des Cours reſpectives de Juſtice; mais on s'en tint, comme il a été dit, à la prémiere nomination.

Autre priere de la Princeſſe Douairiere Emilie à ces mêmes Puiſſances.

36. Meſſieurs les Etats de Zelande ayant toûjours été fort attachez & l'étant encore aux Princes d'*Orange* publioient qu'ils avoient écrit à ſon Alteſſe Royale, que comme le Prince d'*Orange* poſſedoit diverſes terres & biens dans leur province, on ne pourroit

Prétenſions de Meſſieurs les Etats de Zelande.

nommer & choiſir que des Meſſieurs Zelandois pour en avoir la direction & le manîment ; qu'ainſi ils avoient été fortement perſuadez qu'on les auroit établis conjointement avec ceux de Hollande pour Tuteurs du Prince d'*Orange* au ſujet de l'adminiſtration deſdits biens ; & ils ajoûtoient divers autres prétextes & ſoupçons dans leur lettre ; à laquelle la Princeſſe Royale étant à Londres voulut bien répondre de la maniere ſuivante.

MESSIEURS.

Lettre de la Princeſſe Royale à ces mêmes Etats.

37. *Le ſoin que je dois avoir pour mon fils m'a d'autant plus donné de ſujet de me rejoüir, voyant avec beaucoup de ſatisfaction qu'on fait ici aux Envoyez des Provinces Unies une reception telle que vos Nobles Puiſſances l'auroient pû ſouhaiter. J'eſpere que nous en recueuillirons les fruits & les avantages en temps & lieu. Cependant je puis aſſûrer vos Nobles Puiſſances que je n'ai point changé de ſentiment par rapport au bien & à l'avantage de la Zelande & de ſes villes, mais que je m'y employerai très volontiers dans toutes les occaſions, par où je ferai voir combien*

bien les Députez extraordinaires de vôtre province avoient mal compris ma lettre, & je n'ai pas encore répondu à la leur, croyant qu'un peu de patience les tireroit mieux d'erreur. Mon intention étant donc connuë à vos Nobles Puiſſances au ſujet de l'avancement de mon fils aux grandes charges & aux beaux emplois de ſon pére, je n'ai qu'à donner à vos Excellences de nouvelles marques de ma reconnoiſſance pour tout ce qu'elles y ont contribué, & qu'à vous prier d'être pleinement perſuadez que je ſuis,

MESSIEURS,

Vôtre très affectionnée amie

Du Withal le 24.me *Novembre* 1660. MARIE.

38. D'ici on peut ſuffiſamment remarquer en quels termes la Zelande étoit avec ſon Alteſſe Royale, & ce qu'on nous préparoit; mais par la prudence de leurs Nobles & Grandes Puiſſances (pour ne pas toûjours nommer Monſieur *Jean de Witt*) la choſe en demeura là pour cette fois. Les Etats de Hollande s'oppoſent aux deſſeins des Etats de Zelande.

Sur

Sur la propoſition faite par Monſieur le Conſeiller Penſionnaire *de Witt* leurs Nobles & Grandes Puiſſances Meſſieurs les Etats de Hollande & de Weſtfriſe avoient congedié de nouveau (comme ils avoient fait en l'année 1655.) quelques troupes & avoient diminué les Compagnies de celles qu'ils retenoient à leur ſervice, & ils employerent comme auparavant l'argent, qu'on épargnoit par ce licenciement, à l'amortiſſement & à la diminution des gros interêts & des capitaux effroyables, dont ils étoient chargez, en vertu de la Réſolution priſe pour cet effet le 11.me Decembre de l'année 1660. dans l'Aſſemblée de leurs Nobles & Grandes Puiſſances.

Ils congedient quelques troupes.

CHAPITRE VI.

SOMMAIRE.

§. 1. *Grands differens dans la ville de Groningue.* 2. *Réſolution des Etats de Hollande & de Weſtfriſe priſe là-deſſus. Ces differens ſont terminez par Meſſieurs* de Witt & Deedel. 3. *Sur quoi les Anglois font éclatter leur joye?*

joye? 4. La Princeſſe Royale paſſe en Angleterre. Elle y eſt reçûë avec une magnificence extraordinaire. Elle eſt ſenſiblement affligée de la mort de ſon frére. 5. Elle eſt attaquée d'une maladie, dont elle meurt. 6. Sa mort cauſe une grande triſteſſe en Hollande. Monſieur de Witt en eſt fort ſaiſi. 7. Le Roi d'Angleterre en écrit aux Etats Généraux. 8. Diſpute au ſujet d'un coffre fort, que ſon Alteſſe Royale avoit laiſsé en Hollande. 9. La Princeſſe Douairiere & l'Electeur de Brandebourg ſe plaignent là-deſſus. Prétenſions des partiſans du Prince. 10. Different entre le Roi d'Angleterre & l'Electeur de Brandebourg au ſujet de la tutelle du Prince d'Orange. Il eſt terminé, & ſous quelles conditions. Cette affaire prend fin. 11. Qu'eſt-ce que le Chancelier Wyman notifie aux Etats de Hollande. Quel écrit il leur remet? 12. Réflexion d'Aitzema ſur les affaires du Prince d'Orange. 13. Négociations de paix entre la Hollande & le Portugal. L'Ambaſſadeur d'Eſpagne tâche de les traverſer. Le Roi d'Angleterre

gleterre s'attache à les faire reüſſir. Qu'eſt-ce que ſon Ambaſſadeur notifie à leurs Hautes Puiſſances? Il eſt prié de ſe joindre aux Commiſſaires. On en vient à un accommodement. La ſignature en eſt faite. 14. *Traité d'alliance entre le Portugal & les Etats Généraux:* 15. *Nouveaux démêlez avec la France, & ſur quoi. Qu'eſt-ce que Monſieur* de Witt *répréſente là-deſſus aux Etats Généraux?* 16. *Projet que la Chambre baſſe du Parlement d'Angleterre fait touchant la pêche. Plaintes des Ambaſſadeurs de Hollande là-deſſus au Roi d'Angleterre. L'affaire eſt miſe entre les mains de quelques Commiſſaires.* 17. *On donne la chaſſe aux Pêcheurs Hollandois. La pêche eſt un des plus conſiderables revenus de la Hollande.*

Grands differens dans la ville de Groningue.

§. EN l'an 1660. il y avoit eu de grands differens à Groningue au ſujet de l'élection des Echevins de cette ville, qui augmenterent avec tant de violence, qu'on auroit eu bien de la peine à les appaiſer, & comme ils avoient été mis inutilement entre les mains

mains de plusieurs personnes illustres & habiles, on s'en rapporta heureusement à Messieurs le Président *Deedel* & le Conseiller Pensionnaire *de Witt*, suivant la Résolution de leurs Nobles & Grandes Puissances.

Extrait de la Résolution de leurs Nobles & Grandes Puissances Messieurs les Etats de Hollande & de Westfrise.

Du Mecredi 9.me Mars 1661.

„ 2. Le Conseiller Pensionnaire a notifié à l'Assemblée, qu'étant survenu quelques dissensions entre les Regens de la ville de Groningue au sujet de la nomination & élection des Echevins de la même ville & de tout ce qui en dépend, & que cette affaire étant déja allée fort loin, les parties avoient témoigné de côté & d'autre qu'elles seroient bien aises que ledit Conseiller Pensionnaire voulût intervenir entre elles pour les accorder; que lui ayant égard aux procedures des plaintes faites sur cette affaire par les Commissai-

Résolution des Etats de Hollande & de Westfrise prise là-dessus.

„ miſſaires de la Cour n'avoit pas trou-
„ vé à propos de s'en mêler que con-
„ jointement avec Monſieur *Jean Dee-*
„ *del* Préſident de la même Cour, &
„ qu'enſuite de cela ils avoient com-
„ mencé tous deux enſemble à faire
„ quelques projets d'accommodement
„ entre les Membres, qui étoient en
„ different, ſans pourtant avoir pû juſ-
„ qu'à préſent parvenir à cet accom-
„ modement ſi à ſouhaiter, quoique
„ le different qui reſtoit ſemblât être
„ très petit & de peu d'importance:
„ ſur quoi ayant déliberé & ayant ap-
„ pris l'inclination & la ſoumiſſion deſ-
„ dites parties, il a été trouvé bon
„ d'autoriſer par la préſente & avec
„ l'approbation deſdites parties les
„ deux dits Meſſieurs, qui ſont déja
„ intervenus dans leur differend pour les
„ accorder, afin que ſur la connoiſ-
„ ſance, qu'ils ont eu par-là deſdits
„ differens ou qu'ils pourroient enco-
„ re prendre en s'informant plus par-
„ ticulierement deſdites parties, ils
„ prononcent ſur ces differens un ju-
„ gement tel qu'ils trouveront conve-
„ nir à l'état des affaires & à l'équité;

„ ſui-

„ ſuivant quoi leſdites parties auront „ à ſe regler exactement & de point „ en point ; & pour rendre ce juge- „ ment d'autant plus ferme & plus au- „ thentique, il ſera couché & pronon- „ cé au nom de leurs Nobles & Gran- „ des Puiſſances.

Le 15.me du même mois Monſieur *de Witt* conjointement avec Monſieur le Préſident *Deedel* termina tous ces differens au grand contentement des parties, ſuivant le rapport que lui Conſeiller Penſionnaire en fit à leurs Nobles & Grandes Puiſſances. Ces differens ſont terminez.

3. Le Roi *Charles* II. après un exil de douze ans ayant été rétabli en Angleterre ſur le throne de ſes glorieux Ancêtres, les cris de joye en retentirent par tout le Royaume, qui furent ſuivis du mariage de ſa ſœur *Henriette* avec le Duc d'*Anjou* frére du Roi de France. Sur quoi les Anglois font éclatter leur joye?

4. La Princeſſe Royale voulant prendre part à cette joye, & ayant été invitée pluſieurs fois par le Roi ſon frére à paſſer la mer, ſe réſolut enfin à faire un tour en Angleterre, & en ayant donné avis à ſon frére, il lui La Princeſſe Royale paſſe en Angleterre.

lui envoya une flotte pour la venir querir, & étant entrée dans la Tamiſe le 3.me Octobre de l'année paſſée, ſa Majeſté, le Duc d'*Iork*, & pluſieurs Grands Seigneurs du Royaume vinrent la complimenter ſur ſon arrivée, & elle fut conduite le long de la riviere avec une magnificence toute extraordinare, au bruit du canon & à la vûë des feux de joye. Elle ne fut pas plûtôt arrivée, qu'au lieu de pouvoir ſe rejoüir elle reçût la triſte nouvelle de la mort de ſon très cher frére le Duc de *Glocheſter*, qui étoit mort le 23.me Septembre de la petite verole, dont ſon Alteſſe Royale fut ſenſiblement affligée. Le Roi voyant qu'elle prenoit ſi fort à cœur la mort du Duc, chercha tous les moyens imaginables pour la divertir.

Elle y eſt reçûë avec une magnificence extraordinaire.

Elle eſt ſenſiblement affligée de la mort de ſon frére.

5. Quelque temps après que ſon Alteſſe Royale eut été en Angleterre, elle fut attaquée d'une maladie mêlée de petites taches rouges ſur ſon corps, & s'affoibliſſant de jour en jour elle mourut ſans perdre le jugement dans le Withal le 23.me Decembre 1660. ayant établi le Roi pour être

Elle eſt attaquée d'une maladie, dont elle meurt.

être Tuteur de ſon fils. D'abord on fit courir le bruit que ſon Alteſſe Royale avoit été négligée par les Medecins, parce qu'ils lui avoient ouvert la veine trois heures avant ſa mort, mais l'on trouva qu'elle avoit les poumons tous gâtez & le cœur affecté; cependant on a toûjours dit que ſon Alteſſe Royale étoit morte de la petite verole, comme ſon époux & ſon frére.

6. Cette mort cauſa une grande triſteſſe dans les Provinces Unies, & principalement dans la province de Hollande, parce que ſi cette Princeſſe eût vêcu plus long temps, cette province auroit évité bien des difficultez, que l'on fit naître dans la ſuite. Monſieur le Conſeiller Penſionnaire *de Witt* n'en fut pas moins affligé, par la raiſon que ſon Alteſſe Royale en prenant de lui ſon dernier congé lui avoit dit, *Monſieur, je vous dis adieu, & peut-être que nous ne nous verrons jamais plus, mais je vous prie par l'eſtime, que vôtre Excellence a témoigné avoir pour moi & pour ma famille, de prendre ſoin de mon fils.* A quoi Monſieur *de Witt* répondit

Sa mort cauſe une grande triſteſſe en Hollande.

Monſieur de Witt en eſt fort ſaiſi.

dit en ces termes, *Madame, ſoyez en repos là-deſſus, j'aime le Prince non ſeulement pour lui-même, mais auſſi à cauſe des vertus & des exploits de ſes valeureux ancêtres, & je ferai tous mes efforts pour ſatisfaire à vôtre demande.*

Le Roi d'Angleterre en écrit aux Etats Généraux.

7. Le Roi d'Angleterre, qui étoit extremement affligé de cette mort, de même que toute ſa Cour, écrivit là-deſſus une lettre à leurs Hautes Puiſſances Meſſieurs les Etats Généraux, qui leur fut renduë le 3.me Janvier par ſon Ecuyer *Armurer*, & en leur notifiant la mort de cette Princeſſe il leur recommandoit inſtamment de vouloir prendre un ſoin tout particulier du jeune Prince qui reſtoit.

Diſpute au ſujet d'un coffre fort, que ſon Alteſſe Royale avoit laiſſé en Hollande.

8. Bientôt après Meſſieurs les Tuteurs établis par la Hollande prirent en garde un coffre fort, que ſon Alteſſe Royale avoit laiſſé ici, & où étoient renfermées toutes les lettres ſecrettes & d'importance du feu Prince. Les Conſeillers du jeune Prince ne voulant pas ſouffrir une telle choſe ordonnerent de mettre ce coffre dans une de leurs chambres; Meſſieurs les Tuteurs en firent leurs plaintes à Meſſieurs de la Cour

de

de Juſtice de Hollande, & les ſupplierent d'y vouloir pourvoir ; ſur quoi Monſieur *Pots* ayant été autoriſé & ayant pris avec lui quelques Huiſſiers de la Cour & un Serrurier, il fit enfoncer la porte de la chambre où étoit ledit coffre, qu'il fit emporter & mettre dans la chambre de la Cour de Hollande.

9. La Princeſſe Douairiere apprenant cela en fut fort émûë, croyant qu'on lui faiſoit un ſanglant outrage, dont elle ſe plaignit conjointement avec l'Electeur de Brandebourg dans une lettre, qu'ils écrivirent de Cleves à Meſſieurs les Etats de Hollande ; à laquelle leurs Nobles & Grandes Puiſſances répondirent ſans perdre temps & par de bonnes raiſons. Cependant tous les Politiques jugeoient, qu'on avoit procedé imprudemment dans cette affaire pour l'avancement du Prince. *Il ne s'agiſſoit pour le coup* (dit *Aitzema*) *que d'avoir le plaiſir de voir la province de Hollande & même tout l'Etat donner à ſon Alteſſe une penſion conſiderable. La Hollande étoit aſsès diſposée à cela, & les autres provinces y étoient auſſi portées de bonne volonté, &*

La Princeſſe Douairiere & l'Electeur de Brandebourg ſe plaignent là-deſſus.

elles s'en étoient pluſieurs fois expliqué.

Prétenſions des partiſans du Prince.

Mais les partiſans du Prince prétendoient avoir tous les avantages imaginables à la fois. Ils vouloient que la Hollande fournit au Prince dequoi pour payer ſes dettes & pour ſon entretien, & que cependant elle n'eut rien à dire ſur ſon éducation ; craignant que la Hollande ne l'opprimât, & que la Zelande, qui avoit fait un ſi grand bruit l'année derniere par ſa propoſition du mois de Septembre, ne demeurât muette & ne voulût plus s'embarraſſer de rien.

Different au ſujet de la tutelle du Prince d'Orange.

10. Cette Princeſſe ne fut pas plûtôt morte, que le Roi d'Angleterre & l'Electeur de Brandebourg entrerent en different au ſujet de la tutelle du jeune Prince d'*Orange*; ſur quoi ils écrivirent l'un & l'autre diverſes lettres à leurs Nobles & Grandes Puiſſances Meſſieurs les Etats de Hollande & de Weſt-Friſe; mais à la fin ils s'accorderent ſur leur different aux conditions ſuivantes.

Il eſt terminé, & ſous quelles conditions.

I. Que ſa Majeſté le Roi d'Angleterre, l'Electeur de Brandebourg, & la Princeſſe Douairiere ſeront enſemble tuteurs du Prince d'*Orange*.

II. Que comme ſa Majeſté & Monſieur

ſieur l'Electeur ſont toûjours abſens, & que Madame la Princeſſe Douairiere eſt ordinairement préſente, elle ſera autoriſée pour répréſenter ces deux Princes.

III. Que l'établiſſement des Magiſtrats dans les lieux qu'il appartiendra, dépendra uniquement de ſon Alteſſe.

IV. De même que tous les offices & benefices, qui concernent le ſervice de ſon Alteſſe.

V. Excepté qu'avant que de conferer des offices d'importance dans les lieux, qui ont été autrefois de la dépendance de la Princeſſe Royale, il faudra en donner communication à ſa Majeſté & attendre ſon approbation.

VI. Que dans toutes les affaires importantes, où il n'y aura pas danger d'attendre, on prendra l'avis du Roi & de l'Electeur. Qu'aucune perſonne, qui aura été établie par feuë ſon Alteſſe Royale pour être auprès du Prince ſon fils, ne ſera caſſée ſans l'avis commun des ſuſdits tuteurs.

VII. Que tous les actes faits ou mis à execution par feuë ſon Alteſſe Royale, & qu'il lui étoit permis de faire, ſeront confirmez & reconnus pour bons & valides.

VIII. Que pour mieux continuer à vaquer aux affaires dudit Prince d'*Orange*, & pour un plus grand témoignage de l'affection de la province de Hollande envers ſon Alteſſe, ſa Majeſté, l'Electeur, & la Princeſſe Douairiere feront de concert une requête à la province de Hollande, à ce qu'elle veuille y commettre des Députez & entre eux quelques uns des villes de Harlem, de Leide, d'Enchuiſe, & de Roterdam, afin qu'il y ait continuellement une Aſſemblée pour les affaires du Prince d'*Orange*, à laquelle la Princeſſe Douairiere pourra aſſiſter pour y donner ſon avis: les autres provinces ſeront auſſi priées d'établir une Aſſemblée, où l'on pourra avoir entrée pour donner ſon avis ſur tout ce qui pourra concerner ſon Alteſſe Monſieur le Prince & ſes affaires.

Le Conſeil & la Chambre des Comptes du Prince, de même que les autres Officiers & ſerviteurs de ſon Alteſſe, ſe regleront ſelon la teneur de cet accord.

Signé & ſcellé le 17.me *Mai* 1661.

Cette

Cette affaire, dont on avoit fait tant de bruit de part & d'autre & ſur laquelle on avoit tenu tant d'aſſemblées & de conferences, tomba quelque temps après d'elle-même & prit fin, parce que le Roi & l'Electeur mirent le tout entre les mains de ſon Alteſſe la Princeſſe Douairiere. Cette affaire prend fin.

11. Le Chancelier *Wyman* étant revenu d'Angleterre dans ces provinces le 20.me de Septembre donna à connoître à leurs Nobles & Grandes Puiſſances dans un écrit bien circonſtancié, que le Roi, à la réquiſition de la Princeſſe Royale de glorieuſe memoire, de la Princeſſe Douairiere d'*Orange*, & de l'Electeur de Brandebourg, vouloit bien déclarer à préſent qu'il prenoit conjointement avec ſon Alteſſe Electorale & ſon Alteſſe la Princeſſe Douairiere la tutelle du jeune Prince d'*Orange*; mais qu'à cauſe de l'abſence d'eux deux ſon Alteſſe étoit autoriſée d'en prendre ſur elle ſeule toute la conduite. Qu'eſt-ce que le Chancelier Wyman notifie aux Etats de Hollande?

Le lendemain ſon Excellence Mon-

Quel écrit il leur remet ?

ſieur *Wyman* remit encore à leurs Nobles & Grandes Puiſſances un autre écrit, par lequel il leur notifia que ſes Maîtres deſiroient avec toute ſorte de déference & de reſpect de conſerver la memoire de la bonne affection & inclination, que leurs Nobles & Grandes Puiſſances témoignoient avoir pour le jeune Prince & pour la maiſon d'*Orange*.

Réflexion d'Aitzema ſur les affaires du Prince d'Orange.

12. *L'on peut dire avec raiſon* (au rapport d'*Aitzema*) *que ſouvent les plus intelligens & les plus habiles ſont ſujets à ſe tromper. Les Conſeillers du Prince croyoient que par le credit & l'autorité de l'Angleterre ils obtiendroient tout ce qu'ils voudroient ; que le moyen, par-où le Roi d'Angleterre étoit remonté ſur le throne, ſerviroit auſſi ici à Monſieur le Prince ; & qu'ils rétabliroient ici toutes choſes par le moyen des ambaſſades en Angleterre & du traité, qu'on y avoit fait. Mais il en arriva tout autrement, & j'ai oüi dire à pluſieurs Membres des Etats de Hollande, que par ce traité avec l'Angleterre on avoit renverſé tout ce qu'on avoit déclaré l'année derniere à la Princeſſe Royale. Meſſieurs*

ſieurs les Etats de Hollande avoient aſsès fait connoître qu'ils ne ſe mêleroient point de la diſpoſition des charges, ce que les parens du Prince ſembloient tant apprehender; mais ils vouloient ſeulement que la Hollande comme Souveraine fut reconnuë pour être Souveraine autant qu'ils l'avoient déclaré dans leur réponſe au ſujet du coffre fort.

13. Ayant parlé ci-devant des cauſes & de l'origine de la guerre avec le Portugal, je crois qu'il eſt néceſſaire d'en rapporter la fin & la concluſion de la paix qui la ſuivit, comme étant une des plus conſiderables que Monſieur *Jean de Witt* ait négociée pour le bien & l'avantage des habitans de ce pays.

Négociations de paix entre la Hollande & le Portugal.

L'Envoyé de Portugal le Comte *de Miranda*, qui avoit long temps travaillé à la paix de concert avec Monſieur le Conſeiller Penſionnaire *de Witt*, reçût enfin ordre de ſon Maître de tâcher de la procurer au plûtôt; c'eſt pourquoi il déclara le 25.me de Mars à leurs Hautes Puiſſances, que la reſtitution du Breſil étoit impoſſible, mais que le Roi ſon Maître en offroit

encore une fois un équivalent, demandant une prompte réponſe là-deſſus.

L'Ambaſſadeur d'Eſpagne tâche de les traverſer.

L'Ambaſſadeur d'Eſpagne *de Gamarra* craignant que la paix ne ſe conclut, offrit de la part du Roi ſon Maître, que dès qu'il ſe ſeroit emparé du Portugal, (où il n'avoit pas encore gagné un pouce de terre) il rendroit à l'Etat tous les pays qui lui avoient été enlevez par cette Couronne.

Le Roi d'Angleterre s'attache à les faire reüſſir.

Le Roi d'Angleterre comme Médiateur s'attacha fort à faire reüſſir les négociations de cette paix, & pour cet effet il envoya une flotte de vingt-deux vaiſſeaux commandée par l'Amiral *Montaigu* en Portugal ſous prétexte de mettre à couvert ce Royaume des courſes des Corſaires Turcs. Pour cette même fin il dépêcha à la Haye ſon Ambaſſadeur *Douwning*, qui y étant arrivé fut mené le 18.me de Juin à l'audience de leurs Hautes Puiſſances; ſon diſcours conſiſtoit principalement en ces quatre choſes. En prémier lieu ſon Excellence notifia à leurs Hautes Puiſſances le mariage du Roi ſon Maître avec l'Infante de Portugal Madame *Catherine de Bragance*. En ſecond lieu l'entre-

Qu'eſt-ce que ſon Ambaſſadeur notifie à leurs Hautes Puiſſances?

l'entretien & la conſervation de ſon amitié, de ſes alliances, &c. En troiſieme lieu un remercîment de l'honneur & du bon accueuil, que ſa Majeſté avoit reçû en Hollande. En quatrieme & dernier lieu qu'au ſujet des négociations de paix entre le Roi de Portugal & leurs Hautes Puiſſances il étoit prêt, ſuivant les ordres du Roi ſon Maître, de leur rendre toutes ſortes de bons offices pour terminer les differens qu'il pourroit encore y avoir & pour mettre fin au plûtôt à cette affaire, &c. Après quoi cet Ambaſſadeur fut prié de ſe joindre aux Commiſſaires établis pour cela, quoique l'affaire eût déja été comme reglée par Monſieur *de Witt* conjointement avec les autres Meſſieurs, mais cela ſe fit, afin de ne donner aucun ſujet de mécontentement à ſa Majeſté.

Il eſt prié de ſe joindre aux Commiſſaires.

Enfin après bien des longueurs & des peines & diverſes aſſemblées & conferences on en vint à un accommodement, auquel il ne manquoit que la ſignature; ſur quoi Monſieur le Conſeiller Penſionnaire *de Witt* ſe trouvant au logis de l'Ambaſſadeur de Portugal

On en vient à un accommodement.

lui dit, *Monſieur, nous avons tenu ici pluſieurs aſſemblées infructueuſes, & puiſque l'affaire a été pouſsée ſi loin qu'il n'y manque plus que la ſignature, j'ai ordre de leurs Hautes Puiſſances de propoſer à ſon Excellence de ſigner dans dix jours le projet de paix, ou de partir, ſi l'on y manque.* Après quoi la ſignature en fut faite par ſon Excellence le 9.me d'Août. Et pour faire voir combien Monſieur *de Wit* prenoit ſoin des interêts des habitans de ce pays, j'ajoûterai en ce lieu le projet d'accommodement.

La ſignature en eſt faite.

Traité d'alliance entre le Portugal & les Etats Généraux.

Traité d'alliance entre le Portugal & les Etats Généraux.

„ 14. Le Portugal promet de payer „ aux Provinces Unies la ſomme de qua„ tre millions de *Cruſades*, chacune va„ lant deux francs ou quarante ſols mon„ noye de Hollande, ou en argent com„ ptant, ou en ſucre, tabac, & ſel au „ prix qu'on l'achete communément en „ Portugal, & de reſtituer tout le ca„ non qui étoit dans le fort du Recif & „ autres forts dans le Breſil, lorſqu'ils „ furent pris par les Portugais. Il ſera

„ fait

„ fait tous les ans un accord entre le Roi „ & les Etats touchant le prix du ſel de „ St. Hubes. Les Hollandois pourront „ librement trafiquer, de Portugal dans „ le Breſil & de là en Portugal, en tou- „ tes ſortes de marchandiſes, excepté en „ bois de Breſil, pourvû qu'avant tou- „ tes choſes ils ayent payé les péages & „ les impôts, comme les Portugais.

„ Il ſera auſſi permis aux Hollandois „ de naviger & de voyager dans toutes „ les colonies, îles, royaumes, ports, vil- „ les, bourgs, & villes marchandes ap- „ partenant au royaume de Portugal & „ ſituez en Afrique, y compris l'île de „ St. Thomas, où ils pourront charger „ leurs vaiſſeaux & y trafiquer, & voi- „ turer leurs effets & marchandiſes de „ toutes ſortes par terre, par mer, & „ ſur les rivieres, & les expoſer en ven- „ te & vendre par-tout, & de là les „ tranſporter en d'autres pays, conſer- „ vant tous leurs beſtiaux, maiſons, & „ magaſins, ſans être endommagez en „ aucune maniere.

„ Le payement des quatre millions de „ *Cruſades* étant fait, tous differens, de- „ bats, & actions, qui ſont juſqu'à pré-

„ ſent intentées par les Hollandois con-
„ tre le Roi & le Royaume de Portu-
„ gal, ou qui pourroient être encore in-
„ tentées de part & d'autre, ceſſeront.

„ De plus ceſſeront de part & d'au-
„ tre toutes inimitiez & rancunes, qui
„ pourroient être en Europe entre les
„ ſujets & habitans des deux pays, dès
„ le jour que ce traité ſera ſigné ; mais
„ dans les autres parties du monde ſe-
„ ront rétablis & réparez tous les dom-
„ mages & toutes les pertes cauſées a-
„ près la publication de ces Patentes.

„ Les Hollandois ſeront conſiderez
„ en Portugal comme les Portugais mê-
„ mes, tant en achetant qu'en vendant,
„ moyennant qu'ils payent la douane &
„ autres charges, & jouïront de tous les
„ avantages & privileges, qui ont été
„ accordez à quelque nation, ou qui ſe-
„ ront accordez ci-après, ainſi que les
„ Portugais auront auſſi dans les Provin-
„ ces Unies.

„ Les vaiſſeaux Hollandois, qui ſe
„ trouveront dans les ports de Portugal,
„ ne ſeront point obligez de charger
„ aucune autre marchandiſe, que celles
„ qu'on trouvera bon ; & chaque Maî-

„ tre

„ tre de navire ne permettra qu'à deux „ Visiteurs pour venir examiner leurs „ marchandises de la part du Roi & du „ Royaume, en leur donnant la récom- „ pense & le présent ordinaire.

„ Les Consuls Hollandois en Portugal „ seront établis par Messieurs les Etats, & „ ils auront le même pouvoir (bien-qu'ils „ ne soient pas de la Religion Romai- „ ne) que ceux des autres nations, & „ leurs differens seront terminez au plû- „ tôt par un Juge conservateur.

„ Quelque Hollandois venant à mou- „ rir en Portugal, ses papiers, livres, „ comptes, & effets ne pourront être „ donnez en garde à aucun Juge, ni „ visitez & confisquez par le même, „ mais ils seront consignez à ceux que „ le defunt aura établi avant sa mort; „ que si cela n'avoit pas été fait, le Ju- „ ge conservateur les mettra en garde „ chès deux Marchands Hollandois ou „ même plus, sous caution de les re- „ mettre aux héritiers ou aux executeurs „ testamentaires.

„ Le Roi de Portugal ni ses Ministres „ ne pourront arrêter les Marchands, „ Maîtres de navire, Matelots, vais-

„ ſeaux, ni effets des Hollandois, non „ pas même ſous aucun prétexte, ni leur „ apporter le moindre empêchement.

„ Davantage il ſera libre aux Hollan- „ dois de tranſporter toutes ſortes de „ marchandiſes, mêmes des armes & „ munitions de guerre & de bouche, „ tant des ports de Hollande, que des „ autres pays, dans tous les royaumes & „ pays du monde, ſans que le Roi de „ Portugal le puiſſe aucunement em- „ pêcher.

„ Il ne ſera permis à aucun Miniſtre „ du Roi d'intenter procès à aucun Hol- „ landois, ni de le retenir malgré qu'il „ en ait, ni de le mettre en priſon, hor- „ mis pour des affaires criminelles, quand „ il aura été pris ſur le fait, & que le „ Juge conſervateur aura donné là-deſſus „ un pouvoir par écrit. L'Inquiſition „ n'aura auſſi aucun droit ſur les biens „ des Hollandois.

„ Les Hollandois, de quelque Reli- „ gion qu'ils puiſſent être, ne ſeront „ point inquietez ni moleſtez ſur ce ſu- „ jet, & on leur marquera un lieu pro- „ pre pour pouvoir enterrer leurs morts, „ ſans pourtant abuſer de ces privileges.

„ S'il

„S'il s'élevoit quelque diſpute entre „le Roi & les Etats, on donnera aux „habitans de part & d'autre l'eſpace de „deux ans pour mettre en ſûrté leurs „biens & pour liquider leurs dettes.

„Si durant cette amitié & alliance „reciproque il arrivoit que l'une ou l'au„tre partie vint à être endommagée dans „l'un ou l'autre endroit du monde par „quelqu'un des ſujets des deux côtez, „ou qu'on contrevint au traité conclu, „néanmoins cette alliance ne ſera point „rompuë, mais elle ſera conſervée dans „toute ſa vigueur, & on ne punira que „ceux qui ſeront convaincus d'avoir en„fraint les conditions de l'alliance, & „l'on ſatisfera & dédommagera ceux „qui auront reçû quelque perte ou à „qui on aura fait quelque injuſtice.

„Si les Viſiteurs des marchandiſes ou „les Miniſtres du Roi vouloient faire „quelque querelle aux Marchands, Fa„cteurs, ou Maîtres de navire Hollan„dois ſur le prix des proviſions de bou„che ou d'autres marchandiſes, qui ſont „tranſportées dans le Royaume de Por„tugal, cette querelle ſera terminée par „les Arbitres de la nation Portugaiſe,

„par

„ par les Magiſtrats des lieux, & par
„ le Conſul de la nation Hollandoiſe, en
„ évitant les longueurs.

„ Il ſera permis aux deux nations d'en-
„ trer avec toutes ſortes de vaiſſeaux
„ dans tous les ports de leurs Alliez,
„ comme auſſi d'y pouvoir demeurer
„ & d'en partir avec la même liberté;
„ ſoit qu'ils y ayent été pouſſez par quel-
„ que tempête, ou qu'ils y ſoient venus
„ pour radouber leurs vaiſſeaux & pour
„ acheter des proviſions, pourvû qu'il
„ n'y puiſſe reſter que ſix vaiſſeaux de
„ guerre tout à la fois, à moins qu'il ne
„ fut neceſſaire pour empêcher que le
„ commerce entre les deux nations ne
„ fut interrompu, & alors ils ne pour-
„ ront y reſter qu'auſſi long temps que
„ la néceſſité le requerra & que le Ma-
„ giſtrat des lieux le leur permettra.

„ Si des vaiſſeaux & des effets de l'u-
„ ne ou l'autre des parties viennent à
„ être pris par les ennemis, pirates, &
„ autres, & qu'ils ſoient menez dans les
„ ports ou autres lieux de l'une ou l'au-
„ tre des parties, en ce cas-là aucune
„ des deux parties ne ſouffrira point
„ qu'ils ſoient alienez, mais elle les fera

„ ren-

„ rendre aux proprietaires, ou elle pren-
„ dra ſoin qu'ils reviennent entre leurs
„ mains, & cela dans le temps que la ſi-
„ tuation des lieux le pourra permettre.

„ Les Hollandois trafiquant dans le
„ Royaume de Portugal, où venant dans
„ ſes ports, ne ſeront obligez de payer
„ aucun autre droit ou impôt, que ceux
„ qu'il a fallu payer juridiquement l'an
„ 1657. au Roi & à la Chambre de Liſ-
„ bonne.

„ Les Portugais ne pourront exiger
„ des Hollandois aucun tribut au profit
„ de la Chapelle de *St. George*, ni les
„ Hollandois ne ſeront point tenus d'y
„ faire aucun ſervice, ni d'y porter des
„ armes, ni d'en fournir à d'autres.

„ Les Marchands des deux nations &
„ leurs ſerviteurs pourront librement al-
„ ler & venir & demeurer dans le Ro-
„ yaume de Portugal & dans les pays
„ des Etats, y poſſeder leurs maiſons en
„ propre, & y porter l'épée & toutes
„ autres armes.

„ Tous les effets & toutes les mar-
„ chandiſes, qui pourroient appartenir
„ au Roi ou aux Etats, au cas qu'on
„ les confiât aux vaiſſeaux des ennemis

„ de

„ de l'une ou l'autre des parties & qu'on „ les y trouvât, ſeront confiſquées avec „ ces vaiſſeaux comme étant de bonne „ priſe, & ſeront adjugées à ceux qui „ s'en ſeront ſaiſi.

„ Si des Hollandois intereſſez dans la „ Compagnie des Indes Occidentales ou „ autrement ont dans le Breſil & en „ Portugal des biens immeubles & des „ dettes, qui puiſſent être demandées & „ exigées en quelque ſorte par les ſujets „ du Roi demeurans dans le Breſil ou y „ ayant demeuré, il eſt arrêté que les „ biens immeubles, terres, maiſons, & „ moulins à ſucre ſeront reſtituez aux „ anciens proprietaires, & que les actions „ contre les debiteurs ſeront d'abord li- „ quidées, les faiſant toutes ceſſer par un „ accord à l'amiable & les acquittant par „ un équivalent, & elles demeureront „ abolies & annullées par le moyen d'un „ traité général ou en payant une ſomme „ d'argent. Là-deſſus on établira des „ Commiſſaires avec ordre de regler tout.

„ Les lettres patentes de cette paix „ & les inſtrumens de ſa ratification de „ la part du Roi & des Etats devront „ être délivrées dans quelques mois & „ publiées

„ publiées dans la forme & dans les lieux „ qu'il appartiendra.

Fait à la Haye en Hollande le 6.me d'Août 1661.

15. La paix étant ainsi concluë avec le Portugal, nous eumes de nouveaux démêlez avec la France. Monsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt* avoit reçû des lettres de quelques Marchands d'Amsterdam, dans lesquelles ils se plaignoient comment leurs vaisseaux étoient arrêtez à la Rochelle sous prétexte qu'ils n'avoient pas payé le tonnage ou les cinquante sols par tonneau; ce que Monsieur *de Witt* eut la bonté de représenter à leurs Hautes Puissances pour y pourvoir à l'avenir, puisque les Rois de France dans leurs alliances faites avec l'Etat ont promis, & l'ont aussi observé, que les Hollandois par tout le Royaume de France ne payeroient pas plus de droits que les François originaires. Dans cette année il y eut diverses conferences là-dessus, comme aussi sur les differens au sujet de l'huile & des barbes de baleine; mais on ne pût rien conclurre, la

Nouveaux démêlez avec la France, & sur quoi.

Qu'est-ce que Monsieur de Witt représente là-dessus aux Etats Généraux?

la ferme du tonnage en France faiſant cette année cinq millions ou cinquante *tonnes* d'or plus qu'auparavant.

Projet que la Chambre baſſe du Parlement d'Angleterre fait touchant la pêche.

16. Après que les Ambaſſadeurs de leurs Hautes Puiſſances eurent été pendant quelque temps en Angleterre pour faire avec le Roi une nouvelle alliance d'amitié, de négoce, de navigation, & de garentie, comme on travailloit en France à la même choſe, pour en venir à une triple alliance, la Chambre baſſe du Parlement d'Angleterre fit un projet, qui contenoit, qu'aucun étranger ne pourroit pêcher à dix milles à la ronde des côtes d'Angleterre; ſur quoi les Ambaſſadeurs de l'Etat firent des plaintes au Roi le 14.me de Decembre, *qu'ayant lû le projet fait par les Membres de la Chambre baſſe, par lequel il étoit défendu à toutes ſortes d'étrangers de pêcher à huit ou dix milles à la ronde de leurs côtes, ils prioient ſa Majeſté d'empêcher que cela ne fut mis à execution, comme étant une choſe qui ſeroit fort préjudiciable aux habitans des Provinces Unies, qui depuis près de trois cens ans avoient eu une entiere liberté de pêcher ſur ces côtes. Ce qui eſt confir-*

Plaintes des Ambaſſadeurs de Hollande là-deſſus au Roi d'Angleterre.

mé

mé par l'alliance faite l'an 1495. *entre* Henri VII. *Roi d'Angleterre &* Philippe *Duc de Bourgogne.* Sa Majeſté le Roi d'Angleterre mit cette affaire entre les mains de Commiſſaires choiſis à cette fin pour s'aſſembler avec leurs Excellences là-deſſus & ſur ladite alliance, & pour terminer les differens, s'il étoit poſſible.

L'affaire eſt miſe entre les mains de quelques Commiſſaires.

17. Malgré tout cela les Pêcheurs Hollandois furent chaſſez au mois d'Octobre par les Anglois de deſſus ces côtes, au grand dommage des habitans de l'Etat qui étoient intereſſez dans cette pêche, comme étant un des plus grands revenus de la Hollande, & il paroîtra incroyable au Lecteur, ſi je veux lui faire voir (ainſi que dit un certain Ecrivain) qu'elle apporte ſeule tous les ans en Hollande plus de huit millions de livres, d'où dépendent plus de quatre cens cinquante mille perſonnes, qui y doivent gagner leur vie.

On donne la chaſſe aux Pêcheurs Hollandois.

La pêche eſt un des plus grands revenus de la Hollande.

CHAPI-

CHAPITRE VII.

SOMMAIRE.

§. 1. *Louanges qui ſont dûës à Monſieur* de Witt. 2. De Ruiter *eſt envoyé contre les Corſaires de Barbarie. Il conclud une paix avec eux.* 3. *On travaille à faire une alliance avec les Rois de France & d'Angleterre. Elle eſt concluë avec la France, & elle eſt ſignée de part & d'autre. Monſieur* Zypeſtein *en apporte le traité aux Etats Généraux, & il eſt régalé d'une chaine d'or.* 4. *Monſieur* de Thou *prend ſon congé, & il reçoit un beau préſent.* 5. *Rapport de Monſieur* de Witt *aux Etats Généraux touchant le traité d'alliance & l'article particulier.* 6. *Accord fait au ſujet du tonnage & de l'huile & des barbes de baleine. Les Marchands François & Hollandois en témoignent leur joye.* 7. *L'Ambaſſadeur d'Angleterre fait ſaiſir trois des Juges de* Charles I. *& il les envoye à Londres.* 8. *Le Roi d'Angleterre en remercie*

mercie les Ambaſſadeurs de Hollande. Il déclare être ſatisfait de Monſieur de Witt. *Il recommande le Prince d'*Orange *aux Etats de Hollande & de Weſt-Friſe.* 9. *Les Ambaſſadeurs de Hollande remercient ſa Majeſté. Ils travaillent à terminer les differens, & ils font des plaintes là-deſſus. Ils demandent leurs lettres de congé. Qu'eſt-ce que le Roi & le Chancelier d'Angleterre leur répondent? Qu'eſt-ce que ces Ambaſſadeurs repliquent?* 10. *Offres que l'on fait pour en venir à un accommodement.* 11. *Traité conclu entre l'Angleterre & la Hollande.* 12. *D'où vient que la ratification de la paix avec le Portugal eſt retardée? Plaintes de l'Envoyé de Portugal là-deſſus.* 13. *Rapport de Monſieur* de Witt *touchant les affaires de Portugal.* 14. *Meſſieurs de la Compagnie des Indes Orientales font un recit de l'état de leurs affaires dans les Indes.* 15. *Rapport que fait Monſieur* de Witt *ſur l'échange de la ratification de la paix avec le Portugal.* 16. *La Princeſſe Douairiere recommande de nouveau le Prince d'*Orange. *Qu'eſt-*

*ce qu'elle eſpere là-deſſus des Etats de Hollande ? Qu'eſt-ce qu'elle déclare au ſujet de la tutelle de ce Prince ? Qu'eſt-ce qu'elle ſe promet des Etats de Hollande ? Comment elle croid ſe juſtifier ? Les Etats de Hollande ne veulent point ſe mêler des affaires du Prince d'*Orange. 17. *Different entre la province de Hollande & celle de Zelande. Accord fait entre elles. Copie qui en eſt donnée à tous les Membres de l'Aſſemblée. Lettre de Monſieur* Veth *à Monſieur* de Witt *ſur ce ſujet.* 18. *Réponſe des Etats de Hollande aux Etats de Zelande touchant la tutelle du Prince d'*Orange. *Grande diſcorde dans les villes de Zelande.* 19. *Monſieur* de Witt *eſt député pour terminer les differens entre le Comte d'Ooſt-Friſe & les Etats de cette province. Prétenſions de ce Comte. Celles des Etats d'Ooſt-Friſe. Seditions à cette occaſion dans la ville d'Embden & aux environs. Plaintes faites là-deſſus. On députe quelques Meſſieurs de Hollande pour appaiſer ce tumulte. Rapport de ces Meſſieurs ſur ce ſujet. Le Comte d'Ooſt-Friſe*

vient

vient à Embden, & pourquoi. Les Etats d'Ooſt-Friſe demandent des Commiſſaires aux Etats de Hollande. 20. *Les emportemens des Théologiens de Hollande continuent. Formulaire de prieres qu'on leur preſcrit par rapport à leurs Superieurs. Pluſieurs provinces en parlent mal, & ſur-tout celle de Friſe.* 21. *Synode de Sud-Hollande tenu à la Haye. Députez qui s'y trouvent. Paroles remarquables de Monſieur* Lootius. 22. *Projet de Monſieur* de Witt *pour la défenſe & la ſûrté des Magiſtrats. Subſtance de ce projet.* 23. *Qu'eſt-ce que les Etats de Hollande propoſent à la Généralité? Grand different entre la province de Hollande & les autres provinces, & ſur quoi.* 24. *Les démêlez continuent dans la province d'Ooſt-Friſe. On députe quelques Meſſieurs de Hollande pour les terminer. Ces mêmes Meſſieurs reüſſiſſent dans leur commiſſion.* 25. *Réponſe des Etats de Hollande à une lettre & à une réſolution des Etats de Zelande.* 26. *La Princeſſe Douairiere recommande de nouveau le Prince* d'Orange *aux Etats de Hollande.*

Lettre qu'elle leur écrit ſur ce ſujet. 27. *Le Roi d'Angleterre leur écrit une lettre de la même teneur. Il retient les deniers du Prince d'*Orange. *Monſieur de* Zuilichem *lui en demande le payement. Le Roi prend de nouveaux delais.* 28. *La Comteſſe d'*Iſſenguien *menace d'executer les terres & les biens du Prince d'*Orange. 29. *Le Roi d'Eſpagne ſemble vouloir ſatisfaire cette Comteſſe. Il prend de continuels delais.* 30. *Reflexions d'un certain Auteur ſur les affaires du Prince d'*Orange. 31. *Deduction des Etats de Hollande au ſujet de leur ſouveraineté.* 32. *Qu'eſt-ce qu'*Aitzema *rapporte des affaires du Prince d'*Orange? 33. *Monſieur* de Witt *eſt prié de continuer dans ſa charge de Conſeiller Penſionnaire de Hollande. Sous quelles conditions il l'accepte?*

Louanges qui ſont dûës à Monſieur de Witt.

§. 1. QUand je conſidere en moi-même les grands avantages, que les habitans de ce pays ont reçû depuis l'année 1652. que Monſieur *Jean de Witt* parvint à la prémiere charge de l'Etat, je ſuis ravi en admi-

admiration; & en cas que le Lecteur veuille faire une particuliere attention ſur toutes les négociations & tous les traitez de paix faits avec pluſieurs Princes durant ce temps-là, il ſera certainement dans la même penſée que moi en ceci, que ce fut dans l'année 1662. que brilla ſur-tout l'eſprit agiſſant de Monſieur *de Witt* pour le bien & l'avantage de ſa patrie. Et quoique nous ayions déja dit que nous ne voulions pas le faire venir par-tout, cependant on peut hardiment avancer que toutes les affaires ont paſſé par ſes mains, & qu'il les a pour la plûpart heureuſement executées.

De Ruiter eſt envoyé contre les Corſaires de Barbarie.

2. Dans cette même année nos habitans ayant ſouffert depuis quelque temps en-çà pluſieurs pertes de la part des Corſaires de Tunis, de Tripoli, & d'Alger, le brave *de Ruiter* fut envoyé de ce côté-là avec une eſquadre de vaiſſeaux, & après quelques actes d'hoſtilité qu'il y fit, il porta ceux d'Alger & de Tunis à conclurre une bonne paix avec l'Etat.

Il conclud une paix avec eux.

3. Cependant on travailloit avec vigueur, tant en France & Angleterre

qu'en Hollande, pour parvenir à une nouvelle alliance avec deux puiſſans Rois, qui étoient nos plus proches voiſins & de qui nous avions le plus à craindre. En France on propoſa aux Ambaſſadeurs de leurs Hautes Puiſſances, que chaque Etat dans ſes terres pouvoit mettre ſur toutes ſortes d'étrangers autant d'impôts & de charges qu'il trouvoit à propos; ſur quoi on s'accorda.

On travaille à faire une alliance avec les Rois de France & d'Angleterre.

Le 27.me d'Avril ces mêmes Ambaſſadeurs ſe raſſemblerent dans la maiſon de Monſieur *Seguier* Chancelier de France, où finalement, après y avoir travaillé un an & demi, l'alliance fut concluë & ſignée par les Commiſſaires de part & d'autre, qui étoient du côté de la France Monſieur le Chancelier *Seguier*, le Maréchal *de Villeroi*, Meſſieurs *le Tellier*, *de Lionne*, le Comte *de Brionne*, *de Lomenie*, & *Colbert*, & de la part de leurs Hautes Puiſſances Meſſieurs *J. de Guent*, *C. de Beuninguen*, *J. de Hubert*, & *Guillaume Boreel*.

Elle eſt concluë avec la France, & elle eſt ſignée de part & d'autre.

Ce traité contenoit cinquante-deux articles, qu'il ſeroit trop long de rapporter

Monſieur Zypeſtein en

porter ici. On dépêcha ſur le champ Monſieur *Zypeſtein* Gentilhomme de leurs Excellences pour le porter à leurs Hautes Puiſſances Meſſieurs les Etats Généraux; ce qu'il fit dans trois jours, & pour ce bon office il reçût le préſent ordinaire, qui étoit une chaine d'or.

apporte le traité aux Etats Généraux, & il eſt regalé d'une chaine d'or.

4. Son Excellence Monſieur le Comte *de Thou* prit bientôt après ſon congé de leurs Hautes Puiſſances, qui lui firent préſent d'une chaine d'or & d'une medaille du prix de ſix mille livres, & à ſon Secretaire d'une de ſix cens francs; enſuite Meſſieurs le Conſeiller Penſionnaire *de Witt* & *Vryberguen* furent priez d'accompagner ſon Excellence avec un grand cortege de carroſſes.

Monſieur de Thou prend ſon congé, & il reçoit un beau préſent.

5. Monſieur *Jean de Witt* conjointement avec les autres Meſſieurs Commiſſaires de leurs Hautes Puiſſances au traité d'alliance avec la France firent rapport à leurs Hautes Puiſſances touchant l'Article particulier conclu le 27.me d'Avril, qu'ils l'avoient confronté avec les inſtructions des Ambaſſadeurs & avec les réſolutions plus parti-

Rapport de Monſieur de Witt aux Etats Généraux touchant le traité d'alliance & l'article particulier.

particulieres de leurs Hautes Puiſſances, qui leur avoient été envoyées de temps en temps, & qu'ils avoient trouvé que ledit traité & l'article particulier étoient entierement conformes aux dites inſtructions & réſolutions plus particulieres; ſur quoi il fut trouvé bon de le notifier aux provinces reſpectives pour faire l'échange de ce traité d'alliance.

Accord fait au ſujet du tonnage & de l'huile & des barbes de baleine.

6. Le plus grand different, & qui avoit ſi long temps arrêté la concluſion de l'alliance, étoit au ſujet du tonnage & de l'huile & des barbes de baleine. Sur quoi on convint, que les Sujets de l'Etat, de même que les autres étrangers, ſeroient obligez de payer l'impôt de cinquante ſols par tonneau, qui a été mis en France ſur tous les vaiſſeaux étrangers, à moins qu'il ne plût à ſa Majeſté d'en diſpoſer autrement; mais que cet impôt ne ſeroit exigé de ces Sujets qu'une fois ſeulement pour chaque voyage, & cela en ſortant des ports, & non en y entrant. Que les vaiſſeaux chargez de ſel ne payeront que la moitié deſdits cinquante ſols. Que Meſſieurs les Etats pour-

pourront mettre de ſemblables impôts ſur les vaiſſeaux étrangers, qui viennent dans leur pays, pourvû que par rapport aux Sujets de ſa Majeſté ils n'excedent pas la taxe, que leurs Sujets payent en France. Que toutes ſortes de marchandiſes pourront être tranſportées librement en France, hormis l'huile de baleine, auſſi long temps que l'octroi donné par le Roi à la Compagnie de la pêche de la baleine durera &c.

La joye & la ſatisfaction, que les Marchands François & Hollandois firent paroître ſur la concluſion de ce traité, fut toute extraordinaire, & en particulier à ceux des François qui trafiquoient dans les ſalines de St. Martin & de la Rochelle, parce qu'au lieu de cinquante ſols ils n'en payeroient à l'avenir que vingt-cinq; & aux Hollandois, parce qu'ils ne payeroient que cinquante ſols pour chaque voyage, & cela ſeulement pour les vaiſſeaux qui auroient leur charge, & non pour ceux qui ſeroient vuides. Les Marchands Françoiſ & Hollandois en témoignent leur joye.

7. Ce traité ayant été ainſi conclu au grand contentement des habitans L'Ambaſſadeur d'Angle-

terre fait ſaiſir trois des Juges de Charles I. & il les envoye à Londres.

de la Hollande, on travailla avec toute l'application poſſible à celui qui devoit être fait avec l'Angleterre. Cependant Monſieur *Douwning* Ambaſſadeur d'Angleterre ayant obtenu le conſentement de l'Etat fit ſaiſir à Delphes trois Anglois, nommez *Corbet*, *Okey*, & *Barchſtead*, qui avoient été du nombre des Juges du feu Roi, & les envoya à Londres.

Le Roi d'Angleterre en remercie les Ambaſſadeurs de Hollande.

8. Sa Majeſté le Roi d'Angleterre fut ſi ſatisfaite là-deſſus, qu'il fit venir auprès de ſa perſonne les Ambaſſadeurs de l'Etat, & les ayant conduit dans la chambre où il couchoit ordinairement, il en fit ſortir tout ſon monde, & demeurant ſeul avec les Ambaſſadeurs il leur dit, *Je ſuis extremement aiſe d'apprendre, que Meſſieurs les Etats Généraux & ſur-tout Meſſieurs les Etats de Hollande ont eu ſi fort à cœur mes interêts & m'ont ſi ſenſiblement obligé, en faiſant ſaiſir trois inſignes meurtriers de feu mon pére & en me les envoyant ici; cela étant un acte de juſtice & de généroſité, qui ſera loué & eſtimé d'un chacun dans le ſiecle où nous ſommes & dans les ſiecles à venir. Et je me trou-*

ve

ve indiſpenſablement obligé de témoigner en tout temps à leurs Hautes Puiſſances Meſſieurs les Etats des Provinces Unies en général & à Meſſieurs les Etats de Hollande en particulier, que je fais un cas tout particulier de leur bonne amitié, & que je tâcherai de reconnoître dans toutes les occaſions le bon office qu'ils viennent de me rendre. Et continuant à parler il ajoûta, *Je déclare être extremement ſatisfait du grand empreſſement, que Monſieur* de Witt *Conſeiller Penſionnaire de Hollande a témoigné avoir dans cette occaſion*, &c. Il déclare être ſatisfait de Monſieur de Witt.

De plus ſa Majeſté demanda en même temps, que leurs Nobles & Grandes Puiſſances Meſſieurs les Etats de Hollande & de Weſt-Friſe vouluſſent bien prendre ſoin de l'éducation du jeune Prince d'*Orange* ſon neveu. Mais on avoit réſolu en Hollande de ne recevoir aucune recommandation de la part de l'Angleterre, parce qu'elles étoient trop importunes & trop frequentes. Il recommande le Prince d'Orange aux Etats de Hollande.

9. Leurs Excellences Meſſieurs les Ambaſſadeurs de Hollande remercierent ſa Majeſté avec beaucoup d'honnêteté, prémierement pour leurs Hautes Puiſſances, en ſecond lieu pour leurs Les Ambaſſadeurs de Hollande remercient ſa Majeſte.

Nobles & Grandes Puiſſances, & enfin ils dirent, *Pour ce qui regarde Monſieur le Conſeiller Penſionnaire de Hollande, nous croyons pouvoir être aſſurez, qu'il a toûjours été porté de ſon pur mouvement à faire plaiſir à ſa Majeſté, & qu'il l'a auſſi fait paroître dès que cela a pû ſe faire ſans rendre un mauvais office à l'Etat des Provinces Unies.*

Ils travaillent à terminer les differens, & ils font des plaintes là-deſſus.

Ces mêmes Ambaſſadeurs travailloient cependant à mettre fin à ces differens, mais fort ennuyez de ce qu'on les renvoyoit d'un jour à l'autre; de ſorte que ſe trouvant un jour enſemble avec ceux d'Angleterre à Chelſei proche de Londres, ils ſe plaignirent à eux, *que depuis long temps l'affaire avoit été ſur le point d'être concluë, & qu'on s'y oppoſoit de nouveau par une prétenſion mal fondée, que l'on faiſoit ſur les deux vaiſſeaux*, la Bonne Aventure & la Bonne Eſperance; *que leurs Hautes Puiſſances avoient accordé au Roi tout ce qu'il avoit demandé, & qu'ils n'avoient jamais crû qu'on ſe ſervit de ce nouveau ſubterfuge dans un temps où tout le monde ſçavoit qu'on étoit convenu de tout*, &c. ajoûtant à cela, *qu'ils avoient ordre de prendre leur congé*, pour venir faire à leurs Hautes Puiſ-

Puiſſances un rapport verbal de toutes leurs négociations.

Enſuite leurs Excellences demandérent à ſa Majeſté leurs lettres de congé. Le Roi leur dit, qu'il croyoit qu'avant leur depart ils pourroient bien recevoir de nouveaux ordres, & qu'en attendant tout étoit à leur ſervice. Le Chancelier d'Angleterre un peu plus empreſſé répondit, que puiſque Meſſieurs les Etats négligeoient de conclurre le traité pour ſi peu de choſe, ils ne faiſoient pas grand cas de l'amitié du Roi, & que pour lui il s'en repoſoit ſur Dieu de l'événément; mais que le Roi ſçauroit bien ſe juſtifier auprès de tous les Chrêtiens, s'il arrivoit quelque malheur & inconvenient par la rupture dudit traité.

Ils demandent leurs lettres de congé.

Qu'eſt ce que le Roi & le Chancelier d'Angleterre leur répondent?

Leurs Excellences ajoûterent à cela, que leurs Hautes Puiſſances avoient fait voir, à la face de toute la terre, par leur conduite, combien ils eſtimoient l'amitié du Roi, & s'il arrivoit quelque contre-temps qui empêchât la concluſion du traité, leurs Hautes Puiſſances ſeroient toûjours en état de s'en juſtifier.

Qu'eſt ce que ces Ambaſſadeurs repliquent?

Offres que l'on fait pour en venir à un accommodement.

10. Ceux qui étoient intereſſez dans les ſuſdits deux vaiſſeaux, qui avoient été ſi long temps un obſtacle à la concluſion du traité, voyant que le Roi & les Ambaſſadeurs de l'Etat n'étoient en different qu'au ſujet de ces deux vaiſſeaux, & que, ſi l'on concluoit un traité, ils n'obtiendroient que fort peu de choſe de leurs prétenſions, ſe joignirent aux Ambaſſadeurs de leurs Hautes Puiſſances, & déclarerent d'être entierement diſpoſez à établir leur demande d'une maniere ſi raiſonnable, qu'on n'y trouveroit rien qui pût choquer, ſe ſoumettant à des arbitres, qu'ils demanderent de leur être adjoints.

Traité conclu entre l'Angleterre & la Hollande.

11. Le 14.me de Septembre leurs Excellences reprirent leurs négociations, & comme les Anglois étoient convaincus que Meſſieurs les Etats des Provinces Unies avoient fait des offres plus que ſuffiſantes, le traité fut enfin conclu & ſigné, & leurs Excellences dépêcherent inceſſamment un de leurs Gentilshommes pour le porter à leurs Hautes Puiſſances. Ce traité conſiſtoit en vingt-huit Articles & en un particulier & ſecret, qui contenoit, que

que l'on reſtitueroit, autant que faire ſe pourroit, tous les biens ou effets, qui appartiendroient au Roi & que l'on trouveroit dans les terres de l'obéïſſance des Etats, comme auſſi que l'on livreroit ceux qui pourroient avoir trempé dans la mort du dernier Roi.

12. Il y eut bien des conſiderations & des conſultations entre quelques unes des provinces au ſujet de l'échange de la ratification de la paix avec le Portugal, par leſquelles elle avoit été arrêtée pendant long temps; de ſorte que l'Envoyé du Roi de Portugal, qui pour cette fin venoit d'arriver à la Haye le 28.me de Janvier, ſe plaignit de ce que lui ayant reçû dès le 25.me de Juillet la ratification de la paix & le Roi ſon Maître l'ayant déja fait publier le 14.me de Fevrier, on l'arrêtoit ici ſans ſçavoir pourquoi, ajoûtant que le Roi depuis la publication avoit fait ceſſer toutes ſortes d'hoſtilitez contre l'Etat, & qu'il avoit demandé encore une fois le 25.me d'Octobre, que le temps du delai étoit expiré, qu'on fit cet échange. Meſſieurs les Etats de Zelande n'ayant point encore pris de

D'où vient que la ratification de la paix avec le Portugal eſt retardée?

Plaintes de l'Envoyé de Portugal là-deſſus.

réſolution là-deſſus, on pria ſon Excellence d'avoir encore un peu de patience.

Rapport de Monſieur de Witt touchant les affaires de Portugal.

13. Le 11.me de Decembre Monſieur *Jean de Witt* & les autres Meſſieurs Députez de l'Etat firent un rapport à leurs Hautes Puiſſances touchant les affaires de Portugal & de la Compagnie des Indes Occidentales, ſuivant la réſolution du 9.me du courant, s'étant abouchez avec Meſſieurs les Députez de la province de Zelande, qui ont donné leur entier conſentement à l'échange de la ratification de la paix; ſur quoi Monſieur *Jean de Witt* avec les autres Meſſieurs Députez fut prié de la faire dans la maniere réquiſe.

Meſſieurs de la Compagnie des Indes Orientales font un recit de l'état de leurs affaires dans les Indes.

14. Le 12.me de Decembre Meſſieurs les Directeurs de la Compagnie des Indes Orientales firent un recit bien circonſtancié de l'état de leurs affaires dans les Indes Orientales par rapport à la paix avec le Portugal, donnant à connoître, que le Portugal pourroit facilement y avoir fait quelque entrepriſe, ce qui dans la ſuite pourroit cauſer quelque démêlé, ſi l'on ne prenoit pas bien garde au temps.

15.

15. Le 15.me de Decembre Monſieur *Jean de Witt* conjointement avec les autres Meſſieurs Députez, en conſequence de la réſolution du 25.me d'Octobre dernier, avoit fait rapport, qu'ils avoient fait l'échange de la ratification de la paix avec celle de l'Envoyé de Portugal, qui l'a délivrée avec le ſeing du Roi & de la Reine mére de Portugal, de même que celle de l'article particulier concernant une grande quantité de bois de Breſil, appartenant à *N. Breſt* ; ſur quoi ayant été déliberé, leurs Hautes Puiſſances ont remercié Meſſieurs leſdits Députez pour la peine qu'ils ont priſe, & il a été trouvé bon de remettre au Greffe de leurs Hautes Puiſſances cette ratification de la part du Portugal.

Rapport que fait Monſieur de Witt ſur l'échange de la ratification de la paix avec le Portugal.

16. Le même Monſieur *de Witt* ayant ainſi terminé la plûpart des querelles & des differens que nous avions avec les étrangers, il eut beaucoup à faire pour appaiſer ceux qui étoient dans le pays. Le 17.me de Juillet ſon Alteſſe la Princeſſe Douairiere d'*Orange*, continuant dans les ſoins charitables qu'elle prenoit pour Monſieur le Prince,

La Princeſſe Douairiere recommande de nouveau le Prince d'Orange.

Prince, propoſa de nouveau, au nom du Roi d'Angleterre & de l'Electeur de Brandebourg & en ſon propre nom, l'affaire du Prince d'*Orange* à l'Aſſemblée des Etats de Hollande, conſiſtant principalement en ce qui ſuit.

Qu'eſt-ce qu'elle eſpere là-deſſus des Etats de Hollande?

Comment depuis près de deux ans elle avoit attendu avec une grande impatience l'effet de la déclaration genereuſe, que leurs Nobles & Grandes Puiſſances avoient bien voulu faire le 27.me & 29.me Septembre de l'année 1661. au ſujet de l'éducation du Prince d'*Orange* ſon petit-fils encore mineur, d'autant qu'elle avoit vû, combien ſolemnellement leurs Nobles & Grandes Puiſſances, après avoir déliberé là-deſſus avec Meſſieurs les Députez des Nobles, de même qu'avec les Magiſtrats reſpectifs de toutes les villes & avoir eu leur approbation, ont bien voulu ſe réſoudre à ſe charger de ladite éducation, &c.

Qu'eſt-ce qu'elle déclare au ſujet

Et quoique dans la ſuite cette affaire ait été en quelque façon interrompuë par la mort ſubite de Madame ſa mére de glorieuſe memoire & par divers autres incidens, elle déclare pourtant d'être

d'être bien aiſe de la bonne volonté, que leurs Nobles & Grandes Puiſſances avoient pour le Prince & pour qu'il fût bien élevé, & de ce que cette bonne volonté n'étoit point diminuée ; que pour cet effet elle vouloit faire revivre l'affaire, & puiſque, comme tout le monde ſçavoit, Meſſieurs les autres tuteurs avoient donné & confié à ſon Alteſſe toute la conduite de la tutelle, elle avoit été fort ſurpriſe & fort ſenſible de ce qu'on auroit crû *qu'elle ou quelqu'un de Meſſieurs les autres tuteurs n'auroient pas vû volontiers que leurs Nobles & Grandes Puiſſances miſſent la main à ladite éducation.* Car quoiqu'avant ou après la déclaration de ſes ſentimens au ſujet de ladite éducation on y pût avoir fait quelque changement ou quelque nouvelle explication, à quoi elle ne pourroit point ſe conformer, ce lui ſeroit, non ſeulement en qualité de grand-mére, mais auſſi en qualité de pére & de mére, une choſe trop dure, & dont elle ne pourroit ſe diſculper, *de permettre qu'on la privât entierement de l'éducation & de la conduite de ce Prince mineur, ainſi qu'on le lui avoit inſinué ;* de la tutelle de ce Prince ?

Qu'eſt-ce qu'elle ſe promet des Etats de Hollande?

inſinué; mais qu'elle étoit au contraire perſuadée par rapport à leurs Nobles & Grandes Puiſſances, qu'il n'y avoit perſonne dans l'Aſſemblée de leurs Nobles & Grandes Puiſſances, qui eût tant ſoit peu ſenti ce que c'étoit que d'avoir une tendreſſe de pére & de mére pour des enfans & encore plus pour un ſeul rejetton mâle, (qui eſt demeuré de reſte, & *ſur lequel eſt fondée toute l'eſperance d'une maiſon auſſi ancienne, auſſi illuſtre, & auſſi renommée, qu'eſt celle des Princes d'Orange*) qui ne trouvât dans de pareils cas autant de difficulté qu'elle pour bien prendre ſoin d'une telle affaire; & que cela tourneroit au grand avantage de l'Etat, quand leurs Nobles & Grandes Puiſſances voudroient bien ſuivant leur réſolution prendre la conduite du Prince mineur &c. *& que par cette déclaration elle ſe croyoit ſuffiſamment juſtifiée contre ceux qui un jour ou l'autre voudroient l'accuſer d'avoir été cauſe que la louable réſolution de leurs Nobles & Grandes Puiſſances étoit demeurée ſans effet.* Nonobſtant toutes ces rémontrances, Meſſieurs les Etats de Hollande & de Weſt-Friſe ont perſiſté dans la réſo-

Comment elle croit ſe juſtifier?

Les Etats de Hollande ne veulent point ſe mêler

réſolution de ne point ſe mêler de cette affaire pour des raiſons importantes. des affaires du Prince d'Orange.

17. La Zelande chagrine de ſe voir excluë de la tutelle du Prince d'*Orange* & de ce qu'on avoit établi pour cela quatre Meſſieurs de la ſeule province de Hollande s'en tint fort offenſée; & comme il étoit encore ſurvenu quelques differens concernant la Cour de Juſtice & l'établiſſement ou l'abolition des éminentes charges de *Stadhouder* & de Capitaine Général, la diſpute alla ſi loin, que l'on fut obligé d'éteindre ce feu, avant qu'il fut allumé de toutes parts; c'eſt pour cela que les Etats de cette province ſe rendirent à la Haye en fort grand nombre, & après pluſieurs aſſemblées & conferences, qu'ils eurent avec Monſieur le Conſeiller Penſionnaire *de Witt* dans ſa maiſon, ils s'accorderent par proviſion de la maniere ſuivante. Different entre la province de Hollande, & celle de Zelande.

Accord fait entre les Etats de Hollande & de Zelande au ſujet de la Cour de Juſtice & de l'élection du Prince d'Orange à la charge de Stadhouder. Accord fait entre elles.

„ 1. Qu'à l'avenir les deux Cours de

„ de Juſtice continueront proviſion-
„ nellement, & ſans préjudice des
„ droits & privileges des provinces
„ reſpectives, dans la juriſdiction qui
„ leur a été accordée, ſuivant & ſur
„ les inſtructions originales & les ac-
„ cords & traitez faits là-deſſus, ſans
„ qu'on puiſſe faire aucun change-
„ ment, diminution, ni augmenta-
„ tion dans ces inſtructions ou accords,
„ qu'avec la communication, avis, &
„ conſentement préalables des deux
„ provinces.

„ 2. Que cependant Meſſieurs les
„ Etats reſpectifs desdites provinces
„ pourront commander & ordonner
„ auxdites Cours de Juſtice tout ce
„ qu'ils jugeront pouvoir contribuer
„ davantage au bien & à la tranquilli-
„ té de leurs provinces particulieres en
„ des choſes, dont il n'eſt point fait
„ mention dans leſdites inſtructions
„ & conventions; comme auſſi lorſ-
„ que Meſſieurs leſdits Etats pourroient
„ s'appercevoir que leſdites Cours s'at-
„ tribuent des choſes, qui pourroient
„ être eſtimées aller au-delà de la te-
„ neur & de l'intention de ces in-

„ ſtruc-

„ ſtructions & de ces traitez, & que
„ ces Cours ſeront obligées de defe-
„ rer auxdites injonctions & ordon-
„ nances, à moins que Meſſieurs les
„ Etats des autres provinces, ſoit par
„ rapport à eux-mêmes, ſoit par rap-
„ port à leurs habitans, ne s'en trou-
„ vaſſent chargez & endommagez, &
„ par conſequent ils pourroient venir
„ à s'en formaliſer, & que dans le mê-
„ me cas, dont l'une ou l'autre deſdi-
„ tes Cours aura été informée, elles
„ ſeront tenuës d'écouter Meſſieurs
„ leſdits Etats dans leurs plaintes &
„ dans leurs griefs, ſans qu'il ſoit be-
„ ſoin de ſuivre ledit prémier ordre,
„ qui leur auroit été donné, juſques
„ à ce qu'il en pût être ordonné au-
„ trement par les deux provinces
„ après l'avoir concerté & commu-
„ niqué, & qu'on le leur ait notifié.

„ 3. Et vû que dans leſdits accords
„ & particulierement dans l'accord
„ proviſionnel de l'année 1670. on
„ trouve couchez divers articles con-
„ ſiderables, dérogatoires aux inſtru-
„ ctions originales de la Cour & ten-
„ dans à un notable avantage des com-

„ muns

„ muns habitans de la province de Ze-
„ lande, par ainſi Meſſieurs les Etats
„ de Hollande & de Weſt-Friſe ju-
„ gent que cette province jouïroit
„ d'une trop grande préeminence, &
„ qu'ainſi il ſera libre à Meſſieurs les
„ Etats de Hollande & de Weſt-Fri-
„ ſe de dreſſer & de donner dans un
„ an d'ici de ſemblables articles, qui
„ outrepaſſent leſdites inſtructions ou
„ qui leur ſoient contraires, lorſqu'ils
„ les trouveront conformes à la con-
„ ſtitution de leur province & avan-
„ tageux à ſes habitans; à quoi Meſ-
„ ſieurs les Etats de Zelande donne-
„ ront auſſi leur conſentement, après
„ qu'on les leur aura communiquez,
„ pourvû ſeulement que par-là on ne
„ faſſe aucune brêche aux droits &
„ privileges de la province de Ze-
„ lande.

„ 4. Que l'inſtruction des deux
„ Cours contenant divers articles im-
„ praticables vû le changement des
„ temps ſera revûë & redreſſée par
„ des Députez des deux provinces,
„ & publiée de nouveau.

„ 5. Que l'on fera revivre la cor-

„ reſpon-

„ reſpondance fraternelle, qui a été
„ depuis long temps entre les deux
„ provinces, & que deſormais on a-
„ gira & on réſoudra de concert & en
„ ſe communiquant mutuellement ce
„ qui aura été réſolu.

„ 6. Qu'on ne procedera à mettre
„ en déliberation l'établiſſement d'un
„ *Stadhouder* & Gouverneur ſur toutes
„ les provinces en commun que d'un
„ conſentement mutuel, & particu-
„ lierement pour prévenir toutes ſor-
„ tes de mesintelligences; qu'on ne
„ fera aucune déliberation pour con-
„ ferer ladite charge au Prince *d'O-*
„ *range*, qu'il n'ait atteint l'âge de dix-
„ huit ans accomplis.

„ 7. De même il eſt arrêté, que
„ quand il y aura eu quelque délibera-
„ tion dans l'aſſemblée de la Généra-
„ té ſur l'établiſſement d'un Capitaine
„ Général, on n'y pourra rien faire ni
„ réſoudre que d'un conſentement mu-
„ tuel & par les ſuffrages unanimes
„ de tous les Alliez: & en particulier
„ que l'affaire ſur ledit article impor-
„ tant ſera dirigée à l'Aſſemblée de leurs
„ Hautes Puiſſances de telle maniere,

„ qu'on

„ qu'on ne faſſe aucune déliberation, „ ſoit par députation ou autrement, „ ſur le ſujet de ladite charge, qui „ doit être conferée à Monſieur ledit „ Prince d'*Orange*, juſqu'au temps qu'il „ ſera parvenu à l'âge de dix-huit ans „ accomplis.

„ 8. Et comme Meſſieurs leſdits „ Etats des deux provinces ont déclaré ſans déguiſement de part & d'autre, qu'ils ont reſpectivement la faculté & la liberté, leſdits dix-huit ans étant expirez, de diſpoſer chacun dans leur reſſort de la collation deſdites éminentes charges en faveur de Monſieur ledit Prince d'*Orange*, ainſi qu'ils le trouveront convenable & avantageux à leur pays, ils déclarent auſſi par ces préſentes, qu'on ne leur ôte point la liberté ni qu'on n'y fait aucune brêche par le préſent accord, pourvû que, quand l'une ou l'autre des provinces auroit envie, après que ledit temps ſeroit expiré, d'en diſpoſer réellement & de fait, on n'y procede, ſuivant la teneur du ſixieme article ci-deſſus, que par les avis com-

„ muns

„ muns & par un conſentement mu-
„ tuel.

„ Ainſi accordé & conclu à la Haye
„ le 28.me de Septembre 1662.
„ entre les Députez des Etats de
„ Hollande & de Weſt-Friſe
„ d'une part & les Députez des
„ Etats de Zelande de l'autre,
„ promettant reciproquement de
„ faire agréer le préſent accord
„ à Meſſieurs leſdits Etats qui les
„ ont députez, & d'en échan-
„ ger les inſtrumens de ratifica-
„ tion en bonne & dûë forme
„ dans l'eſpace de deux mois.

Chacun des Membres de l'Aſſemblée ayant demandé une copie dudit accord, afin de venir à la prochaine Aſſemblée avec un pouvoir & un ordre dans les formes pour faire l'échange de cet accord, elle leur a été accordée, & de plus pour la confirmation des articles ſixieme, ſeptieme, & huitieme dudit accord on a trouvé bon & on a été d'avis d'inſerer ici une certaine lettre écrite ſur ce ſujet le 14.me du mois dernier par Mon-

Copie qui en eſt donnée à tous les Membres de l'Aſſemblée.

ſieur le Conſeiller Penſionnaire de Zelande à Monſieur le Conſeiller Penſionnaire de leurs Nobles & Grandes Puiſſances Meſſieurs les Etats de Hollande & de Weſt-Friſe, afin qu'elle puiſſe ſervir en tout temps d'inſtruction, lorſqu'il en ſera beſoin & qu'il viendra à propos. Cette lettre étoit conçûë en ces termes.

MONSIEUR.

Lettre de Monſieur Veth à Monſieur de Witt ſur ce ſujet.

„ Ayant reçû vôtre lettre du 4.me
„ du courant, non ſeulement j'ai mû-
„ rement examiné & peſé moi-même
„ ce qu'elle contenoit, mais je m'en
„ ſuis auſſi entretenu avec quelques
„ uns des principaux Magiſtrats de
„ cette ville & ſur-tout avec Meſſieurs
„ du Conſeil, afin d'y pouvoir faire
„ une réponſe avec plus de fondement
„ & de certitude.

„ Vous pouvez être aſſûré, Mon-
„ ſieur, que l'intention de Meſſieurs
„ les Etats de Zelande n'eſt nullement
„ de s'engager en aucune maniere dès
„ à préſent par rapport à la charge de
„ *Stadhouder*, après que ſon Alteſſe
„ auroit atteint l'âge de dix-huit ans;
„ mais

„ mais au contraire ils entendent très
„ expreſſément de garder leur liberté
„ là-deſſus, comme il paroit claire-
„ ment de la réſolution qui vous a
„ été envoyée, principalement vers la
„ fin.

„ Vous pouvez auſſi être aſſûré,
„ Monſieur, que la déclaration faite
„ dans l'article ſeptieme de l'accord
„ paſſé entre la Hollande & la Zelan-
„ de, (à ſçavoir que, quand dans l'Aſ-
„ ſemblée de la Généralité on met-
„ troit en déliberation d'établir un Ca-
„ pitaine Général, on n'y pourroit rien
„ réſoudre que d'un conſentement mu-
„ tuel & par les ſuffrages unanimes de
„ tous les Alliez) même après que
„ Meſſieurs les Etats de Zelande au-
„ roient déclaré leur ſentiment, ne
„ ſeroit nullement limitée par le ſuſ-
„ dit eſpace d'années, mais qu'elle doit
„ être entenduë dans un ſens général
„ & ſans aucune limitation de temps,
„ comme ç'a été auſſi nôtre particu-
„ liere opinion dans l'accord qui a été
„ fait.

„ Préſentement pour ce qui regar-
„ de l'article de l'éducation du Prin-

„ ce, je ne vois pas qu'il y ait à at-
„ tendre quelque changement de nô-
„ tre part; & quoique dans la lettre,
„ que vous avez écrit, vous alleguiez
„ là-deſſus pluſieurs raiſons, l'on croid
„ pourtant ici, que (ſauf correction)
„ elles ne quadrent point au cas dont
„ il s'agit, puiſque Meſſieurs les Etats
„ de Zelande (ainſi qu'il eſt expreſ-
„ ſément dit dans la réſolution) ne
„ veulent en aucune maniere ſe mêler
„ des affaires de la tutelle, ni par con-
„ ſequent des diſputes qu'il y a eu là-
„ deſſus entre leurs Nobles & Gran-
„ des Puiſſances & les Tuteurs de Mon-
„ ſieur le Prince, mais qu'ils ſouhai-
„ teroient ſeulement d'avoir ſoin con-
„ jointement avec leurs Nobles &
„ Grandes Puiſſances, que Monſieur
„ ledit Prince, lorſqu'il ſeroit appellé
„ en ſon temps par les deux provin-
„ ces à remplir & à exercer leſdites
„ éminentes charges, pût y entrer a-
„ vec les qualitez réquiſes; & comme
„ nous ne doutons point que cela ne
„ s'accorde avec l'intention de Meſ-
„ ſieurs les Etats de Hollande & de
„ Weſt-Friſe, ainſi on ne ſçauroit ima-

„ giner

„ giner en ceci aucune raiſon, pour-
„ quoi leurs Nobles & Grandes Puiſ-
„ ſances feroient de nouvelles difficul-
„ tez ſur ladite éducation priſe par ab-
„ ſtraction & ſeparée de la tutelle; on
„ juge auſſi, que comme l'on donne
„ ici de ſi bon cœur ſon conſente-
„ ment aux articles ſixieme & ſeptie-
„ me dudit accord, qui ſont deux ar-
„ ticles ſi eſſentiels & ſi importans,
„ de même leurs Nobles & Grandes
„ Puiſſances ne devroient pas moins
„ contribuer à procurer & à entrete-
„ nir l'ancienne union & correſpon-
„ dance, & en particulier leurs No-
„ bles & Grandes Puiſſances ne de-
„ vroient pas réfuſer leur conſente-
„ ment à un article, qu'elles ont ſou-
„ tenu être extremement neceſſaire
„ pour le bien & l'avantage du pays;
„ car pour ce qui eſt de ce dont on
„ eſt convenu ſur l'affaire de la Cour
„ de Juſtice, on n'a rien mis par écrit
„ à cet égard, que ce qui appartient
„ également ſuivant le droit aux deux
„ provinces en vertu de l'union, &
„ qui tend auſſi à leur bien & à leur
„ ſûreté communes.

„ En voilà aſſés ſur l'éclairciſſement
„ qu'on avoit demandé, & ſur lequel
„ leurs Nobles & Grandes Puiſſances
„ & vous, Monſieur, pouvez entie-
„ rement faire fonds; & ſi néanmoins
„ elles croyoient encore qu'on ne pût
„ point conclurre la grande affaire,
„ & que par conſequent on dût évi-
„ ter de s'aſſembler, Meſſieurs les Con-
„ ſeillers d'ici ſouhaitent d'en être in-
„ formez le plûtôt qu'il ſe pourra, à cel-
„ le fin qu'on le puiſſe notifier par ordre
„ aux Membres reſpectifs, ce qui cer-
„ tainement leur paroîtroit fort étran-
„ ge, comme croyant avoir contribué
„ pour la conſervation de ladite union
„ & de la liberté tout ce qu'on pou-
„ voit équitablement attendre d'eux;
„ c'eſt ce que je dois auſſi atteſter,
„ & qu'il m'eſt impoſſible de porter
„ la choſe plus loin. Si l'affaire doit
„ être rompuë pour ce ſeul article,
„ j'en ſerai fort fâché, & les deux pro-
„ vinces auront toûjours ſujet de s'en
„ repentir; *aut nunc, aut nunquam;*
„ *quare obſecro te agas prudenter, & fe-*
„ *ras me, ſin minus, manum a tabula.*
„ *Sat patriæ Priamoque datum eſt. Vale,*

„ *vir*

„ *vir eximie, cum dilectiſſima ac dilectis*
„ *omnibus, ac, niſi grave eſt, reſcribe*
„ *quam primum.* Il eſt temps d'agir pré-
„ ſentement, ou jamais; c'eſt pour-
„ quoi je vous prie de vous conduire
„ prudemment, & de me pardonner,
„ autrement, je finis. En voilà aſſés
„ ſur nos malheurs. J'attens vôtre ré-
„ ponſe au prémier jour, & j'eſpere
„ avec l'aide de Dieu de demeurer
„ toûjours tel que je ſuis,

Monſieur,

Vôtre très humble ſerviteur,
ſigné
ADRIEN VETH.

A Middelbourg le 14.me
d'Août 1662.

18. Et comme Meſſieurs de Zelande avoient auſſi demandé d'être reçûs avec une juſte proportion pour prendre ſoin de l'éducation & de l'inſtruction du Prince d'*Orange*, il leur a été répondu, que leurs Nobles & Grandes Puiſſances mêmes n'exerçoient point préſentement la tutelle ni l'éducation de Monſieur ledit Prince; mais

Réponſe des Etats de Hollande aux Etats de Zelande touchant la tutelle du Prince d'Orange.

quand leurs Nobles & Grandes Puiſſances rentreroient dans l'exercice de la tutelle dudit Prince, & qu'ils ſeroient de nouveau reçûs à avoir ſoin de ſon éducation & inſtruction, alors, en conſideration du notable interêt de Meſſieurs les Etats de Zelande, on y procederoit avec une correſpondance toute fraternelle & ſincere.

Grande diſcorde dans les villes de Zelande.

Il y eut de grandes diſſenſions entre les habitans des villes de Zelande pour faire la ratification dudit accord, ſe tremouſſant & faiſant rage les uns contre les autres; néanmoins elles furent appaiſées, & on s'en tint là comme par proviſion.

Monſieur de Witt eſt député pour terminer les differens entre le Comte & les Etats d'Ooſt-Friſe.

19. Monſieur le Conſeiller Penſionnaire *de Witt* fût encore député & autoriſé par leurs Hautes Puiſſances Meſſieurs les Etats Généraux pour terminer les differens, qui étoient ſurvenus entre le Comte d'Ooſt-Friſe & les Etats de cette province, dont il fit rapport le 10.me Juin de l'année derniere à leurs Hautes Puiſſances Meſſieurs les Etats Généraux.

Préten-

Ce Comte, de même que ſon pére, n'avoit jamais encore reçû la foi & l'hom-

ſions de

l'hommage de ſes vaſſaux, & il prétendoit de la ville d'Embden pluſieurs années des droits de vaſſelage qui n'avoient point été payez, montant tous les ans à deux mille ſix cens écus, & des Etats de la province les frais faits dans les années 1644. & 1645. pour la levée des troupes, qui furent employées à repouſſer & à chaſſer les Heſſois; ſur quoi, en conſideration des promeſſes de mariage, qui étoient encore alors entre ce Prince & la Princeſſe *Henriette d'Orange*, on fit quelques réſolutions en depit des Etats. Au contraire les Etats demandoient réparation d'une infinité d'infractions, que les Comtes avoient fait à leurs droits & à leurs loix. ce Comte. Celles des Etats d'Ooſt-Friſe.

Ces diviſions exciterent une ſi grande ſedition dans la ville d'Embden & dans les lieux circonvoiſins, qu'on n'entendoit parler que de batteries & de coups donnez entre les deux partis, & l'on faiſoit tous les jours à la Haye de nouvelles plaintes de part & d'autre; ſur quoi leurs Hautes Puiſſances trouverent bon le 15.me Mars de députer Meſſieurs *Jean de Witt*, *van Ommeren*, Seditions à cette occaſion dans la ville d'Embden. Plaintes faites là-deſſus.

On députe quelques Meſſieurs de Hollande pour appaiſer ce tumulte.

Cant, *Vryberguen*, *Reinſwoude*, *Mulert*, & *Ysbrants*, pour reprendre les griefs des parties qui ſont en different, les examiner mûrement, tenter une voye d'accommodement entre leſdites parties & les reconcilier, s'il étoit poſſible, autrement de porter dans un mois ou tout au plus dans ſix ſemaines l'affaire par-devant la Juſtice.

Rapport de ces Meſſieurs ſur ce ſujet.

Le 20.me de Juin Monſieur *Jean de Witt* conjointement avec Meſſieurs les autres Députez firent leur rapport à leurs Hautes Puiſſances, qui conſiſtoit en ceci: qu'eux Députez avoient par leur mediation ſi bien avancé l'accommodement entre le Comte d'Ooſt-Friſe & Meſſieurs les Députez de cette province, qu'on étoit convenu de tenir à Embden l'Aſſemblée des Etats du pays, &c.

Le Comte d'Ooſt-Friſe vient à Embden, & pourquoi.

Toutes ces précautions ne ſervirent de rien. Cependant le Comte d'Ooſt-Friſe vint lui-même à Embden pour terminer les affaires qu'on avoit renvoyées, mais il ne pût encore y reüſſir; c'eſt pourquoi les Etats de la province demanderent le 29.me de Novembre à leurs Hautes Puiſſances Meſ-

Les Etats d'Ooſt-Friſe de-

ſieurs

ſieurs les Etats Généraux, qu'il leur plût d'envoyer auſſi-tôt que faire ſe pourroit quelques Députez d'entre les Membres de leur Aſſemblée; mais on ne ſatisfit à leur demande que l'année ſuivante. mandent des Commiſſaires aux Etats de Hollande.

20. En ce temps-là on n'avoit point pû encore reprimer entierement le zele emporté des Théologiens, & ils continuoient dans leur ancienne maniere de prier, tout ainſi qu'ils avoient fait avant l'année 1650. quoiqu'on eût donné des ordres contre cela, & ils cauſoient tant de deſordres dans quelques provinces, qu'à la fin leurs Nobles & Grandes Puiſſances Meſſieurs les Etats de Hollande & de Weſt-Friſe furent contraints de s'y oppoſer, & de leur preſcrire comme Souverains du pays quoi & comment ils prieroient, ainſi qu'il avoit été réſolu dans les années 1650. & 1651. ſur la grand' ſalle à la Haye; & bien-que quelques unes des provinces s'oppoſaſſent à cela, il fut pourtant trouvé bon de prier doreſnavant ainſi: Les emportemens des Théologiens de Hollande continuent.

1. *Nous te prions, ô Dieu, pour ceux qu'il t'a plû établir au-deſſus de nous, les* Formulaire de prieres

qu'on leur preſcrit par rapport à leurs Superieurs.

Etats de Hollande & de Weſt-Friſe nos legitimes Souverains.

2. *Nous te prions pour les Etats des autres provinces leurs Alliez.*

3. *Nous te prions pour tous leurs Députez à l'Aſſemblée des Etats Généraux & au Conſeil d'Etat, comme auſſi pour le venerable Magiſtrat de ce lieu. Donne leur à chacun dans la charge & l'emploi, où tu les as mis, ta grace & tes dons, afin qu'ils conduiſent ſagement le peuple, que tu leur a commis, & le protegent courageuſement; qu'ils maintiennent fidellement ton ſervice, & qu'ils adminiſtrent équitablement la juſtice à leurs Sujets. Veuille préſider par ton St. Eſprit dans leurs aſſemblées, afin qu'en toutes choſes ils ne prennent que de bonnes & juſtes réſolutions, & qu'ils les executent enſuite heureuſement; de ſorte que ces pays étant protegez contre leurs ennemis, les méchans étant punis, & les gens de bien honorez, ton ſaint nom en ſoit glorifié, le regne de Jeſus Chriſt le Roi des Rois & le Seigneur des Seigneurs ſoit avancé, & que ſous le gouvernement de nos legitimes Souverains nous puiſſions mener une vie paiſible & tranquille en toute piété & honnêteté. Nous te*

prions

prions auſſi pour tous les Rois, Princes, & Potentats &c.

Meſſieurs les Etats de Hollande & de Weſt-Friſe avoient auparavant examiné mûrement cette affaire avec quelques Théologiens; mais cela donna ſujet à bien des mediſances dans les autres provinces, principalement dans celle de Friſe, qui en fut fort irritée & qui fut la prémiere qui s'y oppoſa. Pluſieurs provinces en parlent mal, & ſur-tout celle de Friſe.

21. Dans ce temps-là ſe tint à la Haye le Synode ordinaire de Sud-Hollande, où il vint un Théologien de chaque province, hormis de celle de Zelande. Il y eut un Miniſtre de la province de Friſe, qui propoſa le grief qu'il avoit contre ce qui avoit été preſcrit ſur la maniere de prier pour leurs Superieurs, mais on en demeura là, comme j'ai dit. Synode de Sud-Hollande tenu à la Haye. Députez qui s'y trouvent.

Je ne ſçaurois m'empêcher de faire remarquer ici le langage que tint le ſçavant Monſieur *Lootius* Miniſtre à la Haye, lorſqu'il revenoit de prêcher, diſant à un de ſes amis : *Qu'il remercioit le grand Dieu tout-puiſſant de ce qu'il lui avoit préſentement ouvert les yeux, tellement qu'il pouvoit voir qui étoient ſes legiti-* Paroles remarquables de Monſieur Lootius.

mes Souverains, à ſçavoir Meſſieurs les Etats de Hollande & de Weſt-Friſe.

Projet de Monſieur de Witt pour la défenſe & la ſûreté des Magiſtrats.

22. Monſieur *Jean de Witt* propoſa à leurs Nobles & Grandes Puiſſances, combien il étoit neceſſaire que dans le changement des temps Meſſieurs de la Magiſtrature fuſſent en quelque façon mis à couvert des pillages & d'autres accidens fâcheux, tel que celui qui arriva l'an 1617. à Monſieur *Jean d'Oldenbarneveld*, ayant été arrêté l'année ſuivante ſelon l'ordre de la Généralité par Monſieur le Prince *Maurice*, qui avoit le commandement des troupes. Il y avoit long temps que le Conſeiller Penſionnaire avoit eu deſſein de mettre à execution ce projet pour la défenſe & la ſûrté des Magiſtrats, mais il ne pût jamais le propoſer que l'année 1663. & ce pére de la patrie, bien-qu'il ignorât ſon ſort, fut le ſeul de cette Aſſemblée, à qui cette défenſe auroit pû ſervir.

Subſtance de ce projet.

La ſubſtance de ce projet étoit: Que comme dans l'Aſſemblée de leurs Nobles & Grandes Puiſſances (tout ainſi qu'il faut que cela ſe faſſe dans une Aſſemblée d'Etats bien reglée & dû-

dûement convoquée) il eſt librement déliberé & enſuite réſolu par ſes Membres, s'il arrivoit que quelqu'un de cette Aſſemblée fut jamais moleſté ou inquieté par les voyes de fait ou de la juſtice ſur de telles déliberations, réſolutions ou executions d'icelles, cela ſeroit regardé comme fait contre l'Etat & contre le bien & l'avantage de tout le pays & de ſes habitans: & que par conſequent un tel outrage ſera réparé aux depens du pays tant par rapport aux perſonnes mêmes qui ont été moleſtées ou inquietées, que par rapport à leurs veuves, enfans, ou autres heritiers, ſans qu'on puiſſe y faire intervenir aucune preſcription, &c.

23. Le 8.me d'Octobre Meſſieurs les Etats de Hollande & de Weſt-Friſe propoſerent & inſiſterent auprès de la Généralité, que les provinces vouluſſent ſe déclarer pour une bonne fois ſur les dettes qu'on ſçavoit, communément dites de *Hoefyſer*; (qui conſiſtoient en 100000. écus, que l'Electeur de Brandebourg avoit pris à interêt l'an 1616. de leurs Hautes Puiſſances, & qui avec les interêts échûs montoient

Qu'eſt-ce que les Etats de Hollande propoſent à la Généralité?

à

à une groſſe ſomme) au ſujet dequoi il y avoit eu un grand different, lequel avoit déja été mis depuis deux ans entre les mains de Monſieur *de Wit* & d'autres Meſſieurs. Vers la fin de cette année il ſurvint de grands démêlez entre la province de Hollande & les autres provinces ſur cette affaire, de même que ſur une infraction prétenduë de l'Union d'Utrecht, à ſçavoir en quel cas la pluralité des voix devroit l'emporter à la Généralité, ſur la compoſition, impreſſion, &c. de libelles diffamatoires, & ſur ce qu'on tâchoit de gagner & de corrompre les gens par argent ou autrement. Monſieur le Conſeiller Penſionnaire fut employé fort heureuſement dans tous ces démêlez, qui n'étoient venus que de la jalouſie, que les autres provinces avoient pris contre la réſolution de leurs Nobles & Grandes Puiſſances au ſujet des prieres publiques.

Grand different entre la province de Hollande & les autres provinces, & ſur quoi.

24. Les differens d'Ooſt-Friſe continuoient encore avec beaucoup de chaleur, dont les cinq articles, qui avoient été pleinement inſtruits & ſur leſquels on vouloit s'en rapporter

Les démêlez continuent dans la province d'Ooſt-Friſe.

ter à quelques Commiſſaires, étoient ceux-ci :

1. Si on pouvoit appeller en procès les Sujets des terres ſeigneuriales.

2. Si le Chancelier & tous les Conſeillers en général ou chacun d'eux en particulier ne pourroient pas être jugez par-devant la Cour de Juſtice.

3. Sur les procès touchant les pleinpouvoirs, qui concernent principalement ceux d'Embden.

4. De l'adjournement des bourgeois pour rendre témoignage.

5. Touchant l'argent des droits de vaſſelage, que la ville d'Embden devoit au Prince.

On députe quelques Meſſieurs de Hollande pour les terminer.

Sur leſquels articles les parties, qui étoient en different, avoient fait depuis long temps des plaintes à leurs Hautes Puiſſances, juſques à ce qu'enfin Monſieur *Jean de Witt* & Meſſieurs les autres Députez furent priez de ſe mêler de cette affaire & de tâcher de la terminer; en quoi Monſieur *de Witt* eut plus de peine que dans des affaires beaucoup plus importantes, cependant,

dant, après en avoir fait rapport pluſieurs fois à leurs Hautes Puiſſances, il fut trouvé bon, en conſequence de la réſolution priſe l'année derniere, d'envoyer à Embden Meſſieurs *Cant*, *Staveniſſe*, *Glinſtra*, & *Gerlacius* comme Commiſſaires Députez de leurs Hautes Puiſſances pour vuider cette affaire.

Monſieur le Conſeiller Penſionnaire *de Witt* ayant travaillé pendant long temps (ainſi que j'ai dit) ſur le projet d'accommodement, fut le prémier qui prêta le ſerment, qui avoit été reſolu dans la grand' ſalle de la Cour le 23.me Fevrier de l'année 1651. pour les Meſſieurs, qui ſont employez de la part de leurs Hautes Puiſſances à faire des négociations avec les Ambaſſadeurs & autres Miniſtres d'Etat des Rois étrangers, Etats libres, & Princes; ce que Meſſieurs leſdits Députez firent auſſi avant leur depart.

Ces Meſſieurs reüſſiſſent dans leur commiſſion.

25. Leurs Nobles & Grandes Puiſſances Meſſieurs les Etats de Hollande & de Weſt-Friſe ayant reçû une lettre de Zelande, avec une réſolution du 21.me Mars ci-jointe, y répondirent de cette maniere: Qu'ils avoient

Réponſe des Etats de Hollande à une lettre & à une réſolu-

appris

appris par cette lettre, que leurs Nobles Puiſſances Meſſieurs les Etats de Zelande avoient agréé & confirmé ce qui a été négocié, reglé, & ſigné le 21.me Septembre de l'année paſſée par les Commiſſaires Députez des deux provinces tant ſur l'article de la juſtice commune que ſur d'autres affaires importantes, & que ſuivant cela les réponſes neceſſaires, y appartenantes, & dreſſées dans les formes, ſeroient contre-échangées, dans l'attente & la confiance qu'avant qu'elles fuſſent délivrées & échangées, Meſſieurs les Etats de Hollande & de Weſt-Friſe, pour mettre leurs Nobles Puiſſances en repos de ce côté-là, déclareroient, *que dans la déliberation, qui pourroit être faite en temps & lieu à l'Aſſemblée des Alliez communs ſur l'établiſſement d'un Capitaine Général, ils ne ſe ſerviroient nullement de la réſolution negative priſe ſur ledit ſujet le 23.me Janvier de l'année 1657. & de nouveau confirmée le 2. de Mai enſuivant*, pour cette fin, qu'en vertu dudit accord ils y pourroient toûjours venir pour dire leur avis librement & ſans prévention, ainſi que cela paroit plus

tion des Etats de Zelande.

claire-

clairement par la lettre. Sur quoi leurs Nobles & Grandes Puiſſances jugeoient neceſſaire de répondre, qu'ils étoient encore dans le même ſentiment & qu'ils étoient réſolus de le ſoutenir ; mais en cas que leurs Nobles Puiſſances priſſent la choſe autrement, ou que contre toute attente ils donnaſſent aux paroles dudit article 8.me moins de force qu'il en faudroit pour mettre leurs Nobles & Grandes Puiſſances parfaitement en repos ſur ce qui vient d'être dit, leurs Nobles & Grandes Puiſſances ſeroient en droit de croire dans un cas ſi extraordinaire, ſans vouloir offenſer leurs Nobles Puiſſances, qu'ils auroient plus de raiſon de demander une plus grande ſûrté de la part de leurs Nobles Puiſſances : à ſçavoir, que quand il arriveroit qu'on feroit des déliberations & que ſelon la teneur dudit accord on tiendroit des conferences à l'amiable entre les deux provinces ſur l'établiſſement ou ſur l'éloignement d'un Capitaine Général ſur les troupes en commun de toutes les provinces, comme auſſi d'un *Stadhouder*, Gouverneur, Capitaine, & Amiral

ral Général ſur les deux provinces, leurs Nobles Puiſſances y procederoient librement & ſans préoccupation en donnant leur avis, & cela en vertu de la réſolution priſe par leurs Nobles Puiſſances le 7.me Août de l'année 1660. au ſujet de la déſignation dudit Prince d'*Orange* à l'une & l'autre deſdites charges ; & comme nonobſtant cela leurs Nobles & Grandes Puiſſances étoient en repos ſur ladite déclaration de leurs Nobles Puiſſances contenuë dans ledit 8.me article, de même elles vouloient raiſonnablement eſperer, que leurs Nobles Puiſſances, malgré la réſolution ci-jointe du 23.me Janvier 1657. ſeront parfaitement en repos ſur ladite déclaration faite de part & d'autre, &c.

La Princeſſe Douairiere recommande de nouveau le Prince d'Orange aux Etats de Hollande.

26. La Princeſſe Douairiere d'*Orange* pouſſée de nouveau par la tendreſſe, qu'elle avoit pour le Prince d'*Orange* ſon petit-fils, ne ceſſoit d'écrire des lettres à leurs Nobles & Grandes Puiſſances, dans leſquelles elle leur récommandoit les interêts de ce jeune Prince ; comme ſon Alteſſe fit l'an 1663. en ces termes.

NO-

NOBLES, GRANDS, ET PUISSANS SEIGNEURS.

Lettre qu'elle leur écrit ſur ce ſujet.

„ Comme nous & les autres Tuteurs avec nous du Prince nôtre petit-fils avons toûjours ardemment ſouhaité, que ledit Prince pût être „ élevé ſous la direction de vos Nobles & Grandes Puiſſances dans la véritable Religion Chrêtienne Reformée & dans toutes ſortes de vertus „ Royales, & être inſtruit dans la connoiſſance des droits, privileges, & „ coûtumes de ce pays, & de l'humeur & du naturel de ſes habitans, „ afin d'être capable d'exercer un jour „ les éminentes charges & les grands „ emplois, dont ſes glorieux ancêtres „ ont été revêtus en vertu de leur réſolution priſe le 25.me & le 29.me „ Septembre de l'année 1660. & que „ nous voyons avec plaiſir par la derniere réſolution de leurs Nobles & „ Grandes Puiſſances, qu'elles jugent „ ne pouvoir changer la réſolution priſe au ſujet de ladite éducation; ainſi pour ne pas négliger une affaire ſi

„ im-

„ importante nous avons trouvé bon de
„ prier très affectueusement par la pré-
„ sente leurs Nobles & Grandes Puis-
„ sances de vouloir tenir la main à la-
„ dite éducation par le moyen des Sei-
„ gneurs députez & établis pour cela,
„ déclarant à leurs Nobles & Grandes
„ Puissances d'approuver ce qu'elles ré-
„ soudront pour le bien & l'avantage
„ dudit Prince, & d'être toûjours prête
„ pour en conferer plus particuliere-
„ ment & plus amplement avec lesdits
„ Seigneurs Députez.

Signé

AMELIE P. D'ORANGE.

27. Le Roi d'Angleterre écrivit pareillement à leurs Nobles & Grandes Puissances une lettre à-peu-près de la même teneur que celle-ci, à laquelle leurs Nobles & Grandes Puissances répondirent de la même maniere, & en firent remettre par Monsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt* une copie entre les mains de son Alteſſe la Princesse grand'-mére du jeune Prince d'*Orange*.

Le Roi d'Angleterre leur écrit une lettre de la même teneur.

Dans

Il retient les deniers du Prince d'Orange.

Dans ce temps-ci on fit beaucoup de tort à ce jeune Prince en Angleterre, parce que le Roi d'Angleterre retenoit par-devers ſoi les deniers, qu'il devoit à ſon Alteſſe. Sur quoi Monſieur *de Zuilichem*, ſoutenu par Monſieur le Conſeiller Penſionnaire *de Witt*, vint dans le mois d'Août trouver ſa Majeſté & la pria de vouloir rembourſer & acquitter ces deniers, conſiſtant dans la dot de la mére du jeune Prince, (laquelle montoit à quarante mille livres *Sterling*, avec les interêts d'icelle depuis l'année 1640.) dans une ſomme de cent mille livres, dans une autre de deux cens quarante mille livres, & dans pluſieurs autres petites ſommes, avec les interêts courans de toutes ces ſommes, & qui ſelon le témoignage d'un certain Auteur digne de foi faiſoient en tout plus de deux millions de livres; mais ſa Majeſté prit de nouveaux delais par le moyen d'une obligeante lettre.

Monſieur de Zuilichem lui en demande le payement.

Le Roi prend de nouveaux delais.

La Comteſſe d'Iſſenguien menace d'executer les

28. D'un autre côté la Comteſſe *d'Iſſenguien* fit beaucoup de mal à ſon Alteſſe; car comme cette Comteſſe venoit de gagner un procès contre ce jeune Prince, là-deſſus elle fit dire à l'Offi-

l'Officier ou Commiſſaire de ſon Alteſſe, qui ſe tenoit à Bruxelles, qu'elle ſe retiendroit à un prix modique la Baronnie de Herſtal, & qu'elle alloit faire afficher des billets imprimez pour faire vendre les biens & les terres dudit Prince, à ſçavoir la Seigneurie de Grimbergue, le Burggraviat d'Anvers, la Baronnie, ville, & pays de Dieſt, la ville & pays de Sichem, la Seigneurie de Meerhout, & pluſieurs autres, ainſi qu'on le peut voir plus amplement dans les billets affichez. Le jour de la vente avoit été fixé au 8.me de Decembre, & perſonne n'y vint pour décharger le Prince de cette dette de la Comteſſe d'*Iſſenguien*.

terres & les biens du Prince d'Orange.

29. Le Roi d'Eſpagne, qui (comme je dirai un peu plus bas) devoit une groſſe ſomme d'argent au jeune Prince, avoit bien donné ordre de payer cette Comteſſe en deduction du compte de ce Prince, mais cela ne ſe fit point; de ſorte qu'il ſembloit qu'on n'avoit en vûë que de ruiner entierement le Prince, de lui enlever adroitement ſes biens pour un bas prix, & de le reduire dans un tel état qu'il fut

Le Roi d'Eſpagne ſemble vouloir ſatisfaire cette Comteſſe.

Il prend de continuels delais.

dans l'impuiſſance de ſatisfaire ſes creanciers; la cauſe du plus grand mal venoit de ce que le Roi d'Eſpagne, qui lui devoit une certaine groſſe ſomme, demandoit juſques à ennuyer des delais d'an en an.

Reflexions d'un certain Auteur ſur les affaires du Prince d'Orange.

30. Entendez là-deſſus un certain Auteur dans un endroit où il parle du grand-pére de ce jeune Prince; Qu'on pouvoit clairement voir d'ici combien ce Prince avoit envie de conclurre la paix avec l'Eſpagne, c'eſt que le Sieur *de Knuit* (qui étoit Plenipotentiaire de la part de leurs Hautes Puiſſances Meſſieurs les Etats Généraux aux négociations de paix à Munſter) auroit fait rapport le 25.me Août de l'année 1646. au Prince & l'auroit aſſûré d'avoir ſtipulé à Munſter pour ſa ſatisfaction particuliere ou de la Princeſſe ſon épouſe pour plus de cinq millions de livres; & ſi cela eſt veritable, l'on void que dans ces négociations ſecrettes de paix les prétenſions mal fondées & déja annullées du Prince d'*Orange* n'ont ſervi que de prétexte pour acquerir par des prétenſions frivoles ſous ombre de négociation les ſeigneuries de Montfort,

de

de Sevenbergue, & de Turnhout, avec le château Bank de Schoonbroek, de même que les revenus de quelques autres ſeigneuries, qui augmentent tous les ans.

L'on peut auſſi juger combien l'échange de quelques ſeigneuries peu conſiderables a ſervi au Prince d'*Orange* pour ſe rendre maître avec quelque beau prétexte de la forte ville & Marquiſat de Bergopzom, ſi l'on veut conſiderer, que la Comteſſe *de Hohenzollern* n'ayant point voulu faire ceſſion de ſon Marquiſat, & ce Prince étant cependant venu à mourir, les tuteurs du Prince d'*Orange* d'à préſent ſon ſucceſſeur & ſon héritier ſont convenus dans le mois d'Octobre de l'année 1651. de ſa part & en ſon nom avec le Roi d'Eſpagne de ceci : Que le Prince d'*Orange* demeureroit maître de toutes ces ſeigneuries qu'il a euës en échange, & qu'outre cela il recevroit d'abord la ſomme de deux cens mille livres, & cinq mois après la ſignature du traité encore trois cens mille livres, & enfin outre ces cinq cens mille livres une rente annuelle de quatre vingts

mille livres, qu'on pourroit racheter au denier vingt. On void par-là que de cet échange de quelques ſeigneuries pour le Marquiſat de Bergopzom ledit Prince jouïroit ſeul de deux millions cent mille livres.

Et par ainſi il eſt clair (ajoûte-t-il) qu'il a fallu que le Roi d'Eſpagne ait été contraint de faire beaucoup pour porter ce Prince en particulier à cette préſente paix, qui depuis bien des années avoit été offerte à la Hollande & pluſieurs fois même de la part du Roi, & qui nous étoit ſi neceſſaire, comme il a paru autrefois de ces continuelles & très-dommageables pirateries des Dunquerquois & de l'empriſonnement d'un grand nombre de nos Pêcheurs en ce temps-là, & comme il paroit encore aujourdhui de l'épuiſement & de l'accablement de nos finances. Et ſi néanmoins il arrivoit que le Lecteur inconſideré dît à ceci, qu'il a été permis à un chacun & par conſequent auſſi au Prince d'*Orange*, & que ç'a été une choſe louable de mettre obſtacle à cette paix, qui lui étoit ſi deſavantageuſe, & même dans la ſuite durant

durant les négociations de paix à Munſter de ſtipuler ſecrettement avec l'ennemi de cet Etat pour lui en ſon particulier tout ce qu'il a pû; qu'il prenne la peine de remarquer, que leurs Nobles & Grandes Puiſſances Meſſieurs les Etats de Hollande & de Weſt-Friſe dans leur Deduction de l'année 1654. parlent tout autrement de cette affaire: ſçavoir;

Deduction des Etats de Hollande au ſujet de leur ſouveraineté.

31. Que Monſieur *de Knuit* étant Plenipotentiaire de cet Etat aux négociations de paix à Munſter avoit conclu ledit traité particulier avec les Plenipotentiaires d'Eſpagne, quoique ſelon ſes inſtructions, qu'il avoit juré de ſuivre de point en point, il ne pût prendre aucune inſtruction ſecrette de quelque autre perſonne.

Que nonobſtant tous les ſoins imaginables, que leurs Hautes Puiſſances avoient pris, à ce que dans tous les lieux, qu'ils ſtipuleroient du Roi d'Eſpagne par des traitez, la ſouveraine diſpoſition dans l'affaire de la Religion dépendît de leurs Hautes Puiſſances, cependant ledit Monſieur *de Knuit* a conſenti & accordé, que dans les lieux, qui ſe-

roient cedez à ſon Alteſſe ou à la Princeſſe d'*Orange*, la Religion demeureroit ſur le pied qu'elle y étoit au temps de la concluſion des traitez. Par-où, eu égard à la ſeule ville de Sevenbergue comme ſituée dans les terres de l'obéïſſance de leurs Nobles & Grandes Puiſſances, on avoit plus cedé à l'Eſpagne, qu'au Protecteur *Cromwel* par l'Acte d'excluſion;

Puiſque l'effet le plus conſiderable & le plus eſſentiel de la ſouveraineté eſt la libre & entiere diſpoſition dans l'affaire de la Religion.

Outre que ladite ceſſion ſe faiſoit par un homme qui n'en pouvoit point du tout diſpoſer, leurs Nobles & Grandes Puiſſances étant par-là privées ſecrettement d'une partie ſi ſenſible de leur ſouveraineté.

Par-où on a été cauſe, que, nonobſtant la déclaration expreſſe de leurs Nobles & Grandes Puiſſances de ne vouloir point s'en tenir à ladite ſtipulation, elles ſont tombées dans divers inconveniens.

De tout cela il paroit clairement, que ledit Prince par ces traitez particuliers a ſtipulé ſon propre avantage, même

même au préjudice de la Hollande, & s'eſt oppoſé à la paix.

32. Quoiqu'il en ſoit de tout ceci, je puis pourtant faire voir avec *Aitzema*, que les affaires de ſon Alteſſe le jeune Prince d'*Orange* ont été dans un très mechant état depuis l'année 1657. & qu'elles n'ont point encore été renduës meilleures juſqu'à cette année. Voici comme en parle cet Hiſtorien. Qu'eſt-ce qu'Aitzema rapporte des affaires du Prince d'Orange?

„ Cependant les finances de Monſieur
„ le Prince étoient fort délabrées, ſe
„ trouvant chargées de quantité de
„ dettes ; il lui revenoit très peu de
„ choſe des terres qu'il avoit en Bour-
„ gogne ; ſa Principauté d'Orange lui
„ coûtoit plus qu'il n'en tiroit ; les
„ biens qu'il poſſedoit dans ce pays
„ étoient chargez d'hypotheques ; la
„ Princeſſe Royale jouïſſoit d'un doua-
„ re de cent cinquante mille livres, la
„ Princeſſe grand'-mére de même que
„ les Princeſſes ſes tantes d'environ cin-
„ quante mille livres ; & pour ſatisfaire à
„ la ſentence prononcée en faveur de la
„ Comteſſe d'*Iſſenguien* il auroit bien fallu
„ un million. En un mot l'on diſoit par-
„ tout, que le Prince commençoit à

„ ſe plaindre de la longue vie de ſa mére
„ & de ſa grand'-mére, *Filius ante*
„ *diem patrios inquirit in annos*, ou que ſa
„ legitime étoit conſumée & engloutie; de ſorte que le retour de la Princeſſe Royale, qui étoit allée voir ſon
„ frére à Bruges, fut fort neceſſaire.

Monſieur de Witt eſt prié de continuer dans ſa charge.

33. Monſieur *de Witt* ayant exercé pendant dix ans l'éminente charge de Conſeiller Penſionnaire de Hollande & de Weſt-Friſe, il fut prié le 15.me de Septembre par leurs Nobles & Grandes Puiſſances Meſſieurs les Etats de Hollande & de Weſt-Friſe de continuer dans l'exercice de cette charge; à quoi il conſentit aux conditions ſuivantes.

Du Samedi 15.me *Septembre* 1663.

Sous quelles conditions il l'accepte?

„ Monſieur *de Witt* ayant été élû &
„ de nouveau établi le 28.me du mois
„ de Juillet dernier pour continuer
„ dans l'exercice de la charge de Conſeiller Penſionnaire de la province
„ de Hollande & de Weſt-Friſe, &
„ ayant fait, en vertu de la réſolution de leurs Nobles & Grandes
„ Puiſſances priſe dans le même jour,
„ un

„ un tour à Dordrecht pour conſul-
„ ter ſur ladite affaire avec Meſſieurs
„ les Bourguemaîtres & autres Regens
„ de la même ville ſes Seigneurs &
„ Maîtres, auxquels il avoit prêté ſer-
„ ment & avoit engagé ſon ſervice &
„ ſon honneur, a déclaré à leurs No-
„ bles & Grandes Puiſſances, qu'il
„ étoit réſolu d'accepter de nouveau
„ ladite charge ſur le même pied &
„ aux mêmes conditions qu'il l'avoit
„ exercée les cinq dernieres années,
„ en y ajoûtant, que Meſſieurs les
„ anciens Conſeillers de ladite ville
„ de Dordrecht avoient accordé &
„ fait dépêcher un ſemblable Acte de
„ diſpenſe, n'y ayant changé que la
„ datte, ainſi que leurs Nobles Ex-
„ cellences le lui avoient ci-devant
„ accordé, ſçavoir pour le temps qu'il
„ exerceroit ladite charge, & point
„ au-delà. Sur quoi étant déliberé,
„ leurs Nobles & Grandes Puiſſances
„ ont encore agreé & approuvé com-
„ me ci-devant ledit Acte de diſpen-
„ ſe accordé par les anciens Conſeil-
„ lers dudit Dordrecht, & de plus ont
„ réſolu & déclaré que par cette nou-

„ velle commiſſion ſont continuez & „ tenus pour renouvellez les Actes tant „ d'indemnité que du droit, lorſque „ le temps de l'exercice de la charge „ ſeroit expiré ou qu'il viendroit à s'en „ demettre de lui-même, de pouvoir „ avoir ſeance dans l'une des deux „ Cours de Juſtice, qui lui ont été „ ci-devant accordez à ſa réquiſition, „ & tels qu'ils ont été inſerez le 31.me „ Juillet de l'année 1653. de mot à „ mot dans les regîtres précedens a- „ vec les dattes reſpectives; & enſui- „ te le Conſeiller Penſionnaire *de* „ *Witt* ayant de nouveau comparu dans „ l'Aſſemblée, il a d'abord prêté ſur „ cela le ſerment de n'avoir rien don- „ né pour être de nouveau reçû à „ cette charge ſuivant le formulaire „ contenu dans la réſolution de leurs „ Nobles & Grandes Puiſſances priſe „ le 24.me Fevrier de l'année 1656. & „ il a encore fait le ſerment neceſſaire „ ſur ſa commiſſion & inſtruction pour „ ladite charge, arrêté de nouveau le „ 25.me de Juillet dernier, étant ainſi „ remis & étant rentré dans l'exercice „ actuel de ladite charge de Conſeiller „ Penſionnaire.

CHA-

CHAPITRE VIII.

SOMMAIRE.

§. 1. *Commissaires envoyez en Zelande, & pourquoi. Ils reviennent & font rapport de leur commission.* 2. *Le Duc de* Holstein Gottorf *écrit une lettre aux Etats Généraux. Memoire que le frére de ce Duc leur présente. Il est mis entre les mains de quelques Commissaires. Qu'est-ce qu'on résoud & qu'on stipule là-dessus?* 3. *Députez qu'on envoye dans l'Overissel, la Gueldre, & à Zutphen. Ils arrivent à Deventer, & ils préparent ce qu'ils avoient à proposer. Ils entrent dans l'Assemblée des Etats d'Overissel. Monsieur* de Witt *y prononce une belle harangue. Quelle en étoit à-peu-près la teneur & le précis?* 4. *Le Roi d'Angleterre donne occasion à la guerre avec la Hollande. A quoi s'occupe Monsieur* de Witt? 5. *Qu'est-ce qu'on fait sçavoir à Messieurs de l'Amirauté? De quoi sont-ils priez?* 6. *On met une flotte en mer. Monsieur* Everts *en est fait Commandeur.*

7. *On fait marcher des troupes vers les côtes. On réſoud de les augmenter.* 8. *Different entre les Etats Généraux & le Prince d'*Orange, *& ſur quoi. Réſolution que ces mêmes Etats prennent ſur les reglemens des écoles & des mariages.* 9. *Qu'eſt-ce que la Princeſſe Douairiere d'*Orange *demande aux Etats Généraux?* 10. *On remet ſur le tapis l'affaire de la dette dite de* Hoefyſer. 11. *Le Comte de* Sintſendorf *vient en Hollande pour demander du ſecours. Pourquoi on differe de lui donner audience? La Hollande veut lui accorder ce ſecours. Les Anglois réfuſent de le faire. Qu'eſt-ce que la Hollande lui répond? Ce Comte s'en retourne.* 12. *Monſieur* de Witt *reçoit une lettre de Monſieur* de Mortaigne, *& il la notifie aux Etats de Hollande. Reponſe qu'il y fait.* 13. *Article touchant les ſaluts de mer.* 14. *Diſpute entre le Prince d'*Orange *& l'Ambaſſadeur de France, & à quelle occaſion. Monſieur* de Witt *les met d'accord.* 15. *La Princeſſe Douairiere d'*Orange *agit prudemment dans cette*

te affaire. Qu'eſt-ce que Monſieur de Witt répréſente là-deſſus? 16. De quoi fait-il rapport aux Etats Généraux? Qu'eſt-ce que ces mêmes Etats réſolvent & trouvent bon de faire? 17. Plaintes continuelles des Directeurs de la Compagnie des Indes Occidentales, & ſur quoi. 18. Les Etats Généraux prennent la réſolution de mettre une flotte en mer. Quelques uns d'entre eux propoſent de ſe ſervir d'un autre expedient plus court. Ordres qu'on envoye à l'Amiral de Ruiter. 19. Les Anglois continuent à commettre des hoſtilitez. Monſieur Goch Ambaſſadeur de Hollande s'en plaint au Roi d'Angleterre. Le Roi de France leur offre ſa mediation. 20. Les Etats Généraux ne peuvent reüſſir à vivre en paix avec les Anglois. Ils ſe réſolvent à repouſſer leurs violences. Ils défendent l'entrée des marchandiſes d'Angleterre de laine & de ſoye. Ils répondent à un memoire de l'Ambaſſadeur d'Angleterre. Déclaration de guerre contre la Hollande. 21. La flotte Angloiſe ſe met en mer. 22. Le Roi de Fran-

ce offre de nouveau ſa mediation. 23. *Les Etats Généraux employent tous les moyens imaginables pour la défenſe de leurs pays & de leurs habitans.* 24. *Ils prennent la réſolution d'écrire une letrre à tous les Etats de l'Europe pour tâcher de les engager dans leurs interêts.* 25. *Les provinces de Gueldre & d'Overiſſel manquent de fournir leur quote part. Les Etats Généraux y ſont une députation, & pourquoi. Meſſieurs* de Witt, Crommon, & Kan *ſont nommez pour cela. Ils viennent dans l'Overiſſel & en Gueldre. Ces deux provinces s'engagent & promettent de fournir leur contingent. Les Commiſſaires députez reviennent à la Haye, & font rapport de leur négociation.*

§. 1. MEſſieurs les Etats Généraux des Provinces Unies réſolurent dans l'année 1664. d'envoyer quelques Commiſſaires avec des inſtructions vers la province de Zelande touchant quelques affaires de l'Amirauté, & prierent pour cet effet Meſſieurs *Brakel*, *de Witt*, *de Boelens*, *Royer*, & le Secretaire

Commiſſaires envoyez en Zelande, & pourquoi.

cretaire *de Wilde* d'en venir à une conference avec Meſſieurs les Etats de la même province pour les fins, qui ſont déclarées plus amplement dans les réſolutions de leurs Hautes Puiſſances du 19.me Juillet 1660. du 25.me Juin 1664. & dans quelques autres.

Meſſieurs ces Commiſſaires partirent de la Haye le 10.me de Septembre, ſe rendirent à Middelbourg le 15.me du même mois, & revinrent le 25.me à la Haye, où ils firent leur rapport le 30.me à leurs Hautes Puiſſances, ſigné de *Jean de Witt*, *J. de Boelens*, *W. Royer*, *David de Wilde*. Ils reviennent & font rapport de leur commiſſion.

2. Au commencement de cette année leurs Hautes Puiſſances Meſſieurs les Etats Généraux reçûrent une lettre du Duc de *Holſtein Gottorf* écrite de Gottorf le 16.me Octobre de l'année derniere; dans laquelle il donnoit avis à leurs Hautes Puiſſances, que Monſieur *Auguſte Frederic* frére de ſon Alteſſe ſereniſſime, Coadjuteur de la Seigneurie de Lubec, &c. ſejournoit à la Haye, & dans laquelle il leur demandoit qu'il leur pût propoſer de ſa part quelques affaires concernant ſes inte- Le Duc de Holſtein Gottorf écrit une lettre aux Etats Généraux. Memoire que le frére de ce Duc leur préſente.

interêts, & on lût enſuite dans leur Aſſemblée un certain memoire de Monſieur ledit *Auguſte Frederic*, qui contenoit, *Que ſon Alteſſe ſouhaitoit de faire un nouveau traité de commerce & de navigation avec leurs Hautes Puiſſances, & que comme ſes terres étoient ſituées entre celles des Couronnes du Nord & par conſequent ſujettes en temps de guerre à être attaquées & ſurpriſes par l'une ou l'autre de ces Couronnes, ſadite Alteſſe ſereniſſime ſupplioit, puiſqu'il avoit déja été renfermé tacitement dans le traité qui avoit été conclu, que ſes Principautez, terres, & Sujets pûſſent encore être compris & renfermez expreſſément dans le traité de garentie avec les Couronnes du Nord, ou qu'on dreſsât en attendant pour cet effet un Acte particulier de garentie.* Ce memoire fut mis entre les mains de Meſſieurs *Huygens*, *Merode*, le Conſeiller Penſionnaire *de Witt*, *Reiguersbergue*, *vander Hoolk*, *Haaren*, *Mulert*, & *Gerlacius*, afin de le voir, de l'examiner, & d'en faire le rapport.

Il eſt mis entre les mains de quelques Commiſſaires.

Sur quoi il fut réſolu, que de la part de leurs Nobles & Grandes Puiſſances les affaires ſeroient dirigées d'une telle maniere

maniere auprès des Etats Généraux, qu'on pût ſonder au nom de leurs Hautes Puiſſances Monſieur le Réſident *de Beye*, à préſent Miniſtre ici de Monſieur ledit Duc, ſi Monſieur le Duc ſon Maître étoit diſpoſé, pour obtenir ce qu'il demandoit, de promettre à leurs Hautes Puiſſances & d'executer ce qu'il leur promettroit, ſçavoir que les habitans & ſujets des Provinces Unies, trafiquant dans les ports & lieux de ſon obéiſſance, n'y payeront, ni en ſortant ni en entrant, aucun peage ni impôt ſur leurs vaiſſeaux & marchandiſes au-delà de ceux que payent les propres habitans de ſes pays; que leſdits droits & impôts étant ainſi reglez, ils ne pourront jamais être hauſſez ou augmentez ſur les habitans & ſujets des Provinces Unies, que de l'avis & du conſentement préalables de leurs Hautes Puiſſances; & ſi enfin Monſieur le Duc vouloit s'obliger reciproquement à la garentie dudit traité entre la Suede & le Dannemarc, à le conſerver dans ſon entier & dans tous ſes articles, à les reparer, en cas de contravention, & à empê-

Qu'eſt-ce qu'on réſoud & qu'on ſtipule là-deſſus?

empêcher le mieux qu'on pourra qu'à l'avenir de ſemblables choſes n'arrivent, afin qu'ayant reçû là-deſſus les éclairciſſemens neceſſaires, & en ayant été fait rapport ici à l'Aſſemblée, on prenne des réſolutions finales ſur la précedente requête, autant qu'il ſera trouvé expedient ſelon l'exigence du cas. Leurs Hautes Puiſſances ſe reglerent là-deſſus & y répondirent de la ſorte; depuis ce temps-là il n'y eſt arrivé rien de particulier.

Deputez qu'on envoye dans l'Overiſſel, la Gueldre, & à Zutphen.

3. Le 1. de Novembre leurs Hautes Puiſſances Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces Unies députerent Meſſieurs *Jean de Witt*, *Marinus van Crommon*, & *Nicolas Can* vers Meſſieurs les Etats d'Overiſſel & enſuite vers Meſſieurs les Etats de Gueldre & de Zutphen. Sur quoi Monſieur *de Witt* partit le 3.me de Novembre de la Haye, & paſſant par Amſterdam dans un *iacht* de l'Amirauté de cette ville il arriva de nuit à Deventer le 5.me du même mois. Le lendemain 6.me de ce mois ayant appris que Meſſieurs les Etats d'Overiſſel ſe ſepareroient cet avant-midi, & qu'ils

Ils arrivent à Deventer, & ils préparent ce

ne

ne demeureroient assemblez qu'uniquement au sujet de leur commission, il crut qu'il étoit necessaire de préparer ce qu'ils avoient à proposer & de le donner par écrit ; ainsi s'étant levé avant jour il le prépara.

qu'ils ont à proposer.

Vers les onze heures on vint prendre dans deux carrosses Messieurs les Députez, & on les conduisit à la maison de ville pour s'assembler avec leurs Nobles Puissances Messieurs les Etats d'Overissel ; étant entrez dans l'Assemblée, ils furent placez à la table vis-à-vis de Monsieur le Président, chacun dans une chaise à bras, & après les civilitez faites de part & d'autre Monsieur *Jean de Witt* prononça une belle harangue, qu'il donna ensuite par écrit, & qui étoit à-peu-près de cette teneur.

Ils entrent dans l'Assemblée des Etats d'Overissel.

Monsieur de Witt y prononce une belle harangue.

Que l'Angleterre par de mauvaises instigations équipoit un grand nombre de vaisseaux de guerre sur des plaintes qu'elle faisoit sans fondement & qu'elle accompagnoit de menaces, & qu'on ne doutoit point qu'elle n'en voulut à nôtre Etat ; que le Roi ne s'étoit attaché depuis bien long temps qu'à

Quelle en étoit à-peu-près la teneur & le précis ?

qu'à renouveller la demande frivole des deux vaiſſeaux nommez *la Bonne Eſperance* & *la Bonne Aventure*, ſur quoi on pouvoit montrer clairement qu'il faiſoit une demande injuſte; que les Anglois renverſoient le ſens des paroles *litem inceptam proſequi* inſerées dans le dernier traité d'alliance & les expliquoient à leur avantage; outre cela ils n'ont pas fait difficulté d'attaquer l'Etat à force ouverte ſans qu'on leur en eut donné le moindre ſujet, & de ſe ſaiſir du fort nommé St. André ſitué ſur la riviere de Gambia, des forts de Cabo Verde & de Cabo Cors, de la Colonie le long de la riviere de Manhattans, de la ville du Nouvel Amſterdam avec ſes dépendances, & ainſi de toute la Nouvelle Hollande.

En vûë de tout cela Meſſieurs les Députez demanderent qu'on fit un armement de mer extraordinaire, pour être en état de s'oppoſer aux voyes de fait; ſçavoir d'entretenir quelque trente vaiſſeaux ſous le commandement du Lieutenant-Amiral Monſieur *de Waſſenaer*, ſur la Mediterranée une flotte de dix-huit vaiſſeaux ſous le Vice-Amiral *de Ruiter*

Ruiter pour la défenſe & la ſûrté du commerce de l'Etat contre les Corſaires de Barbarie, dix gros vaiſſeaux ſous le Commandeur *Jean van Campen* pour repouſſer toutes les violences & oppreſſions que les Anglois ont exercé ſur les côtes de Guinée contre les habitans de l'Etat, tous ces vaiſſeaux étant prêts à entrer en mer. De plus leurs Hautes Puiſſances avoient réſolu de faire encore équiper douze vaiſſeaux de guerre, de faire en ſorte qu'ils fuſſent prêts dans quinze jours, & de les mettre en mer. Pour avoir des forces égales à celles des Anglois, leurs Hautes Puiſſances avoient trouvé bon de faire conſtruire vingt ou vingt-quatre gros vaiſſeaux, pour remplacer ceux qui avoient peri & ceux qui étoient vieux & gâtez, & d'en faire bâtir tous les ans quelques nouveaux, afin d'avoir toûjours en mer de bons vaiſſeaux; qu'à cauſe de la deſertion & du manque de matelots experts on avoit propoſé à leurs Nobles Puiſſances d'avoir continuellement à leur ſervice un bon nombre de matelots; & comme leurs Nobles Puiſſances Meſſieurs les Conſeillers

ſeillers de l'Amirauté ſe plaignoient que leurs finances étoient épuiſées, il fut trouvé bon de faire demander par le Conſeil d'Etat *un million de livres* pour l'armement des ſuſdits trente vaiſſeaux & pour les pouvoir entretenir en mer pendant trois mois, car y reſtant plus long temps, leurs Nobles Puiſſances pouvoient bien comprendre qu'il faudroit une plus groſſe ſomme; *ſix cens mille livres* pour l'équipement de dix vaiſſeaux & pour l'envoi des troupes neceſſaires vers les côtes d'Afrique & de Guinée; *deux millions de livres* pour la conſtruction de vingt-quatre autres vaiſſeaux neufs & pour l'achat d'une grande quantité de canon, de mats, de voiles, d'ancres, & d'autres choſes neceſſaires; & *un million & demi de livres* pour les frais faits par le Conſeil d'Etat; ainſi qu'on le pouvoit voir plus amplement dans toutes les *petitions* envoyées à leurs Hautes Puiſſances; qu'on ne doutoit point que leur province de même que les autres provinces ne fourniſſent pour tout cela leur quote part; de plus on propoſa des *petitions* pour faire une levée & une

une ferme générale ſur les vins & les vinaigres, pour en employer les revenus à conſtruire tous les ans autant de nouveaux vaiſſeaux de guerre qu'on pourroit. Que l'Amirauté a déclaré ne pouvoir rendre aucun ſervice à l'Etat, ſi on ne lui fourniſſoit au plus vîte une bonne ſomme d'argent. *Car* (diſoit Monſieur *Jean de Witt* à leurs Nobles Puiſſances) *on n'emplit point la bourſe ou on ne paye point de dettes avec des paroles, mais avec de l'argent comptant; les affaires de l'Etat ne ſe ſoutiennent point ſans argent*; pecunia nervus belli, *l'argent eſt le nerf de la guerre; de ſorte que leurs Hautes Puiſſances nous ont donné ordre non ſeulement d'obtenir en toute diligence de leurs Nobles Puiſſances cette demande, mais auſſi de la liquider & d'y ſatisfaire par une payement reel, de même que les arrerages échûs*; & ſi leurs Nobles Puiſſances pour ſe décharger en quelque ſorte ne trouveroient pas à propos d'impoſer le deux-centieme denier, ainſi que les autres provinces faiſoient. Comme auſſi que leurs Nobles Puiſſances vouluſſent donner plein pouvoir à leurs Députez à l'Aſſemblée de leurs Hautes

tes Puiſſances de conſentir à l'avenir à de nouvelles *petitions*, ſelon que la neceſſité des affaires le requerra, afin que les provinces, dont la quote part eſt plus grande, fuſſent plûtôt prêtes à ſecourir le pays de leur argent comptant.

A Deventer le 17.me *d'Octobre* 1664. *& étoit ſigné*

JEAN DE WITT, M. VAN CROMMON.

Le Roi d'Angleterre donne occaſion à la guerre avec la Hollande.

4. Dans cette même année tout ſe diſpoſoit à entrer en guerre avec l'Angleterre; car ſa Majeſté ayant oublié la grande amitié, que les Hollandois lui avoient témoignée, & les grandes obligations, qu'elle leur avoit, commettoit toutes ſortes d'injuſtices dans les Indes Orientales & Occidentales en s'y ſaiſiſſant de leurs villes & de leurs forts; de ſorte qu'en cette année Monſieur *de Witt* fut obligé d'employer la plus grande partie de ſon temps à compoſer des écrits & des lettres ſans nombre & à faire comprendre à Monſieur l'Ambaſſadeur *Downing* l'équité & la moderation de l'Etat, comme on

A quoi s'occupe Monſieur de Witt?

on le peut voir plus au long dans *Aitzema* aux livres XLIV. & XLV. de ſon Hiſtoire.

5. Sur les plaintes qu'on fit vers la fin de cette année, que les Anglois ſe ſaiſiſſoient de tous les vaiſſeaux des Hollandois & les emmenoient dans leurs ports, il fut trouvé bon de le faire ſçavoir à Meſſieurs de l'Amirauté & de les prier en même temps de ne point congedier tous leurs gens de mer, mais de les retenir à leur ſervice juſqu'à nouvel ordre, de même que les vaiſſeaux avec tout ce qui en dépend. Qu'eſt-ce qu'on fait ſçavoir à Meſſieurs de l'Amirauté?

Le 11.me de Decembre leurs Hautes Puiſſances Meſſieurs les Etats Généraux écrivirent à Meſſieurs de l'Amirauté & les prierent de faire équiper quelques fregates legeres & qui allaſſent bien à la voile pour venir croiſer ſur les côtes du Nord d'Angleterre ou ailleurs, & ils défendirent qu'aucun vaiſſeau ne paſsât le Canal ou la Manche, ni qu'on en laiſsât ſortir aucun des ports ou des embouchures des rivieres, hormis ceux qui prendroient leur cours par-derriere l'Angleterre De quoi ſont-ils priez?

ou du côté de l'Eſt ou du Nord; ils prierent encore leurs Nobles Puiſſances de ne laiſſer partir aucun vaiſſeau à l'inſçû de leurs Hautes Puiſſances, qui pût être monté de quarante pieces de canon ou au-delà, afin de les pouvoir acheter ou louer quand il en ſeroit beſoin, comme auſſi de faire avancer en diligence la conſtruction qui avoit été ordonnée des vingt-quatre vaiſſeaux en queſtion.

On met une flotte en mer.

6. Dans ce même temps leurs Hautes Puiſſances trouverent à propos de mettre en mer une flotte de vingt-ſix vaiſſeaux, qui ſe joindroient ſur les * *Vielingues*, pour y attendre les nouveaux ordres de leurs Hautes Puiſſances, & on établit par proviſion Monſieur *Corneille Evertſen* pour Commandeur de ces vaiſſeaux.

Monſieur Evertſen en eſt fait Commandeur.

On fait marcher des troupes vers les côtes.

7. On fit auſſi venir de la Cavalerie de quelques garniſons pour ſe rendre à Helder, Beverwijk, Nordwijk, & à la Haye, de même que quelque Infanterie pour renforcer la Brille, la Haye,

* C'eſt un endroit de la mer vis-à-vis de l'île de Cadſant, où les flottes de Hollande avoient autrefois accoûtumé de s'aſſembler.

Haye, Ameland, Zwol, & le Texel, & l'on envoya quelques troupes en Zelande pour être miſes dans Brouwershaven, Zierikzee, & Cadſant; outre cela il avoit été réſolu d'augmenter chaque Compagnie de vingt-cinq hommes & de lever un Regiment de marine avec toute la diligence poſſible.

On réſoud de les augmenter.

8. Environ ce temps-là il y eut quelque different entre leurs Hautes Puiſſances & Monſieur le Prince d'*Orange* au ſujet de l'autorité du Prince dans les lieux, qu'il avoit ſous la juriſdiction de la Généralité; ſur quoi on propoſa encore une fois le 30.me de Juin à leurs Hautes Puiſſances ce que Meſſieurs les Députez de la province de Hollande & de Weſt-Friſe leur avoient propoſé quelques jours auparavant, ſçavoir, que le reglement touchant les écoles fait & publié le 3.me de Mai 1655. par leurs Hautes Puiſſances, comme auſſi le reglement ſur les mariages fait & publié le 18.me de Mars 1656. par les mêmes dans les villes & dans le plat pays, dans les ſeigneuries & dans les bourgs & villages, qui ſont de la dépendance de la Généralité,

Different entre les Etats Généraux & le Prince d'Orange, & ſur quoi.

n'avoient point été proclamez au nom de leurs Hautes Puiſſances, mais au nom & de la part de ſon Alteſſe Monſieur le Prince d'*Orange* dans les villes, pays, ſeigneuries, bourgs, & villages, que Monſieur le Prince d'*Orange* poſſede en Brabant & qui ſont ſous l'obéïſſance de cet Etat. Ces dits deux reglemens contenoient entre autres choſes cette clauſe, *Nous reſervant en tout temps l'extenſion & l'augmentation de ces reglemens à nôtre diſcretion & ſelon nôtre bon-plaiſir, ainſi que nous le trouverons convenable aux temps & aux affaires.*

Réſolution que ces mêmes Etats prennent ſur les reglemens des écoles & des mariages.

Sur quoi ayant été déliberé, on trouva bon & on fut d'avis, que ces dits deux reglemens publiez au nom de leurs Hautes Puiſſances ſeroient envoyez aux villes reſpectives, places, & Officiers dépendant de la Généralité, avec ordre de faire encore publier ces dits reglemens au nom de leurs Hautes Puiſſances ſeulement & privativement à tout autre. En outre on écrivit à Monſieur ledit Prince d'*Orange*, que dans leſdits reglemens dreſſez & publiez au nom de ſon Alteſſe on avoit

inſeré

inſeré diverſes choſes, & en particulier la clauſe rapportée ci-deſſus, qui étoient uniquement à la diſpoſition du Souverain, & non d'aucun Vaſſal; qu'ainſi Monſieur le Prince feroit redreſſer & corriger comme il faut tout cela, & qu'il s'abſtiendroit à l'avenir de faire de ſemblables choſes.

Qu'eſt-ce que la Princeſſe Douairiere d'Orange demande aux Etats Généraux?

9. Environ ce même temps la Princeſſe Douairiere d'*Orange* avoit demandé à leurs Hautes Puiſſances, à ce qu'elle pût obtenir des lettres qui lui donnaſſent le droit d'uſer de repreſailles ſur les Sujets d'Eſpagne touchant une ſomme de 1973995. livres, que le Roi d'Eſpagne devoit encore au Prince d'*Orange*. Cela fut accordé par la province de Friſe & enſuite par les autres provinces; mais la province de Hollande voyant plus loin le réfuſa, s'excuſant avec raiſon ſur les brouilleries avec l'Angleterre, leſquelles continuant il n'étoit pas à propos de faire de nouvelles queſtions.

On remet ſur le tapis l'affaire de la dette dite

10. Dans cette année il y eut de nouveau dequoi s'occuper ſur la dette qu'on ſçavoit, communément dite de *Hoefyſer*; cependant cette affaire ne

de Hoeſyſer. fut point encore terminée pour cette fois.

Le Comte de Sintſendorf vient en Hollande pour demander du ſecours.

11. Vers la fin de Fevrier le Comte *de Sintſendorf* vint ici de la part de l'Empereur; mais comme on trouva qu'il manquoit quelque formalité dans ſes lettres de créance, il n'eut audience que le 7.me de Mars, ſur l'aſſûrance que donna Monſieur *Friquet* Reſident de l'Empereur qu'elles ſeroient changées & redreſſées. Sa commiſſion conſiſtoit à demander du ſecours à l'Etat contre les Turcs.

Pourquoi on differe de lui donner audience?

La Hollande veut lui accorder ce ſecours.

La Hollande ayant examiné cette affaire ſe montra fort portée à accorder genereuſement le ſecours qu'on demandoit; mais la difficulté étoit, qu'en cas que l'Angleterre n'en voulut pas faire de même, le Turc interdiroit & empêcheroit tout le commerce aux Hollandois dans Conſtantinople, Smyrne, Alep, Alexandrie, & autres lieux, & il feroit tout cela pour l'accroiſſement de celui des Anglois; c'eſt pourquoi on répondit qu'on étoit prêt de faire ce qu'on demandoit, ſi les Anglois vouloient bien auſſi donner du ſecours, ce qu'ils rejetterent abſolument;

Les Anglois réfuſent de le faire.

ment ; après quoi leurs Hautes Puiſſances donnerent pour réponſe à ſon Excellence, qu'ils ne pouvoient point faire ce qu'elle demandoit, & qu'ils étoient extremement fâchez de ce que les Anglois ne vouloient pas entrer dans cette affaire ; ainſi ledit Comte partit, après avoir reçû pour préſent une chaine d'or du prix de treize cens florins, & Monſieur *de Witt* fut déchargé de cette peine.

Qu'eſt-ce que la Hollande lui répond ?

Ce Comte s'en retourne.

12. Environ la mi-Juillet Monſieur *de Wit* reçût de la flotte une lettre de Monſieur *Jean Bertrand de Mortaigne* Commiſſaire député ſur cette flotte de la part de leurs Hautes Puiſſances, qui ſe trouvoit pour lors ſur le vaiſſeau de l'Amiral *de Ruiter* & qui l'informoit de ce qui s'étoit paſſé dans la rencontre de l'Amiral *de Ruiter* & de l'Amiral Anglois *Lawſon*, & que Monſieur *de Ruiter* étoit réſolu de ne plus baiſſer le prémier le pavillon devant cet Amiral. Monſieur le Conſeiller Penſionnaire le notifia inceſſamment à l'Aſſemblée de leurs Nobles & Grandes Puiſſances, & fit enſuite cette réponſe à Monſieur *de Mortaigne*.

Monſieur de Witt reçoit une lettre de Monſieur de Mortaigne, & il la notifie aux Etats de Hollande.

MONSIEUR.

Réponſe qu'il y fait.

„ J'ai communiqué à Meſſieurs les
„ Etats de Hollande & de Weſt-
„ Friſe vôtre lettre du 18.me du mois
„ dernier, contenant entre autres cho-
„ ſes ce qui s'eſt paſſé entre le Vice-
„ Amiral *de Ruiter* & le Vice-Amiral
„ *Lawſon* dans la derniere rencontre
„ ſur le ſalut du pavillon, & que le
„ Vice-Amiral *de Ruiter* étoit réſolu
„ de faire à l'avenir toutes les honnê-
„ tetez poſſibles aux Anglois, mais
„ qu'il ne baiſſeroit plus le prémier
„ le pavillon devant eux, à cauſe que
„ le Vice-Amiral *Lawſon* avoit man-
„ qué de faire le contre-ſalut en la
„ même maniere. Sur quoi leurs No-
„ bles & Grandes Puiſſances ayant exa-
„ miné l'Article X. du Traité conclu
„ le 14.me Septembre de l'année 1662.
„ avec le Roi de la Grande Bretagne,
„ dont vous trouverez ici, quoique
„ cela ne fut pas neceſſaire, la copie
„ avec la traduction, ils ont jugé
„ qu'il étoit très dangereux & nulle-
„ ment à conſeiller pour un Officier
„ & ſerviteur du pays, qui avoit ſou-
„ vent

„ vent reçû des ordres par écrit de
„ ſe regler ſelon ledit traité & tous
„ autres traitez de l'Etat, de s'en diſ-
„ penſer ſur le fondement d'un ordre
„ verbal, par-où on auroit reſtraint
„ & lié de faire le ſalut à leur con-
„ tre-ſalut; & comme leurs Nobles
„ & Grandes Puiſſances n'ont aucune
„ connoiſſance de cela, je dois auſſi
„ avouer que je n'ai jamais rien ſçû
„ ou entendu parler d'un tel ordre
„ verbal; c'eſt pourquoi Meſſieurs
„ leſdits Etats m'ont ordonné de ré-
„ pondre à vôtre lettre & de vous
„ dire de leur part, que Monſieur
„ le Vice-Amiral *de Ruiter* ſera bien
„ d'éviter, autant qu'il lui ſera poſſi-
„ ble, toutes rencontres des Anglois,
„ & que cependant les rencontrant il
„ continuera de ſon côté à baiſſer le
„ pavillon comme à l'ordinaire; mais
„ au cas qu'il arrivât que ledit Vice-
„ Amiral *Lawſon* ou quelque autre
„ Chef de la flotte Angloiſe manquât
„ encore une fois à faire le contre-ſa-
„ lut, comme ci-deſſus, ledit Vice-
„ Amiral *de Ruiter* devra dans un tel
„ cas demander une réſolution parti-

„ culiere & un nouvel ordre là-deſ-
„ ſus de Meſſieurs les Etats Généraux,
„ afin de pouvoir enſuite s'y confor-
„ mer en toute aſſûrance & ſans rien
„ craindre. Vous aurez la bonté, Mon-
„ ſieur, de remarquer, que, quoique
„ le dixieme article ci-inclus du trai-
„ té ſpecifie les mers d'Angleterre, &
„ que la mer Mediterranée n'y ſoit pas
„ compriſe en termes exprès, néan-
„ moins l'intention de l'Etat a toû-
„ jours été de ne faire là-deſſus au-
„ cune diſtinction de lieux, mais de
„ faire faire le ſalut de la même ma-
„ niere dans tous les endroits ſans di-
„ ſtinction; afin que les Anglois, par
„ une pratique contraire, ne vinſſent
„ à alleguer de-là dans les occaſions,
„ qu'ils avoient plus de droit ſur les
„ mers d'Angleterre, qu'ailleurs dans
„ des quartiers éloignez, & qu'ainſi
„ on baiſſeroit le pavillon devant eux
„ dans ces mers en reconnoiſſance de
„ leur empire prétendu ſur cette mer,
„ où de ce côté l'on entend de baiſſer
„ le pavillon devant les flottes des An-
„ glois & devant toutes autres flottes
„ Royales par le reſpect qui eſt dû à

„ leurs

„ leurs Seigneurs & Maîtres comme
„ Monarques ſouverains, & qui doit
„ être rendu en pleine mer, non
„ pas renfermée dans de certaines li-
„ mites, mais par-tout ſans diſtin-
„ ction de lieux. Je vous prie donc,
„ Monſieur, de communiquer ceci à
„ Monſieur le Vice-Amiral *de Ruiter*
„ & de vouloir en même temps lui
„ offrir mes très humbles ſervices, &
„ je vous recommande tous deux à
„ la garde du Très Haut, demeurant,

MONSIEUR,

Vôtre très affectionné
ſerviteur
JEAN DE WITT.

A la Haye ce 22.me
Juillet 1664.

13. Ledit article dixieme du traité conclu en l'année 1662. & renfermé dans cette lettre étoit conçû en ces termes: Article touchant les ſalûts de mer.

Item que les vaiſſeaux & bâtimens des Etats des Provinces Unies, tant ceux qui ſont armez en guerre pour repouſſer les for-

ces de l'ennemi, que d'autres, qui pourront rencontrer dans les mers d'Angleterre quelque vaiſſeau de guerre du Roi de la Grande Bretagne, baiſſeront le pavillon du haut du mat & laiſſeront tomber le hunier, ainſi qu'il a été toûjours pratiqué au temps paſſé.

Diſpute entre le Prince d'Orange & l'Ambaſſadeur de France, & à quelle occaſion.

14. Peu de temps auparavant les carroſſes de ſon Alteſſe Monſieur le Prince d'*Orange* & de l'Ambaſſadeur de France s'étant rencontrées dans le *Voorhout* de la Haye vis-à-vis de l'Egliſe du Cloître, aucun des deux ne voulut ſortir de l'allée ni reculer, & ils demeurerent ainſi fermes l'un contre l'autre. Leurs Cochers vomiſſoient des injures les uns contre les autres & faiſoient un grand tintamarre; ſur cela il accourut pluſieurs perſonnes curieuſes, entre autres Monſieur le Conſeiller Penſionnaire *de Witt*, qui prenoit un peu l'air à la promenade, & qui apprehendant qu'il n'arrivât quelque grand malheur par la quantité de monde qui s'attroupoit, vint ſe mettre entre les deux partis oppoſez, parmi les injures & les vacarmes de la populace contre l'Ambaſſadeur de France, où Meſ-

Messieurs *Dorp* & *Gleezer* vinrent aussi, après que Monsieur *de Witt* eût mis d'accord Monsieur le Prince d'*Orange* avec l'Ambassadeur de France à la satisfaction de tous les deux. Quelque temps auparavant il y avoit eu dans le même endroit une semblable rencontre & dispute entre les Ambassadeurs de France & d'Espagne, ainsi qu'il a été dit plus haut, mais ces differens furent de même appaisez par Monsieur *de Witt*. Monsieur de Witt les met d'accord.

15. Madame la Princesse Douairiere d'*Orange*, femme de grand esprit & d'un jugement solide, voyant les mauvaises suites que cette affaire pourroit avoir, sçût si bien se moderer, qu'elle demanda aux Etats de Hollande une troupe de leurs Gardes pour garentir la maison de l'Ambassadeur de France des insultes de cette populace irritée & furieuse, qui ne connoissoit gueres les interêts de l'Etat par rapport à la France. Dans cette occasion, comme l'Ambassadeur de France avoit agi avec un peu trop de fierté, Monsieur *de Witt* répresenta & fit voir, combien differemment les Ambassadeurs sages La Princesse Douairiere d'Orange agit prudemment dans cette affaire. Qu'est ce que Monsieur de Witt ré-

préſente là-deſſus? & habiles devoient ſe conduire ſuivant la diverſité des temps & des lieux.

De quoi fait-il rapport aux Etats Généraux? 16. Monſieur *de Witt* & les autres Commiſſaires dans les affaires de Portugal firent rapport à leurs Hautes Puiſſances, en conſequence de leur réſolution du 5.me de Fevrier dernier & conformément à leur commiſſion, de ce dont on étoit convenu dans la conference, qu'ils avoient eu avec Monſieur *Ulhoa* Miniſtre d'Etat du Roi de Portugal, concernant le temps auquel la paix commenceroit hors de l'Europe, & ils avoient mis par écrit les faits & les raiſons dont ils s'étoient ſervi dans la conference pour prouver que les places de Cochim & de Cananor devoient demeurer au pouvoir de cet Etat; ayant de plus pris des mains du même Monſieur *Ulhoa* & en même temps délivré à l'Aſſemblée les faits & les raiſons, par le moyen deſquelles il tâchoit de prouver le contraire.

Qu'eſt-ce que ces mêmes Etats réſolvent & trou- Sur quoi ayant été déliberé, leurs Hautes Puiſſances ont approuvé les faits & les raiſons alleguées de nôtre part; d'ailleurs il a été trouvé bon de prier Meſſieurs leſdits Commiſſaires,

en

en vertu de ladite réſolution de leurs Hautes Puiſſances du 5.me de Fevrier, de remettre entre les mains dudit Monſieur *Ulhoa* ces faits & ces raiſons, & de continuer avec lui les conferences, qu'on avoit commencé, pour voir juſqu'où ou en quoi on s'accordoit ou on differoit reellement, afin que eu égard aux droits qui en réſulteroient on traitât enſemble comme il faut, & qu'on fit rapport de ce qui ſe ſeroit paſſé. vent bon de faire?

17. Pendant toute cette année les Directeurs de la Compagnie des Indes Occidentales ne ceſſerent de ſe plaindre à leurs Hautes Puiſſances des hoſtilitez que les Anglois commettoient ouvertement à Cabo Verde, à Takorari, à Cabo Cors, & ſur toute la côte de Guinée par la priſe de divers de leurs vaiſſeaux, dont on s'étoit plaint inutilement au Roi d'Angleterre, qui faiſoit de nouveau équiper une flotte pour l'envoyer de ce côté-là. Plaintes continuelles des Directeurs de la Compagnie des Indes Occidentales, & ſur quoi.

18. Là-deſſus leurs Hautes Puiſſances réſolurent le 9.me d'Août de faire mettre à la rade une flotte de douze vaiſſeaux & de les équiper pour défendre & proteger de toute leur force Les Etats Généraux prennent la réſolution de mettre

une flotte en mer.

force cette Compagnie. Mais quelques uns des Membres de l'Aſſemblée ajoûterent que cet armement emporteroit trop de temps, & qu'il vaudroit mieux envoyer ſecrettement quelqu'un à *de Ruiter*, qui étoit avec ſa flotte dans la Mediterranée, pour lui donner ordre de faire cette expedition en toute diligence, & étant convenus de ne plus parler de cette affaire en public, on choiſit quelques uns des Membres de l'Aſſemblée pour conſulter là-deſſus fort ſecrettement. Ils ſe rendirent donc dans une ſalle au nombre de ſept, entre leſquels étoit Monſieur le Conſeiller Penſionnaire *de Witt*, & ils réſolurent cette députation ſi promptement & ſi ſecrettement, que même des ſept il n'y en eut pas quatre qui le ſçûſſent, prenant leur temps que les autres ſe promenoient enſemble devant les fenêtres, de ſorte qu'à la fin on envoya à l'Amiral *de Ruiter* une copie de la réſolution ſecrette de leurs Hautes Puiſſances, ſuivant quoi il devroit ſe regler.

Quelques uns d'entre eux propoſent de ſe ſervir d'un autre expedient plus court.

Ordres qu'on envoye à l'Amiral de Ruiter.

Les Anglois continuent

19. Vers l'année 1665. les Anglois devenus encore plus fiers continuoient leurs

leurs hoſtilitez & leurs pirateries contre les Sujets de cet Etat ; tellement que la maiſon de Monſieur *Goch* Ambaſſadeur de leurs Hautes Puiſſances à Londres étoit tous les jours environnée de Capitaines de vaiſſeaux, Bateliers, Matelots, & de Marchands, tous habitans de cet Etat, qui venoient ſe plaindre à cet Ambaſſadeur de leurs miſéres, de ce qu'on arrêtoit & pilloit leurs vaiſſeaux & de ce qu'on prenoit priſonniers leurs camarades. Sur quoi ſon Excellence trouva bon de venir répréſenter à ſa Majeſté ces actions horribles ; mais le Roi répondit, qu'il n'en étoit point cauſe, & qu'on devoit attribuer ces malheurs aux Hollandois mêmes.

à commettre des hoſtilitez.

L'Ambaſſadeur de Hollande s'en plaint au Roi d'Angleterre.

Dans ce temps-là le Roi de France voyant & conſiderant les injuſtices & la fierté des Anglois, offrit encore une fois ſa mediation pour les mettre d'accord avec les Hollandois, mais ce fut inutilement ; car les Anglois vinrent même prendre à la poſte les lettres de Hollande, que l'Etat écrivoit à ſon Excellence Monſieur *Goch*, & ils les ouvrirent.

Le Roi de France leur offre ſa mediation.

20. Leurs

Les Etats Généraux ne peuvent reüſſir à vivre en paix avec les Anglois.

20. Leurs Hautes Puiſſances tâcherent avec toute ſorte de douceur & de bonne amitié de mettre à côté tous ces griefs & toutes ces violences, mais ce ne fut que jetter de l'huile dans le feu, & cela ne fit qu'aigrir encore plus les eſprits, & tant plus Meſſieurs les Etats uſoient de douceur & de complaiſance, tant plus les Anglois en devenoient-ils orgueuilleux; comme donc on ne voyoit point d'autre moyen que de repouſſer la force par la force, il fut réſolu d'équiper quelques vaiſſeaux de reſerve pour pouvoir s'en ſervir lorſqu'il en ſeroit beſoin, & on donna ordre de renforcer la flotte de l'Etat de ſoixante & douze vaiſſeaux de guerre.

Ils ſe réſolvent à repouſſer leurs violences.

Ils défendent l'entrée des marchandiſes d'Angleterre de laine & de ſoye.

Le 26.me de Janvier leurs Hautes Puiſſances défendirent l'entrée de toutes les marchandiſes d'Angleterre de laine & de ſoye, à peine d'une amende de mille francs & de la confiſcation des marchandiſes, & ils donnerent ordre d'attaquer tous les vaiſſeaux de guerre & marchands d'Angleterre & de les emmener dans les ports.

Le

Le 9.me de Fevrier leurs Hautes Puiſſances firent publier une réponſe contre un certain memoire, que Monſieur *Douwning* Ambaſſadeur d'Angleterre avoit déja délivré à Meſſieurs les Etats Généraux, par-où il prétendoit prouver la juſtice de l'entrepriſe de ſa Majeſté le Roi ſon Maître, bien-que dès la mi-Fevrier on eût déja confiſqué en Angleterre vingt-huit vaiſſeaux Hollandois, & que le Roi eût fait déclarer le 4.me de Mars la guerre à l'Etat.

Ils répondent à un memoire de l'Ambaſſadeur d'Angleterre.

Déclaration de guerre contre la Hollande.

21. Les flottes Angloiſes, dont l'une étoit forte de cinquante-ſix vaiſſeaux ſous le commandement du Duc d'*Iork*, & l'autre de vingt-cinq commandée par le Prince *Robert*, mirent à la voile le 1. de Mai; le Prince *Robert* avoit pris un peu les devans, & il ſe joignit encore à eux des vaiſſeaux qui croiſoient & quelques autres, faiſant en tout environ cent vaiſſeaux.

La flotte Angloiſe ſe met en mer.

22. Nonobſtant tout ce grand armement, le Roi de France envoya à Londres Monſieur *Courtin* en qualité d'Ambaſſadeur extraordinaire, pour offrir encore une fois ſa mediation & pour

Le Roi de France offre de nouveau ſa mediation.

pour tâcher d'arrêter ces violences & ces voyes de fait; cette mediation fut acceptée des Anglois, mais elle fut inutile.

Les Etats Généraux emploient tous les moyens imaginables pour la défenſe de leurs pays & de leurs habitans.

23. Leurs Hautes Puiſſances de leur côté mirent en œuvre tous les moyens imaginables pour défendre leurs pays & leurs habitans; ainſi on remplit diverſes places vacantes d'Officiers de mer, & on en créa quelques nouveaux; la Hollande négocia trois millions de livres à fonds perdu & à rentes rachetables, elle impoſa le deux-centieme denier, elle hauſſa les droits de paſſage, elle diminua au contraire l'impôt ſur le poiſſon ſalé, l'huile, l'huile de baleine, & le beurre qui ſe vendoient en detail; & comme l'octroi fait en faveur de la Compagnie des Indes Orientales étoit fini, la prolongation lui en fut accordée & confirmée juſqu'à l'année 1700. incluſivement, à condition qu'elle fourniroit pour cette prolongation durant la guerre avec l'Angleterre vingt vaiſſeaux de guerre, dont il y en auroit ſix gros; la navigation dans la Groenlande fut défenduë à cauſe de la rareté de matelots;

&

& on assigna aux matelots, qui pourroient être estropiez au service de l'Etat, un certain entretien proportionné à la grandeur de leurs blessures.

24. Le 16.me de Mars leurs Hautes Puissances résolurent d'envoyer de certaines lettres circulaires, au sujet des injustices & des violences qui leur étoient faites par l'Angleterre, à tous les Rois, Etats libres ou Républiques, Princes, Potentats, & Villes de l'Europe, qui étoient interessez dans l'affaire du négoce, & qui étoient en alliance avec l'Etat des Provinces Unies, ou qui étoient neutres. On peut voir ces lettres dans *Aitzema* au livre XLV. de son Histoire pag. 428.

Ils prennent la résolution d'écrire une lettre à tous les Etats de l'Europe pour tâcher de les engager dans leurs interêts.

25. Dans le temps qu'on travailloit à ramasser au plus vîte les deniers necessaires pour les frais de la guerre, les provinces de Gueldre & d'Overissel manquerent de fournir leur quote part; c'est pourquoi leurs Hautes Puissances trouverent à propos d'y faire une députation, pour répresenter vivement aux Etats de ces provinces les peines & les embarras, dans lesquels l'Amirauté faute des subsides nécessaires tomberoit

Les provinces de Gueldre & d'Overissel manquent de fournir leur quote part.

Les Etats Généraux y font une députation, & pourquoi.

beroit au grand préjudice de la République, & enſuite d'exhorter fortement leurs Nobles Puiſſances non ſeulement d'accorder au plûtôt les demandes faites par le Conſeil d'Etat à l'occaſion de l'armement extraordinaire de mer, mais auſſi de fournir en toute diligence leur contingent dans les deniers qu'on avoit déja accordé au comptoir du Receveur Général ; davantage de ſolliciter puiſſamment leurs Nobles Puiſſances à ce qu'à l'exemple des autres provinces ils veuillent faire proviſion d'une bonne ſomme d'argent pour pouvoir s'en ſervir, en cas de beſoin, au bien & à l'avantage du pays. Meſſieurs *Jean de Witt*, *Crommon*, & *Kan* furent députez & chargez de cette commiſſion.

Meſſieurs de Witt, Crommon, & Kan ſont nommez pour cela.

Meſſieurs ces Commiſſaires partirent ſur le champ pour l'Overiſſel, où étant arrivez ils trouverent les Etats de la province aſſemblez à Campen ; de là ils ſe rendirent à Arnheim le 2. de Mai, & firent leur propoſition ſuivant les inſtructions, qu'ils avoient reçû de leurs Hautes Puiſſances. Les Etats d'Overiſſel, après avoir remercié Meſſieurs les Commiſſaires de leurs bons

Ils viennent dans l'Overiſſel & en Gueldre.

Ces deux provinces s'engagent & promet-

bons offices, déclarerent, que non seulement ils accordoient les demandes faites pour la conservation de l'Etat, mais aussi qu'ils tâcheroient de trouver en toute diligence avant la séparation de leur Assemblée les moyens de fournir de temps en temps leur quote part en argent comptant, & d'emprunter quelque argent pour s'en servir en cas de besoin &c. Les Etats de Gueldre déclarerent la même chose le 6.me de Mai ; après quoi Messieurs les Commissaires repartirent incessamment, & étant de retour à la Haye ils firent leur rapport.

tent de fournir leur contingent.

Les Commissaires députez reviennent à la Haye, & font rapport de leur négociation.

CHAPITRE IX.

SOMMAIRE.

§. 1. *Les Etats Généraux se mettent en état de défense contre l'Angleterre. Ils établissent des Officiers généraux sur leur flotte.* 2. *Ils mettent en mer une puissante flotte. Ils députent quelques uns de leur Corps pour Commissaires sur cette flotte. Ordres qu'ils leur donnent.* 3. *Ces Commissaires viennent à Amsterdam, & ils ont des conferences avec*

avec quelques Meſſieurs de l'Amirauté & de la Régence de cette ville. Qu'eſt-ce qu'ils ſouhaitent de ſçavoir? Qu'eſt-ce qu'ils demandent à Meſſieurs de l'Amirauté? 4. Ils s'abouchent avec les Députez de l'Aſſemblée de Nord-Hollande. Qu'eſt-ce qu'ils apprennent d'eux? 5. Qu'eſt-ce qu'ils écrivent & recommandent à Meſſieurs du College de l'Amirauté de Friſe? 6. Qu'eſt-ce qu'ils ſont ſçavoir à leurs Hautes Puiſſances? Ils équipent ſept gros vaiſſeaux des Indes. Ils réſolvent de venir ſur le vaiſſeau de Monſieur de Waſſenaar, *& pourquoi. Ils executent heureuſement ce qu'ils avoient réſolu. Pourquoi ils vont & viennent ſur les vaiſſeaux? 7. La flotte Angloiſe ſe met en mer ſous le commandement du Prince* Robert *& du Duc* d'Iork. *Ce Duc prend deux Pêcheurs de Scheveling, & il les relâche. Il leur donne une lettre pour Monſieur le Prince* d'Orange *& une autre pour Monſieur* de Zuileſtein. 8. *Sur quoi Monſieur* de Witt *eſt inquiet? Pourquoi il ſe hazarde à donner combat aux Anglois? On met ſur la flotte les meil-*

meilleures troupes de l'Etat. Ordres que reçoit Monſieur d'Opdam. 9. *Lettre que leurs Hautes Puiſſances lui écrivent, & ſur quoi. Il eſt fort ſurpris de recevoir une telle lettre, & il ſe met en mer très mecontent.* 10. *Qu'eſt-ce qu'il écrit à leurs Hautes Puiſſances? Nouvel ordre qu'il reçoit. Vigoureuſe réſolution qu'il prend.* 11. *Qu'eſt-ce que* de la Neuville *témoigne de ce grand homme?* 12. Cortenaar *continuë le combat, & il y eſt tué.* 13. *On recherche & on punit ceux qui n'avoient pas fait leur devoir dans le combat.* 14. *Les Etats Généraux ne négligent rien pour reparer cet échec. Quel calcul leur eſt-il délivré par Meſſieurs de l'Amirauté? Ce calcul eſt envoyé au Conſeil d'Etat, & à quelle fin.* 15. *A quoi s'occupent les Commiſſaires ſur la flotte? Les Etats Généraux déliberent pour ſçavoir à qui ils donneront le commandement de leur flotte. Monſieur* Tromp *eſt élû Lieutenant-Amiral d'Amſterdam.* 16. *Qu'eſt-ce que les Etats Généraux font remarquer? Ils nomment Meſſieurs* Huiguens, de Witt, & Boreel

reel *pour Commiſſaires ſur leur flotte. Ces Meſſieurs acceptent avec joye cet important emploi. On en veut detourner Monſieur* de Witt. *Qu'eſt-ce qu'il répond là-deſſus? Qu'eſt-ce que Meſſieurs les Députez de Zelande déclarent & approuvent? Meſſieurs les Commiſſaires ſur la flotte prêtent ſerment à leurs Hautes Puiſſances.* 17. *Meſſieurs les Etats de Hollande propoſent de donner à ces Commiſſaires quelques Officiers pour adjoints. On nomme pour cela Meſſieurs* Dolman, de Marignault, de Guent, de Santen, de Wijnberguen, Willemſen, & Vrek. *Leurs Gardes, dont* Etienne Corneliſzoon *eſt fait Capitaine.* 18. *Qu'eſt-ce que Monſieur* de Ruiter *écrit & notifie à leurs Hautes Puiſſances? Il eſt établi Lieutenant-Amiral de Hollande & de Weſt-Friſe.* 19. *Monſieur* de Witt *avec les autres Commiſſaires s'occupe à mettre la flotte en bon état. Qu'eſt-ce qu'il écrit & demande à Monſieur* de Ruiter? *De quoi lui donne-t-il avis?* 20. *Qu'eſt-ce que les Commiſſaires notifient aux hauts Officiers de la flotte?* Tromp *réfuſe de*

ſe

ſe ſoumettre à de Ruiter. 21. *Difficulté que l'on trouve à mettre la flotte en mer. Elle eſt ſurmontée par l'habileté & le courage de Monſieur* de Witt *& des autres Commiſſaires. Monſieur* de Witt *fait ſortir la flotte hors du Texel. Qu'eſt-ce qu'il découvre? Il ſonde lui-même la profondeur de la mer. Il prend ſur ſoi de mettre en pleine mer deux des plus gros vaiſſeaux de la flotte, & il y reüſſit. Nom que l'on donne à cet endroit de la mer dit le pertuis des Eſpagnols.* 22. De Ruiter *ſe joint à la flotte. Il entre en conference avec Meſſieurs les Commiſſaires, & ſur quoi. Il s'accorde avec* Tromp, *& il vit en bonne intelligence avec lui. Projet fait par les Commiſſaires ſur la conduite que devoient tenir tous les Officiers de la flotte. On y fait quelque changement.* De Ruiter *diviſe la flotte en quatre eſquadres.* 23. *Les Commiſſaires envoyent quelques galiotes au devant des vaiſſeaux des Indes. Ils ont deſſein de faire voile vers les côtes d'Angleterre & d'Ecoſſe. Ils ne peuvent l'executer. Quatorze vaiſſeaux ſont ſéparez de la flotte, & pourquoi.*

24. *Projet de Meſſieurs les Commiſſaires. Ordres que donne Monſieur* de Witt, *& promeſſes qu'il fait. Qu'eſt-ce que rapportent les Capitaines de deux petits bâtimens Anglois, qui avoient été pris ? Les flottes Angloiſe & Hollandoiſe paſſent l'une près de l'autre.* 25. *Les Commiſſaires ſe réſolvent de faire voile vers Bergue en Norvege, & pourquoi. Ils arrivent ſur les côtes de Norvege. Quel avis ils reçoivent ? Ils envoyent une lettre de remercîment au Gouverneur de Bergue, & ſur quoi. Qu'eſt-ce qu'ils écrivent à Monſieur* Bitter ? *Ils envoyent une autre lettre au Gouverneur de Bergue, & ſur quoi. La flotte s'éloigne du rendez-vous. Elle revient & y arrive.* 26. *Les Commiſſaires ſe réſolvent à revenir en Hollande, & pour quelles raiſons. Ils établiſſent un rendez-vous. Ils levent les ancres & mettent la voile. Qu'eſt-ce qu'ils trouvent bon de faire & qu'eſt-ce qu'ils eſperent ?* 27. *Ils eſſuyent une rude tempête, ils ſe montrent intrepides, & ils encouragent les Matelots. La flotte eſt diſſipée & fort endommagée.* 28. De Ruiter *partage ſes vaiſ-*

ſeaux

ſeaux en deux eſquadres. Pourquoi on ne peut executer les ordres qui avoient été donnez? 29. Avis que le Lieutenant-Amiral de Vries *donne à Monſieur* de Ruiter. *On trouve bon de venir chercher les Anglois & de leur préſenter la bataille. On ne les découvre point. Avis qu'on reçoit d'un Capre Zelandois. 30. On réſoud de faire voile le long du* Doggerſzand *& devant le Texel. Tout eſt mis en bon ordre. 31. On ſe trouve à la vûë de la Hollande. Il arrive pluſieurs vaiſſeaux, qui entrent dans le Vlie La flotte eſt diviſée en quatre eſquadres. 32. Réſolution que l'on prend pour attaquer les Anglois. Ordres que l'on donne aux Généraux & à tous les Capitaines. On marque un rendez-vous. 33. Monſieur* de Witt *fait faire l'exercice aux Capitaines & autres gens de la flotte. Il trouve que divers Capitaines commettent bien des fautes en cela. Il tâche de les corriger. 34. Avis que reçoivent les Commiſſaires. Réſolution qu'ils prennent là-deſſus. Ils font voile pendant toute la nuit, & ils ne rencontrent perſonne. Qu'eſt-ce que leur rapporte un Lieute-*

nant Anglois priſonnier ? 35. Le Capitaine Wildſchut *ſe joint à la flotte, & de quoi donne-t-il avis. Réſolution que l'on prend à-deſſus. 36. Le Vice-Amiral* de Nes *avec ſes vaiſſeaux arrive à la flotte. Il y eſt bien reçû, & on le remercie de ſes fidelles ſervices. 37. La flotte Hollandoiſe s'impatiente de rencontrer les Anglois. Avis que les Commiſſaires reçoivent du Maître d'un boucre. Ces Commiſſaires écrivent à quelques Députez de leurs Hautes Puiſſances au Texel, & pourquoi. 38. La flotte forte de ſoixante à ſoixante & dix vaiſſeaux s'approche de l'île de Goeree. Elle arrive devant la Meuſe, où elle eſt obligée de jetter l'ancre. 39. Lettre de Monſieur* de Witt *à leurs Hautes Puiſſances ſur la perte des vaiſſeaux qu'on venoit de faire. 40. On punit quelques gens de la flotte pour n'avoir pas fait leur devoir. 41. Monſieur* de Ruiter *reçoit deux differentes nouvelles. 42. Les Commiſſaires ſe voyent expoſez à la médiſance & à la calomnie. De quoi ſont-ils accuſez? 43. On charge ſur-tout Monſieur* de Witt. *Témoignage authentique que Monſieur* de Ruiter *lui rend. 44. Grande*

de union entre les Commiſſaires & Monſieur de Ruiter. 45. *Monſieur* de Witt *écrit une lettre à Monſieur* de Vivien, *& ſur quoi. Elle eſt lûë dans l'Aſſemblée des Etats de Hollande.* 46. *Ces Etats en remercient Monſieur* de Witt, *& ils approuvent tout ce qu'il avoit fait dans la derniere tempête. Ils réconnoiſſent que c'eſt Dieu qui les châtie.* 47. *Meſſieurs les Commiſſaires &* de Ruiter *ſe rendent ſur le vaiſſeau nommé* Hollandia. *On les ſaluë de ſept coups de canon.* 48. *Les Etats Généraux remercient de la même maniere Meſſieurs les Commiſſaires.* 49. *La flotte Hollandoiſe continuë à faire voile, & elle ſe trouve ſur les côtes d'Angleterre. Où l'on prend un petit bateau de Pêcheur Anglois, qui ne ſçait rien dire de la flotte Angloiſe.* 50. *La flotte Hollandoiſe vient jetter l'ancre près de Leſtoſte. Elle fait voile vers la riviere de Londres. Elle vient mouiller l'ancre devant cette riviere.* 51. *Elle veut entrer dans les dunes. Elle eſt obligée de revirer par une groſſe tempête. Elle demeure à l'ancre.* 52. *Avis que Monſieur* de Ruiter *reçoit. Réſolution*

qu'il prend avec Meſſieurs les Commiſſaires. Une furieuſe tempête les empêche de l'executer. 53. *La flotte eſt obligée de ſe tenir à l'ancre. On leve l'ancre, & on a deſſein d'entrer dans les dunes. Le vent contraire les empêche d'executer leur deſſein.* 54. *On revient vers la riviere de Londres, & on réſoud de la tenir bouchée.* 55. *On envoye ſix vaiſſeaux de convoi en Norvege, & dix autres, qui avoient été endommagez, avec quelques malades dans les ports de Hollande.* 56. *On trouve à propos de deſarmer la flotte & de la mettre en lieu de ſûrté.* 57. *Qu'eſt-ce que quelques Députez de la province de Gueldre donnent à déliberer à leurs Hautes Puiſſances? Les autres provinces ſont du même avis.* 58. *Qu'eſt-ce que les Etats de Hollande témoignent & répondent là-deſſus? Avis que reçoivent les Commiſſaires.* 59. *Monſieur* de Ruiter *donne de bons ordres pour attendre les Anglois. Il ſe rend avec les Commiſſaires ſur la fregate nommée* Gornichem, *& ils viennent ſonder le* Konings Diep. *Ils rejoignent la flotte.* 60. *Ils ſont avertis que la peſte étoit ſur*

les

les vaisseaux Anglois. 61. *Ils prennent la résolution de revenir en Hollande avec la flotte.* 62. *On laisse devant la riviere de Londres six fregates legeres & quatre galiotes, & pourquoi.* 63. *Ordres que l'on donne au Contre-Amiral* Sweers. *La flotte prend le largue & fait route vers la Hollande.* 64. *Avis que reçoivent les Commissaires. On fait séparer la flotte.* 65. De Ruiter *entre dans le Texel & dans le Vlie avec trente-trois vaisseaux.* 66. *Messieurs les Commissaires partent pour Helder, & de là ils se rendent à la Haye. Ils font rapport de leur expedition à l'Assemblée des Etats Généraux, & ils en sont remerciez.* 67. *Monsieur* de Witt *fait la même chose à l'Assemblée des Etats de Hollande.* 68. *Ces Etats lui en font de grands remercîmens. Ils témoignent une grande joye de son retour. Ils songent à lui faire quelque beau présent.* 69. *Il s'y oppose fort honnêtement & les remercie très genereusement.* 70. *Ses envieux font courir des satyres, des portraits, & des faux-bruits contre lui.* 71. *Quelques Théologiens & Ministres se donnent de grandes libertez là-dessus.*

On en dépoſe quelques uns. Défenſes qui leur ſont faites. 72. *Monſieur* de Witt *uſe d'une grande douceur envers un certain Miniſtre de la Haye. Il le traite d'une maniere fort honnête.* 73. *Monſieur* de Ruiter *arrive à la Haye, & il fait rapport de ſon voyage aux Etats Généraux & aux Etats de Hollande. Il vient loger chès le Conſeiller Penſionnaire* de Witt. 74. *Qu'eſt-ce que pluſieurs perſonnes mal intentionnées prétendoient?*

Les Etats Généraux ſe mettent en état de défenſe contre l'Angleterre.

§. 1. LEurs Hautes Puiſſances Meſſieurs les Etats Généraux prirent toutes les précautions neceſſaires contre l'ingratitude du Roi d'Angleterre, qui peu auparavant avoit promis ſi ſolemnellement de ſe ſouvenir de l'amitié & de reconnoître le bon traitement, que ſa Majeſté & le Duc d'*Iork* ſon frére avoient reçû de leur part & ſur-tout de leurs Nobles & Grandes Puiſſances Meſſieurs les Etats de Hollande & de Weſt-Friſe; pour cet effet ils établirent pour Commandant en chef ſur la flotte, qui avoit été équipée en ſi peu de temps, Monſieur

Ils établiſſent des Officiers généraux

ſieur le Baron *de Waſſenaar* ſous le titre de Lieutenant-Amiral Général, & pour Officiers en chef *Jean Evertſen* Lieutenant-Amiral de Zelande, Monſieur *Cortenaar* Lieutenant-Amiral de la Meuſe, le Vice-Amiral *Tromp*, & ainſi des autres. ſur leur flotte.

2. Cette puiſſante flotte étoit compoſée de cent trois vaiſſeaux de guerre, de ſept *iachts*, d'onze brulots, & de douze galiotes, & il y avoit deſſus quatre mille huit cens ſoixante-neuf pieces de canon & vingt-un mille ſix cens trente-un hommes. Monſieur *Cortenaar* devoit faire voile le prémier, enſuite Monſieur *Tromp*, puis le Grand Amiral Monſieur *de Waſſenaar*, ſuivi de Monſieur *de Schram*, & enfin Monſieur *Stellingwerf*; & pour prévenir toute ſorte de deſordres, leurs Hautes Puiſſances réſolurent le même jour de députer avec plein pouvoir Meſſieurs *van Ommeren*, *Witſen*, le Conſeiller Penſionnaire *de Witt*, *Vryberguen*, *van der Hoolk*, *Haaren*, *Almelo*, & *Gockenga*, pour ſe rendre au Texel, & en vertu du pouvoir fort ample, qui leur étoit donné par leurs Hautes Puiſſances ſur Ils mettent en mer une puiſſante flotte. Ils députent quelques uns de leur Corps pour Commiſſaires ſur cette flotte.

Ordres qu'ils leur donnent.

la flotte de l'Etat & ſur ce qui en dépendoit, pour s'y regler de la maniere qu'ils trouveroient la plus convenable pour le bien & l'interêt du pays, & pour pouvoir mieux executer tout cela d'avoir continuellement des conferences avec Meſſieurs les Députez de leurs Hautes Puiſſances en Zelande. Cette réſolution devra être envoyée aux ſuſdits Meſſieurs *vander Hoolk* & *van Almelo*, qui ne ſe trouvent pas préſens ici, pour ſe conformer à leurs inſtructions.

Les Commiſſaires viennent à Amſterdam, & ils ont des conferences avec quelqnes Meſſieurs de l'Amirauté & de la Régence de cette ville.

3. Meſſieurs les Commiſſaires partirent de bon matin de la Haye pour Amſterdam ; où étant arrivez ils eurent des conferences après le repas avec quelques Meſſieurs de l'Amirauté & en particulier avec Monſieur le Secretaire *de Wilde*, (leurs Nobles Puiſſances n'étant point encore aſſemblées) comme auſſi avec quelques Directeurs de la Compagnie des Indes Orientales, & principalement avec Monſieur *Bakker*, qui avoit été établi en qualité de Commiſſaire de ladite Compagnie pour faire avancer l'armement dont il s'agiſſoit, & ils ſouhaiterent de pouvoir être inſtruits

ſtruits de l'état de leurs vaiſſeaux de guerre ; à quoi on ne leur répondit autre choſe, ſi ce n'eſt qu'ils ſe conduiroient ſelon ce que leurs Hautes Puiſſances leur avoient écrit le 18.me d'Avril de cette année. Qu'eſt-ce qu'ils ſouhaitent de ſçavoir ?

Meſſieurs les Commiſſaires demanderent encore à ces Meſſieurs de l'Amirauté, qu'ils vouluſſent faire venir en toute diligence à bord des vaiſſeaux de guerre les Soldats & les Matelots, qu'on avoit levez ; qu'il leur plût de continuer avec toute la diligence & tout le zele poſſible à lever ceux qui manquoient encore ; & que ſuivant la réſolution & les ordres de leurs Hautes Puiſſances de Vendredi dernier ils vouluſſent y envoyer ſans perdre temps quelques Députez d'entre eux, afin de ſe ſervir, pour l'execution & la perfection des choſes qui leur avoient été recommandées, de leurs conſeils, de leurs bons avis, & de leur ſecours ; ce qu'ils accepterent de faire. Qu'eſt-ce qu'ils demandent à Meſſieurs de l'Amirauté ?

4. Monſieur *de Witt* & les autres Commiſſaires de leurs Hautes Puiſſances partirent encore ce même ſoir, & vinrent le lendemain à la pointe du jour dans Ils s'abouchent avec les Députez de Nord-

Hollande. dans le *Nieuwe Diep*, où ils parlerent pareillement avec Meſſieurs les Conſeillers Députez de Nord-Hollande, qui leur donnerent avis, qu'il y avoit dans le *Mars Diep* ou à la rade du Texel dix vaiſſeaux de leur département & quatre autres au-deſſus du *Vlieter*, faiſant avec celui du Capitaine *Bronſer*, qui étoit dans les *Vielingues*, quinze vaiſſeaux en tout; qu'ils étoient dans le deſſein de faire ce matin la revûë de leurs troupes, & qu'ils ſe chargeoient de leur donner une liſte exacte des hommes qui ſe trouvoient deſſus ces vaiſſeaux, ainſi qu'avoient fait Meſſieurs les Députez du College de l'Amirauté d'Amſterdam.

Qu'eſt-ce qu'ils apprennent d'eux?

Qu'eſt-ce qu'ils écrivent & recommandent à Meſſieurs du College de l'Amirauté de Friſe?

5. Meſſieurs lesdits Commiſſaires écrivirent auſſi à Meſſieurs du College de l'Amirauté de Friſe, qu'ils vouluſſent envoyer inceſſamment au rendez-vous les vaiſſeaux de leur dépendance, & particulierement ceux qui étoient pour lors dans le *Jetting*, & en cas que cela n'eut pas été fait avant la reception de leur lettre, comme ils le craignoient, qu'ils vouluſſent au plus vîte les envoyer par l'Ocean juſqu'au Texel pour ſe joindre aux autres vaiſſeaux de guer-

re

re de l'Etat & demeurer là juſqu'à nouvel ordre, & qu'il leur plût de répondre promptement & de les informer de ce qu'ils auroient fait là-deſſus, & que cependant ils vouluſſent envoyer au plûtôt un ou pluſieurs Députez de leur Corps.

6. Ces mêmes Meſſieurs écrivirent encore une lettre à-peu-près de cette teneur à leurs Hautes Puiſſances : Qu'on avoit découvert une flotte Angloiſe forte de ſoixante-ſix vaiſſeaux & faiſant voile vers les côtes de ces pays, c'eſt pourquoi ils laiſſoient à penſer à leurs Hautes Puiſſances (puisque la flotte par un beau temps & avec un vent favorable pouvoit ſe rendre en peu de temps vers quelque endroit des côtes de ce pays) s'il ne ſeroit pas à propos & neceſſaire d'aſſembler des troupes dans un lieu commode, que l'on pût envoyer en toute diligence par mer ou par terre dans les endroits, où les Anglois pourroient entreprendre de faire deſcente.

Qu'eſt-ce qu'ils font ſçavoir aux Etats Généraux ?

Ils informerent encore leurs Hautes Puiſſances par une lettre écrite du Texel le 5.me de Mai, qu'ayant fait paſſer

Ils équipent ſept gros vaiſſeaux des Indes.

ſer quelque monde d'un vaiſſeau à l'autre ils avoient mis ſept gros vaiſſeaux des Indes Orientales en état d'entrer en mer dans vingt-quatre heures par un beau temps & avec un vent favorable ; ce qui d'abord excita quelque murmure, mais pourtant cela ſe paſſa enſuite avec beaucoup de ſatisfaction.

Ils réſolvent de venir ſur le vaiſſeau de Monſieur de Waſſenaar, & pourquoi.

Ils firent auſſi ſçavoir à leurs Hautes Puiſſances, qu'ils avoient réſolu de venir le lendemain de bon matin avec Meſſieurs les Députez des Colleges de l'Amirauté de la Meuſe, d'Amſterdam, & de Nord-Hollande, qui ſe trouveroient préſens, à bord du vaiſſeau de Monſieur *de Waſſenaar* pour y déliberer enſemble au ſujet des vaiſſeaux de ces Colleges en préſence des Officiers Généraux de la flotte de l'Etat, & pour ſe déterminer, après avoir entendu les ſentimens de ces Officiers, à mettre en mer les vaiſſeaux de guerre, qui étant joints compoſeroient une flotte conſiderable.

Ils executent heureuſement ce qu'ils

Enſuite ces Meſſieurs (à la réquiſition de Meſſieurs de l'Amirauté de Nord-Hollande & de Meſſieurs les Directeurs députez de la Compagnie des

des Indes Orientales des Chambres d'Amſterdam, de Hoorn, & d'Enkhuiſe, qui craignoient fort qu'il n'y eut bien de la peine à faire l'armement de la flotte) ſe trouverent en perſonne ſur les vaiſſeaux pour y regler toutes choſes, & ils eurent le bonheur d'y reüſſir; car tout fut executé, Dieu ſoit loué, ſans beaucoup d'oppoſition, & quand tout le monde fut à bord des vaiſſeaux avec leur bagage, on n'entendit que des cris de joye & d'alegreſſe. avoient réſolu.

Et comme ils furent obligez d'aller ſur tous les vaiſſeaux l'un après l'autre & d'y reſter juſqu'à ce que le monde avec leur bagage fut entierement débarqué pour aider à éviter d'autant mieux la confuſion & l'embarras, ils coururent auſſi d'un vaiſſeau à l'autre pendant tout le jour & juſque bien avant dans la nuit, de ſorte qu'il leur fut impoſſible de continuer à travailler à ce dont ils étoient convenus le jour d'auparavant avec les hauts Officiers de la flotte, & dont ils eſperoient de faire leur principale occupation le jour ſuivant. Pourquoi ils vont & viennent ſur les vaiſſeaux?

7. La

La flotte Angloiſe ſe met en mer ſous le Prince Robert & le Duc d'Iork.

7. La flotte Angloiſe avoit fait voile le 1. de Mai par un beau temps du côté de l'Eſt, le Prince *Robert* ayant l'avant-garde avec vingt-cinq vaiſſeaux, & étant ſuivi du Duc d'*Iork* avec cinquante-ſix vaiſſeaux, & en comptant quelques autres bâtimens ils compoſoient une flotte de cent trente vaiſſeaux de guerre tant grands que petits, bien fournis d'hommes, mais mal armez. Le Duc d'*Iork* prit dans ſa route deux Pêcheurs de Scheveling, mais voyant qu'ils étoient de pauvres gens il les relâcha & les fit remettre dans leurs bâtimens, après leur avoir donné deux lettres, l'une pour le Prince d'*Orange*, & l'autre pour Monſieur *de Zuileſtein*, dans leſquelles ſon Alteſſe Royale leur faiſoit ſçavoir ſon arrivée près des côtes de Hollande, comme auſſi *qu'il n'avoit point encore rencontré en mer la flotte de leurs Hautes Puiſſances, qu'il languiſſoit de la voir venir, & que ſi elle ne ſe mettoit pas bientôt en mer, il viendroit querir Monſieur* d'Opdam *même dans le Texel.*

Ce Duc prend deux Pêcheurs de Scheveling, & il les relâche.

Il leur donne une lettre pour le Prince d'Orange & une autre pour Monſieur de Zuileſtein.

Sur quoi Monſieur

„ 8. Cependant Monſieur le Con-
„ ſeiller Penſionnaire *de Witt* (ainſi que dit

„ dit l'Hiſtorien François *de la Neu-* de Witt
„ *ville* dans ſon *Hiſtoire de Hollande* eſt in-
„ *liv. XII. chap. IX.*) paroiſſoit allar- quiet?
„ mé des longueurs de la négociation
„ des Ambaſſadeurs de France à Lon-
„ dres, & il crût qu'on vouloit atten-
„ dre le ſuccès de la rencontre des
„ deux flottes pour conclurre. Sa ca-
„ bale commençoit à s'affoiblir un peu
„ dans les Aſſemblées, & donnoit lieu
„ aux amis du Prince d'*Orange* de ra-
„ mener beaucoup de gens dans les
„ interêts de la maiſon de *Naſſau*; c'eſt
„ pourquoi il prit le parti de hazarder Pourquoi
„ un combat pour relever ſon autorité il ſe ha-
„ par les avantages d'une victoire, ſi zarde à
„ on la gagnoit; ou pour obliger la donner
„ France à le proteger & à ſecourir combat
„ les Etats, ſi les Hollandois étoient aux An-
„ battus. Pour cet effet on avoit tiré glois?
„ les meilleurs Soldats des garniſons
„ des places frontieres & de la garde
„ des Etats pour les mettre ſur les
„ vaiſſeaux; de ſorte que ſe voyant
„ vingt-cinq ou trente voiles plus que Ordres
„ les Anglois, *Opdam* eut ordre de que re-
„ les aller chercher juſque dans leurs çoit Mon-
„ ports. ſieur
d'Opdam.

9. Leurs

Lettre que les Etats Généraux lui écrivent, & ſur quoi.

9. Leurs Hautes Puiſſances écrivirent le 8.me de Juin une lettre en termes forts à Monſieur d'*Opdam*, dont le contenu étoit: „ Que leurs Hautes „ Puiſſances ne doutoient point qu'il „ ne fut arrivé avant la reception de „ leur lettre ſur les côtes d'Angleterre „ vers Harwich ou proche de la flotte „ Angloiſe, ſuivant l'ordre que lui en „ avoient donné leurs Hautes Puiſſan- „ ces. Mais qu'en cas que cela contre „ toute attente n'eut pû encore ſe fai- „ re, ſon Excellence ne devoit pas „ manquer de faire toute la diligence „ poſſible pour atteindre l'ennemi avec „ ſa flotte, ſans perdre aucun moment „ & ſans penſer en aucune maniere „ aux vaiſſeaux de guerre, que l'on „ agreoit encore au Texel de leurs cor- „ dages, & beaucoup moins de les at- „ tendre, afin que rencontrant l'en- „ nemi il l'attaquât & le reçût ſelon „ ſes inſtructions; à quoi leurs Hau- „ tes Puiſſances ont bien voulu encore „ ajoûter de nouveaux ordres à ſon „ Excellence de tenir abſolument la „ mer après le combat donné & de ne „ laiſſer partir aucun vaiſſeau de ſa

„ flotte

„ flotte pour ſe rendre dans les ports, „ hormis ceux qui auroient été ſi fort „ endommagez, qu'ils ne pûſſent re- „ ſter en mer; ce que leurs Hautes „ Puiſſances prennent extremement à „ cœur tant par rapport au bien & à „ l'avantage qu'à l'honneur & à la gloi- „ re de l'Etat &c.

Monſieur d'*Opdam* fut fort ſurpris de recevoir une telle lettre, & il n'eut pas de peine d'en conclurre, que leurs Hautes Puiſſances doutoient de ſa valeur & de ſon courage; ainſi il ſe mit en mer le 24.me de Mai très mécontent avec la plus grande partie de ſa flotte, après qu'elle eut été retenuë par les faux rapports des Lamaneurs; (dont les femmes étant la plûpart vivandieres auroient mieux aimé voir reſter la flotte en cet endroit) mais on découvrit le contraire par l'habileté de Monſieur le Conſeiller Penſionnaire *de Witt*, qui ayant jetté lui-même la ſonde trouva qu'il y avoit aſſés d'eau pour mettre à la voile; „ Cependant „ Monſieur d'*Opdam* (au rapport *de la* „ *Neuville* dans l'endroit que nous ve- „ nons de citer) fut obligé par un „ grand

Il eſt fort ſurpris de recevoir une telle lettre, & il ſe met en mer très mécontent.

Qu'eſt-ce qu'il écrit aux Etats Généraux?

„ grand calme de relâcher vers l'em-
„ bouchure de la Meuſe, d'où il man-
„ da à ſes Superieurs que les Anglois
„ avoient le vent ſur lui ; mais il re-
Nouvel ordre qu'il reçoit. „ çût un nouveau commandement
„ d'attaquer les ennemis à tout vent,
„ s'il ne vouloit perdre la tête à ſon
„ retour. (ce qui pourtant n'arriva
„ point) Dès qu'il eut ouvert la dé-
„ pêche, il fit aſſembler le Conſeil de
„ guerre, où tous les Chefs furent
„ d'avis d'attendre que le vent fût
„ changé ; mais il montra ſon ordre,
„ & il leur dit, qu'encore qu'il fût de
Vigoureuſe réſolution qu'il prend. „ leur ſentiment, comme étant le plus
„ raiſonnable, il falloit obeïr & pré-
„ ferer une mort honorable à l'infamie,
„ dont il étoit menacé, & qu'il ne re-
„ viendroit en Hollande que mort ou
„ victorieux.

Il envoye à terre ſon meilleur bagage. Monſieur d'*Opdam* dans la penſée qu'il eut qu'il lui pourroit plûtôt arriver de perir avoit envoyé à terre un jour avant le combat ſa vaiſſelle d'argent & tout ce qu'il avoit de plus précieux. „ Après cela (dit le même Hi-
„ ſtorien dans le même endroit) il fit
„ lever l'ancre le 13.me du mois dès

„ la

„ la petite pointe du jour, & ſes „ ſentinelles découvrirent une heure „ après la flotte Angloiſe, qui étoit „ diviſée en trois eſcadres, dont la „ prémiere étoit commandée par le „ Duc d'*Iork*, la ſeconde par le Prin- „ ce *Robert*, & la troiſieme par le „ Comte *de Sandwich*.

„ 10. Le combat ſe donna ſur les „ quatre heures du matin à dix lieuës „ de la côte de Suffolk vis-à-vis de „ la petite ville de Leſtoſte. Le choc „ commença entre l'eſcadre du Duc „ d'*Iork* & celle d'*Opdam*, qui étoit „ réſolu de mettre le feu aux poudres „ dès qu'il auroit accroché l'Amiral „ Anglois. Quatre des meilleurs vaiſ- „ ſeaux Hollandois s'étoient joints à „ lui dans le même deſſein, & ils l'a- „ voient déja fort maltraité à coups „ de canon, lorſque le Duc fut dé- „ gagé par ſon Vice-Amiral *Lawſon* „ & par *Smith* Capitaine d'une frega- „ te Angloiſe, qui s'étant mis au de- „ vant avec pluſieurs autres vaiſſeaux „ & qui profitant de l'avantage du „ vent canonnerent *Opdam* de ſi près, „ que le feu prit à ſes poudres & le „ fit

Il livre combat à la flotte Angloiſe.

Il y perit avec trois autres vaiſſeaux.

„ fit ſauter, de ſorte qu'il y perit a-
„ vec tout ſon équipage, de même
„ que trois des quatre vaiſſeaux qui
„ combattoient avec lui, auxquels un
„ brûlot Anglois s'attacha & les fit
„ ſauter tous trois à la fois.

Qu'eſt-ce que de la Neuville témoigne de ce grand homme ?

11. Il eſt certain que ce vaillant Heros fit de ſon mieux dans ce combat, quelque pris & tourmenté qu'il fut de la goutte; mais il eut le malheur (ainſi qu'il vient d'être dit) de ſauter avec ſon vaiſſeau & ſon équipage par ſes propres poudres. Entendez là-deſſus ce que cet Hiſtorien François témoigne de ce grand homme au même lieu. „ Pour le ſacrifice, qu'il
„ fit de ſa vie aux Etats Généraux, il
„ ne meritoit pas moins d'honneurs &
„ de reconnoiſſances que *Pierre Hein*
„ & *Martin Tromp*. Le rang de la
„ naiſſance, qui l'élevoit au-deſſus
„ d'eux, rehauſſoit encore l'éclat de
„ l'obeïſſance, qu'il leur rendit aveu-
„ glément contre ſes propres lumie-
„ res. Quelque choſe que fiſſent la
„ jalouſie & l'ingratitude pour lui
„ ôter une partie de ſa gloire, ſa
„ mort, qui a couronné les longs ſer-

„ vices

„ vices rendus à ſa patrie, ne laiſſa
„ point d'être très ſenſible aux Etats,
„ parce que pluſieurs Volontaires des
„ meilleures familles des Provinces U-
„ nies étoient peris avec lui, & qu'é-
„ tant de la prémiere Nobleſſe du
„ pays il ſervoit à réfuter ceux qui
„ leur reprochoient qu'ils ne rempliſ-
„ ſoient cette belle charge que de
„ gens de fortune. Le Penſionnaire
„ *de Witt* la lui avoit procurée pen-
„ dant qu'ils étoient amis. Mais com-
„ me *Opdam* étoit attaché d'inclina-
„ tion à la maiſon d'*Orange*, l'oppo-
„ ſition de ces deux interêts avoit
„ mis la deſunion entre eux, & l'a-
„ voit rendu ſuſpect aux Etats Géné-
„ raux. Malheur qui eſt fort ordinai-
„ re dans des Républiques, où les
„ hommes un peu élevez au-deſſus
„ des autres par le merite ou par la
„ naiſſance donnent toûjours de la ja-
„ louſie à ceux qui ont le gouverne-
„ ment en main.

„ 12. Après la perte d'*Opdam*, (con- Corte-
„ tinue l'Hiſtorien François) *Egbert* naar
„ *Cortenaar* Lieutenant-Amiral de la continue le com-
„ Meuſe mit le pavillon Amiral & ſe bat, & il
„ défen- eſt tué.

„ défendit vaillamment contre le Prin-
„ ce *Robert*, avec lequel il étoit aux
„ mains ; mais il fut foiblement ſe-
„ condé par pluſieurs des Capitaines
„ de ſon eſcadre, qui oublierent leurs
„ devoirs, & il fut mal ſervi par ſes
„ Pilotes, qui ne pûrent corriger les
„ vents. Il y fut tué ſur le tillac, &
„ ſon fils preſque en même temps
„ que lui, après avoir courageuſe-
„ ment rétabli le combat & diſputé
„ long temps la victoire. Si l'on ſou-
haite de ſçavoir d'autres particularitez de ce combat & de cette défaite, on en pourra trouver ſuffiſamment dans *Aitſema* & autres Hiſtoriens.

On recherche & on punit ceux qui n'avoient pas fait leur devoir.

13. Meſſieurs les Commiſſaires de leurs Hautes Puiſſances, qui ſe trouvoient pour lors au Texel, étoient cependant occupez à faire une exacte recherche de tous ceux qui ne s'étoient pas acquité de leur devoir, tant des Officiers que des Soldats & des Matelots, pour les punir comme ils le meriteroient. Ainſi les Capitaines *Jean Pieterſz. Onkelaar*, *Antoine Everſen de Marre*, & *Jacob Bruining* furent tous trois paſſez par les armes ; *Guillaume Codde*

Codde vander Burg, *Jean vander Marſche*, & *Apollonius Pool* furent déclarez infames & inhabiles à pouvoir jamais ſervir l'Etat, & leurs épées furent caſſées & jettées à leurs pieds; *Samuel Huiſman* & *Jacob vander Cramme* furent auſſi déclarez inhabiles à ſervir l'Etat; & le Pilote de *Cortenaar*, appellé *Ate Intes Inſtra*, fut expoſé en vûë avec la corde au col, pour regarder en cette poſture l'execution des autres ſentences, & de plus il fut banni, &c.

Les Etats Généraux ne négligent rien pour reparer cet échec.

14. Leurs Hautes Puiſſances Meſſieurs les Etats Généraux furent d'abord un peu interdits de la perte de ce combat naval, mais non pas ſi fort, qu'elle ne fut bientôt oubliée par le zele & la vigueur qu'ils témoignerent & par les ſoins qu'ils prirent de reparer cet échec. Pour cet effet on délibera avec leurs Nobles Puiſſances Meſſieurs de l'Amirauté ſur les moyens de remettre en mer au plus vîte une nombreuſe flotte pour être en état de s'oppoſer à l'ennemi. Sur quoi ces Nobles Puiſſances mirent le 25.me de Juillet entre les mains de leurs Hautes Puiſſances un état de la marine

Quel calcul leur eſt-il délivré par Meſſieurs

de l'Amirauté ? pour leur faire voir combien l'armement de la flotte pour cette année coûteroit plus, eu égard aux difficultez qui réſultent de la réſolution de leurs Hautes Puiſſances du 4.me du courant ; & cet état de la marine fut envoyé, en conſequence de la réſolution de leurs Hautes Puiſſances du 27.me du courant, au Conſeil d'Etat, qui fut prié en même temps de dreſſer une *petition* de la ſomme qui manquoit encore & de la faire tenir à leurs Hautes Puiſſances pour être enſuite envoyée aux provinces reſpectives ; ces frais extraordinaires, que l'on devroit faire, montant en tout à la ſomme de 903460. livres.

Ce calcul eſt envoyé au Conſeil d'Etat, & à quelle fin.

A quoi s'occupent les Commiſſaires ſur la flotte ? 15. Meſſieurs les Commiſſaires de leurs Hautes Puiſſances étoient continuellement occupez au Texel pour faire hâter l'armement des vaiſſeaux, en quoi Monſieur le Conſeiller Penſionnaire *de Witt* prenoit le plus de peine, & s'y appliquoit avec un ſoin infatigable & avec beaucoup de vigueur ; où d'ailleurs les affaires étoient dans un tel état, qu'on n'auroit pû être prêt ni ſe mettre en mer de long

long temps, ſi Monſieur *de Witt* ne s'en étoit point mêlé. Pendant que ces Meſſieurs les Commiſſaires étoient ainſi occupez au Texel, leurs Hautes Puiſſances déliberoient & conſultoient chaque jour à la Haye, comment on mettroit avec le plus de ſûrté la flotte en mer, & ſous le commandement de qui. La plûpart des Membres de l'Aſſemblée avoient les yeux ſur *Tromp*; mais comme il n'avoit pas voulu être préſent à la ſentence des priſonniers, qui étoient au Texel & qui avoient été arrêtez à ſa réquiſition, & que contre les ordres de leurs Hautes Puiſſances il étoit entré après le dernier combat avec une grande partie de ſa flotte dans le Texel, quelques-uns des Commiſſaires de leurs Hautes Puiſſances, qui ſe trouvoient au Texel & avec leſquels il avoit eu quelque different, profiterent de cette occaſion pour aigrir les eſprits contre lui; néanmoins il fut choiſi le 17.me de Juillet pour être Lieutenant-Amiral d'Amſterdam, & ces autres Meſſieurs ſe ſervirent d'un autre moyen pour le perdre, comme il paroîtra ci-deſſous.

Les Etats Généraux déliberent pour ſçavoir à qui ils donneront le commandement de leur flotte.

Monſieur Tromp eſt élû Lieutenant Amiral d'Amſterdam.

Qu'eſt-ce que les Etats Généraux font remarquer?

16. Le 25.me de ce mois leurs Hautes Puiſſances firent remarquer entre autres choſes, que Meſſieurs les Commiſſaires de leurs Hautes Puiſſances, qui avoient été dernierement au Texel, comme auſſi les Députez des Colleges de l'Amirauté de leurs Nobles Puiſſances, & les hauts Officiers de la flotte avoient jugé tous d'un accord, qu'il étoit à propos & aſſés neceſſaire pour le bien & l'avantage du pays, que leurs Hautes Puiſſances députaſſent quelques uns d'entre eux, à qui on pût ſe fier, & qui ſe mettroient en mer avec ladite flotte, pour être témoins oculaires de tout ce qui s'y paſſeroit & pour faire éviter par leur credit & par leurs ſoins les malheurs, qui étoient arrivez dans le dernier combat.

Ils nomment Meſſieurs Huiguens, de Witt, & Boreel pour commander en

Leurs Hautes Puiſſances examinant avec attention à qui on donneroit cette commiſſion, nommerent pour cela Meſſieurs *Roger Huiguens* Député de la province de Gueldre à l'Aſſemblée des Etats Généraux, âgé de ſoixante & dix-huit ans, mais plein de cœur & fort habile, *Jean de Witt*

Witt Conſeiller Penſionnaire de Hollande, qui ne cedoit à perſonne dans la Politique & dans la diſcipline militaire, & *Jean Boreel* Bourguemaître de la ville de Middelbourg, homme experimenté & d'un eſprit delicat & penetrant. Ces trois Meſſieurs ſe chargerent avec plaiſir & de bon cœur d'un fardeau ſi peſant, & l'on vid revivre en eux la vertu & le courage des anciens Bataves, réſolus d'expoſer & de hazarder leurs vies tout comme le dernier des Matelots pour le bien & l'avantage de leur chere patrie & de la République.

chef leur flotte.

Ces Meſſieurs acceptent avec joye cet important emploi.

Quelques Meſſieurs de la province de Hollande & des autres provinces furent extremement fâchez de voir, que Monſieur *Jean de Witt* Conſeiller Penſionnaire de Hollande ſe fut offert de ſi bon cœur à prendre un emploi ſi penible & ſi dangereux, ſans ſe mettre en peine des perils, auxquels il pourroit être expoſé par les tempêtes & de la part des ennemis, ni des interêts de ſa famille & de ſes parens & amis; quelques uns même d'entre eux crurent, que par ſon abſence il mettoit

On en veut detourner Monſieur de Witt.

en grand danger la République venant à manquer d'un ſi habile Pilote, & qu'il pourroit donner occaſion à ſes ennemis de tout bouleverſer. Ils lui répréſenterent tout cela avec les ſuites qui étoient à craindre ; mais ils ne pûrent lui faire changer de réſolution, & il leur fit cette reponſe : *Que la conſervation de ſa perſonne & ſon bonheur dependoient du ſalut de l'Etat, & que le bon ou mauvais ſuccès d'un ſecond combat naval le conſerveroit ou le perdroit ; qu'il y avoit des hommes dans la flotte, qui avoient aſſés de courage pour ſe battre, mais qui manquoient de conduite pour faire reüſſir le combat ; qu'il ſe trouvoit obligé d'aider à moderer la bravoure, lorſqu'elle alloit trop loin.*

Qu'eſt-ce qu'il répond là-deſſus ?

Meſſieurs les Commiſſaires de Zelande déclarerent être de ce ſentiment, qu'on devoit confier le commandement en chef de la flotte aux Officiers Généraux, mais trouvant que les autres provinces avoient réſolu d'un commun accord la choſe autrement, ils l'approuverent pareillement.

Qu'eſt-ce que les Commiſſaires de Zelande déclarent & approuvent ?

Monſieur *de Witt* conjointement avec les deux autres Commiſſaires prêterent

Les Commiſſaires ſur

terent le dernier de Juillet entre les mains de leurs Hautes Puiſſances le ſerment de n'avoir rien donné pour parvenir à la charge, dont ils venoient d'être pourvûs, ſuivant le formulaire contenu dans leur réſolution du 10.me Août 1651. après quoi leurs Hautes Puiſſances ſaluerent leſdits Meſſieurs & leur ſouhaiterent un heureux voyage.

La flotte prêtent serment à leurs Hautes Puiſſances.

17. Leurs Nobles Puiſſances Meſſieurs les Etats de Hollande & de Weſt-Friſe agiſſant avec beaucoup de circonſpection propoſerent de faire venir ſur la flotte deux Colonels & deux Lieutenans-Colonels avec quelques gens de mer experimentez pour aider Meſſieurs leſdits Commiſſaires de tout leur pouvoir en temps & lieu & pour mieux faire obſerver une exacte diſcipline aux troupes qui étoient deſſus la flotte; ainſi leurs Hautes Puiſſances ayant approuvé cela, ils donnerent ces emplois aux Colonels *Dolman* & *Gaſpard de Marignault*, aux Lieutenans-Colonels *de Guent* & *de Santen*, au Major *Ditmar de Wijnberguen*, à *Simon Willemſen*, & à Monſieur *Vrek*; aux cinq prémiers pour leur experience &

Les Etats de Hollande propoſent de donner à ces Commiſſaires quelques Officiers pour adjoints.

Ils nomment pour cela Meſſieurs Dolman, de Marignault, &c.

leurs beaux exploits ſur terre, & aux deux derniers pour leur experience & leurs grandes qualitez ſur mer. Ces Commiſſaires avoient outre cela pour leurs Gardes quatre vingts douze Matelots, dont *Etienne Corneliſzoon* Bourgeois de Roterdam fut fait Capitaine, avec pouvoir & commandement de leur faire obſerver une bonne diſcipline ſous la direction de deux Quartiers-Maîtres ou Marêchaux de logis, & de les commander de ſon mieux pour le plus grand bien du pays.

Leurs Gardes, dont Etienne Corneliſzoon eſt fait Capitaine.

18. Dans le même temps leurs Hautes Puiſſances reçûrent une lettre de Monſieur *de Ruiter* écrite le 6.me du courant, dans laquelle il leur donnoit avis, qu'il étoit entré avec ſa flotte dans l'embouchure occidentale de l'Ems, menant avec lui cinq priſes Angloiſes, la plûpart chargées de ſucre, de même que le Gouverneur du château de Cormantin appellé *François Silleuin* comme priſonnier, & qu'il avoit pris & brûlé quinze vaiſſeaux dans les Indes Occidentales. Cette agréable nouvelle releva un peu le courage des gens qui n'avoient pas bonne eſpe-

Qu'eſt-ce que de Ruiter écrit & notifie à leurs Hautes Puiſſances?

rance

rance du ſuccès de la guerre. Leurs Hautes Puiſſances conſiderant la capacité de ce Heros, ils l'établirent Lieutenant-Amiral de Hollande & de Weſt-Friſe ſous l'inſpection de Meſſieurs *Roger Huiguens*, *Jean de Witt* Conſeiller Penſionnaire, & *Jean Boreel*.

Il eſt établi Lieutenant-Amiral de Hollande & de Weſt-Friſe.

19. Meſſieurs les Commiſſaires de leurs Hautes Puiſſances étant arrivez au Texel s'appliquerent à pourvoir à tout ce dont on avoit beſoin. Monſieur *Jean de Witt* agiſſoit avec un zele infatigable, allant d'un vaiſſeau à l'autre pour examiner toutes choſes & pour donner les ordres neceſſaires, mettant lui-même la main à l'œuvre, & montrant à chacun ſon devoir.

Monſieur de Witt avec les autres Commiſſaires s'occupe à mettre la flotte en bon état.

Monſieur *de Witt* écrivit le 8.me du courant une lettre au Lieutenant-Amiral *de Ruiter*, par laquelle il le prioit de vouloir faire ſçavoir inceſſamment par le préſent porteur, avec combien de vaiſſeaux de l'Etat & autres il étoit arrivé proche de Delfziel, s'il n'avoit rien rencontré en mer, s'il avoit laiſſé encore quelques vaiſſeaux derriere lui, & en un mot tout ce qu'il jugeroit pouvoir ſervir à l'inſtruction des Meſ-

Qu'eſt-ce qu'il écrit & demande à de Ruiter?

De quoi lui donne-t-il avis?

ſieurs qui ſe trouvoient au Texel; & dans laquelle il lui donnoit avis en même temps, qu'on y avoit équipé tout de nouveau une flotte conſiderable de l'Etat au nombre d'environ quatre vingts dix bons vaiſſeaux de guerre, qui pourroient ſe mettre en mer dans peu de jours.

Qu'eſt-ce que les Commiſſaires notifient aux hauts Officiers de la flotte?

20. Meſſieurs les Commiſſaires notifierent la réſolution de leurs Hautes Puiſſances concernant le commandement de la flotte aux hauts Officiers, qui accepterent tous avec plaiſir de s'y conformer, hormis le Lieutenant-Amiral *Tromp*, qui déclara de ne vouloir point dépendre du Lieutenant-Amiral *de Ruiter*, puiſqu'on avoit établi un autre au-deſſus de lui, après qu'il avoit mis la flotte en bon état & en bon ordre.

Tromp réfuſe de ſe ſoumettre à de Ruiter.

Difficulté que l'on trouve à mettre la flotte en mer.

21. Ces mêmes Commiſſaires voyant que tout étoit prêt trouvoient que la plus grande difficulté étoit de mettre la flotte en mer, à cauſe des vents contraires & des bas-fonds. Voici ce que rapporte là-deſſus l'Ecrivain François *de la Neuville* dans ſon *Hiſtoire de Hollande liv. XII. chap. X.* „ L'armée „ navale

„ navale devoit aller prémierement au
„ devant des vaiſſeaux des Indes O-
„ rientales, qui pour éviter les dan-
„ gers de la Manche occupée par les
„ Anglois avoient pris le grand tour
„ de la Mer Britannique derriere l'Ir-
„ lande; mais quelque diligence que
„ l'on fit pour avancer ſon depart,
„ le vent étoit ſi contraire, que ſans
„ un coup hardi du Penſionnaire de
„ Hollande, l'un des trois Commiſ-
„ ſaires députez des Etats Généraux,
„ elle ne ſeroit pas ſortie ſi tôt du
„ Texel. Il ne lui étoit pas poſſible
„ de paſſer, au ſentiment des Lama-
„ neurs & de tous les autres Experts
„ de la marine; mais le Penſionnai-
„ re, qui étoit grand Mathematicien,
„ ayant examiné la choſe, trouva que
„ de trente-deux airs de vent il y en
„ avoit vingt-huit dont on pouvoit
„ ſe ſervir, & qu'il n'y en avoit
„ que quatre qui fuſſent directement
„ contraires. Il alla enſuite lui-
„ même, le plomb à la main, ſon-
„ der les endroits qu'on croyoit les
„ plus dangereux, & il remarqua que
„ dans les endroits, où l'eau étoit la

Elle eſt ſurmontée par Monſieur de Witt & les autres Commiſſaires.

„ plus baſſe, elle avoit vingt-deux ou
„ vingt-trois pieds de fonds. Ainſi
„ la flotte paſſa ſans courir de riſque.

Comme cette découverte m'a paru fort belle, & qu'elle a été depuis d'une ſi grande utilité, j'ai trouvé à propos d'en mettre ici une fidelle relation devant les yeux du Lecteur. Voici donc comme cette decouverte ſe fit.

Monſieur de Witt fait ſortir la flotte hors du Texel.

„ Monſieur le Conſeiller Penſion-
„ naire *de Witt* donna ici des preuves
„ de ſon eſprit préſent & actif, en
„ rendant à ſa patrie un ſervice, que
„ la poſterité n'oubliera pas facile-
„ ment, à cauſe du grand avantage
„ qu'on en a tiré. Cela arriva lorſque
„ contre le ſentiment des Lamaneurs
„ & de tous les autres Experts de la
„ marine il fit ſortir du Texel la
„ flotte de l'Etat par les vents de
„ Sud-Sud-Oueſt. Autrefois les Lama-
„ neurs avoient cru & tenu pour cer-
„ tain, qu'il n'y avoit que dix rumbs
„ du compas ou dix airs de vent qui
Qu'eſt ce qu'il découvre?
„ pûſſent ſervir pour ſortir du Texel,
„ & qu'il y en avoit vingt-deux, qui
„ ſouffloient le plus ſouvent en ce
„ lieu-là, qui retenoient les vaiſſeaux
„ dans

„ dans les ports ; mais à préſent le
„ Conſeiller Penſionnaire *de Witt* a
„ découvert lui-même par une re-
„ cherche exacte (ce qui fut auſſi
„ confirmé pas les effets qui s'enſui-
„ virent auſſi-tôt) que les vaiſſeaux,
„ qui étoient à la rade du Texel,
„ pouvoient entrer en mer par le
„ *Lands-diep*, ou par le *Slenk*, ou
„ par le *Spanjaards-gat*, avec vingt-
„ huit differens rumbs du compas ; de
„ ſorte qu'il n'y avoit que quatre
„ rumbs qui pûſſent empêcher les vaiſ-
„ ſeaux de ſortir, ſçavoir l'Oueſt, le
„ Nord-Oueſt ſur l'Oueſt, le Nord-
„ Oueſt, & le Nord-Oueſt ſur le
„ Nord. Les plus vieux & les plus
„ experts Pilotes ou Lamaneurs ſou-
„ tenoient fort & ferme, qu'il étoit
„ impoſſible de mettre en mer avec
„ de gros vaiſſeaux par le *Spanjaards-*
„ *gat* ; mais le Conſeiller Penſionnaire
„ *de Witt*, ſans s'arrêter à cette opi-
„ nion erronée & inveterée ni aux
„ raiſons apparentes des Lamaneurs,
„ alla lui-même avec des chaloupes
„ & quelques Lamaneurs ſonder les
„ endroits que l'on préſumoit être les
„ moins

Il ſonde lui-même la profondeur de la mer.

„ moins profonds, & il trouva que
„ ledit pertuis avoit aſſès de profon-
„ deur, lorſque la marée étoit baſſe,
„ un bon mille de long en s'avançant
„ en dedans, ayant pour le moins
„ vingt-deux & vingt-quatre pieds
„ de profondeur, juſques à un cer-
„ tain endroit nommé *Kaap in Tooren*,
„ qui avoit preſque par-tout la mê-
„ me profondeur un gros quart de
„ lieuë de long, mais qu'on y trou-
„ voit divers petits bancs de ſable de
„ la largeur de quatre ou cinq verges,
„ où, quand la marée étoit baſſe, on
„ ne rencontroit que vingt, dix-neuf,
„ dix-huit, ou rarement dix-huit
„ pieds de profondeur; & que de
„ plus à l'extremité dudit pertuis en
„ tirant vers la mer juſques à l'endroit
„ où il s'élargit, lorſque la marée eſt
„ la plus baſſe, il y avoit une bonne
„ profondeur, pour le moins de
„ vingt-un, vingt-deux, vingt-
„ trois, & vingt-quatre pieds. Et
„ comme la marée ordinaire faiſoit
„ hauſſer l'eau dans le *Spanjaards-gat*
„ plus de quatre pieds & demi, on
„ voyoit par-là que dans les endroits

„ les

„ les moins profonds on rencontroit
„ par la marée ordinaire pour le moins
„ vingt-deux pieds d'eau. Ainſi le
„ Conſeiller Penſionnaire s'appuyant
„ ſur cette experience ſoutint qu'il
„ falloit faire ſortir la flotte par le
„ *Spanjaards-gat*; car le vent ne per-
„ mettoit point d'entrer en mer par
„ le *Lands-diep* ou par le *Slenk*. Ce
„ qui fut executé le 14.me d'Août à
„ la faveur d'un vent Sud-Sud-Oueſt.
„ Il ſe chargea lui-même avec Mon-
„ ſieur *van Haaren* du ſoin des deux
„ plus gros vaiſſeaux de la flotte, qui
„ étoient l'*Huis te Swieten* & le *Delf-*
„ *land*, & prit ſur ſoi tous les mal-
„ heurs qui en pourroient arriver. Ces
„ deux vaiſſeaux, quoiqu'ils fuſſent
„ bien avant dans ce canal, furent
„ pourtant les prémiers de tous qui
„ en ſortirent ſans peine; & ſi on a-
„ voit fait la même diligence à l'é-
„ gard de tous les autres vaiſſeaux,
„ peut-être que toute la flotte ſe ſe-
„ roit miſe en mer par la même ma-
„ rée; mais par l'ignorance ou par la
„ lenteur des Lamaneurs (comme l'on
„ croid) il y eut quelques vaiſſeaux

Il prend ſur ſoi à mettre en pleine mer deux des plus gros vaiſſeaux de la flotte, & il y reüſſit.

„ qui

„ qui demeurerent derriere, & qui „ la plûpart entrerent en mer le jour „ ſuivant, qui étoit le 15.me du mois, „ par un vent d'Oueſt. De cette ma„ niere on fit ſortir par le *Spanjaards*„ *gat*, ſans peine & ſans toucher, la „ flotte de l'Etat, hormis quelques „ vaiſſeaux qui avoient reſté des der„ niers & qui ſortirent le 16.me du „ même mois du *Lands-diep* par un „ vent de Nord-Eſt; & Monſieur „ *de Witt* crud même qu'en cas de be„ ſoin on pourroit ſortir de ce canal „ par un vent d'Oueſt-ſur-Nord, le „ temps & la mer étant traitables; „ ce qui avoit été auparavant eſtimé „ impoſſible par pure ignorance. De „ là vint que bien des Matelots ap„ pellerent ce pertuis de la mer le „ *Witts-diep*, & on le trouve encore „ aujourdhui ſous ce nom dans quel„ ques Cartes Géographiques de Hol„ lande publiées depuis ce temps-là.

Nom que l'on donne à cet endroit de la mer dit le Spanjaards-gat.

22. Le reſte des vaiſſeaux étant venus dans la flotte le 15.me du courant & ayant joint Meſſieurs les Commiſſaires, on découvrit de loin, comme le ſoleil ſe couchoit, le Lieutenant-

nant-Amiral *de Ruiter*, & on fit faire petites voiles pour l'attendre & lui donner le temps de joindre la flotte, où étant heureuſement arrivé le lendemain il ſe rendit entre cinq & ſix heures ſur le vaiſſeau *de Liefde* ou l'*Amitié* auprès de Meſſieurs les trois Commiſſaires. De Ruiter ſe joint à la flotte.

Après les civilitez faites de part & d'autre, Meſſieurs les Commiſſaires de leurs Hautes Puiſſances s'aboucherent d'abord avec Monſieur le Lieutenant-Amiral *de Ruiter* & Monſieur le Lieutenant-Amiral *Tromp*, pour examiner les ordres qui avoient été donnez, & pour les regler & dreſſer ſuivant le changement qu'il y faudroit faire par l'arrivée dudit Lieutenant-Amiral *de Ruiter*. Meſſieurs les Commiſſaires furent extremement joyeux de voir ces deux grands hommes de mer ſe donner mutuellement de ſi grands témoignages d'amitié; de ſorte que le mecontentement de *Tromp* ceſſa dès qu'il eut parlé avec *de Ruiter*, & ils ont vêcu depuis dans une grande union & comme fiéres. Il entre en conference avec Meſſieurs les Commiſſaires, & ſur quoi. Il s'accorde avec Tromp, & il vit en bonne intelligence avec lui.

Le

Projet fait par les Commiſſaires ſur la conduite que devoient tenir tous les Officiers de la flotte.

Le jour d'auparavant Meſſieurs les Commiſſaires de leurs Hautes Puiſſances avoient fait un projet en préſence du Lieutenant-Amiral *Tromp* & des autres hauts Officiers, ſuivant lequel leſdits Amiraux & juſqu'au moindre Officier devroient ſe regler dans cette expedition de mer, lorſqu'ils rencontreroient l'ennemi. Le nom du Lieutenant-Amiral *Tromp* fut employé dans ce projet comme Chef de la flotte auſſi long temps que *de Ruiter* ne fut pas à bord; mais bientôt après (ainſi que j'ai dit) on y fit quelque changement ſans choquer en aucune maniere Monſieur *Tromp*.

De Ruiter diviſe la flotte en quatre eſcadre.

Enſuite dequoi Monſieur *de Ruiter* diviſa la flotte en quatre eſcadres au lieu de trois, dont la prémiere fut commandée par Monſieur *de Ruiter* même, la ſeconde par le Lieutenant-Amiral *Corneille Evertſen*, la troiſieme par le Lieutenant-Amiral *Tromp*, & la quatrieme par le Lieutenant-Amiral *Tjerk Hiddes de Vries*. Toute la flotte étoit compoſée de quatre vingts douze vaiſſeaux, ſur leſquels il y avoit quatre mille trois cens trente-ſept pieces

pieces de canon, quinze mille cinquante-un Matelots, douze cens quatre vingts trois Mariniers, & trois mille trois cens un Soldats qui ne ſervoient que ſur terre; outre cela il y avoit douze brûlots, vingt-quatre galiotes, *iachts*, &c.

23. Meſſieurs les Commiſſaires conjointement avec Monſieur *de Ruiter* ayant d'abord dépêché quelques galiotes du côté de Bergue en Norvege pour aller à la découverte des vaiſſeaux des Indes Orientales & des autres vaiſſeaux qui étoient dans les mers du Nord & que l'on attendoit de jour en jour, ils apprirent que la flotte feroit voile par le *Doggers-zand* vers les côtes d'Angleterre & d'Ecoſſe; car l'on croyoit que la flotte Angloiſe, par manque de quelque choſe ou parce qu'elle avoit l'œil ſur les vaiſſeaux des Indes Orientales, ſeroit obligée de faire route de ce côté-là, & qu'ainſi elle les rencontreroit infailliblement; mais le vent s'étant renforcé & les ayant repouſſez des côtes d'Ecoſſe, ils manquerent leur coup. Le lendemain vers le ſoir on fit tout ſon poſſible pour venir

Les Commiſſaires envoyent quelques galiotes au devant des vaiſſeaux des Indes.

Ils ont deſſein de faire voile vers les côtes d'Angleterre & d'Ecoſſe.

Ils ne peuvent l'executer.

venir par un vent de Nord-Oueſt au-delà du *Doggers-zand* ; vers le matin du jour ſuivant il manqua bien quatorze vaiſſeaux de la flotte. La cauſe de cela fut, que les vaiſſeaux, qui faiſoient le voyage de Moſcovie, avoient manqué leur route, & avoient allumé des feux pendant la nuit, ce qui n'avoit été accordé qu'aux Lieutenans-Amiraux des eſcadres.

Quatorze vaiſſeaux ſont ſeparez de la flotte, & pourquoi.

Projet de Meſſieurs les Commiſſaires.

24. Le même jour Meſſieurs les Commiſſaires avec le Conſeil de guerre dreſſerent un projet, ſuivant lequel Monſieur *de Ruiter* devroit ſe regler.

Ordres que donne Monſieur de Witt, & promeſſes qu'il fait.

Le jour d'après Monſieur *Jean de Witt* donna ordre au nom d'eux trois Commandans en chef, qu'en cas que quelque vaiſſeau vint à être pris, on prendroit ſon temps pour jetter dans la mer tous les papiers imprimez & écrits. On promit auſſi trois mille francs aux Capitaines des petits bâtimens, qui detruiroient la chaloupe d'un brûlot Anglois, la couleroient à fond, ou feroient ſi bien que le brûlot ne pût s'en ſervir.

Qu'eſt-ce que rapportent

Le 25.me *Jean Matthyſz* prit deux quaiches Angloiſes, dont les Capitaines

nes rapporterent, que la flotte Angloise composée de soixante & dix vaisseaux avoit croisé pendant quelques jours sur les côtes de Norvege, croyant rencontrer les vaisseaux des Indes Orientales; mais qu'elle avoit fait voile le 18.me du courant vers les îles de Hitland & qu'elle étoit entrée dans la baye de Breesond; qu'on avoit laissé vingt vaisseaux sur les côtes de Norvege, & que le 31.me au matin ils s'étoient remis en mer. Les gardes avancées de la flotte Hollandoise découvrirent aussi de loin un vaisseau de guerre Anglois de l'escadre blanche, tellement que les flottes avoient été assés près l'une de l'autre & presque en vûë, sans que les Hollandois pûssent sçavoir s'ils avoient passé à l'Est ou à l'Oueſt de leurs ennemis.

les Capitaines de deux petits bâtimens Anglois?

Les flottes Angloise & Hollandoise passent l'une près de l'autre.

25. Là-dessus Messieurs les Commissaires résolurent de naviger à pleines voiles vers Bergue, dans l'esperance d'y rencontrer les Anglois. Dans cette occasion chacun témoigna beaucoup de courage pour attaquer l'ennemi, & depuis les plus hauts Officiers jusques aux moindres & aux

Les Commissaires se résolvent de faire voile vers Bergue en Norvege, & pourquoi.

aux Matelots ils furent tous extrememment ſatisfaits de la bonne conduite de Meſſieurs les Commiſſaires. Enfin la flotte arriva ſur les côtes de Norvege pas loin du pays de Bergue, où l'on eut avis par quelques gens du Nord, que les Anglois au nombre de quatorze vaiſſeaux capitaux, de trois brûlots, & de quatre quaiches avoient attaqué le 12.me du courant les dix vaiſſeaux des Indes Orientales & autres vaiſſeaux marchands Hollandois, qui ſe trouvoient dans les ports de ce pays, mais qu'ils avoient été repouſſez ſi vigoureuſement, qu'après un combat de plus de trois heures ils avoient été contraints de couper leurs cables & de ſe retirer avec une groſſe perte.

Ils arrivent ſur les côtes de Norvege.

Quel avis ils reçoivent?

Monſieur *de Witt* & les autres Commiſſaires de leurs Hautes Puiſſances trouverent à propos d'envoyer le Lieutenant-Colonel *Guillaume Joſeph de Guent* vers le Gouverneur de Bergue avec une lettre de remercîment pour la protection qu'il avoit accordée aux vaiſſeaux Hollandois, lui demandant encore en même temps ſon amitié & ſon aide, pour que leſdits vaiſſeaux pûſſent

Ils envoyent une lettre de remercîment au Gouverneur de Bergue, & ſur quoi.

pûſſent joindre la flotte au plus vîte. Mais comme l'entrée du port de Bergue, par lequel il falloit qu'ils paſſaſſent, étoit étroit & long, & qu'ils avoient le vent contraire, ils furent retenus pendant quelques jours.

Qu'eſt ce qu'ils écrivent à Monſieur Bitter?

Ces mêmes Meſſieurs écrivirent auſſi une lettre à Monſieur *Bitter* Commandant en chef des vaiſſeaux des Indes Orientales, dans laquelle ils l'exhortoient à ſe hâter de ſe mettre en mer avec tous les vaiſſeaux marchands, étant perſuadez qu'on ne l'empêcheroit point de ſortir du port, & ils lui promettoient en même temps, qu'en cas que cela arrivât, ce qu'ils ne croyoient point, ils l'aideroient de tout leur pouvoir. Le Gouverneur de Bergue accorda à Monſieur *Bitter* de ſortir librement du port avec ſes vaiſſeaux, mais il ne voulut point rendre les quarante-une pieces de canon, que les Hollandois durant le combat avoient tiré des vaiſſeaux des Indes Orientales & qu'ils avoient mis dans le château, alleguant pour raiſon de ſon réfus qu'il en avoit beſoin pour s'en ſervir contre les Anglois. Meſſieurs les Commiſſaires en-

Ils envoyent une autre lettre à Monſieur de Guent,

& ſur quoi. voyerent encore des lettres au Lieutenant-Colonel *de Guent*, par leſquelles ils redemandoient honnêtement tout leur canon, mais ce fut en vain.

La flotte s'éloigne du rendez-vous. Cependant la flotte Hollandoiſe par la violence des vents d'Oueſt, qui regnent ſur ces côtes, fut éloignée bien trente lieuës plus au Nord du rendez-vous, qu'on avoit marqué aux dits Capitaines pour y attendre la flotte. Les vaiſſeaux des Indes Orientales & autres, qui étoient dans le port de Bergue, ne pûrent point ſe mettre en mer par ce vent. Mais le troiſieme de Septembre le vent du Nord & du Nord-Eſt ſoufflant & ſe renforçant, la flotte arriva le 4.me du même mois au rendez-vous marqué.

Elle revient & y arrive.

Les Commiſſaires ſe réſolvent à revenir en Hollande, & pour quelles raiſons. 26. Ce même jour Meſſieurs les Commiſſaires réſolurent de faire voile pour s'en retourner en Hollande leur chere patrie. Cette réſolution ſi ſubite étoit fondée ſur de bonnes raiſons; comme, que les vaiſſeaux de guerre & ceux des Indes Orientales couroient grand riſque de reſter dans cet endroit, parce que la mer y étoit ſi profonde, qu'on n'en pouvoit point toucher le fonds

fonds avec aucun cable; que le vaiſſeau des Indes Orientales nommé *la Cicogne*, qui étoit ſans gouvernail & qui étoit richement chargé, periroit infailliblement par la violence des vents d'Oueſt; qu'on avoit ſujet de craindre que pendant les nuits ſombres qu'il faiſoit & le vent tournant ſouvent d'un côté & d'autre il n'arrivât de grands malheurs par le choc des vaiſſeaux l'un contre l'autre dans une ſi grande flotte; & qu'enfin Meſſieurs les Commiſſaires ne vouloient pas négliger l'occaſion d'attaquer les Anglois, mais les chercher par-tout où ils pourroient les trouver, pour tâcher par-là à reparer les pertes que l'on venoit de faire. Dans ces penſées on établit un rendez-vous pour s'y trouver en cas que la flotte vint à être diſperſée par la tempête, par les brouillards, ou par quelque autre accident.

Ils établiſſent un rendez-vous.

Tout ayant été ordonné comme il faut, on leva l'ancre & on fit voile le 8.me du courant vers le Sud-Oueſt. A l'entrée de la nuit du 8.me au 9.me le vent de Nord-Oueſt & Nord-Oueſt ſur Nord commença à ſouffler bien

Ils levent les ancres & mettent à la voile.

fort, & s'augmentant de plus en plus il ſe changea le jour ſuivant en une violente & effroyable tempête. Le lendemain Meſſieurs les Commiſſaires ayant perdu de vûë environ quatre vingts vaiſſeaux de la flotte, trouverent à propos de prendre le vent de côté & de ſe laiſſer ainſi aller par une ſeule voile juſqu'au 10.me du courant, afin d'attendre que les vaiſſeaux, qui ſe ſeroient écartez, ſe fuſſent rangez ſous la flotte; par ce moyen ils découvrirent derechef environ cinquante vaiſſeaux, & l'orage s'étant un peu appaiſé, ils eſpererent que le nombre s'en augmenteroit de temps en temps; ils crurent auſſi qu'une partie tant des vaiſſeaux marchands que des vaiſſeaux de guerre étoient déja fort avancez, parce qu'ils ne les appercevoient point, étant perſuadez de les rencontrer ſur les côtes de Hollande.

Qu'eſt-ce qu'ils trouvent bon de faire, & qu'eſt-ce qu'ils eſperent?

Ils eſſuyent une rude tempête.

27. Pendant cette tempête, qui avoit duré plus de deux jours, Monſieur *de Witt* & les autres Commiſſaires ſe trouverent ſur le vaiſſeau nommé le *Delfland*, qui étoit mince & qui commençoit à vieillir; néanmoins Mon-

Monſieur *de Witt* ſe montra courageux & intrepide dans le plus grand danger, & pendant la tourmente il fut expoſé ſur le tillac à la pluye, au vent, & aux vagues de la mer, ayant les yeux par-tout pour tâcher en augmentant ou en diminuant les voiles de conſerver le vaiſſeau avec ſa vie; mettant ſouvent lui-même la main à une choſe ou autre, qu'on ne faiſoit pas à ſa fantaiſie, & animant les Matelots avec tant de douceur & d'affection, qu'ils s'appliquoient à tout ce qu'ils faiſoient avec le plus grand plaiſir du monde.

Ils ſe montrent intrepides, & ils encouragent les Matelots.

28. Il y eut pluſieurs perſonnes qui trouverent fort étrange, que tant de vaiſſeaux de la flotte manquaſſent d'être au rendez-vous qui leur avoit été marqué, mais ces gens-là en ignoroient la cauſe. Meſſieurs les Commiſſaires conjointement avec Monſieur *de Ruiter* avoient bien donné ordre aux Chefs d'eſcadre d'informer les Capitaines du lieu où ils devoient ſe raſſembler, mais cette violente tempête les ayant ſurpris tout d'un coup, ils n'eurent pas le temps d'en avertir

La flotte eſt diſſipée & fort endommagée.

Pourquoi on ne peut executer les ordres qui avoient été donnez.

les Capitaines. Cependant le nombre des vaiſſeaux de la flotte augmentoit de jour en jour.

Avis que le Lieutenant-Amiral de Vries donne à de Ruiter.

29. Le Lieutenant-Amiral *Tjerk Hiddes de Vries* étoit arrivé ce même jour avec trois vaiſſeaux auprès de Monſieur *de Ruiter*, à qui il donna avis comment il avoit été pourſuivi par quatre vaiſſeaux Anglois, que ſon monde avoit pû voir du haut du mât la flotte Angloiſe, & qu'on avoit pû y compter ſoixante vaiſſeaux.

On trouve bon de venir chercher les Anglois & de les attaquer.

Monſieur *de Ruiter* ayant appris cela, & ayant été renforcé par ces vaiſſeaux, trouva bon, avec le conſentement de Meſſieurs les Commiſſaires, de venir chercher les Anglois & de les attaquer, & on fit d'abord pour cela tous les préparatifs neceſſaires. Dans cette réſolution on fit voile toute la nuit vers l'Eſt ſur Sud, ſur l'aſſûrance qu'avoit donné le Lieutenant-Amiral *de Vries*, que l'on rencontreroit l'ennemi de ce côté-là. Le jour ſuivant on crud découvrir la flotte ennemie, mais n'appercevant perſonne on continua à faire route vers l'Eſt juſques au ſoir, qu'un Capre Zelandois

On ne les découvre point.

Avis qu'on reçoit

ſe

ſe joignit à eux, & leur donna avis, qu'un vaiſſeau Anglois avoit paſſé devant lui, faiſant voile vers le Nord-Eſt ſur Eſt. d'un Capre Zelandois.

30. Comme on n'avoit rencontré aucun vaiſſeau des ennemis, Meſſieurs les Commiſſaires conjointement avec Monſieur *de Ruiter* réſolurent en changeant de bord de faire route vers l'Oueſt ou vers le Sud & de s'avancer vers le *Doggers-zand* le long de cette côte. On executa cela pendant la nuit ſans rencontrer qui que ce ſoit. Le jour ſuivant on trouva à propos de venir paſſer devant le Texel pour chercher les vaiſſeaux de guerre Hollandois, qui manquoient encore. Mais comme on trouva quelque difficulté à cela, on employa ce jour à mettre tout en bon ordre & à marquer à chacun un poſte avantageux, en quoi le Conſeiller Penſionnaire *de Witt* ſe diſtingua par ſes ſoins & par ſa vigilance. On réſoud de faire voile le long du Doggerszand. Tout eſt mis en bon ordre.

31. La nuit du 16.me on fut à la vûë de la côte & devant le pertuis du *Schelling*. Le lendemain matin on vid quatorze voiles, qui venoient de l'Oueſt ſe rendre ſous le pavillon, ſçavoir le On ſe trouve à la vûë de la Hollande.

Il entre pluſieurs vaiſſeaux dans le Vlie.

Lieutenant-Amiral *Tromp* & le Vice-Amiral *Bankert* avec huit vaiſſeaux de guerre, deux fregates, & quatre vaiſſeaux marchands. Ce même jour deux vaiſſeaux des Indes Orientales & quelques vaiſſeaux marchands étoient entrez à pleines voiles dans le *Vlie*, où s'étoient encore rendus après la tempête vingt-deux ou vingt-trois vaiſſeaux. La flotte étant à préſent forte de quarante-neuf vaiſſeaux, fut diviſée en quatre eſcadres.

La flotte eſt diviſée en quatre eſcadres.

Réſolution que l'on prend pour attaquer les Anglois.

32. Pendant ce même jour on délibera & on conclut, de quelle maniere on attaqueroit l'ennemi, ſi on le rencontroit. Cet ordre fut donné verbalement & par écrit non ſeulement aux Officiers en chef, mais encore à tous les Capitaines, comme auſſi de demeurer entre le Vlie & le Texel, & puisque le vent de Nord ſouffloit, d'empêcher qu'on n'attaquât les vaiſſeaux des Indes Orientales & autres vaiſſeaux qui avoient reſté derriere; car on concluoit que les vaiſſeaux, qui avoient été diſperſez, entreroient dans le prémier & le plus proche pertuis, & que les Anglois ayant une telle penſée

Ordres que l'on donne aux Généraux & à tous les Capitaines.

ſée tâ cheroient de les ſurprendre vers le Vlie ou un peu au Nord de ce pertuis.

Le 18.me il fut réſolu, qu'en cas que la flotte fut diſperſée par la tempête, & que l'on ne découvrit point l'ennemi, le rendez-vous ſeroit devant l'île de Goeree à la vûë de la côte. On fut extremement ſurpris de ce que les Anglois ne parurent point; cependant on ſe tenoit prêt à les bien recevoir. On marque un rendez-vous.

33. C'eſt pour cela que Monſieur le Conſeiller Penſionnaire *de Witt*, voulant voir ſi chacun executeroit bien dans une telle occaſion les ordres qu'il auroit reçûs, jugea à propos de faire exercer le monde qui étoit ſur la flotte, & de les animer les uns contre les autres tout comme s'ils s'y fuſſent pris tout de bon. Cela fut executé en faiſant voile les uns contre les autres, en ſe tournant aux ſignaux donnez, & en gagnant les avantages du vent les uns ſur les autres. On trouva que pluſieurs Capitaines commettoient de grandes fautes dans cet exercice; mais le Conſeiller Penſionnaire *de Witt* fut Monſieur de Witt fait faire l'exercice aux Capitaines & autres gens de la flotte. Il trouve qu'il s'y commet bien des fautes.

Il tâche de les corriger.

d'avis qu'il falloit corriger ces fautes par un exercice continuel, autant que la choſe étoit poſſible, & que le temps le permettroit.

Avis que reçoivent les Commiſſaires.

34. Le lendemain Meſſieurs les Commiſſaires & le Lieutenant-Amiral *de Ruiter* reçûrent avis des trois fregates, qu'on avoit envoyé à la découverte, que la flotte Angloiſe forte de trente-quatre voiles étoit au Nord-Oueſt du Vlie vers la pointe du *Breeveertien*, juſtement dans le parage, par-où on croyoit que les vaiſſeaux marchands, qui avoient demeuré derriere, feroient voile. Sur quoi il fut réſolu d'aller vers cet endroit-là avec la flotte, qui n'étoit compoſée pour lors que de quarante-neuf vaiſſeaux & de deux brûlots, pour mettre en ſûreté leſdits vaiſſeaux qui étoient reſtez derriere, & pour aborder avec un courage intrepide les vaiſſeaux ennemis, quoiqu'ils fuſſent plus forts.

Réſolution qu'ils prennent là-deſſus.

Ils font voile toute la nuit, & ils ne rencontrent perſonne.

Comme la flotte levoit l'ancre, il s'y joignit encore deux fregates. On fit voile toute la nuit ſept bonnes lieuës vers le Nord-Nord-Oueſt, ſans rencontrer perſonne aux environs du

du *Bree-veertien.* Mais le jour ſuivant on eut nouvelle par un Lieutenant Anglois, qui avoit été fait priſonnier, que les Anglois avoient pris aux Hollandois quelques vaiſſeaux marchands, un vaiſſeau des Indes Orientales nommé *le Phenix*, trois vaiſſeaux de guerre, & un autre vaiſſeau des Indes Orientales. Ce même Lieutenant rapporta encore, que la flotte Angloiſe étoit forte de plus de quatre vingts dix vaiſſeaux de guerre, ſans les petits bâtimens, & que les huit vaiſſeaux, qui s'étoient battus contre les Hollandois, avoient été envoyez vers les côtes d'Angleterre fort maltraitez.

Qu'eſt ce que leur rapporte un Lieutenant Anglois priſonnier?

35. Ce même jour le Capitaine *Jacob Wildſchut* arriva dans la flotte Hollandoiſe, & il rapporta qu'il avoit rencontré un peu à l'Eſt de l'endroit, où la flotte avoit paru, le Vice-Amiral *van Nes* ayant avec lui treize vaiſſeaux de guerre & quelques vaiſſeaux marchands, entre leſquels il y avoit un vaiſſeau des Indes Orientales, & faiſant voile vers le Sud de la côte. Là-deſſus il fut réſolu de revenir avec la flotte entre le Texel & le Vlie pour

Le Capitaine Wildſchut ſe joint à la flotte, & de quoi donne-t-il avis.

Réſolution que l'on prend là-deſſus.

joindre le Vice-Amiral *van Nes* avec les vaiſſeaux qui étoient ſous lui.

Le Vice-Amiral van Nes arrive à la flotte.

36. Ce Vice-Amiral étant arrivé à la flotte le 21.me de Septembre avec onze vaiſſeaux, il fut reçû d'une maniere honnête & cordiale par Meſſieurs les Commiſſaires & par Monſieur *de Ruiter*, & après avoir fait rapport de ſon expedition en préſence de tous les Officiers de la flotte, il fut remercié des bons & fidelles ſervices, qu'il avoit rendu à ſa chere patrie.

Il y eſt bien reçû.

La flotte Hollandoiſe s'impatiente de rencontrer les Anglois.

47. Dans ce jour la flotte Hollandoiſe étant vis-à-vis de la pointe du Nord du Texel, on fit voile toute la nuit du côté du Nord-Oueſt, dans l'impatience de rencontrer le lendemain matin les Anglois. Ce même jour Meſſieurs les Commiſſaires reçûrent avis par le Capitaine d'une houcre, qu'il avoit découvert le jour précedent environ le ſoleil couché la flotte Angloiſe au Nord-Oueſt de la flotte Hollandoiſe & à-peu-près juſqu'où la vûë pouvoit porter.

Avis que les Commiſſaires reçoivent.

Ces Commiſſaires écrivent à

Dès que Meſſieurs les Commiſſaires eurent appris cette nouvelle, ils écrivirent une lettre à quelques autres Com-

Commiſſaires de leurs Hautes Puiſſances au Texel, dans laquelle ils les prioient de faire entrer en mer tous les bons vaiſſeaux de guerre qui y ſeroient, & de les envoyer à la flotte. quelques Députez au Texel.

38. Ce même jour la flotte ſe trouva forte de ſoixante à ſoixante dix vaiſſeaux, & ayant été diviſée en quatre eſcadres elle fit voile vers le Nord-Oueſt en prenant le vent par le côté juſqu'à deux heures après midi, qu'elle s'approcha de l'île de Goeree. La flotte s'approche de l'île de Goeree.

Le 24.me de Septembre la flotte étoit venuë vis-à-vis de la Meuſe, où l'on fut obligé de jetter l'ancre, à cauſe du grand calme qu'il faiſoit, & pour n'être pas emportez par la marée. Le jour d'auparavant Monſieur le Conſeiller Penſionnaire *de Witt* avoit écrit une lettre à leurs Hautes Puiſſances en ces termes. Elle arrive devant la Meuſe, où elle eſt obligée de jetter l'ancre.

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS.

„ 39. Nous ſommes ſenſiblement affligez de ce que les nouvelles, que le Commiſſaire du *Texel-Agger* nous Lettre de Monſieur de Witt aux

Etats Généraux ſur la perte des vaiſſeaux qu'on venoit de faire.

„ a mandé de la perte de quelques
„ vaiſſeaux de guerre & marchands,
„ ſe trouveront veritables, puiſqu'il
„ ſeroit impoſſible que ces vaiſſeaux
„ de guerre, qui ſont nommez dans
„ ſa lettre & que nous avons déja at-
„ tendu pendant trois jours, n'euſ-
„ ſent point pû être découverts. De-
„ puis l'arrivée du Vice-Amiral *van*
„ *Nes* avec les vaiſſeaux qu'il a ame-
„ nez, il nous manque encore dix-
„ huit tant vaiſſeaux de guerre que
„ frégates, qui ont été écartez de
„ deſſous leur pavillon par la violente
„ tempête, qui nous ſurprit dernie-
„ rement ſur les côtes de Norvege.
„ Nous avons déja appris que ſept de
„ ces vaiſſeaux ſont tombez entre les
„ mains de l'ennemi. Si les autres
„ ayant des voyes d'eau ou autrement
„ incommodez ne ſe ſont pas ſauvez
„ dans quelque port, ils doivent auſſi
„ ſelon toutes les apparences être tom-
„ bez entre les mains des ennemis.
„ Pour ce qui eſt des vaiſſeaux qui re-
„ viennent des Indes Orientales, nous
„ n'en avons point encore d'autre nou-
„ velle, ſi ce n'eſt que deux de ces

„ vaiſ-

„ vaiſſeaux ſont arrivez avec nous de-
„ vant le Vlie, que deux autres ont
„ été eſcortez & conduits dans l'Ems
„ par le Vice-Amiral *van Nes*, qu'il
„ y en a déja eu deux de pris par les
„ Anglois, & un coulé à fonds du-
„ rant la tempête. Nous ne ſçavons
„ point encore ce que ſeront devenus
„ les cinq autres. Nous pouvons vous
„ dire, Hauts & Puiſſans Seigneurs,
„ que nous ſommes inquiets ſur de nou-
„ veaux malheurs & que nous craignons
„ qu'un bon nombre des vaiſſeaux
„ marchands ne ſoit tombé entre les
„ mains de l'ennemi; de ſorte qu'il
„ eſt viſible que le Seigneur nôtre
„ Dieu a voulu viſiter l'Etat d'un no-
„ table châtiment, mais néanmoins lui
„ donner des marques de ſon amour
„ & de ſa faveur en lui conſervant ſes
„ principales forces. Nous ſommes
„ préſentement au nombre d'environ
„ ſoixante vaiſſeaux de guerre, qui
„ ſont en aſſés bon état, & nous at-
„ tendons avec impatience les vaiſ-
„ ſeaux, qui peuvent être prêts dans
„ les pertuis ou canaux marquez, afin
„ qu'étant joints enſemble nous puiſ-

„ ſions,

„ ſions, ſous la favorable benediction
„ de Dieu, executer encore quelque
„ choſe pour le bien de la patrie.
„ Nous ſçavons que la douleur pro-
„ duit les plaintes; c'eſt pourquoi nous
„ prévoyons bien que nous ne ſerons
„ pas exempts des calomnies & des
„ accuſations injuſtes du public, mais
„ nous voulons eſperer que leurs Hau-
„ tes Puiſſances conſiderant tout ce
„ que nous avons pû faire, pourront
„ juger que c'eſt une pure fatalité,
„ qui nous eſt venuë de la main de
„ Dieu, & qu'en cela même il n'y
„ a eu aucune négligence de nôtre
„ part. Bien plus, il nous a été im-
„ poſſible, ſuivant nos meilleures con-
„ noiſſances & toutes les forces hu-
„ maines, de faire autrement que nous
„ avons fait, quoiqu'il ſoit arrivé quel-
„ ques accidens, qui n'ont point dé-
„ pendu de nous ni de la prudence
„ humaine. Nous avons durant la
„ tempête aidé de toutes nos forces
„ à pourvoir à tout, & même dans
„ le plus fort de l'orage nous nous
„ ſommes expoſez trois bonnes heu-
„ res ſur le tillac à la pluye, au vent,

&

„ & aux vagues de la mer, & pour
„ continuer nôtre route en augmen-
„ tant ou en diminuant les voiles nous
„ avons mis ordre, autant qu'il nous a
„ été poſſible, à ce que nous pûſſions
„ demeurer joints. Nous avons cô-
„ toyé le *Doggers-zand* aſſés long
„ temps depuis la pointe Occidentale
„ juſqu'à la pointe Orientale, pour
„ chercher par-tout nos vaiſſeaux diſ-
„ perſez. Nous ne nous ſommes pas
„ arrêtez un ſeul moment devant Ber-
„ gue, nous n'avons pas mêmes at-
„ tendu quelques vaiſſeaux, qui n'ont
„ pas fait aſſés de diligence pour ſor-
„ tir, c'eſt pourquoi nous leur avons
„ laiſſé quelques vaiſſeaux de guerre
„ pour les eſcorter, & de là nous
„ avons fait route par un bon vent;
„ mais il a plu à Dieu de ſe ſervir
„ du vent, cet élement inconſtant,
„ pour nous châtier & pour diſper-
„ ſer nôtre flotte d'une telle maniere,
„ que nous ne doutons point qu'il n'y
„ ait déja des brûlots, des vaiſſeaux
„ marchands, & peut-être même des
„ vaiſſeaux de guerre, qui ſoient pe-
„ ris. Dans la tempête on a fait tout

„ ce

„ ce qu'on a pû, & peu auparavant „ Monſieur l'Amiral avoit mis ordre „ à tout en cas de malheur; mais „ cette tempête a été ſi violente & ſi „ extraordinaire, qu'il a été impoſſi- „ ble d'executer comme il falloit les „ ordres qu'on avoit donnez, vû que „ chacun avoit aſſés à faire pour ſau- „ ver ſa vie en ſauvant le vaiſſeau.

„ S'il eſt vrai qu'on ait manqué à „ quelque choſe dans cette occaſion, „ il faut que cela ſoit en ce que plu- „ ſieurs vaiſſeaux ont demeuré trop „ près du vent; par-là nous avons „ été contraints de les attendre & de „ faire la même choſe qu'eux; & ſi „ au contraire chacun avoit fait vent „ arriere, le voyage auroit été fort „ heureux, & peut-être que tout ſe „ ſeroit paſſé ſans aucun grand deſa- „ ſtre. Arrivant ſur cette côte nous „ nous ſommes d'abord appliquez à „ occuper les ports les plus propres „ & les plus commodes pour les vaiſ- „ ſeaux marchands, & à les y met- „ tre à couvert des inſultes de l'enne- „ mi; mais comme nous reçûmes a- „ vis que la flotte Angloiſe n'étoit pas

„ loin

„ loin de nous, nous avons laiſſé là
„ la garde des ports pour aller cher-
„ cher l'ennemi, quoiqu'alors nous
„ n'euſſions que cinquante bons vaiſ-
„ ſeaux de guerre; étant venus là
„ nous n'y trouvames point d'enne-
„ mis, mais nous eûmes nouvelle,
„ que Monſieur *van Nes* avec les
„ vaiſſeaux de guerre & marchands,
„ qui étoient ſous ſon pavillon, avoit
„ eu une mauvaiſe rencontre avec
„ l'ennemi. Nous crûmes d'y ren-
„ contrer ledit *van Nes*, ainſi que
„ cela arriva heureuſement bien-tôt
„ après, duquel nous apprîmes que
„ l'ennemi a attrapé pas fort loin d'ici
„ encore quelques vaiſſeaux, que nous
„ penſions être en lieu de ſûrté; tel-
„ lement que nous ne pouvons dire
„ autre choſe que ce que nous de-
„ vons avoir continuellement devant
„ les yeux & dans le cœur, *L'homme*
„ *propoſe, mais Dieu diſpoſe.*

„ Nous eſperons & nous nous aſſû-
„ rons que ce même Dieu fera reſſen-
„ tir les effets de ſa miſericorde &
„ de ſa bienveuillance à cet Etat dans
„ quelque autre rencontre de plus gran-

„ de

„ de importance, & de cette manie-
„ re il fera voir que s'il frappe d'une
„ main, il guerit & il applique le re-
„ mede de l'autre ſelon ſon bon-plai-
„ ſir. Nous finiſſons & nous demeu-
„ rons &c.

Sur le vaiſſeau Delfland le
23.me *Septembre* 1665.

Etoit ſigné
JEAN DE WITT.

On punit quelques gens de la flotte pour n'avoir pas fait leur devoir.

40. Pendant que la flotte étoit devant la Meuſe, Meſſieurs les Commiſſaires conjointement avec Monſieur *de Ruiter* & les autres hauts Officiers & Chefs d'eſcadre trouverent à propos d'aſſembler un Conſeil de guerre ſur la flotte au ſujet du ſus nommé Capitaine *Wildſchut* & d'un certain *Jean Bogaard*, qui avoit été Lieutenant du Capitaine *Kommer Guerritſen*, qui furent accuſez de n'avoir pas fait leur devoir dans cette rencontre & de n'avoir pas executé les ordres qu'on leur avoit donnez. Après qu'ils eurent apporté toutes leurs excuſes & pieces juſtificatives, & qu'ils eurent

eurent été entendus, le Capitaine *Wildſchut* fut condamné à avoir ſon épée caſſée par les mains du Bourreau & jettée à ſes pieds, avec la confiſcation de tous ſes gages, qui pouvoient lui être encore dûs de ce voyage, & de plus il fut déclaré infame & incapable d'être jamais employé au ſervice des Etats. Le Lieutenant *Bogaard* fut dépoſé de ſa charge & déclaré infame, & outre cela il fut chaſſé comme un coquin par le Bourreau. Un certain *Rem t'Hoen*, qui avoit été ſecond Lieutenant du Capitaine *Wildſchut*, fut dépoſé dans le même temps, déclaré infame, & chaſſé comme un coquin, & de plus ſes gages furent confiſquez. Il y en eut quelques autres qui furent convaincus d'avoir commis de plus petites fautes & qui pour cela furent condamnez à des amendes pecuniaires ou punis d'une autre maniere.

41. Dans le temps que la flotte étoit encore en cet endroit, Meſſieurs les Commiſſaires & Monſieur *de Ruiter* reçûrent deux nouvelles differentes, l'une bonne & agréable, & l'autre mauvaiſe & fâcheuſe, touchant la perte ou

Monſieur de Ruiter reçoit deux nouvelles differentes.

la

la conſervation de quelques vaiſſeaux, qui manquoient encore, & dont on eut dans la ſuite des nouvelles ſûres. La perte, qu'on avoit faite, conſiſtoit en quatre vaiſſeaux de guerre, (qui ayant été mal informez par un vaiſſeau de Breme, qui les rencontra, tomberent le 19.me du courant dans la flotte Angloiſe & furent pris) une quaiche, trois ou quatre flutes avec des proviſions, deux ou trois vaiſſeaux marchands, & deux brûlots. Le bonheur & l'avantage fut, que le Capitaine *Adrien Dirkz Hontuyn*, qui portoit le pavillon comme Contre-Amiral dans l'abſence de *Stachouwer*, apperçût, lorſque les vaiſſeaux Hollandois avoient été diſperſez par la tempête & après que le temps ſe fut un peu remis au beau, quelques vaiſſeaux qui étoient au deſſous du vent, vers leſquels il fit voile, eſperant de rencontrer la flotte de l'Etat, mais y étant venu il trouva que c'étoient dix vaiſſeaux de guerre & trois vaiſſeaux des Indes Orientales, avec quelques autres.

Les Commiſſaires ſe

42. La conſervation de ces vaiſſeaux cauſa une joye extraordinaire dans la flotte,

flotte, & la perte des autres affligea sensiblement Messieurs les Commissaires, qui cependant, malgré tout ce qu'ils avoient pû faire sur la flotte au peril même de leurs vies, se virent exposez sur terre à la calomnie & à la médisance; car certaines gens, qui avoient l'ame mercenaire, ayant inspiré à la populace, que la perte des vaisseaux n'étoit venuë que de la mechante conduite de Messieurs les Commissaires, firent bien du vacarme & repandirent bien des mensonges grossiers & infames, & entre autres, qu'on avoit confié une si belle flotte, & qui avoit tant coûté à équiper, à des Commissaires, qui n'avoient jamais été en mer & qui n'entendoient du tout point les affaires de la guerre; qu'ils avoient rejetté les conseils & les avis de Monsieur *de Ruiter*, & que par leur opiniâtreté ils avoient été cause de ce malheur & avoient donné lieu à ce grand démêlé entre Monsieur *de Ruiter* & eux.

voyent exposez à la médisance & à la calomnie.

De quoi sont-ils accusez?

43. On attribuoit sur-tout cette perte à Monsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt*, à qui Monsieur le Lieutenant-Amiral *de Ruiter* rend un témoignage

On charge sur-tout Monsieur de Witt.

Témoignage authentique que Monſieur de Ruiter lui rend.

moignage tout contraire, en diſant, *que Monſieur le Conſeiller Penſionnaire* de Witt *par ſes ſoins & par ſa grande application l'avoit beaucoup ſoulagé dans le penible exercice de ſa charge; que ſes ſages conſeils ou avis dans toutes les déliberations faites avec lui & les hauts Officiers de la flotte lui avoient toûjours été utiles & avantageux; & qu'il n'y avoit rien où ſon eſprit ne pût atteindre, s'il vouloit s'y exercer, même dans les choſes dont il n'avoit eu auparavant que peu ou point de connoiſſance.*

Grande union entre les Commiſſaires & de Ruiter.

44. Et certes on peut dire qu'on ne vid jamais de plus grande union entre les hauts Officiers d'une flotte que celle qu'il y a eu dans cette derniere expedition entre Meſſieurs les Commiſſaires & Monſieur *de Ruiter*.

Monſieur de Witt écrit une lettre à Monſieur de Vivien, & ſur quoi.

45. Le 23.me du courant Monſieur le Conſeiller Penſionnaire *de Witt* avoit écrit une lettre à Monſieur *de Vivien*, qui dans ſon abſence avoit exercé la charge de Penſionnaire, dans laquelle étoit renfermé un recit bien circonſtancié de tout ce qui étoit arrivé dans ce voyage.

46. Cette

46. Cette lettre ayant été lûë dans l'Aſſemblée de Meſſieurs les Etats de Hollande & de Weſt-Friſe, leurs Nobles & Grandes Puiſſances en remercierent Monſieur *de Witt* & lui temoignerent qu'ils approuvoient en tout les ordres qui avoient été donnez & la conduite qu'on avoit tenuë dans cette occaſion, & qu'ils ne conſideroient nullement les pertes, qu'on avoit ſouffertes, comme des effets du moindre deſordre, de la moindre négligence, ou du peu de ſoin & d'application, dont Meſſieurs les Commiſſaires pûſſent être coupables, mais uniquement comme un châtiment, que nôtre bon Dieu a voulu ſans doute faire reſſentir à cet Etat & à ſes habitans à cauſe de la multitude & de la grandeur de leurs crimes.

Les Etats de Hollande approuvent tout ce que Monſieur de Witt avoit fait dans la derniere tempête.

47. Dans ce temps-là Meſſieurs les Commiſſaires & Monſieur *de Ruiter* ſe rendirent inceſſamment à bord du vaiſſeau *Hollandia*, qui étoit tout neuf & qui étoit monté de quatre vingts pieces de canon & de quatre cens & ſoixante hommes tant Matelots que Soldats; parce que le vaiſſeau *de Zeeven Pro-*

Meſſieurs les Commiſſaires & de Ruiter ſe rendent ſur le vaiſſeau nommé Hollandia.

Provintien n'avoit point encore pû ſortir du *Goereeſche gat* ou du pertuis de Goeree. Dès que ces Meſſieurs furent arrivez, ils furent ſaluez de ſept coups de canon, & Monſieur *de Ruiter* ne fut pas plûtôt à bord, qu'il fit arborer le pavillon avec la flamme ou banderole.

Les Etats Généraux remercient les Commiſſaires.

48. Meſſieurs les Commiſſaires furent auſſi remerciez en la même maniere & ſur le même ſujet de la part de leurs Hautes Puiſſances Meſſieurs les Etats Généraux.

La flotte Hollandoiſe ſe trouve ſur les côtes d'Angleterre.

49. La flotte Hollandoiſe, qui étoit pour lors compoſée de quatre vingts douze vaiſſeaux de guerre, continua à faire voile & ſe trouva le 15.me d'Octobre ſur les côtes d'Angleterre entre Iarmouth & Leyſtaf, où l'on prit un petit bâtiment de Pêcheur Anglois, dans lequel on trouva neuf hommes & deux jeunes garçons, leſquels on interrogea ſur tout par rapport à la flotte Angloiſe; à quoi ils répondirent qu'ils n'en ſçavoient rien, mais qu'ils avoient bien ouï dire que les gros vaiſſeaux Anglois avoient été deſarmez, & qu'il n'y avoit aucun vaiſſeau du côté du Nord.

Où l'on prend un petit bateau de Pêcheur Anglois.

50. Vers

50. Vers le soir du jour suivant la flotte Hollandoise vint jetter l'ancre à deux milles & demi à l'Est de Lestoste, & le lendemain elle fit voile vers Soulsbay. Comme la flotte demeura en cet endroit pendant quelque temps, on vid des feux allumez partout le long des côtes pendant deux nuits pour avertir que les ennemis étoient à la vûë du pays, & l'on reçût nouvelle que sur ce même bruit seize vaisseaux du Roi s'en étoient enfuis de devant Harwich vers la riviere de Londres. La flotte fit voile ce même jour vers cette riviere, où l'on apperçût treize vaisseaux du Roi, qui louvoyoient le long du *Konings-diep*, & que l'on ne pût point joindre, parce qu'ils étoient trois bons milles de l'avant au vent.

La flotte Hollandoise vient jetter l'ancre près de Lestoste.

Elle fait voile vers la riviere de Londres.

51. La nuit suivante la flotte fut à l'ancre devant la Tamise, & elle fit voile le 18.me au matin par un vent de Sud pour venir devant ou dans les dunes, résolu qu'on étoit d'y occuper les deux entrées & d'attaquer des deux côtez les vaisseaux Anglois qui y seroient. Mais la flotte fut obligée

Elle veut entrer dans les dunes.

de revirer par une violente tempête & de revenir ſe mettre à l'ancre devant ladite riviere, où il fallut qu'elle demeura le 19.me à cauſe du gros temps.

Avis que Monſieur de Ruiter reçoit.

52. Vers le ſoir Monſieur *de Ruiter* apprit par le Capitaine d'un vaiſſeau Hambourgeois, qu'il avoit vû ce même matin dans les dunes cinq vaiſſeaux de guerre Anglois & trois ou quatre Capres. Sur cet avis Meſſieurs les Commiſſaires délibererent avec Monſieur *de Ruiter* comment on pourroit le mieux attaquer ces vaiſſeaux dans les dunes ; mais leur deſſein fut encore rendu inutile par la vehemente tempête, dont ils étoient battus de jour en jour.

Réſolution qu'il prend avec les Commiſſaires.

La flotte ne peut entrer dans les dunes.

53. Ainſi la flotte fut obligée de demeurer dans cet endroit, ayant la pointe dite *Noord-voorland* à cinq lieuës d'eux en tirant vers le Sud-Oueſt ſur Oueſt, quatre ou cinq jours juſques au 23.me du courant, que l'on leva l'ancre & que l'on fit ſçavoir aux Commandans les ordres donnez pour l'entrepriſe ſur les dunes ; mais dans le temps que Monſieur *de Witt* croyoit fermement de remporter quelque avan-

vantage ſur l'ennemi, ils eurent encore le vent tout-à-fait contraire, & par-là les Anglois gagnerent du temps pour ſe remettre.

54. Alors les nôtres étant revenus vers la riviere de Londres, ils trouverent à propos, pour la mieux occuper, de poſter la flotte en partie devant *Marigat*, en partie dans le *Koenings-diep*, & en partie dans *Soulsbay*, & ils détacherent les vaiſſeaux les plus legers pour prendre garde tant ſur tout ce qui pourroit paſſer la Manche ou le Pas de Calais, que ſur les vaiſſeaux qui venant du Nord voudroient prendre terre. On revient vers la riviere de Londres, & on reſoud de la tenir bouchée.

55. Le 26.me on dépêcha vers la Norvege ſix vaiſſeaux pour ſervir de convoi à ceux qui ſe trouvoient dans ces quartiers-là, & on en envoya dix autres, qui étoient endommagez, avec quelques malades dans les ports de l'Etat. On envoye ſix vaiſſeaux de convoi en Norvege.

56. La flotte ayant demeuré pendant quelque temps devant la riviere de Londres pour tâcher d'attirer les Anglois à un combat, qui n'oſerent pas ſe montrer, quelques Membres de On trouve à propos de deſarmer la flotte.

l'Etat jugerent qu'il étoit à propos de la deſarmer.

Qu'eſt-ce que quelques Députez de Gueldre donnent à déliberer aux Etats Généraux?

57. L'on apprit auſſi dans ce même endroit, que quelques Meſſieurs Députez de la province de Gueldre avoient donné à déliberer à leurs Hautes Puiſſances, ſi Meſſieurs les Commiſſaires ſur la flotte ne s'expoſoient pas un peu trop & ne demeuroient pas trop long temps en mer, puiſque la réſolution de leurs Hautes Puiſſances du 30.me Juillet contenoit ſeulement, *qu'on ne devoit attaquer la flotte Angloiſe que quand on la rencontreroit dans le parage ou près de là, par-où les vaiſſeaux marchands des Indes Orientales ſeroient obligez de faire voile*; & ces Députez demanderent qu'on envoyât cette réſolution à Meſſieurs les Commiſſaires & à Monſieur *de Ruiter*. Les autres provinces approuverent pareillement tout cela d'autant plus qu'on avoit grand beſoin des troupes contre l'Evêque de Munſter.

Qu'eſt-ce que les Etats de Hollande témoi-

58. Cependant Meſſieurs les Etats de Hollande furent fort ſurpris de cette propoſition ſi ſubite, & ils répondirent, qu'on ne pouvoit pas brider

de

de cette maniere Meſſieurs les Commiſſaires, & qu'on leur avoit donné un pouvoir non-limité pour faire dans toutes les occaſions ce qu'ils trouveroient utile & avantageux à l'Etat. gnent & répondent là-deſſus?

Le 27.me Meſſieurs les Commiſſaires & Monſieur *de Ruiter* apprirent par une lettre, que les Anglois s'occupoient jour & nuit à équiper une puiſſante flotte, réſolus de chaſſer la nôtre de deſſus leurs côtes. Avis que reçoivent les Commiſſaires.

59. Là-deſſus Monſieur *de Ruiter* diſpoſa ſes eſcadres plus près l'une de l'autre & donna de bons ordres pour attendre courageuſement l'ennemi. Enſuite Meſſieurs les Commiſſaires avec Monſieur *de Ruiter* ſe rendirent ſur la fregate nommée *Gornichem*, & vinrent avec trois galiotes dans le *Koningsdiep*, où les deux eſcadres de Meſſieurs *de Ruiter* & de *Tromp* les ſuivirent de loin. Monſieur de Ruiter donne de bons ordres pour attendre les Anglois.

60. Ils s'avancerent bien un mille ſur la riviere, & ils trouverent que ledit *Konings-diep* étoit large & profond, & après avoir ſoigneuſement obſervé toutes choſes ils revinrent le ſoir à la flotte & à leur bord, en attendant Il vient avec les Commiſſaires ſonder le Koningsdiep.

tendant encore une fois les Anglois, mais ils ne ſortirent point, parce qu'on eut avis que la peſte, qui emportoit à Londres toutes les ſemaines ſix ou ſept mille perſonnes & même plus, étoit auſſi ſur leurs vaiſſeaux.

On prend la réſolution de revenir en Hollande avec la flotte.

61. Ainſi il fut réſolu de s'en retourner avec la flotte en Hollande, tant à cauſe du grand nombre de malades qu'il y avoit ſur la flotte, que pour éviter les malheurs & les incommoditez à quoi on pourroit être expoſé par la tempête & par le mauvais temps, qu'on avoit à craindre chaque jour.

On laiſſe devant la Tamiſe quelques vaiſſeaux, & pourquoi.

62. On fit pourtant reſter encore trois jours devant la Tamiſe ſix fregates legeres & quatre galiotes pour y croiſer & pour faire ſçavoir aux Capitaines des vaiſſeaux, qui n'étoient pas pour lors dans la flotte, que Monſieur *de Ruiter* avoit fait voile vers la Hollande avec les vaiſſeaux, qu'il avoit ſous lui.

Ordres que reçoit le Contre-Amiral Sweerts.

63. Monſieur le Contre-Amiral *Iſaac Sweerts* reçût ordre de tenir la mer encore trois ſemaines après que la flotte de l'Etat ſeroit entrée dans les ports,

ports, & de croiſer autour du *Doggers-zand* avec une eſcadre de dix-huit vaiſſeaux ; qu'il devoit prendre garde aux vaiſſeaux des Indes Orientales, que l'on attendoit de Norvege, & les eſcorter, & qu'il devoit avoir l'œil ſur les vaiſſeaux marchands Anglois, qui pourroient venir du Sond, ou qui feroient voile de Hambourg vers Londres. Enſuite dequoi la flotte mit à la voile encore ce même jour, occupant une grande étenduë de mer.

64. Le lendemain Meſſieurs les Commiſſaires reçûrent une lettre de deſſus le vaiſſeau nommé le *Vlasbom*, qui étoit vers le *Doggers-zand*; elle contenoit, que le Capitaine de ce vaiſſeau étoit parti de là avec deux vaiſſeaux des Indes Orientales pour ſe rendre en Hollande. Les quatre autres vaiſſeaux des Indes Orientales, hormis un qui échoua, arriverent heureuſement dans les ports le printemps ſuivant.

Avis que reçoivent les Commiſſaires.

65. Enſuite on fit ſeparer la flotte, & ainſi les vaiſſeaux, qui appartenoient à l'Amirauté de la Meuſe, firent voile vers l'île de Goeree & vers

On fait ſeparer la flotte.

la Meuſe, ceux de l'Amirauté de Zelande vers les Vielingues, & le Lieutenant-Amiral *de Ruiter* vers le Texel & vers le Vlie, où il entra le lendemain par le *Lands-diep* avec trente-trois vaiſſeaux.

Meſſieurs les Commiſſaires ſe rendent à la Haye, & ils font rapport de leur expedition.

66. Meſſieurs les Commiſſaires ayant pris congé de Monſieur *de Ruiter* partirent le lendemain ſur une galiote pour *le Helder*, & de là ils ſe rendirent par terre à la Haye, où dès qu'ils furent arrivez, ils firent rapport à l'Aſſemblée de leurs Hautes Puiſſances Meſſieurs les Etats Généraux de tout ce qui leur étoit arrivé dans ce voyage ſur mer, & ils en furent remerciez fort honnêtement par leurs Hautes Puiſſances.

Monſieur de Witt fait la même choſe à l'Aſſemblée des Etats de Hollande.

67. Le même jour Monſieur *de Witt* fit auſſi un recit bien circonſtancié de cette expedition à l'Aſſemblée de leurs Nobles & Grandes Puiſſances Meſſieurs les Etats de Hollande & de Weſt-Friſe, qui lui témoignerent d'être très ſatisfaits de ſa conduite, & qui l'en remercierent par une réſolution en bonne & dûë forme.

68. Leurs

68. Leurs Nobles & Grandes Puiſſances Meſſieurs les Etats de Hollande & de Weſt-Friſe furent extremement joyeux de revoir ce grand homme, qui s'appliquoit avec tant de ſoin & de zele à procurer quelque avantage à la République, & ils ne pouvoient point trouver de préſent, qui fût aſſés grand pour le recompenſer autant qu'il le meritoit. Ces Etats ſongeant à lui faire quelque beau préſent.

69. Mais ſon ame grande & genereuſe ne pût point ſouffrir cela; car dès qu'il eut appris que leurs Nobles & Grandes Puiſſances avoient deſſein de lui faire un préſent pour perpetuer la memoire de ſon expedition penible & dangereuſe, il s'y oppoſa fort honnêtement & les en remercia très humblement, en diſant, *qu'il n'avoit pas entrepris de faire cette expedition dans la vûë d'en recevoir des préſens, mais pour s'acquitter de ſon devoir & pour tâcher de rendre quelque ſervice à ſa chère patrie, pour laquelle il étoit toûjours prêt de verſer juſqu'à la derniere goutte de ſon ſang.* Il s'y oppoſe fort honnêtement & il les remercie très humblement.

70. Toutes ces belles actions, qui n'avoient été faites qu'en vûë de l'interêt Ses envieux font cou-

rir des ſatyres & des faux-bruits contre lui.

terêt commun, ne pûrent point encore contenter certains malins eſprits, qui portant envie à Monſieur *de Witt* prirent leur temps dans ſon abſence pour ſemer pluſieurs ſatyres, portraits, & faux-bruits contre lui. Entre autres choſes ils publioient que Monſieur *de Witt* avoit eu un grand démêlé avec Monſieur *de Ruiter*, ce qui avoit été cauſe de tous les malheurs arrivez à la flotte.

Quelques Théologiens & Miniſtres ſe donnent de grandes libertez là-deſſus.

71. Il y eut mêmes des Théologiens & des Miniſtres, qui commencerent à parler avec plus de hardieſſe, & qui ſe mêlerent de traiter ſur la chaire pluſieurs matieres ſcandaleuſes & qui ne pouvoient avoir que de mechantes ſuites. Ce fut pour cela que l'on défendit par un écrit public la chaire de l'Egliſe de Tergaw à un certain Miniſtre

On en depoſe quelques uns.

nommé *Scheperus*. De même à la Haye un autre Miniſtre appellé *Thaddeus de Landman* ayant prêché ſur ces paroles du Prophete Oſée *chap.* 11. *vers.* 6. *Je clorrai d'une haye d'épines ton chemin*, &c. & de plus ſur ces autres paroles du même chapitre verſet 7. *Je retournerai auprès de mon premier mari, car il m'étoit meil-*

meilleur que celui d'à préſent, il lui fut défendu de ne plus jamais prêcher; mais par les puiſſantes ſollicitations, qu'on fit en ſa faveur, leurs Nobles & Grandes Puiſſances revoquerent leur ſentence & ſouffrirent qu'il remontât en chaire.

Défenſes qui leur ſont faites.

Davantage on fit defenſes le 5.me de Decembre à tous les Théologiens & Miniſtres d'avancer ſur la chaire aucune réſolution de la Regence & d'en inſtruire leurs auditeurs, ni de traiter ſur cette même chaire aucune matiere de Politique pour jetter par ce moyen des ſoupçons dans l'eſprit des Sujets contre leurs Magiſtrats, &c.

Monſieur de Witt uſe d'une grande douceur envers un certain Paſteur de la Haye.

72. C'eſt ici que l'on peut voir un exemple de la douceur & de la moderation de Monſieur *de Witt* envers un certain Paſteur de la Haye nommé *Simonides*, qui ayant prêché dans ce même temps ſur l'ingratitude en général, ſur les murmures contre les Superieurs, & qu'on étoit fort ingrat contre la maiſon d'Orange, deſigna ſi bien dans ſon ſermon Monſieur *de Witt* par des traits piquans, que le Magiſtrat trouva à propos d'ordonner à ce Paſteur d'aller au

Il le traite d'une maniere fort honnête.

ſortir de l'Egliſe chès Monſieur *de Witt* pour ſe juſtifier auprès de celui qu'il avoit le plus offenſé ; mais bien loin que Monſieur *de Witt* le maltraitât de paroles, qu'au contraire il le reçût d'une maniere fort agréable & fort honnête, le ramena avec une grande douceur, lui montra ſon devoir, le pria de vouloir ſuivre ſes avis, & le retint à diner.

Monſieur de Ruiter vient à la Haye, & il fait rapport de ſon voyage.

73. Cinq ou ſix jours après Monſieur le Lieutenant-Amiral *de Ruiter* vint à la Haye pour faire rapport de ſon voyage tant à leurs Hautes Puiſſances Meſſieurs les Etats Généraux qu'à leurs Nobles & Grandes Puiſſances Meſſieurs les Etats de Hollande & de Weſt-Friſe, & il prit pour quelques jours ſa demeure dans la maiſon de Monſieur le Conſeiller Penſionnaire *de Witt* ; par-où il ferma la bouche de pluſieurs perſonnes mal intentionnées.

Qu'eſt-ce que pluſieurs perſonnes mal inten-

74. Ces gens-là pouſſez par quelques partiſans du Prince emportez & violens auroient voulu qu'on eut forcé le Ciel à nous accorder un beau temps & à ne pas nous expoſer à des tempêtes, à faire ſouffler le vent à l'avan-

l'avantage de nôtre flotte, à empêcher les grandes maladies des Matelots & des Soldats, & de donner ainsi occasion à l'effusion de tant de sang Chrêtien entre deux nations voisines, qui quoique présentement en guerre ont tant de besoin l'une de l'autre.

tionnées prétendoient ?

CHAPITRE X.

SOMMAIRE.

§. 1. *Le Roi d'Angleterre tâche d'attirer dans ses interêts la plûpart des Puissances de l'Europe. Il suscite l'Evêque de Munster contre la Hollande.* 2. *Monsieur* de Lionne *donne avis à Monsieur* van Beuninguen *de ces pratiques du Roi d'Angleterre. On en remercie le Roi de France. Monsieur* van Beuninguen *prie sa Majesté de terminer la guerre d'entre l'Angleterre & la Hollande. Offres que les Etats Généraux font faire pour cela.* 3. *L'Evêque de Munster fait des préparatifs de guerre. Qu'est-ce qu'il demande à l'Empereur ? Il déclare la guerre à la Hollande. La République fait une levée de nouvelles troupes. Elle*

Elle reçoit du ſecours du Roi de France. Les Ducs de Zel & d'Hanover lui promettent un bon nombre de troupes. L'Evêque de Munſter leve bien du monde dans les Pays-Bas Eſpagnols. Il attaque la Hollande. Il ſe rend maître de pluſieurs villes, & il traite rudement les habitans. 4. *Le Prince* de Naſſau *marche contre lui. Il eſt accompagné des Commiſſaires de l'Etat. Avis qu'ils reçoivent. Ils envoyent des troupes vers Zwol. Faux-bruits que l'on repand contre eux. Déclaration & demande qu'ils font. Les provinces de Gueldre & d'Overiſſel réfuſent d'envoyer leurs troupes au camp. Les Commiſſaires font marcher de l'Infanterie en pluſieurs lieux, & pourquoi.* 5. *Les Munſteriens occupent Rouveen. Ordres que l'on donne au Procureur Fiſcal* Sille. *Munſteriens faits priſonniers, & d'autres tuez.* 6. *Qu'eſt-ce que les Commiſſaires font ſçavoir aux Etats Généraux, & qu'eſt-ce qu'ils leur demandent? Qu'eſt-ce qu'ils leur écrivent? Ils viennent recevoir les troupes auxiliaires de France. Ils veulent leur faire paſſer*

ſer au plûtôt l'Iſſel. Ils les font camper le long de cette riviere. 7. L'Empereur fait offrir ſa mediation aux Etats Généraux par ſon Ambaſſadeur Friquet. Qu'eſt-ce qu'on répond à cet Ambaſſadeur ? En quoi conſiſtoit la demande des Etats ? Qu'eſt-ce que dit là-deſſus Monſieur Friquet ? 8. Les Commiſſaires font paſſer l'Iſſel à l'armée des Etats. Monſieur Corneille de Witt ſe rend à la Haye. De quoi ſont priez Meſſieurs le Conſeiller Penſionnaire de Witt & de Guent ? 9. Qu'eſt-ce que Meſſieurs les Commiſſaires écrivent aux Etats Généraux ? On aſſiege Lochum & on le prend ſans beaucoup de peine. On délibere ſi on doit mettre les troupes en garniſon. On réſoud de les faire marcher vers les frontieres du pays de Munſter. On les met en garniſon. 10. Les Etats Généraux font équiper une puiſſante flotte. Les Commiſſaires de l'Amirauté font un calcul de ce qu'elle pourroit coûter. Les Etats Généraux donnent ordre de lever un Regiment de marine, & de bâtir encore douze gros vaiſſeaux. 11. Le Roi de France déclare la guerre au Roi d'Angle-

d'Angleterre. On murmure contre les Commiſſaires. Ils ſe juſtifient auprès des Etats Généraux, & ils ſe plaignent des troupes Françoiſes. De quoi eſt ſoupçonné le Général de ces troupes? 12. *Qu'eſt-ce que publient & répréſentent les partiſans du Prince d'*Orange? *Les Miniſtres ſe joignent à eux. L'Evêque de Munſter s'en mêle auſſi.* 13. *Nouveau traité d'alliance entre l'Electeur de Brandebourg & les Etats Généraux. Qu'eſt-ce que cet Electeur leur demande?* 14. *Qu'eſt-ce que propoſe la province de Gueldre? De même que la province de Zelande? Qu'eſt-ce que répréſente la province de Hollande? Quelles gens crient en faveur du Prince d'*Orange? *Sur quoi inſiſte la province de Hollande? La province de Zelande veut avoir part à la tutelle du jeune Prince. Qu'eſt-ce que dit là-deſſus un des Membres de l'Aſſemblée des Etats Généraux? Qu'eſt-ce que demandent les Bourguemaîtres* Jacob van Coevorden *&* Jean Schrik? 15. *Quel écrit la Princeſſe d'*Orange *préſente aux Etats de Hollande & de Weſt-*

West-Frise? Qu'eſt-ce que répondent ces Etats? Monſieur le Conſeiller Penſionnaire de Witt *préſente à l'Aſſemblée des Etats de Hollande la réponſe de la Princeſſe d'*Orange *à leur lettre. La province de Zelande inſiſte fortement ſur l'avancement du Prince d'Orange.* 16. *Meſſieurs* Corneille & Jean de Witt *ſe diſtinguent dans la guerre & dans la paix de Munſter. Traité de paix entre les Etats & l'Evêque de Munſter. Cette paix ferme la bouche aux ennemis de Meſſieurs* de Witt. 17. *Monſieur* Jean de Witt *eſt établi Commiſſaire avec Meſſieurs* Huiguens, vander Hoolk, & Gerlacius *pour ſe rendre au Texel. De quoi ſont-ils chargez? Ils arrivent au Texel & ils travaillent à mettre la flotte en mer. Ils reviennent à la Haye, & ils font rapport de leurs négociations. Ils en ſont remerciez par les Etats Généraux, & ils reçoivent de nouveaux ordres.* 18. *On apprend la nouvelle du combat naval entre les Anglois & les Hollandois.* 19. *De quoi ſont priez Meſſieurs les Commiſſaires?* 20. *Monſieur le Conſeiller Penſionnaire* de Witt

Witt *ſe trouve à Middelbourg, & il retourne à la flotte. Il examine avec ſoin comment tout s'étoit paſſé dans ledit combat. Il en compoſe une relation. Les Etats Généraux la font imprimer. Elle eſt fort eſtimée, & elle acquiert beaucoup de gloire à ſon Auteur.*

Le Roi d'Angleterre tâche d'attirer dans ſes interêts la plûpart des Puiſſances de l'Europe.

§. 1. LE Roi de la Grande Bretagne, qui avoit fait une guerre ſi injuſte aux Hollandois, tâchoit d'attirer dans ſes interêts la plûpart des Puiſſances de l'Europe, dans la ferme réſolution qu'il avoit priſe de ruiner de fond en comble cet Etat; pour cet effet il choiſit le plus cruel ennemi que nous euſſions & il employa le plus proche de nos voiſins, ſçavoir l'Evêque de Munſter, qu'il engagea dans la guerre contre nous ſur les promeſſes qu'il lui fit, que le Roi de Suede viendroit à ſon ſecours avec un bon nombre de troupes.

Monſieur de Lionne donne avis à Monſieur

2. Monſieur *de Lionne* par ordre du Roi de France ſon Maître donna avis de toutes ces pratiques du Roi d'Angleterre à Monſieur *van Beuninguen*,

guen, qui étoit pour lors Ambaſſadeur de Hollande à Paris ; & les Etats firent remercier très humblement par ce même Ambaſſadeur ſa Majeſté des marques de la bonne affection qu'il venoit de leur donner.

van Beuninguen de ces pratiques du Roi d'Angleterre.

Monſieur *van Beuninguen* pria en même temps le Roi de France par ſon Miniſtre de vouloir terminer le plûtôt qu'il ſe pourroit la guerre avec l'Angleterre, dont il avoit été pris pour Mediateur. Il fit auſſi voir le mauvais procedé de l'Evêque de Munſter par rapport aux affaires de Borculo, & il déclara que leurs Hautes Puiſſances Meſſieurs les Etats Généraux étoient diſpoſez à échanger pour un équivalent non ſeulement ce qui appartenoit à l'Electeur de Cologne dans Rhinberg, mais auſſi le droit que le Duc de Nieubourg avoit ſur les pays de Raveſtein. Ce que ſa Majeſté accepta avec de grandes marques d'amitié pour l'Etat.

Monſieur van Beuninguen prie le Roi de France de terminer la guerre d'entre l'Angleterre & la Hollande.

3. Cependant l'Evêque de Munſter faiſoit des préparatifs de guerre, & il demanda à l'Empereur de pouvoir attaquer la Seigneurie de Borculo

L'Evêque de Munſter fait des préparatifs

tiſs de guerre.

lo comme étant ſur ſes terres, quoiqu'elle eût été adjugée au Comte *de Sirum* pour quelque argent, que l'Eveque lui devoit; comme il paroît des ſentences de la Cour de Gueldre prononcées dans les années 1613. 1615. & 1622.

Il déclare la guerre à la Hollande.

Vers le 14.me de Septembre il envoya par un Trompette une lettre à leurs Hautes Puiſſances, contenant une déclaration ſuffiſante de guerre, qu'il prétextoit de faire ſur les differens qu'il avoit au ſujet du *Deyler-ſchans*; & ce Trompette fut renvoyé le 29.me du même mois avec une réponſe préciſe.

La République fait une levée de nouvelles troupes.

L'Etat étant pour lors dépourvû de troupes, leva au plus vîte ſix mille hommes; la France lui envoya un ſecours de deux mille Cavaliers & de quatre mille Fantaſſins; & les Ducs de Zel & d'Hanover firent promettre à leurs Hautes Puiſſances un bon nombre de Soldats, pour leſquels ils recevroient douze cens mille livres.

L'Evêque de Munſter leve des

L'Evêque de Munſter, outre ce nombre de troupes qu'il avoit, attendoit encore un ſecours de douze mille hommes de Suede, que le Roi d'Angleterre

gleterre lui avoit promis, & qui ne parûrent point; ainſi il ſe mit à lever bien du monde dans les Pays-Bas Eſpagnols, de quoi leurs Hautes Puiſſances ſe plaignirent au nouveau Roi d'Eſpagne, qui leur fit répondre qu'il n'avoit aucune connoiſſance de cela, & en connivant il laiſſa continuer l'Evêque à la levée qu'il faiſoit dans ſes pays. troupes dans les Pays-Bas Eſpagnols.

Cependant cet Evêque fit une invaſion le 22.me de Septembre avec les troupes qu'il avoit dans le pays de Twente, pillant les petites villes, bourgs, & châteaux de l'Etat, & traitant fort rudement les habitans. Il attaque la Hollande.

4. Ce fut alors que ſon Excellence Monſieur le Prince *Jean Maurice de Naſſau* comme *Veld-Maréchal* ou Général des troupes des Provinces Unies marcha contre cet Evêque, conjointement avec Meſſieurs *W. Raesveld*, *J. de Merode*, *Corneille de Witt*, *M. de Crommon*, *Jean van Rede*, *Epeus van Glinſtra*, & *A. van Nieveen*, qui avoient tous été établis Commiſſaires de leurs Hautes-Puiſſances pour ſe trouver en campagne & pour accompagner ledit Prince & lui aider en tout ce qu'ils pourroient. Le Prince de Naſſau marche contre lui. Il eſt accompagné des Commiſſaires de l'Etat.

Avis qu'ils reçoivent.

Le 7.me d'Octobre le Prince de *Naſſau* avec les Commiſſaires reçûrent une lettre du Magiſtrat de Zwol, dans laquelle il leur donnoit avis, que les ennemis avoient ſurpris & pillé la petite ville d'Omme, & qu'il étoit à craindre qu'ils n'occupaſſent le chemin de Rouveen & de Staphorſt pour avoir un paſſage libre dans le pays de Drente. Sur cet avis Monſieur *Corneille de Witt* & les autres Commiſſaires, de l'aveu de Monſieur le Prince, envoyerent d'auprès de Dieren vers Zwol trois Compagnies de Cavalerie pour s'aſſûrer de ce chemin.

Ils envoyent des troupes vers Zwol.

A peine Monſieur *Corneille de Witt* & Meſſieurs les autres Commiſſaires furent venus à l'armée, que des gens mal intentionnez répandirent encore contre eux des faux-bruits dans les Provinces Unies, diſant que nôtre pays devoit perir par les diſſenſions qu'il y avoit tous les jours entre les Commiſſaires & le Prince; que dans toutes les déliberations, qui ſe faiſoient, ils employoient leur temps à ſe quereller & à diſputer; & que dans toutes les expeditions militaires ils prenoient des réſo-

Faux-bruits que l'on répand contre eux.

ſolutions, qui étoient directement oppoſées aux deſſeins du Prince.

Déclaration & demande qu'ils font.

De leur côté Meſſieurs les Commiſſaires voulant diſſiper ces faux-bruits déclarerent par un écrit publié le 8.me d'Octobre, que tout s'étoit paſſé entre le Prince & eux avec une parfaite union & une grande amitié; que cela étant, les Commiſſaires ſupplioient leurs Hautes Puiſſances pour ſçavoir les noms de ceux qui avoient eu la malice de faire de ſemblables rapports, afin d'arrêter par-là les deſſeins pernicieux des mal-intentionnez & d'ôter entierement de l'eſprit de leurs Hautes Puiſſances les penſées qu'ils pourroient avoir au deſavantage d'iceux Commiſſaires.

Les provinces de Gueldre & d'Overiſſel réfuſent d'envoyer leurs troupes au camp.

Dans ce même temps les provinces de Gueldre & d'Overiſſel réfuſerent d'envoyer à l'armée les Compagnies de Soldats, qui étoient dans leurs terres, prétextant qu'elles en avoient beſoin pour mettre à couvert leur propre pays des ſurpriſes de l'ennemi. Cependant Monſieur *Corneille de Witt* & Meſſieurs les autres Commiſſaires continuant à montrer leur zele & leur

courage détacherent pluſieurs Compagnies d'Infanterie vers Haſſelt, Steenwijk, Swarteſluis, & Blokziel pour couper à l'ennemi le paſſage dans le pays de Drente.

Les Munſteriens occupent Rouveen.

5. Le 12.me d'Octobre les Munſteriens au nombre de huit mille hommes vinrent avec huit pieces de canon devant Rouveen, qui ſe rendit à l'Evêque vers les cinq heures du ſoir; ce qui parût fort étrange à Monſieur *Corneille de Witt* & à Meſſieurs les autres Commiſſaires, parce qu'il n'y avoit eu que deux hommes de bleſſez avant la reddition de la place; c'eſt pourquoi ils donnerent ordre au Procureur Fiſcal *Sille* de faire une perquiſition exacte pour ſçavoir comment la choſe s'étoit paſſée & pour punir avec rigueur ceux qui auroient manqué de faire leur devoir.

Ordres que l'on donne au Procureur Fiſcal Sille.

Munſteriens faits priſonniers.

D'un autre côté quelques troupes Hollandoiſes commandées par le Capitaine *Ham* firent priſonniers près d'Apel, en préſence de Monſieur *Corneille de Witt* & de Meſſieurs les autres Commiſſaires, quatre vingts cinq Soldats Munſteriens, & en tuerent cent neuf.

6. Le

6. Le 20.me d'Octobre Meſſieurs les Commiſſaires écrivirent de Zwol à leurs Hautes Puiſſances & leur firent ſçavoir, comme les ennemis s'étant avancez juſqu'au paſſage de Groeve dans le pays de Drente, ils l'avoient fait raccommoder; qu'ils avoient forcé un autre paſſage avec ſeize mille hommes, & qu'ainſi le chemin étoit ouvert juſqu'aux Old-ampten & les Ommelandes; que le Prince *Maurice* avec Meſſieurs *Corneille de Witt*, *Glinſtra*, & *Nieveen* étoient partis inceſſamment pour la Friſe & le pays de Groningue afin d'y mettre les ordres neceſſaires & de traverſer les deſſeins des ennemis & les faire échouer; & ils demanderent à leurs Hautes Puiſſances, qu'ils vouluſſent leur envoyer encore autant de troupes, s'ils pouvoient s'en paſſer, afin d'être en état de s'oppoſer à l'ennemi, en cas qu'il voulût paſſer l'Iſſel. Qu'eſt-ce que les Commiſſaires font ſçavoir aux Etats Généraux, & qu'eſt-ce qu'ils leur demandent?

Meſſieurs les Commiſſaires étant venus à Zutphen ils écrivirent de là le 7.me de Novembre une lettre à leurs Hautes Puiſſances ſur la ſituation des affaires, ſe plaignant extremement du manque de monde & d'argent. Le 9.me Qu'eſt-ce qu'ils leur écrivent?

du même mois étant revenus à Scheemte, Meſſieurs *Corneille de Witt*, *Glinſtra*, & *Nieveen* manderent, que de temps en temps ils s'appliquoient avec toute la diligence poſſible pour abbattre & ruiner les moulins à bled, dont l'ennemi ſe ſervoit dans Winſchooten, Hilleguerlee, & lieux circonvoiſins, & qu'ils avoient ci-devant rendu inutiles les moulins de Winſerwolt, de Weſterlee, & ſur le Pekel ; mais que l'ennemi avoit toûjours tenu dans le moulin de Breta une garniſon ſi forte, que nos gens l'ayant voulu forcer pluſieurs fois avoient été repouſſez avec perte, juſqu'à ce qu'enfin le Major *Prot* ayant avec lui deux cens fuſeliers s'approcha de ce moulin & y ayant mis le feu environ les quatre heures après midi il le détruiſit juſqu'aux fondemens, malgré l'oppoſition que fit un Regiment d'environ quatre cens Munſteriens dans le château d'Huinga, qui n'étoit éloigné de ce moulin que d'un coup de mouſquet, & qu'ils avoient occupé.

Ils viennent recevoir

Monſieur le Prince de *Naſſau* & Meſſieurs *Corneille de Witt*, *Glinſtra*, &

& *Nieveen* ſe rendirent à Arnhem ſur le mandement de leurs Hautes Puiſſances pour venir recevoir les troupes auxiliaires Françoiſes, & ils y trouverent Monſieur *d'Eſtrades* Ambaſſadeur de France, qui y étoit venu pour le même ſujet. Monſieur *du Pradel* Général deſdites troupes vint le 22.me de Novembre trouver ces Meſſieurs à Arnhem, & après que ſes Soldats eurent aſſés maltraité les payſans & payſannes aux environs de Nimegue, il partit de là & marcha à petites journées le long de l'Iſſel pour ſe delaſſer un peu. les troupes auxiliaires de France.

Le 26.me de ce mois Monſieur *Corneille de Witt* & Meſſieurs les autres Commiſſaires partirent d'Arnhem dans le deſſein de faire paſſer au plus vîte l'Iſſel aux troupes auxiliaires de France, mais faute de vivres, de charretes, & de chariots ils ne pûrent pas faire executer cela auſſi promptement qu'ils l'auroient ſouhaité. Cependant ces troupes camperent le long de l'Iſſel juſqu'à Dieren & autres lieux, chaque Fantaſſin ayant reçû là une paire de ſouliers & de bas neufs, & comme Ils veulent leur faire paſſer l'Iſſel. Ils les font camper le long de cette riviere.

ils ne voulurent point manger de pain de ſeigle, on leur envoya de Hollande environ cinq mille boiſſeaux de froment, dont ils firent cuire du pain.

L'Empereur fait offrir ſa mediation aux Etats Généraux.

7. L'Empereur voyant que les Hollandois ſe mettoient en état d'attaquer l'Evêque de Munſter fit offrir le 25.me de Novembre par ſon Ambaſſadeur *Friquet* ſa mediation aux Etats Généraux. Sur quoi Monſieur *Jean de Witt* & deux autres Meſſieurs furent priez de dire avant toutes choſes à cet Ambaſſadeur, que leurs Hautes Puiſſances ne pouvoient point entrer en négociation ſur ces differens, que prémierement ledit Evêque n'eût reſtitué à l'Etat les places qu'il avoit priſes.

En quoi conſiſtoit la demande des Etats?

La demande de Meſſieurs les Etats conſiſtoit en cinq articles. Prémierement que l'Evêque rendroit toutes les places, qu'il avoit enlevées à l'Etat; en ſecond lieu qu'il congedieroit ſes troupes; en troiſieme lieu qu'il ſe déſiſteroit de toutes ſes prétenſions ſur l'Etat, & principalement de celle qu'il faiſoit ſur Borculo; en quatrieme lieu qu'il rénonceroit à toutes les alliances, qu'il pourroit avoir contracté avec quelque

que Puiſſance, & ſur-tout avec l'Angleterre; en cinquieme & dernier lieu que l'Empereur ſeroit garent du traité, qui ſeroit conclu entre eux. Monſieur *Friquet* n'eut pas beaucoup à dire contre cette demande, ſi ce n'eſt qu'il répréſenta que l'Evêque devoit retenir quelques troupes à ſon ſervice pour mettre en garniſon dans ſes places fortes, & qu'on devoit limiter la ſuppreſſion de ſes prétenſions avec cette clauſe, ſauf le droit de l'Empereur & de l'Empire.

8. Le 29.me du même mois Monſieur *Corneille de Witt* & Meſſieurs les autres Commiſſaires ayant l'approbation de Monſieur le Prince de *Naſſau* firent paſſer l'Iſſel à l'armée des Etats, pour enſuite avec les troupes auxiliaires Françoiſes employer les moyens, qu'ils trouveroient propres pour le plus grand bien de l'Etat & pour incommoder l'ennemi. Après quoi Monſieur *Corneille de Witt*, à la priere de Monſieur le Prince, vint faire un tour à la Haye pour propoſer à leurs Hautes Puiſſances quelques affaires importantes.

Les Commiſſaires font paſſer l'Iſſel à l'armée des Etats.

De quoi ſont priez Meſſieurs de Witt & de Guent?

Cela ayant été fait, leurs Hautes Puiſſances prierent Meſſieurs le Conſeiller Penſionnaire *de Witt* & *de Guent* de notifier à Monſieur *d'Eſtrades* Ambaſſadeur de France ce qui avoit été rapporté par Monſieur *Corneille de Witt*, & de prier en même temps ſon Excellence de vouloir écrire en termes forts à Monſieur le Général *du Pradel* pour hâter de tout ſon poſſible la marche de ſes troupes & pour leur faire obſerver une bonne diſcipline, ne doutans point qu'une partie ſi conſiderable des troupes du Roi de France n'aidât de bon cœur & de toute ſa force à procurer tout ce qui pourroit relever la gloire & la réputation tant de ſa Majeſté que de leurs Hautes Puiſſances.

Qu'eſt-ce que les Commiſſaires écrivent aux Etats Généraux?

9. Le 9.me de Decembre Meſſieurs les Commiſſaires écrivirent à leurs Hautes Puiſſances, qu'ils étoient partis de Zutphen pour ſe rendre à l'armée devant Lochum, qui avoit été inveſti ce jour-là; que ceux de dedans paroiſſoient réſolus à ſe défendre; & que Monſieur *Corneille de Witt* étoit retourné vers le ſoir à Zutphen pour pour-

pourvoir à plusieurs choses necessaires. Le 14.me du même mois Messieurs les Commissaires donnerent avis, que dans le temps qu'on avoit poussé les tranchées jusques aux fossez de la ville & que l'on portoit déja des fascines pour combler les fossez, le Gouverneur *Elberveld* avoit demandé à capituler ; ce qui lui avoit été accordé le 13.me du même mois sous des conditions honorables.

Ils font marcher les troupes vers les frontieres du pays de Munster.

Messieurs les Commissaires ayant vû sortir les troupes de l'Evêque au nombre de quatre cens hommes d'Infanterie & de soixante chevaux, & le Comte *de Hoorn* ayant visité les magasins, on mit en déliberation s'il ne seroit pas à propos, à cause de la saison avancée & du grand nombre de malades, d'envoyer les troupes en garnison ; mais il fut trouvé bon de les faire marcher vers les frontieres du pays de Munster, & de résoudre là selon la situation des affaires ce qu'il y auroit à faire dans la suite ; ainsi après que quelques maisons là autour se furent renduës à leurs Hautes Puissances, les deux armées entre-

rent en garniſon, par-où finit la campagne pour cette année.

Les Etats Généraux font équiper une puiſſante flotte.

10. Leurs Hautes Puiſſances Meſſieurs les Etats Généraux ayant été informez, que les Anglois équipoient une puiſſante flotte pour ſe mettre en mer de bonne heure le printemps prochain, ordonnerent de mettre à la rade un nombre très conſiderable de vaiſſeaux pour être en état d'entrer en mer vers la mi-Mars ou le commencement d'Avril. Cette flotte devoit être compoſée de ſoixante & douze gros vaiſſeaux de guerre, de douze groſſes fregates, de vingt bons brûlots, de douze fregates d'avis, de douze galiotes d'avis, & de vingt-quatre groſſes galiotes pour le tranſport de l'eau, de la biere, & d'autres proviſions pour les vaiſſeaux, & la Compagnie des Indes Orientales devoit y joindre encore vingt vaiſſeaux de guerre ſuivant l'accord fait avec l'Etat.

Les Commiſſaires font un calcul de ce qu'elle

Meſſieurs les Commiſſaires de l'Amirauté firent par ordre de leurs Hautes Puiſſances un calcul de tout ce que cet armement, ſans compter les vingt vaiſſeaux que la Compagnie des Indes

des Orientales devoit fournir & équiper à ſes frais, pourroit coûter par an, & ils trouverent qu'il monteroit à la ſomme de onze millions ſix cens quarante-huit mille & ſix cens quarante livres. D'où on peut voir, de quels grands impôts les provinces, & ſurtout celle de Hollande, (qui dans ce temps de guerre devoit le plus payer pour cet armement de mer, outre ce qu'elle payoit pour l'armement de terre) étoient chargées; ce qui doit paroître incroyable aux étrangers, s'ils conſiderent bien le peu d'étenduë de ce pays. pourroit coûter.

Outre ce puiſſant armement, leurs Hautes Puiſſances donnerent ordre de lever un Regiment de marine, dont le brave Monſieur *Guillaume Joſeph de Guent*, Lieutenant-Colonel du Regiment Wallon & Gouverneur de Hellevoetſluis, fut choiſi pour Colonel. Sa Compagnie devoit être compoſée de cent ſoixante & dix hommes, & les autres Compagnies chacune de cent vingt hommes. Leurs Hautes Puiſſances ordonnerent encore de bâtir & d'équiper douze gros vaiſſeaux Les Etats Généraux donnent ordre de lever un Regiment de marine.

pour les avoir toûjours de reſerve & pour s'en ſervir dans l'occaſion.

Le Roi de France déclare la guerre au Roi d'Angleterre.

11. Environ ce même temps le Roi de France *Louis* XIV. ne pouvant plus ſouffrir les injuſtices que l'Angleterre ne ceſſoit de commettre contre la Hollande, & voyant auſſi qu'on ſe moquoit de ſa mediation, qu'il avoit offerte pour tâcher de procurer une bonne paix entre ces deux Etats, & que ce mépris ne venoit que de la part des Anglois, il fut obligé de déclarer la guerre le 26.me Janvier de l'année 1666. à *Charles* II. Roi d'Angleterre.

Les Etats Généraux défendent aux vaiſſeaux marchands de ſortir des ports.

Le 1. de Fevrier de la même année leurs Hautes Puiſſances défendirent l'exercice de la grande & de la petite pêche, comme auſſi à tous les vaiſſeaux marchands (qui ſeroient à trois mâts & qui voudroient prendre leur cours par le Canal, en doublant l'Ecoſſe, vers la Mer Baltique & la Norvege ou autres pays, villes, & places au-delà de la mer) de ſortir des ports quelque part qu'ils euſſent deſſein d'aller, ſous peine de confiſcation du vaiſſeau & des effets qui s'y trouveroient; & tout cela ne ſe faiſoit qu'afin de

de lever avec plus de succès les Matelots, dont on avoit besoin pour la flotte.

Au commencement de cette campagne plusieurs personnes ignorantes murmuroient dans les Provinces Unies contre les Commissaires, disant qu'on avoit perdu son temps dans l'armée & qu'on avoit négligé de prendre Boekholt, puisque l'armée en ce temps-là étoit forte de vingt mille hommes. Ce qui étant venu aux oreilles de Monsieur *Corneille de Witt* & de Messieurs les autres Commissaires, ils se justifierent par une lettre, qu'ils écrivirent à leurs Hautes Puissances peu de temps avant leur depart pour la Haye, alleguant entre autres choses, qu'ils avoient le malheur de voir que les troupes Françoises se conduisoient d'une maniere si insolente & si déreglée, qu'ils ne pouvoient point les engager à se battre, réfusant d'entreprendre quelque chose pendant l'hyver; & quoique leurs Hautes Puissances eussent fait diverses plaintes là-dessus à l'Ambassadeur de France, ces troupes néanmoins continuoient dans leurs

On murmure contre les Commissaires.

Ils se justifient auprès des Etats Généraux, & ils se plaignent des troupes Françoises.

De quoi eſt ſoupçonné le Général de ces troupes ?

déreglemens ; ce qui fit croire à quelques Politiques, que leur Général *du Pradel* avoit un tel ordre, d'autant mieux que le Roi ſon Maître conſentoit ſans dire mot à tous ces deſordres, que ſes troupes commettoient.

12. Ce fut alors que les Partiſans du Prince d'*Orange* ne manquerent pas de divulguer, que la République ſeroit entierement détruite, ſi elle ne ſongeoit à ſe pourvoir aſſés tôt d'un Capitaine Général, parce que l'on confioit les affaires de la guerre à des Politiques, qui n'avoient nulle connoiſſance ni experience dans l'art militaire ; que l'on ſe voyoit expoſé à être inquieté par de petits Princes, & que cela ne venoit que de ce que les troupes avoient beſoin d'un illuſtre Chef ; que les expeditions militaires ſous les Princes d'*Orange* avoient été ſi heureuſes & ſi glorieuſes, que faute d'en avoir un à la tête des troupes de la République on ſe voyoit continuellement attaqué & outragé par des gens, qu'on avoit autrefois mépriſé & qu'on pouvoit contraindre & ſoumettre par un ſeul regard de travers.

Qu'eſt-ce que publient & répréſentent les partiſans du Prince d'Orange ?

Ce

Ce n'étoient pas les seuls Laïques qui publioient de semblables choses, les Ministres mêmes prononçoient de tels discours sur la chaire, & les autres provinces (comme il a été souvent dit) souhaitoient aussi d'avoir un Capitaine Général. Davantage il parût dans la suite, que le Roi d'Angleterre faisoit agir dans cette affaire par le moyen de Monsieur *Buat*, qui avoit permission de l'Etat d'entretenir des correspondances secrettes.

Les Ministres se joignent à eux.

Le Roi d'Angleterre s'en mêle aussi.

L'Evêque de Munster même faisoit sonner par ses Trompettes un certain air, qui commençoit par ces mots, *Guillaume de Nassau* &c. par-tout où il pouvoit le faire entendre aux gens de l'Etat, afin de fomenter ici la discorde tant entre les Soldats qu'entre les habitans. Nonobstant tout cela il fut résolu d'envoyer derechef à l'armée un Commissaire de la part de chaque province.

De même que l'Evêque de Munster.

13. L'Etat ayant conclu le 16.me de Fevrier un nouveau traité d'alliance avec l'Electeur de Brandebourg par les soins de Monsieur *Jean de Witt* & de Messieurs les autres Commissaires pour

Nouveau traité d'alliance entre l'Electeur

de Brandebourg & les Etats Généraux.

pour cela, ſon Alteſſe Electorale écrivit une lettre à leurs Hautes Puiſſances & la leur fit rendre le 10.me de Mars par Meſſieurs *Blaſpiel* & *Copes*; dans laquelle il les prioit inſtamment de vouloir établir Monſieur le Prince d'*Orange* ſon neveu dans les grandes charges militaires de ſes glorieux ancêtres; ce qui fut bien approuvé par quelques provinces, mais il ne pût être goûté par ceux qui aimoient la liberté dans la province de Hollande, ne voulant pas ſouffrir qu'aucun étranger leur impoſât la loi dans des choſes qui devoient être reglées dans les provinces.

Qu'eſt-ce que cet Electeur leur demande?

Qu'eſt-ce que les provinces de Gueldre & de Zelande propoſent?

14. Le 31.me de Mai la province de Gueldre propoſa la neceſſité qu'il y avoit d'établir le jeune Prince d'*Orange*, âgé pour lors d'environ ſeize ans, Capitaine & Amiral Général, ou du moins Général de la Cavalerie, comme auſſi de lui donner entrée dans le Conſeil d'Etat & de lui permettre d'y prendre ſeance, afin qu'il apprît dans ſa jeuneſſe à connoître les regles fondamentales du gouvernement de ces pays. Environ le même temps la pro-

province de Zelande fit auſſi de ſemblables propoſitions, quoiqu'elle n'eût point encore accordé à ce jeune Prince ſon droit de Prémier Noble.

Au contraire la province de Hollande, avec laquelle Meſſieurs les Commiſſaires des ſuſdites provinces avoient déliberé ſur cette affaire, perſiſta dans ſes maximes & dans ſes ſentimens au ſujet de ces importantes charges, & jugea qu'elles ne devoient pas être pour toûjours, mais qu'elles devoient finir avec chaque campagne ou expedition. Elle répréſenta auſſi que la province de Zelande de concert avec elle avoit réſolu de ne conferer ces grandes charges audit Prince avant qu'il fût parvenu à l'âge de dix-huit ans.

Qu'eſt-ce que ſoutient & répréſente la province de Hollande?

Ce fut alors que les flatteurs & les partiſans du Prince d'*Orange* ne ceſſerent de crier pour ſon avancement à ces dites charges, comme auſſi ceux qui ne trouvoient pas leur compte dans un Gouvernement Républiquain. Les Miniſtres de leur côté ſouffroient impatiemment, que ſuivant leur propre prémiere Reformation ils devoient être pri-

Quelles gens crient en faveur du Prince d'Orange?

privez de toute l'autorité des affaires d'Etat ; de ſorte qu'il ne leur reſtoit plus que *jus ſeditioſe concionandi* ou *le privilege de prêcher ſeditieuſement* ; ce qui eſt toûjours agréable aux gens du commun & à tous ceux qui aiment & ſouhaitent le changement.

Sur quoi inſiſte la province de Hollande?

Cependant la province de Hollande n'ayant point encore oublié ce qui lui étoit arrivé de la part du Prince dans les années 1618. & 1650. demeura ferme dans ſes ſentimens ſur l'avancement dudit Prince aux charges, que ſes glorieux ancêtres avoient poſſedées, & elle jugea que ce n'étoit point le temps de traiter de cette affaire, vû qu'on étoit dans une guerre ſi opiniâtre avec le Roi d'Angleterre proche parent dudit Prince.

La province de Zelande veut avoir part à la tutelle du jeune Prince.

Dans ce temps-là la province de Zelande ſe ſentant en quelque ſorte offenſée dans ce procedé, diſputa de nouveau à la province de Hollande la tutelle du jeune Prince d'*Orange*, & elle prétendit d'y avoir part. Sur la propoſition, qu'elle fit là-deſſus, un des principaux Membres de l'Aſſemblée des Etats Généraux dit en riant,

La

La Hollande penſe faire du Prince un enfant de l'Etat; mais je vois bien qu'elle-même ſera dans peu un enfant du Prince. Là-deſſus la province de Hollande ne donna à la province de Zelande d'autre réponſe, ſi ce n'eſt qu'elle trouvoit à propos de differer la déciſion de cette affaire.

Environ ce même temps parurent ſur les rangs Meſſieurs *Jacob van Coevorden* & *Jean Schrik* Députez aux Etats d'Overiſſel, & ils firent demander par écrit, à ce que les grandes charges militaires pûſſent être données au Prince ſa vie durant, & non pour une campagne ſeulement, ou que pour le moins on lui conferât la charge de Général de la Cavalerie, & qu'on lui accordât une place dans le Conſeil d'Etat. Sur quoi les Nobles & les villes d'Overiſſel ont donné plein pouvoir à leurs Députez à la Généralité, afin qu'ils aidaſſent à conduire les choſes d'une telle maniere qu'on prévint divers inconveniens, qui en pourroient naître.

Qu'eſt-ce que demandent Meſſieurs Jacob van Coevorden & Jean Schrik?

15. A cette même fin la Princeſſe d'*Orange* préſenta une requête à leurs No-

La Princeſſe d'Orange

présente une requête aux Etats de Hollande.

Nobles & Grandes Puiſſances Meſſieurs les Etats de Hollande & de Weſt-Friſe, à laquelle leurs Nobles & Grandes Puiſſances répondirent comme ci-devant, ſans vouloir toucher à l'affaire en queſtion ; mais ils dirent qu'ils avoient jetté les yeux ſur la perſonne de Monſieur *de Guent* pour l'établir comme Gouverneur de ſon Alteſſe Monſieur le Prince d'*Orange*. Outre cela leurs Nobles & Grandes Puiſſances choiſirent Meſſieurs *de Naaldwijk* ancien Bourguemaître de la ville de Dordrecht & *Gilles Valkenier* Bourguemaître Régent de la ville d'Amſterdam en la place des deux defunts inſpecteurs ou tuteurs dudit Prince, pour conjointement avec Meſſieurs *de Noordwijk*, *Foreeſt*, & le Conſeiller Penſionnaire *Jean de Witt* adminiſtrer ſoigneuſement ce même emploi & pour s'en acquitter fidellement.

Qu'eſt-ce que répondent ces Etats?

Monſieur de Witt porte à l'Aſſemblée des Etats de

Bientôt après Monſieur le Conſeiller Penſionnaire *de Witt* porta à l'Aſſemblée des Etats de Hollande & de Weſt-Friſe la réponſe à la derniere lettre de leurs Nobles & Grandes Puiſ-

Puiſſances du 13.me d'Avril, qui lui avoit été donnée de bouche par ſon Alteſſe Madame la grand'-mére du Prince, & par laquelle cette Princeſſe Oremercioit avec toute l'honnêteté imaginable Meſſieurs les Etats de Hollande & de Weſt-Friſe du grand zele qu'ils avoient témoigné pour la bonne éducation du Prince ſon petit-fils en propoſant Monſieur *de Guent* pour être ſon Gouverneur, & elle prioit en même temps leurs Nobles & Grandes Puiſſances de vouloir confirmer le choix qu'ils avoient fait de Monſieur *de Guent*, dans la penſée où elle étoit qu'on ne pourroit trouver perſonne plus capable pour remplir ce poſte, ce que Meſſieurs leſdits Etats de Hollande & de Weſt-Friſe accorderent à ſon Alteſſe; elle ajoûtoit encore, qu'elle étoit fort obligée à leurs Nobles & Grandes Puiſſances du ſoin & de l'affection qu'ils avoient fait paroître pour ſon petit-fils en établiſſant Meſſieurs les deux ſusdits tuteurs &c.

Hollande la réponſe de la Princeſſe d'Orange à leur lettre du 13.me Avril.

La province de Zelande n'avoit jamais inſiſté plus fortement que cette année

La province de Zelande

insiſte plus fort que jamais ſur l'avancement du Prince d'Orange.

année ſur l'avancement du jeune Prince d'*Orange* aux charges importantes, que ſes illuſtres ancêtres avoient poſſedées, puisqu'elle délivroit preſque toutes les ſemaines ſes réſolutions là-deſſus à leurs Nobles & Grandes Puiſſances Meſſieurs les Etats de Hollande & de Weſt-Friſe pour tâcher de les engager dans ſes ſentimens ſur les interêts du jeune Prince, qui s'appliquoient uniquement à défendre de tout leur pouvoir leur précieuſe liberté. Je pourrois bien rapporter en ce lieu toutes ces pieces concernant cette affaire, mais comme elles ſont trop longues & la plûpart de la même teneur, j'ai crû qu'il ſuffiſoit d'en mettre ici le précis devant les yeux du Lecteur, puisqu'il peut ſuffire à mon deſſein.

Meſſieurs de Witt ſe diſtinguent dans la guerre & dans la paix de Munſter.

16. Comme Monſieur *Corneille de Witt* s'étoit conduit avec tant de courage & d'habileté dans la guerre que nous avions avec l'Evêque de Munſter, & que Monſieur le Conſeiller Penſionnaire *Jean de Witt* avoit travaillé avec un ſoin infatigable à la Haye & ailleurs pour nous procurer la paix, qui nous étoit ſi neceſſaire, j'ai crû qu'il

qu'il ne ſeroit pas hors de propos de mettre ici le traité de paix conclu entre la Hollande & l'Evêque de Munſter.

Traité de paix conclu entre les Etats Généraux & l'Evêque de Munſter.

Traité de paix entre les Etats Généraux & l'Evêque de Munſter.

„ La paix ſera obſervée & entretenuë religieuſement. Il y aura une „ amniſtie & un oubli de tout ce qui „ a été fait de part & d'autre. L'Evêque devra reſtituer aux Etats Généraux toutes les places qu'il leur „ avoit priſes, & en particulier Borculo, ſans y rien gâter. Il fera „ ſortir toutes ſes troupes des terres „ appartenantes aux Etats Généraux. „ Les Etats promettent de ne commettre plus aucune hoſtilité contre „ l'Evêque, & de faire ſortir leurs garniſons de ſon pays. L'Evêque congediera ſur le champ ſon armée, retenant ſeulement trois mille hommes „ pour les garniſons de ſes places fortes. Il renoncera à toutes les autres alliances contraires à la préſen-

„ te

„ te paix, ſans jamais plus en contrac-
„ ter de ſemblables. Les amis & al-
„ liez de part & d'autre ſeront auſſi
„ compris dans le préſent traité. Au
„ ſujet de la ſeigneurie de Borculo,
„ les Etats demandent qu'il n'y ſera
„ rien changé par le préſent traité,
„ mais que toutes choſes demeureront
„ comme elles étoient avant la guerre.
„ En outre les Etats & l'Evêque ayant
„ le conſentement du Chapitre de
„ Munſter rénoncent à toutes ſortes
„ de prétenſions, leſquelles ſeront te-
„ nuës pour abolies par le préſent trai-
„ té. On ne ſe mêlera point de part
„ & d'autre des affaires d'autrui, mais
„ on remettra les differens entre des
„ particuliers à leurs Juges competans.
„ On a demandé la garentie de ce trai-
„ té à pluſieurs puiſſans Princes, &
„ elle a été accordée. Le préſent trai-
„ té a été ratifié, & les inſtrumens à
„ ce requis ont été échangez de part
„ & d'autre.

Cette paix ferme la bouche aux enne-

Ce traité de paix donna d'un côté bien du plaiſir & de la ſatisfaction à tous les bons Sujets de l'Etat, & de l'autre il ferma la bouche à tous les mal-

inten-

intentionnez, de ſorte qu'ils furent contraints de louër hautement les Meſſieurs *de Witt* & principalement le Conſeiller Penſionnaire comme ayant été l'inſtrument le plus puiſſant pour procurer cette paix. mis de Meſſieurs de Witt.

17. Environ ce temps-là comme Meſſieurs les Commiſſaires, qui ſe trouvoient au Texel, ſe plaignoient chaque jour des incommoditez & des embarras, que leur cauſoient les Maîtres de navire au ſujet des paſſe-ports qu'ils demandoient, & ſur ce que ſix fregates Angloiſes avoient pris ſur la côte ſept vaiſſeaux marchands Hollandois, Meſſieurs le Conſeiller Penſionnaire *de Witt*, *Huiguens*, *vander Hoolk*, & *Gerlacius* furent députez le 27.me de Mai & priez en même temps par leurs Hautes Puiſſances de ſe rendre au Texel & d'y donner, conjointement avec Meſſieurs *Witſen*, *de Vrybergue*, *Kan*, & *Schrik* Députez de leurs Hautes Puiſſances étant là préſentement, tous les ordres neceſſaires pour faire ſortir au plus vîte la flotte de l'Etat & pour regler tout ce qui pourroit concerner le commandement de ladite flotte en tout Meſſieurs Jean de Witt, Huiguens, vander Hoolk, & Gerlacius ſont établis Commiſſaires, & de quoi ſont-ils chargez.

ou en partie, avec tout ce qui en dépendoit, sans avoir besoin d'en conferer encore avec leurs Hautes Puissances ou de leur en donner avis par écrit.

Ils arrivent au Texel & ils travaillent à mettre la flotte en mer.

Suivant cette commission Monsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt* & Messieurs les autres Commissaires partirent le lendemain & se rendirent le 29.me du même mois au Texel auprès de Messieurs les autres Commissaires, qui se trouvoient là actuellement, & où Monsieur *de Witt* travailla sans relâche à donner les ordres pour mettre la flotte en mer, laquelle étant prête le 1. de Juin, & ayant un vent favorable, sortit des ports & des embouchûres.

Ils reviennent à la Haye, & ils font leur rapport.

La flotte ayant été ainsi mise en mer, Monsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt* y donna les ordres necessaires, & partit derechef pour la Haye; où étant arrivé il fit conjointement avec Messieurs les autres Commissaires rapport à l'Assemblée de leurs Hautes Puissances tant de l'état de la flotte que des conferences tenuës avec Monsieur *d'Estrades* Ambassadeur de France.

Sur

Sur quoi ayant été déliberé, leurs Hautes Puiſſances remercierent Monſieur *de Witt* & Meſſieurs les autres Commiſſaires des ſoins vigoureux qu'ils avoient pris pour executer les ordres, qui leur avoient été donnez. Ces mêmes Commiſſaires furent encore priez d'entretenir des correſpondances ſecrettes ſur les affaires de la marine & ſur tout ce qui en dépendroit, & ils furent de nouveau autoriſez à s'employer, autant qu'il en ſeroit beſoin, au bien & à l'avantage du pays, & à prendre, (ſuivant la réſolution de leurs Hautes Puiſſances) ſur les avis qu'on pourroit recevoir, ou ſur les conſiderations du Commandant en chef de ladite flotte, ou dans d'autres occaſions, les réſolutions qu'ils jugeroient à propos, d'envoyer par-tout de nouveaux ordres, & d'avoir pour cet effet avec ledit Monſieur *d'Eſtrades* les conferences, qu'ils trouveroient neceſſaires pour le bien & l'avantage de l'Etat.

Ils en ſont remerciez, & ils reçoivent de nouveaux ordres.

18. Le 13.me de Juin, qui étoit le jour de Pentecôte, on reçût la nouvelle du memorable combat naval entre

Nouvelle du combat naval.

tre les Anglois & les Hollandois, qui avoit commencé le 11.me de ce mois & qui dura quatre jours.

De quoi ſont priez Meſſieurs les Commiſſaires?

19. A cette nouvelle leurs Hautes Puiſſances trouvèrent à propos de prier Monſieur le Conſeiller Penſionnaire *de Witt* & Meſſieurs *de Vrybergue*, *vander Hoolk*, & *Kan* de ſe rendre inceſſamment à Fleſſingue & autres lieux pour prendre garde aux vaiſſeaux, qui y entreroient, & pour y mettre tous les ordres neceſſaires.

Monſieur de Witt ſe trouve à Middelbourg, & & il retourne à la flotte.

20. Le 17.me du même mois Monſieur *de Witt* arriva à Middelbourg, où Meſſieurs les Etats de Zelande le traiterent à diner avec Monſieur le Lieutenant-Amiral *de Ruiter* & les autres hauts Officiers de la flotte, qui étoient arrivez deux jours auparavant; & après le repas il fit voile avec ledit Monſieur *de Ruiter* vers la flotte de l'Etat, qui étoit dans les Vielingues, pour pourvoir à toutes les choſes neceſſaires.

Il compoſe une relation du combat naval,

Pendant que Monſieur le Conſeiller Penſionnaire fut à la flotte, il s'informa très exactement comment tout s'étoit paſſé dans le combat jour par jour,

jour, interrogeant & écoutant là-dessus les Officiers de la flotte, & il composa une relation dudit combat de ce qu'il avoit appris d'eux, laquelle fut ensuite lûë dans l'Assemblée de leurs Hautes Puissances & fut imprimée par leur ordre, parce que les lettres qu'on recevoit là-dessus étoient toutes differentes, & que les Anglois en allumoient des feux de joye aussi bien que nous. Cette relation fut fort estimée, & on disoit qu'elle étoit écrite avec beaucoup de discernement & selon la pure verité; & comme elle acquit à Monsieur *de Witt* beaucoup de gloire, & qu'elle est encore aujourd'hui dans la bouche d'un chacun, j'ai jugé à propos, vû l'utilité qu'on en peut tirer, de l'ajoûter ici, quoiqu'un peu longue, & telle qu'on la pourra voir à la tête du Tome II. de cette Histoire.

que l'on fait imprimer.

Elle est fort estimée, & elle lui acquiert beaucoup de gloire.

Fin du prémier Tome.
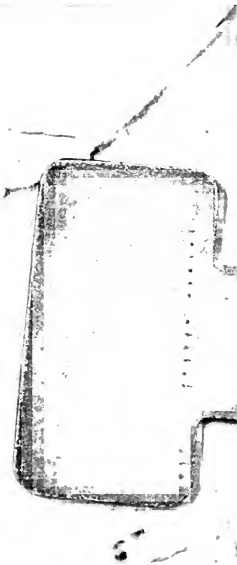
MDG 2019671